



BIBLIOTECA CENTRALA
A
UNIVERSITAȚII
DIN
BUCUREȘTI

No. Curent

Format

Nº Curent 63860 Format m

Nº Inventar R 83903 Anul

Sectia Defozit II Rastul



GUSTAVE DEMORGNY

DANUBE
ET ADRIATIQUE
EN 1935

L'ÈRE DES PACTES — L'AUTRICHE

PRÉFACE

DE

HENRY DE JOUVENEL

Ambassadeur de France — Sénateur
Ancien Ministre

études de droit
public et
de droit international
modernes

éditions de
l'État moderne
35, rue Bonaparte
Paris 1935

DANUBE ET ADRIATIQUE

EN 1935

PAR

GUSTAVE DEMORGNY

Préfet Honoraire.

Ancien secrétaire général de la Commission
européenne du Danube.

Lauréat de l'Institut.

Tous droits de reproduction, de traduction et d'adaptation
réservés par l'auteur pour tous pays.

Copyright by Gustave Demorgny, Paris, 1935.

Inu.A.43.903

GUSTAVE DEMORGNY

DANUBE
ET ADRIATIQUE
EN 1935

L'ÈRE DES PACTES — L'AUTRICHE

PRÉFACE

DE

HENRY DE JOUVENEL

Ambassadeur de France — Sénateur
Ancien Ministre



61846

études de droit
public et
de droit international
modernes

éditions de
l'État moderne
35, rue Bonaparte
Paris 1935

CONTROL 1953



cc 91/03

1956

PRINCIPAUX OUVRAGES DU MÊME AUTEUR

- Les Réformes financières en Indochine** de 1897 à 1900. Paris, Rousseau, 1900.
- Les enfants assistés et la mutualité.** *Bulletin des Sociétés de Secours Mutuels*, 1909.
- Les Troupes coloniales.** Répertoire du Droit administratif, Béquet, Laferrière, Dislère. Paris, Dupont, 1909.
- La Question du Danube.** Préface de M. L. Renault, membre de l'institut. Paris, Larose et Tenin, 1911.
- Les Réformes de l'enseignement administratif en Perse**, avec cartes et textes persan et français. Téhéran, 1913. Imprimerie Pharos.
- Les Tribus du Fars et du Sud de la Perse.** *Revue du Monde Musulman*, vol. XXII et XXIII, mars et juin 1913. — Texte persan, Imprimerie impériale, Téhéran et imprimerie Pharos, Téhéran, 1913.
- Essais sur l'administration de la Perse.** Leçons faites à la classe Impériale et à l'école des sciences politiques de Téhéran 1912-1913. Paris. Ernest Leroux, 1914. — Texte persan, Imprimerie impériale. Téhéran, 1913.
- La Question persane et la guerre.** Paris, Tenin, 1916. Préface de Lucien Hubert, Sénateur, Ancien Ministre.
- Balkans et Danube.** *Revue politique et parlementaire*, 1916.
- La Codification des lois en Russie**, en collaboration avec E. Vinogradsky, sous-chef de la Section de Codification près l'ancien Sénat dirigeant, Paris. Payot. 1918.
- A travers la Finlande.** *Revue de Paris*, 1919.
- Un Statut industriel de la paix.** *Revue des vivants*, juin 1932.
- Stresa. Conférence et préface.** *Revue des vivants*, novembre 1932
- Danube et Adriatique.** 1934 Domat-Montchrestien, Paris, ouvrage couronné par l'Institut.

B.C.U. Bucuresti



C61846

PRÉFACE

La mission que M. Demorgny s'est donnée ne paraît pas simple. Qui veut, comme lui, tenir constamment à jour le Grand Livre de l'Europe centrale et orientale, ne peut s'offrir un instant de distraction. Le temps de se retourner : un coup d'Etat, un meurtre, un voyage, un pacte, ont, là-bas, secoué, apaisé l'atmosphère, transformé pour un temps les relations des Etats, fait surgir soit des menaces, soit des possibilités qu'il faut se hâter d'écarter ou de saisir.

La difficulté de la tâche en accroît d'ailleurs l'intérêt. La région qu'observe notre auteur est celle où tout commence. On y voit se former et se dissiper les nuées. La guerre de 1914 y est née. La victoire de 1918 s'y est décidée. Le jour où la paix et les échanges s'y développeront harmoniquement, sera celui de la renaissance de l'ordre en Europe.

Accords ou désaccords régionaux sont parfois les causes et parfois les conséquences d'ententes ou de discordes plus larges, intéressant l'ensemble des nations européennes; car s'il arrive que les grands Etats jouent des petits, il peut se faire que les petits gouvernent les grands. Cela dépend de la dimension des hommes d'Etat, plutôt que de celles des territoires. Le vrai, c'est que tous les problèmes se tiennent. Une solution partielle n'est qu'un fragment de solution.

M. Gustave Demorgny a cependant eu grand raison de numéroter les questions et grand mérite à les éclairer par cette méthode de classement. M. Henry Bérenger écrivait, à propos de son précédent volume : « Nul ne pourra désormais aborder les problèmes angoissants de l'Europe centrale et orientale sans ce vade-mecum aussi substantiel qu'attrayant. » Si je recopie ici cette phrase de mon éminent collègue, c'est qu'elle s'applique au présent tome, avec autant de vérité. Il se peut que le temps corrige certains passages; la loyauté dont M. Demorgny témoigne en son étude, atteste qu'il ne refuse ni à vous ni à moi la liberté d'interpréter autrement que lui l'un ou l'autre des textes qu'il cite, des événements qu'il rapporte. Il a voulu nous rendre et nous a rendu en tous cas un service dont il est impossible de ne pas lui savoir gré : celui de tirer du désordre des faits une manière d'ordre immédiat, qui vous permet de dominer leur tumulte.

La réorganisation économique et financière n'occupe plus dans l'ouvrage d'aujourd'hui la large place qui lui avait été consacrée dans celui de 1934, par le même auteur.

Où sont en effet les conclusions de la Conférence tenue en septembre 1932, à

Stresa? Qui retrouvera le fonds de normalisation monétaire, dont la gestion et le contrôle avaient été si soigneusement réglés? Tout a été enseveli dans l'échec de la conférence de Londres. La guerre entre les pays-or, les pays-sterling, les pays-dollar a décomposé l'économie internationale. Tant que les puissances maîtresses ne se seront pas résolues à la paix monétaire, ce ne sont pas les pays de l'Europe centrale ou orientale qui pourront la rétablir.

Leur destinée les condamne à être victimes des divisions entre les grands Etats et à attiser ces divisions qui les ruinent. C'est le drame de ces régions de l'Europe; il est beaucoup plus politique encore qu'économique et financier. M. Demorgny déroule devant nous ses péripéties, telles qu'elles se présentent en 1935, et les range avec beaucoup de raison autour de l'épisode central que constitue l'affaire d'Autriche.

Le nœud des difficultés danubiennes et balkaniques est en effet cette liquidation toujours en suspens de l'empire et de la politique des Habsbourg. « Ni Anschluss, ni Habsbourg » : telle est jusqu'à présent la seule formule sur laquelle ait pu se faire l'accord des coalisés d'hier. France, Italie, Grande-Bretagne redoutent plus l'Anchluss que les Habsbourg; Tchécoslovaquie, Yougoslavie, Roumanie redoutent plus les Habsbourg que l'Anschluss. En admettant que ces oppositions forment un total, celui-ci est négatif.

Si l'Allemagne témoignait à l'égard de l'Autriche d'une sagesse comparable à celle que la France de Louis-Philippe sut montrer, quand le Congrès national belge eût élu roi le duc de Nemours, les refus opposés par tant de peuples à son extension en Europe suffiraient à l'arrêter. Mais elle n'est que trop portée à passer entre les obstacles, en s'offrant, pour concilier à l'Anschluss les pays héritiers de l'Autriche-Hongrie, à chasser pour toujours de Vienne les fantômes errants de l'ancienne dynastie.

Or, l'ennemi héréditaire, n'est pas, pour les populations autrefois sujettes de François-Joseph, le Reich allemand; c'est l'empire d'Autriche-Hongrie. Le retour d'un Habsbourg leur annoncerait la résurrection de la tyrannie dont elles ont souffert. Les grandes nations occidentales auraient tort de ne pas comprendre cet état d'esprit que l'histoire légitime, et plus tort de s'étonner que l'Allemagne cherche à en tirer parti.

L'Anschluss n'est certes qu'une étape du pangermanisme. Après celle-là, une autre. Laquelle? Les Etats qui abritent une quelconque partie des quarante millions d'hommes considérés par l'Allemagne comme de race supérieure, feront bien de se le demander, et de ne pas croire qu'en dérivant la menace sur leurs voisins, ils l'éloigneraient d'eux. L'annexion est contagieuse.

Cependant il ne suffit pas de dire non à l'Anchluss et non aux Habsbourg. Construire vaut mieux qu'interdire. Le livre de M. Demorgny nous invite à méditer sur le degré d'organisation de l'Europe Centrale et Orientale. Y-a-t-il progrès? Y-a-t-il recul?

Au point de vue économique et financier, ni l'un ni l'autre des divers plans proposés ont fait faillite. Mais tant de pays ont décliné en Europe depuis cinq années, en dépit des ressources très supérieures à celles des peuples danubiens et balkaniques, que la situation relative de ces derniers ne paraît pas avoir empiré. Leur relèvement ne pourra être assuré qu'à l'heure où se ranimeront les grands courants des échanges internationaux.

Dans l'inventaire politique, l'actif l'emporte, pour le moment, sur le passif.

Si l'avènement de M. Beck semble avoir eu pour effet de rallier la Pologne à la fois à l'Anschluss et aux Habsbourg, ce déficit si grave qu'il soit, se trouve compensé, et au delà, par la conclusion de l'entente balkanique, l'évolution de la politique yougoslave, le pacte franco-soviétique, enfin par la perspective d'un rapprochement entre la Petite Entente et la triple entente italo-austro-hongroise.

Heureux augure que la réconciliation entre ces deux ennemies séculaires : la Turquie et la Grèce. Et quelle preuve de ce que peuvent des hommes d'Etat, quand ils ne croient pas à la fatalité. Par surcroît, comme l'avait bien vu M. Titulesco, qui y a largement contribué par ses initiatives, le pacte balkanique du 9 février 1934, en rejoignant celui de la Petite Entente, apporte à celle-ci un notable soutien. L'espèce d'intimité établie entre cinq nations, attestée par la réunion en commun de leurs représentants, fortifie singulièrement leurs moyens de défense.

Un bon exemple ne se perd d'ailleurs jamais ; la Yougoslavie et la Bulgarie ont été tentées par celui de la Grèce et de la Turquie. L'assassinat du roi Alexandre a très malheureusement ralenti les pourparlers entre les deux pays, mais il ne les a pas interrompus. D'autre part, à Belgrade, les derniers conseils de l'auguste victime ont été suivis ; les dissentiments entre serbes, croates et slovènes qui affaiblissaient la Yougoslavie sont en voie d'apaisement. Au dedans comme au dehors, la petite Entente se consolide. Par ailleurs, les liens qu'elle a formés avec la Russie, rattachés à ceux que la Russie a formés avec la France, ont constitué un faisceau nouveau de forces qui eussent paru, il y a quelques années, aussi impossibles à rassembler que celles de la Turquie avec la Grèce. L'effort d'organisation a été remarquable dans cette région tourmentée de l'Europe. Tchécoslovaquie, Roumanie, Yougoslavie, Turquie, Grèce, associées sont de plus en plus en état de parer à toute éventualité.

Mais s'il est prudent d'être fort, n'oublions jamais que la force doit être regardée comme une précaution, non pas comme un but. Il ne saurait s'agir de viser à une guerre victorieuse, mais ce qui est tout autre chose, à une paix garantie. La sécurité n'existera qu'à l'état de rêve en Europe Centrale et Orientale aussi longtemps qu'on ne sera pas parvenu à nouer autour d'une solution commune de la question d'Autriche les politiques qui ont paru jusqu'ici s'opposer : celle de la Petite Entente, celle de la Triple Entente italo-austro-hongroise, celle des deux nations à la liaison récente : l'Allemagne et la Pologne.

Un grand pas a été fait dans la voie de l'accord, lors des avances de M. Mussolini à la Yougoslavie. A la fin de 1922, le chef du Gouvernement italien avait envisagé avec l'Ambassadeur français de l'époque un pacte tripartite italo-français-yougoslave. M. Poincaré avait éludé cette offre. M. Briand l'avait reprise plus tard, en une saison où les rapports italo-yougoslaves se trouvaient beaucoup plus tendus, et s'était décidé, en 1926, à conclure avec la Yougoslavie sans attendre l'Italie. Beaucoup d'Italiens, non des moindres, allaient interpréter la convention franco-yougoslave comme une menace contre l'Italie. Il devenait dès lors évident que la mésentente italo-yougoslave ne pourrait cesser avant la mésentente italo-française. Loin donc que le rapprochement entre l'Italie et la France fût de nature à desservir la Yougoslavie, comme certains l'appréhendaient, il représentait le seul moyen de mettre fin à la défiance et par conséquent à l'hostilité de l'Italie envers leurs voisins de l'Adriatique.

L'événement l'a bien prouvé, M. Laval n'a eu besoin de poser aucune condition à M. Mussolini. Au lendemain des accords franco-italiens, a commencé, tout naturellement, la détente italo-yougoslave. L'entente devait suivre, car les deux

peuples, outre leur solidarité économique, reconnaîtront leur intérêt commun à fermer l'Adriatique à la Mitteleuropa.

Si l'on veut bien réfléchir que les deux ports de Trieste et de Fiume ont besoin d'un hinterland, et que les pays de l'Europe Centrale ont besoin de ports maritimes, il paraîtra naturel que l'Italie tienne à garder ses communications avec l'Autriche comme avec la Hongrie, et souhaitable qu'elle les étende avec la Tchécoslovaquie. La régularisation de ces courants économiques a été longtemps retardée par des débats politiques dangereux au sujet de la révision des traités.

Tant que les rapports entre les nations se bornaient à opposer dans l'abstrait la révision et le statu quo, ils ne pouvaient pas s'améliorer. La révision exalte le peuple qui la réclame, à la condition de rester à l'état de principe : elle le déçoit dès qu'elle se précise. Aussi les gouvernements qui l'ont inscrite à leur programme n'en ont-ils jamais fixé les limites. Leurs adversaires, en la déclarant impossible, ont facilité leur propagande et sa puissance mystique, car, il faut bien le reconnaître, le statu quo a moins de séduction philosophique que de valeur pratique. La polémique, en durant, n'eût pu que s'aggraver. Le pacte à quatre a, en fait, permis de changer de sujet de conversation, contrairement à tout ce qu'avaient prédit ses adversaires. L'entente entre la France et l'Italie doit avoir maintenant pour fruit l'entente entre les amis de l'Italie et de la France en Europe Centrale et Orientale. L'unité de vues des deux grandes nations latines en ce qui concerne l'indépendance de l'Autriche a déjà agi sur la Grande-Bretagne. Comment n'agirait-elle pas sur des nations dont l'Anschluss menace directement l'avenir et pour lesquelles il n'y a point de salut, hors une politique constructive scellant ensemble les deux blocs divisés aujourd'hui, en face l'un de l'autre, dans la région du Danube.

...Mais notre auteur s'arrête en 1935. N'allons donc pas plus loin que le bilan provisoire dont il nous offre aujourd'hui les éléments. La suite, nous la trouverons dans le prochain livre de M. Demorgny.

HENRY DE JOUENEL.

INTRODUCTION

A l'ouverture de la séance tenue le 16 avril 1935 par le Conseil de la S. D. N., M. Pierre Laval, ministre des Affaires Étrangères de France, a déposé sur le bureau du Conseil un projet de résolution approuvé par la Grande-Bretagne et l'Italie.

Ce projet condamne le coup de force de l'Allemagne, qui le 16 mars 1935 a rompu les clauses militaires du traité de Versailles.

La déclaration préliminaire de M. Laval aux Membres du Conseil m'a paru être l'introduction tout indiquée du présent ouvrage, qui constitue le tome II de mes études sur les Problèmes de l'Europe Centrale et Orientale¹.

— En prenant la décision d'ouvrir ce débat, le gouvernement français atteste sa confiance dans la S. D. N. C'est un hommage qu'il rend à l'impartialité et à l'autorité de l'institution de Genève.

L'initiative allemande du 16 mars doit être condamnée. Des mesures doivent être envisagées pour rendre, à l'avenir, le pacte plus efficace dans l'organisation de la sécurité collective.

Le conseil de la S. D. N. prendra sa responsabilité. Chargé du maintien de la paix, il ne voudra pas, aujourd'hui, demeurer silencieux ou indifférent.

Qu'il se rappelle ses origines, qu'il évoque les principes sur lesquels il a été

1. Tome I. « Danube et Adriatique », Paris 1934. Editions Domat Montchrestien, 160, rue St-Jacques.

fondé, qu'il mesure les conséquences de son attitude et il ne manquera pas à sa mission.

Les peuples savent que le respect de la foi jurée et des engagements pris n'est pas seulement un principe moral, mais que c'est la loi vivante de la S. D. N.

Je ne veux pas plaider : les faits vous sont connus. Le memorandum du gouvernement de la République les énumère, les analyse, les qualifie. Vous les avez appréciés, vous vous prononcerez.

A Londres, le 3 février dernier, nous avons, avec le gouvernement britannique, envisagé un programme de négociations qui devait nous conduire rapidement à l'organisation solide de la sécurité en Europe.

Nos prévisions ont été démenties par l'initiative de l'Allemagne.

Qui donc pourrait contester que, par son geste, le gouvernement du Reich a causé dans le monde la déception et l'inquiétude ?

Vous avez à prendre une décision. Vous saurez, j'en suis sûr, surmonter, si elles existent chez certains d'entre vous, vos hésitations, pour faire respecter les règles de la vie internationale. Ayant accompli notre devoir, nous regarderons vers l'avenir.

Nous ne distinguons pas entre les nations. Tous les peuples doivent être traités sur le même plan d'égalité. Notre politique n'est dirigée contre aucun pays. La sécurité que nous demandons, nous la voulons pour tous. C'est dire que nous n'avons pas renoncé, que nous ne renonçons pas à notre idéal de paix. Tel est le langage de la France. Il ne sera pas dit dans le monde que, par la requête dont il a saisi le conseil de la Société des nations, le gouvernement de la République veut entraver l'œuvre nécessaire de la réconciliation entre les peuples. S'il est utile, pour satisfaire aux exigences de la morale internationale, de juger le passé, il est indispensable de ne pas interrompre le travail difficile, lent et souvent ingrat, de l'organisation de la paix.

UN PEU D'HISTOIRE

Cinq périodes de politique Internationale en Europe Centrale et Orientale.

Cinq périodes sont à distinguer dans l'histoire de l'Europe de 1919-1935 :

La période des traités de 1919-1921.

Les projets vers une Fédération Européenne de 1921-1930.

L'autarchie, la folie douanière, les dictatures, la grande crise 1930-1933.

L'ère des pactes, l'égalité des droits, la rupture du traité de Versailles 1933-1935.

Les accords de Rome et de Londres, Janvier-Février 1935, et les conférences de Stresa, Genève et Rome, Avril-Juin 1935.

PREMIÈRE PÉRIODE. — Les traités de 1919-1921.

C'est la période héroïque, avec la devise : « Sécurité et Solidarité ». Le monde entier, meurtri, épuisé par des années de luttes sans merci, de deuils et de misère, aspire à se libérer de ses passions et de sa psychose de guerre.

La guerre de défense nationale en France est devenue la guerre de libération des nationalités et les quatorze points de Wilson veulent marquer la fin de l'autocratie.

Les traités de Versailles, de Saint-Germain, de Trianon, de Neuilly et autres annexes, devaient régler, pour de longues

années la situation politique, territoriale et économique du Vieux Continent. Le plan était immense; le travail devait être long et incessant. Il fallait gagner la paix comme on avait gagné la guerre. — Les obstacles très difficiles, très complexes, devaient être surmontés. Les cœurs ardents et enthousiastes, animés par un sentiment sincère d'humanité, se mirent à la tâche. Mais, peut-être dans leur ardeur et dans leur enthousiasme, n'ont-ils pas su garder assez le sens des réalités politiques.

DEUXIÈME PÉRIODE. — a. Chaos.

Pendant la seconde période, 1921-1930, l'Europe paraît menacée d'une catastrophe collective, aussi immense que celle de 1914. De 1920-1924 l'ombre du Bolchevisme plane sur le Continent tout entier. Le Putsh de Kapp présage la fin de la faible République allemande. En 1921, c'est l'occupation de la Ruhr; de 1920-1922, deux guerres éclatent, d'une importance capitale : l'une entre la Pologne et la Russie, l'autre entre la Turquie et la Grèce. Elles viennent confondre les affirmations des amis de la S. D. N., d'après qui, celle-ci pouvait maintenir la paix. — D'autres conflits de moindre importance s'ajoutent, désastreux cependant pour le prestige de la S. D. N. : l'affaire de la Sarre, la prise de Fiume par les Italiens; le bombardement de Corfou. — Le fascisme s'installe en janvier 1923 à Rome.

En 1922, la politique de Briand est coulée à la Conférence de Cannes; la rupture franco-anglaise suit en janvier 1923 et la longue lutte qui accompagne l'occupation de la Ruhr, semble assurer la désagrégation complète de la vie politique du Continent.

Non seulement le désaccord international va s'aggravant,

mais, dans beaucoup de pays, la démocratie parlementaire semble vouée à l'impuissance, et la dictature soviétique ou fasciste devient le substitut, populaire, d'un parlementarisme délaissé.

Les germes de conflits subsistaient toujours :

Désirs de revanche; questions d'Autriche et de Hongrie; question des minorités.

Révision des traités; question de Macédoine et du Corridor polonais.

Nouveaux impérialismes, besoins d'expansion. Les gouvernements se trouvent condamnés à un état d'hostilité permanente. Une nouvelle guerre apparaît toujours menaçante.

En 1926, les États-Unis abandonnent le Vieux Monde à sa destinée.

b. Vers une fédération européenne.

Et pourtant, pendant cette douloureuse période de 1920-1930, les esprits généreux, qui veulent, quand même, croire à la S. D. N., et qui se sentent placés devant l'alternative de la renaissance ou de la décadence de l'Europe, songent à constituer une *Fédération Européenne*. Les petites Puissances interviennent et *sauvent la S. D. N.*

Il est compris et entendu que, dans l'ordre politique, comme dans l'ordre économique, l'ère des *conflits localisés est révolue*. Notre siècle a aboli les distances et mêlé étroitement les intérêts. Un coup de canon tiré dans les steppes polonaises, ou sur quelque sommet des montagnes de l'Albanie, déclencherait des répercussions sur le Rhin et à Trieste. Guerre européenne ou paix européenne, il n'y a pas de milieu. Intérêts économiques, nécessités politiques, tout incline l'Europe à réaliser son unité.

Le lien fédéral doit exister entre les peuples de l'Europe. — L'idée pan-européenne, soumise aux statuts et aux cadres de la S. D. N., sur la base d'une communauté des intérêts, sauvegardant et respectant pleinement les particularités de race et de nationalité des divers États, est reprise, et développée par MM. Benès et Masaryk. Le pacte Briand-Kellog est conclu, et, par les traités de Locarno, l'Allemagne et la France s'engagent à soumettre à l'arbitrage leurs différends à venir.

Dès cette seconde période, 1920-1930, la nécessité apparaît de généraliser les traités de Locarno. Il faut, à côté du Locarno avec l'Allemagne, un Locarno oriental et un Locarno méditerranéen, pour stabiliser la paix dans une Europe organisée.

TROISIÈME PÉRIODE. — Situation tragique de l'Europe.

Mais la troisième période arrive, c'est la période 1930-1933 et les faits paraissent bien peu favorables au développement d'une fédération européenne, pas plus d'ailleurs qu'à l'extension d'une libre confédération des États de l'Europe danubienne et balkanique.

Le chaos politique, les intrigues des grandes Puissances, les résistances des États nouveaux; les rivalités, les rancœurs et les jalousies de ces derniers entre eux, font à l'Europe centrale et orientale une situation tragique. La situation n'est pas beaucoup plus gaie en Europe occidentale, entre l'hitlérisme à droite, le bolchevisme à gauche, la crise américaine et l'autarchie générale, qui dévastent l'économie du monde entier.

Désarmement, révision, impérialisme, coalitions nouvelles, toutes ces angoissantes questions ne trouvent pas de solutions vers une amélioration sensible de la situation européenne.

Le partage d'influences en Europe Centrale et Orientale.

Rome et Berlin sont déjà en opposition. *Un partage d'influences s'organise en Europe centrale*: la Pologne, les pays Baltiques et la Tchécoslovaquie seraient rangés dans la sphère d'intérêts du Reich, cependant que l'Italie elle-même se réserverait le reste, y compris l'Autriche.

Le 9 février 1933, un grand journal de gauche et de Westphalie proteste contre les propositions des pangermanistes de Hugenberg et des nationaux-socialistes d'Hitler de faire démissionner l'Allemagne de la S. D. N., pour contracter une alliance ferme avec l'Italie fasciste.

« Ce que veut l'Italie, — écrit ce journal — c'est s'emparer de la Dalmatie. Pour l'obtenir, elle entend se servir de l'Allemagne comme d'un instrument de pression. En nous alliant à l'Italie, ce serait mettre une fois de plus notre propre existence en jeu, dans l'intérêt d'appétits balkaniques étrangers. D'ailleurs, le fonctionnement d'une alliance germano-italienne dépendrait essentiellement de la bonne volonté de la Grande-Bretagne. »

Le révisionnisme hongrois.

De son côté, le comte Etienne Bethlen, ancien président du Conseil hongrois, déploie toute son activité et tout son zèle en faveur de la révision des traités. Il écrit dans *l'Information* du 3 mars 1933 :

« La sécurité française pourrait être consolidée d'une façon notable, si la France voulait favoriser dans la région danubienne le rétablissement du régime de la libre disposition des peuples. Ce régime ne peut être favorisé sans un règlement

équitable des différends fondamentaux, qui divisent les pays danubiens et qui ont leur origine dans les dispositions territoriales et néfastes des traités de paix. Seule, la réparation des injustices commises peut soustraire les États danubiens à l'attraction des grands pôles d'aimantation.»

La Société des Nations et la Cour permanente de justice internationale en échec.

L'existence même de la S. D. N. est mise en jeu; celle de la Cour permanente de justice aussi.

Le double organisme — ajoute le comte Bethlen — a exercé une action bienfaisante; il a prouvé qu'il était capable de trancher les différends d'importance secondaire. Cependant, il paraît tout à fait inapte à sauvegarder la paix en cas de conflit grave. Le pacte de la S. D. N. est une *lex imperfecta*; l'unanimité est exigée pour les décisions importantes; ces décisions ne comportent aucune sanction et il ne saurait en être autrement, tant que les États n'auront pas, du moins partiellement, abdiqué leur souveraineté. Or il ne semble pas que, pour le moment, ils soient près de le faire.

Aussi les grandes puissances ont-elles voulu suppléer par d'autres moyens aux lacunes du pacte. C'est ainsi qu'elles ont mis sur pied un système d'alliances, capable de garantir par la force des armes la sécurité des pays alliés.

Le sort de la S. D. N. est lié sans conteste à l'idée de substituer à une paix fondée sur l'équilibre incertain de groupes d'États opposés, une paix durable, résultant de la compréhension et du respect mutuel des intérêts de chacun et permettant d'écarter les conflits, par la suppression juste et équitable de leurs causes.

Ainsi, prend corps l'idée du révisionnisme lancée depuis 1927, dans le pacte d'amitié italo-hongrois et déjà reprise en 1932 par von Papen et von Neurath, à la Conférence de Lausanne. On la réalisera, cette idée, contre une Europe, *exposée à être de plus en plus parlementarisée par la S. D. N.* On créera un *Directoire de l'Europe*, chargé de rétablir l'ordre. L'Angleterre et l'Italie s'emploieront à rapprocher la France et l'Allemagne et les quatre Puissances pourront, à leur gré, diriger les affaires européennes.

Essai d'un directoire de l'Europe.

Mais ce projet d'une nouvelle Sainte-Alliance se heurte à des résistances : la France demeure fidèle à la S. D. N., et au *statu quo* territorial établi par les traités. L'enthousiasme suscité, un moment, en Italie par la révolution hitlérienne est vite tombé. Rome craint qu'elle n'aboutisse à l'Anschluss de l'Autriche, et les nouvelles puissances de l'Europe centrale, les nouveaux États successeurs, entendent bien ne pas se laisser diminuer, remanier et découper. En face du Directoire, du pacte à quatre et de la prochaine triplice Italo-Austro-Hongroise, s'organisent la Petite Entente et l'Entente Balkanique. La Pologne se rapproche alors de la Petite Entente.

La réaction contre le projet *d'un club des Seigneurs européens*, se fait de plus en plus violemment sentir. L'idée mussolinienne, commentée par la presse fasciste, apparaît nettement comme *antislave*. Il s'agit de démontrer par une campagne organisée sur les difficultés intérieures de la Yougoslavie, que le royaume des Serbes, Croates et Slovènes est voué à une dissolution imminente.



61819

Réaction en Europe Centrale et Orientale.

La *Yougoslavie* proteste; elle oppose au projet de pacte à quatre, le *principe d'égalité*, dont le pacte de la S. D. N. est garantie efficace; elle rappelle la vieille devise de l'indépendance balkanique; elle invoque la solidarité, qui inscrit dans le même plan la politique de la France et celle de la Petite Entente, solidarité infiniment plus puissante — dit-elle — que toutes les combinaisons diplomatiques.

La *Roumanie* se préoccupe surtout de l'entente franco-britannique; elle a moins confiance dans l'efficacité de l'organisation de Genève; elle a toujours le souci du péril slave, contre lequel la sécurité du pays doit être assurée.

La *Bulgarie* demeure dans l'expectative; elle se défie du club des Seigneurs, mais elle sympathise avec un groupement, où les tendances révisionnistes se donneraient libre cours.

La *Pologne* a une attitude plus nette; elle rompt définitivement les pourparlers amicaux qui se poursuivaient depuis plusieurs années entre Rome et Varsovie.

En *Autriche*, dès le 17 avril 1933, le chancelier Dollfuss déclare : « Je puis dire que j'ai vraiment eu l'impression que le pacte amical conclu avec l'Italie en 1930 par le chancelier Shober, n'est pas une simple formalité et que l'Autriche a maintenant dans le Sud un ami, *sur qui* elle peut compter, lorsqu'elle aura besoin d'un appui dans les négociations internationales. »

Le 18 avril 1933, le *Stunde* de Vienne dit que le voyage du chancelier Dollfuss avait deux buts : d'une part, celui d'obtenir de Mussolini, qu'il fortifiât la position du Gouvernement autrichien contre les Nationaux-socialistes, et, d'autre part,

celui de renforcer la position financière du gouvernement autrichien.

A la phrase du Duce : « Les remparts vermoulus du pacte de la Petite Entente ne retiendront pas la révision », la Tchécoslovaquie répond : « Ce qui retiendra ce rempart, ce sont les forces vives qui sont derrière ce pacte. C'est la saine raison et la vraie justice, dont le respect est le devoir, non seulement de la Petite Entente, mais aussi de tous ceux qui tiennent à la paix. »

Le Pacte à quatre du 7 juin 1933.

En France, on a considéré le pacte à quatre comme un effort tenté par les Grandes Puissances de l'Europe pour se mettre d'accord sur la question du Danube et sur la question de l'Adriatique, et le pacte de la Petite Entente comme un effort parallèle pour améliorer la position des États adhérents en face d'un tel problème.

On a considéré encore que le pacte à quatre pouvait amener l'Allemagne, l'Italie, la France et l'Angleterre à admettre qu'elles devaient s'habituer à causer toutes les quatre ensemble.

Le pacte à quatre pouvait être la mise en œuvre positive des accords de Locarno et même du pacte de la S. D. N. en précisant les points d'entente et de collaboration.

D'autre part, la formation de deux groupements politiques : le pacte à quatre d'une part, la Petite Entente de l'autre, pouvait, en présence d'un troisième groupement révisionniste : l'Autriche, la Hongrie et la Bulgarie, contribuer à maintenir la paix en Europe Centrale et Orientale et s'opposer à ce qu'aucune des Grandes Puissances intéressées ne pût prépondérer d'une pesée excessive sur l'équilibre Danubien.

On pouvait aussi envisager, à un moment donné, une fusion de ces groupements régionaux vers un pacte à six et même un pacte à dix, pour remettre l'ordre et ressusciter la confiance en Europe, par un *rapprochement franco-italien* et un *rapprochement italo-yougoslave* en Adriatique.

C'est en ce sens que le texte du pacte à quatre a été rédigé le 7 juin 1933. Une lettre collective aux États de la Petite Entente a précisé les intentions de la France : L'article 2 du pacte à quatre exclut l'examen du principe de la révision, en dehors des règles fixées par les articles 10 et 19 du pacte de la S. D. N. :

Art. 10 : Les membres de la S. D. N. s'engagent à respecter et à maintenir l'intégrité territoriale et l'indépendance actuelle de tous les membres de la Société.

Art. 19 : L'Assemblée de Genève peut, de temps à autre, inviter les membres de la Société à procéder à un nouvel examen des traités devenus inapplicables, ainsi que des situations internationales, dont le maintien pourrait mettre en péril la paix du monde.

Dans l'éventualité de l'examen d'une question territoriale réglée par un traité, le Gouvernement de la République française n'acceptera aucune proposition qui tendrait à modifier les conditions dans lesquelles, aux termes du pacte de la S. D. N., l'Assemblée peut valablement inviter des membres de la Société à procéder à un nouvel examen des traités.

La condition essentielle, c'est l'*unanimité* des membres présents, y compris les voix des parties — qui devra être exigée, pour que l'Assemblée puisse émettre un *vote utile et valable*.

Le Communiqué de la Petite Entente.

Un communiqué de la Petite Entente a répondu à la lettre collective de la France : Par ce communiqué, les trois minis-

tres des Affaires Étrangères de Roumanie, de Tchécoslovaquie et de Yougoslavie, ont pris acte des assurances données par les puissances signataires du pacte à quatre, en ce qui concerne : les limites de l'action que le pacte entend entreprendre; l'intangibilité complète de la compétence de la S. D. N.; la règle de l'unanimité applicable à l'art. 19 du pacte de la S. D. N.

La Petite Entente a constaté que si la question de la révision des frontières ne se posait pas pour elle, elle ne saurait admettre, d'autre part, qu'une pression en vue de la révision fût faite à l'égard de n'importe quel pays, le sort du territoire dépendant exclusivement des facteurs constitutionnels responsables et des Parlements, en vertu des dispositions des diverses Constitutions Nationales. La Petite Entente a constaté en outre qu'en agitant la question de la révision, on ne fait qu'envenimer les rapports mutuels des États, en suscitant des espoirs irréalisables et en augmentant ainsi les obstacles à la normalisation des relations entre eux.

Vive réaction de la Pologne.

La *Pologne* s'est montrée plus intransigeante : elle a protesté contre l'attitude prise par la Petite Entente. M. Beck, ministre des Affaires Étrangères, a fait, le 9 juin 1933, une déclaration ainsi conçue :

« Avant tout, il faut constater que la Pologne ne se sentira liée par aucune décision la concernant, prise à la suite du pacte à quatre. Le Gouvernement polonais ne s'est pas engagé à collaborer avec le bloc des quatre États, en tant qu'organisation internationale. La mise en vigueur du pacte sera le début d'une *crise de la S. D. N.* Le Gouvernement polonais

prendra au moment où il le faudra, une attitude en cette matière; il réserve toute sa liberté d'action. »

La Pologne a-t-elle prophétisé l'avenir; en tout cas, voilà une première explication de sa politique actuelle. Le pacte à quatre, vidé des éléments dangereux d'une Sainte-Alliance et d'un Directoire de l'Europe, pourra-t-il devenir un instrument de collaboration internationale, ou n'aura-t-il été qu'une simple traite tirée sur l'espoir d'un rapprochement franco-italien?

Ceci m'amène à l'examen des principes généraux de la politique internationale pendant la quatrième période, 1933-1935.

QUATRIÈME PÉRIODE. — 1933-1935.

Cette période est caractérisée par une activité diplomatique intense en Europe centrale et orientale.

Pendant toute la première moitié de l'année 1934, *l'ère des pactes de sécurité continue*. Elle sera suivie par *une ère de terrorisme international*, puis par une réaction contre ce terrorisme et quelques manifestations d'un certain retour à l'esprit de Genève. C'est la période qui se place spécialement entre la 18^e Assemblée de la S. D. N. et la réunion extraordinaire de son Conseil le 10 décembre 1934.

La Conférence Italo-Austro-Hongroise.

En mars 1934, se tient à Rome la *Conférence austro-italo-hongroise*. Le thème officiel de cette conférence a été donné comme étant d'ordre purement économique. L'Italie se défend d'organiser une entente régionale politique, en opposition à la Petite Entente et au pacte Balkanique.

Cependant, Rome rêve d'être une synthèse d'Orient et

d'Occident. La Rome fasciste doit jouer un rôle prépondérant, en tant que centre de pensée universelle. Le Duce songe, par delà le cadre européen, à une sorte de mission mondiale de la civilisation fasciste, qui doit sauver l'univers du chaos.

Berlin, de son côté, a entamé la lutte pour la conception raciste du monde. C'est la conception hitlérienne :

« Au-dessus des principes libéraux, s'élève, dominant l'histoire, *l'idée de la race*. La race, le sang, le caractère, l'âme, ce sont des idées identiques. L'âme naît avec la race; la science de l'âme de la race, c'est la véritable histoire. Nous ne croyons pas qu'il y ait une histoire universelle, c'est-à-dire une histoire d'après laquelle tous les peuples et toutes les races devraient un jour se confondre dans le christianisme, ou dans l'humanité.

« L'histoire de chaque peuple est un cercle fermé. Quand un national-socialiste a endossé la chemise brune, il est uniquement un militant de la nation allemande totale. La valeur la plus haute pour laquelle nous combattons, c'est l'honneur national. Nous sommes au service d'une idée unique : « L'Allemagne éternelle et universelle. »

Opposition entre le fascisme et l'hitlérisme.

Il y a opposition entre le fascisme et l'hitlérisme. A mesure que l'hitlérisme se précise et se fixe dans la théorie et l'application, la tendance à différencier le national-socialisme du fascisme s'accroît en Italie. L'orientation mystique toute païenne, que semble prendre l'hitlérisme, accentue la séparation. — « Peut-on » — écrit le *Giornale d'Italia* — « peut-on vraiment faire une révolution au xx^e siècle, dans une forme et un esprit moyen-âgeux? »

Dans les faits, l'opposition du fascisme et de l'hitlérisme s'aggrave encore : l'Allemagne ne renonce en rien à ses projets d'expansion et de conquête ; la lutte contre l'indépendance de l'Autriche se poursuit, par la force d'abord, puis par tous les moyens de pression. Et si le Reich atteint le Brenner, à quelques kilomètres de Trieste, l'Italie, pour la première fois qu'elle a constitué son unité, entrera en contact direct avec l'Allemagne, en supportant brusquement le poids d'un bloc germanique de 75 millions d'habitants. Sur les Alpes, Rome aura une frontière commune avec une grande puissance, dont la croyance à la suprématie d'une race sur les autres, la mystique pangermaniste, le militarisme, les forces d'expansion économique constitueraient autant d'éléments de pression et de contrainte sur la péninsule.

L'Italie a ressenti avec acuité le péril pangermaniste ; elle s'est cabrée devant les prétentions allemandes ; elle reconnaît que la France a été, depuis des siècles, aux côtés de l'Allemagne, dans la situation où l'Italie redoute précisément de se trouver demain. On se dit que si la vieille civilisation latine ne veut pas être submergée, elle ne doit pas oublier l'éloquence des chiffres. Quatre-vingt millions de Latins, de l'Adriatique à la mer du Nord, montent la garde consciente de l'Occident. Au-dessus des oscillations de la politique, l'amitié des deux peuples qui se défendent sur le Brenner et sur le Rhin, doit renaître et se maintenir.

Mais, l'idéal de solidarité latine que l'on entend évoquer des deux côtés de la frontière franco-italienne, procède avant tout de raisons sentimentales. Or, si le Duce estime que la politique extérieure n'a rien à voir avec l'idéologie des masses et des gouvernements et si l'Italie fasciste, en se rapprochant de la France, ne tient pas à se départir du jeu d'équilibre, qui

lui a permis de jouer un rôle de premier plan dans les affaires de l'Europe, quelle doit être la position de la France dans l'évolution des problèmes de l'Europe centrale et orientale?

La position de la France.

La solution du problème européen et la mission de la France lui sont dictées par son histoire même.

La France s'est attaquée déjà aux questions les plus ardues, les plus passionnantes aussi : Genève, fédération européenne, sécurité et paix. Elle soutient ces idéals, même si cela ne lui réussit pas toujours. L'espoir de la jeune Europe centrale et orientale demeure tourné vers elle, car ni l'immense fleuve de l'oubli qui nous entraîne, ni l'irréremédiable précarité de tout, n'ont encore recouvert la conquête supérieure réalisée par la France pendant la grande guerre, c'est-à-dire le droit des peuples à se gouverner eux-mêmes. Ce droit demeure le fondement de toute civilisation, il garantit la suprême libération des Nationalités, la revendication de sa dignité pour chacun et pour tous, dans la consécration d'une individualité nationale, admise au concert des peuples civilisés.

Mais à l'heure actuelle, il n'est plus possible de célébrer par des rites périmés des souvenirs d'ordre sentimental, sous le signe d'évocations historiques. Seules, comptent, les nécessités du présent. La plupart des États se sont radicalement transformés; il y a une Europe Centrale entièrement nouvelle, une Europe Balkanique transformée, une nouvelle Italie, une nouvelle Allemagne.

Les vénérables traditions ont fait place aux préoccupations du moment et ce sont les préoccupations du moment qui caractérisent l'ère des *Pactes*, celle-ci ayant fait place aux

essais un peu prématurés peut-être, de coopération générale européenne.

C'est donc en une atmosphère nouvelle et réaliste qu'il convient de suivre la politique française en Europe Centrale et Orientale.

L'Ère des Pactes.

Dans les brumes de la politique internationale de l'heure actuelle, deux courants semblent évoluer : d'abord, une sorte d'invocation ambiguë à la coopération générale, sous la forme d'un pacte à quatre et d'accords italo-austro-hongrois.

Un second courant est suivi par la France, vers la non-agression et l'assistance mutuelle, par la création d'un *vaste réseau pacifique*, englobant en un Locarno de l'Est, les États Baltes, la Russie, la Pologne, la Tchécoslovaquie et éventuellement l'Allemagne; formant avec un pacte méditerranéen entre les États riverains de la Mer Noire et de la Méditerranée, la chaîne entre le Locarno de l'Ouest et le pacte Balkanique et couvrant l'Europe de l'Atlantique à la Mer Noire.

L'idée de la création de ce vaste réseau pacifique, cette forme de l'appel à la coopération générale a provoqué en Angleterre, en Allemagne, en Italie et dans les États de la Petite Entente, des réactions diverses.

Réactions.

En Angleterre : le Royaume-Uni ne peut ni ne veut étendre les responsabilités qu'il a déjà assumées à Locarno, en participant au nouveau pacte continental, esquissé dans le plan français.

En Russie : « L'histoire de l'avant-guerre » — a dit M. Litvinof — « nous a montré que les alliances et la politique d'équilibre, loin d'éliminer la guerre, servent au contraire à la déclencher. Nous arrivons donc à un autre moyen, à savoir : *les pactes d'assistance mutuelle*, qui ne sauraient être considérés comme l'encercllement de quiconque, puisque tous les États d'une région déterminée peuvent y être parties.

L'Allemagne et l'Italie se sont déclarées nettement hostiles aux pactes régionaux, dans lesquels ces deux puissances prétendent ne voir qu'une *forme modernisée des alliances d'avant-guerre*, même si ces pactes sont intégrés dans l'organisme de la S. D. N. « Des accords de ce genre », a déclaré M. Nadolny, délégué allemand à la Conférence du désarmement — « produisent naturellement chez les États non participants le sentiment d'être menacés. »

Ce qui n'empêchera pas l'Allemagne, de préparer méthodiquement l'organisation d'un bloc de coalition centro-européenne devant comprendre 200 millions d'âmes et s'étendre de la Mer du Nord à l'Asie Mineure.

Les délégués yougoslaves et tchécoslovaques à la Conférence du désarmement : MM. Fotich, Kunz et Gizersky au nom des trois pays de la Petite Entente, ont déclaré : « L'étude de la question d'assistance mutuelle est le point capital en matière de sécurité et d'organisation de la paix. C'est par la solution graduelle des pactes régionaux, cadrant le mieux avec la réalité politique, que l'on pourra harmoniser ces pactes régionaux dans une solution universelle. »

Et M. Benès de conclure : *L'Assistance mutuelle est une assurance mutuelle contre la guerre.*

La Nouvelle Europe.

Cependant, comme au temps des grands schismes, la Nouvelle Europe est divisée en deux groupes de Nations, obéissant à des principes rivaux : les Nations totalitaires et les Nations libérales.

Le libéralisme suppose l'équilibre des partis et des divisions nationales. Dans les Nations totalitaires de dictature, les partis sont supprimés.

La Rome fasciste veut être un centre de pensée universelle, l'Allemagne hitlérienne élève au-dessus des principes libéraux, l'idée de la race.

La France apporte à la solution du problème européen ses traditions historiques et son idéal; son ambition intellectuelle correspond à un fond de civilisation qui ne meurt pas, qui est à la fois traditionnel et révolutionnaire et qui repose essentiellement sur le respect des civilisations d'autrui. La France n'est pas une Puissance totalitaire, elle a la passion et le goût de la vie publique; c'est une *Nation libérale*.

En Europe Centrale et Orientale.

En Europe Centrale et Orientale, *le libéralisme est en régression*. Les Parlements sont peu à peu dépouillés de leurs attributions et les dictatures se multiplient. Si l'*Autriche* repousse l'hitlérisme, elle adopte une nouvelle constitution autoritaire et corporative; les partis sont supprimés. La *Chambre hongroise* est dissoute, permettant le triomphe du Général Goemboes et la défaite du Comte Bethlen. Une extension considérable est prévue pour les pouvoirs du Chef de l'État¹.

1. 6 avril 1935.

La *Yougoslavie monarchique* est, depuis le 6 janvier 1929, sous un régime dictatorial.

La *Roumanie*, en général, demeure attachée au régime constitutionnel et représentatif, mais certains songent à y organiser l'état autoritaire et corporatif. Une minorité pense même à y installer une dictature militaire.

La *Bulgarie*, depuis le 19 mai 1934, s'est placée sous le régime d'un Gouvernement pris hors du Parlement, celui-ci étant mis en vacances forcées.

Seule, la *Tchécoslovaquie* demeure, dans l'Europe Centrale, la preuve vivante et tangible du triomphe de la liberté politique. Dans le mouvement général d'évolution des institutions de l'Europe moderne, la Tchécoslovaquie demeure comme l'exemple frappant du triomphe de l'idée démocratique et du droit.

La solidarité en Europe Centrale et Orientale.

La solidarité est érigée, en principe, entre les États de l'Europe Centrale et Orientale. Elle a été définie par M. Benès le 26 avril 1933 devant la Chambre Tchécoslovaque. « Nous ne comprenons pas — a-t-il dit — comment quelqu'un pourrait croire un seul instant, qu'un État indépendant quelconque, admette que plusieurs États, fussent-ils de grandes puissances, puissent, directement ou indirectement, au nom de leur force ou de leur influence politique ou morale, après simple entente préalable entre eux, disposer de son territoire, c'est-à-dire de quelque chose qui est pour tout État, la base même de sa vie et la condition décisive et primordiale de son existence. »

Les conditions de cette solidarité ont été réalisées par le pacte de la Petite Entente du 16 février 1933, et par le pacte d'Athènes du 9 février 1934. Ces pactes assurent la garantie

réciproque des territoires, tels que les traités les ont fixés. Ils contiennent *la définition de l'agresseur*, aux termes de laquelle la plupart des États orientaux se déclarent d'avance ligüés contre celui d'entre eux qui franchirait la frontière de l'autre.

Il en résulte que, lorsqu'on parle de solidarité politique entre les États de l'Europe Centrale et Orientale, il convient de s'entendre. Il faut la concevoir et la voir entre les États adhérents au pacte de la Petite Entente et au pacte Balkanique. Elle ne s'étend pas jusqu'à nouvel ordre au groupement italo-austro-hongrois, tant que celui-ci continuera à tenter de faire valoir des titres périmés sur le Danube. Elle ne s'étend pas non plus à la Pologne, en conflit actuellement avec la Tchécoslovaquie.

Il en résulte encore qu'il ne saurait être désormais question pour une Puissance occidentale d'assumer la Direction politique de la nouvelle Europe Centrale et Orientale.

En ce qui concerne la solidarité économique des deux groupements en présence, il serait prématuré de la considérer comme prochaine.

En novembre 1934, et en Europe Centrale et Orientale, tous ceux qui avaient pu s'entretenir avec M. Benès, ministre des Affaires étrangères de Tchécoslovaquie, avaient trouvé cet homme d'État fort pessimiste et discernant à l'horizon la menace d'une guerre prochaine.

« L'année 1935 — avait-il dit à Prague le 14 décembre 1934 — sera difficile. »

M. Benès aurait pu dire : ce sera une année cruciale.

CINQUIÈME PÉRIODE. — 1935.

Les deux premiers mois avaient cependant donné quelque espoir.

Les accords de Rome et de Londres avaient été conclus.

L'accord de Rome, 7 janvier 1935.

L'*entente franco-italienne* s'est faite sur la réaffirmation du devoir, par tous les Etats de respecter l'indépendance et l'intégrité territoriale des autres États.

Une *convention centro-européenne* a été envisagée en ce sens, entre les diverses puissances de la vallée du Danube; convention par laquelle ces Puissances s'engageraient à *ne pas s'immiscer dans leurs affaires réciproques* et à ne jamais user de la force pour porter atteinte, soit à l'intégrité territoriale, soit au régime social ou politique de l'un des contractants.

Cette Convention devrait comprendre l'Allemagne, l'Autriche, l'Italie, la Hongrie, la Tchécoslovaquie et la Yougoslavie.

L'adhésion demeurerait ouverte à la France, à la Pologne, à la Roumanie et à l'Angleterre. Elle aurait pour objet de garantir l'Autriche, dont l'Italie et la France s'engageraient à défendre en commun l'indépendance, au cas où elle serait menacée.

L'accord de Londres, 1-3 février 1935.

Le but général de la Conférence de Londres a été défini par le communiqué publié le 3 février 1935 : « Aider aux progrès de la paix du monde, par une coopération européenne

plus étroite, dans un esprit d'entière et amicale confiance. »

Les gouvernements français et britanniques, espérant que les autres gouvernements intéressés pourront partager ces vues, se sont déclarés prêts à *se consulter* à nouveau, sans délai après réception des réponses des autres Puissances intéressées.

Les résultats à obtenir portaient sur :

le rôle de la Société des Nations;

l'organisation de la sécurité en Europe;

le renforcement des accords de Rome;

une Convention aérienne;

une Collaboration directe et effective de l'Allemagne.

Aux termes de la Convention de Londres, *la Société des Nations demeure l'instrument prévu pour la Conciliation et la coopération internationales*. L'Allemagne reprendrait sa place dans la société, en y apportant une collaboration active.

« Ceux qui, comme moi, » — écrivait dans le *National Zig* de Bâle, sir Austen Chamberlain, ancien ministre des Affaires étrangères de la Grande-Bretagne, — « sont des partisans inébranlables de la S. d. N., ont pu voir une preuve nouvelle et claire de la nécessité de son existence, non seulement dans la manière dont elle a mené pendant quinze ans les affaires de la Sarre, mais aussi dans sa façon d'agir à l'égard de la situation extrêmement tendue des derniers mois.

« On frissonne, en pensant au danger dans lequel la paix de l'Europe se serait trouvée en ces jours critiques, si une institution internationale et impartiale, qui sortit le problème hors de la sphère d'une rivalité directe franco-allemande, n'existait pas.

« La S. D. N. a été méprisée par des gens qui lui posaient des revendications exagérées, et qui croyaient leurs rêves réalisables. La S. D. N. ne saurait jamais constituer, au moins tant qu'on peut le prévoir, une garantie efficace contre l'éven-

tualité qu'un peuple, décidé, de prime abord, à l'attaque, n'avance de force armée. Par contre, elle peut être un instrument extrêmement précieux pour la liquidation des conflits qui, autrement, pourraient mener à une guerre. »

En ce qui concerne l'*organisation de la sécurité de l'Europe*, l'accord de Londres prévoyait un règlement général, sous la forme d'un pacte librement négocié entre toutes les parties intéressées et assurant l'assistance mutuelle dans l'Europe Orientale et l'application du système prévu dans le procès-verbal de Rome.

Le Gouvernement britannique affirmait et confirmait ses déclarations du 17 février et 27 septembre 1934, aux termes desquelles l'Angleterre, comme la France et l'Italie, se considère au nombre des Puissances, qui *se consulteront*, si l'indépendance et l'intégrité de l'Autriche sont menacées.

Une collaboration avec l'Allemagne a été envisagée dans les formes suivantes : les ministres français et britannique ont exprimé l'espoir que les progrès satisfaisants, réalisés à Londres, pourraient être continués avec la collaboration directe et effective de l'Allemagne. Ils ont déclaré : *Qu'aucune Puissance n'a le droit de modifier ses obligations par un acte unilatéral.*

Ils ont estimé qu'un règlement général, obtenu par *libre négociation* entre l'Allemagne et les autres Puissances, contribuerait dans une large mesure au renforcement de la paix.

Interprétation et demandes d'interprétation.

Telles ont été les dispositions essentielles des accords de Rome et de Londres de janvier et de février 1935.

Ces dispositions ont fait l'objet d'interprétations et de demandes d'interprétation.

La France a demandé *la priorité pour le pacte de l'Est* et la convention d'autres pactes de sécurité, *avant toute modification des clauses militaires* du traité de Versailles.

L'Angleterre s'est prononcée pour *la simultanéité de tous les accords*.

L'Allemagne a demandé des explications sur le sens et la portée du *pacte Danubien*: la France et l'Italie seront-elles seules à décider quand et par quoi l'indépendance autrichienne pourrait être menacée? La France et l'Italie se réservent-elles le droit de décider du type de gouvernement que l'Autriche devrait posséder? Une restauration des Habsbourg serait-elle tolérée par elles?

Le gouvernement du Reich a d'ailleurs émis le principe d'une libre consultation du peuple autrichien par *voie de plébiscite*. Il s'est prononcé pour une portée purement consultative du pacte Danubien.

Les Gouvernements italien et français ont fourni leurs réponses :

En ce qui concerne le *Pacte Oriental*, la France lui a reconnu une valeur en rapport avec son importance géographique et politique dans l'organisation de la paix.

L'Allemagne a fait opposition, estimant qu'il est impossible de prévoir les effets qui pourraient résulter d'une telle Convention. Elle a repoussé le principe de l'assistance mutuelle et demandé son remplacement par des pactes bilatéraux de non-agression.

Comme conséquence du système de sécurité de l'Europe, la France préconisait l'union du principe d'assistance mutuelle dans l'Est européen, avec la Convention aérienne de l'Europe

Occidentale et avec les accords de Rome, concernant l'Europe Centrale.

L'Allemagne aurait formulé d'après certains indices une proposition éventuelle d'une trêve internationale de 10 ans et sous réserve de la suite de la négociation.

Rupture des clauses militaires du traité de Versailles.

Cependant, le 16 mars 1935, au nom de l'Égalité des Droits, le III^e Reich a rompu les clauses militaires du traité de Versailles, en rétablissant en Allemagne le service militaire obligatoire.

L'opinion du monde entier s'est émue.

Les grandes Puissances se sont consultées.

L'accord franco-italien de Rome a été ratifié par le Parlement français.

Une Conférence préliminaire anglo-franco-italienne s'est ouverte au quai d'Orsay le 23 mars 1935.

La France a saisi le Conseil de la S. D. N. d'une protestation solennelle contre la violation par le III^e Reich des clauses militaires du traité de Versailles.

En attendant, à la suite des entretiens de Paris du 23 mars 1935, des voyages de M. Eden à Moscou, Varsovie et Prague, une conférence des trois (Italie, France, Angleterre), a eu lieu à Stresa le 11 avril, et le Conseil de la S. D. N. s'est réuni le 15 avril 1935.

La Charte de la solidarité alliée.

« Tout le problème de Stresa » — a dit M. Henry Bérenger — « est dans la question de savoir si l'Angleterre, son opinion,

son peuple, son gouvernement, ses dominions, ses missionnaires : John Simon et Eden, M. Mac Donald lui-même, sont également prêts à agir, à faire suivre d'actes leurs constatations.

« Stresa ne peut être une simple parlotte printanière de consultations sentimentales avant la réunion du Conseil de Genève. Le parfum des îles Borromées est agréable à respirer en avril, mais des jardins de l'Isola Bella doit sortir en cette heure autre chose que le roucoulement des colombes parmi les rhododendrons. »

Et M. Henry de Jouvenel intervenant au Sénat concluait : « Le chancelier Hitler a bien moins augmenté, le 6 mars 1935, la puissance militaire de son pays, que sa Puissance diplomatique. Prenons garde. Cette puissance va s'accroître encore. Le réarmement de l'Allemagne est un fait, tandis que les accords avec Londres ou avec Rome n'en sont pas un. Ce que je voudrais, c'est que l'on n'attende point pour conclure les pactes d'assistance et les rendre efficaces entre les signataires. Je ne sais pas où nous en sommes avec l'Angleterre, mais j'ai confiance en M. Mussolini, qui sait ce qu'il veut et qui agit en conséquence. Cessons d'attendre l'Allemagne qui ne nous attend jamais. »

« De M. Pierre Laval, de son réalisme, de son énergie, la France ne peut douter », — ajoutait M. Henry Bérenger, — après les engagements positifs qu'il a pris spontanément devant le Sénat et devant la Chambre, depuis sa mission à Rome.

On a donc négocié, à Stresa, comme à Genève, comme à Rome. Stresa marque ainsi une étape nouvelle dans la série des conférences, qui tendent à réaliser en Europe une autre paix que celle que le traité de Versailles avait voulue.

Et voici les communiqués officiels :

La résolution tripartite.

Les représentants des gouvernements d'Italie, de France et du Royaume-Uni ont examiné à Stresa la situation générale européenne à la lumière des résultats des échanges de vues, poursuivis durant les dernières semaines; de la décision prise le 16 mars par le gouvernement allemand, ainsi que des informations recueillies par les ministres britanniques au cours des visites qu'ils viennent d'effectuer dans diverses capitales européennes.

Ayant envisagé les conséquences de cette situation par rapport à la politique définie dans les arrangements intervenus tant à Rome qu'à Londres, ils se sont trouvés d'accord sur les différentes questions qu'ils ont discutées.

1° Ils ont convenu d'une ligne de conduite commune à suivre au cours de la discussion de la requête dont le gouvernement français a saisi le conseil de la Société des nations;

2° Les informations recueillies les ont confirmés dans le sentiment qu'il convient de poursuivre les négociations tendant au développement souhaité de la sécurité dans l'Europe orientale;

3° Les représentants des trois Gouvernements ont procédé à un nouvel examen de la situation autrichienne.

Ils confirment les déclarations anglo-franco-italiennes du 17 février et du 27 septembre 1934 par lesquelles les trois gouvernements ont reconnu que la nécessité de maintenir l'indépendance et l'intégrité de l'Autriche continuera à inspirer leur politique commune.

Se référant au protocole franco-italien du 7 janvier 1935 et aux déclarations franco-anglaises du 3 février 1935, par lesquelles a été réaffirmée la décision de se consulter sur les mesures à prendre, au cas où l'intégrité et l'indépendance de l'Autriche seraient menacées, ils ont convenu de recommander la réunion, à une date très prochaine, des représentants de tous les gouvernements énumérés dans le protocole de Rome, en vue de conclure des accords relatifs à l'Europe centrale;

4° En ce qui concerne le pacte aérien proposé pour l'Europe occidentale, les représentants des trois gouvernements confirment les principes et la procédure à suivre, tels qu'ils ont été envisagés dans le communiqué de Londres du 3 février et conviennent de poursuivre activement l'étude de la question, en vue de la préparation d'un traité entre les cinq puissances visées dans le

communiqué de Londres, ainsi que de tous accords bilatéraux susceptibles de l'accompagner;

5^o Passant à l'examen du problème des armements, les représentants des trois puissances ont rappelé que le communiqué de Londres prévoyait un règlement à négocier librement avec l'Allemagne pour être substitué aux dispositions correspondantes de la partie V du traité de Versailles.

Ils ont délibéré, avec le sentiment de leurs responsabilités, sur la récente démarche du gouvernement allemand et sur le rapport qu'a fourni sir John Simon au sujet des conversations qu'il a eues avec le chancelier allemand sur cette question.

Les représentants des trois gouvernements ont eu le regret de constater que la méthode de répudiation unilatérale adoptée par le gouvernement allemand, à un moment où les démarches étaient en cours pour promouvoir un règlement librement négocié de la question des armements, avait porté gravement atteinte à la confiance de l'opinion publique dans la solidité d'un ordre pacifique. D'autre part, l'ampleur du programme de réarmement allemand tel qu'il est annoncé — programme dont l'exécution est déjà très avancée — a enlevé toute valeur aux prévisions quantitatives sur lesquelles avaient été jusqu'ici fondés les efforts poursuivis pour le désarmement et a, du même coup, ébranlé les espoirs qui avaient inspiré ces efforts.

Les représentants des trois puissances réaffirment néanmoins leur profond désir de maintenir la paix, en créant un sentiment de sécurité et déclarent, pour leur part, qu'ils restent désireux de s'associer à tout effort d'ordre pratique, tendant à promouvoir un règlement international sur la limitation des armements;

6^o Les représentants des trois gouvernements ont pris connaissance des désirs exprimés par les États, dont le statut militaire a été fixé respectivement par les traités de Saint-Germain, de Trianon et de Neuilly, d'obtenir la revision de ce statut.

Ils décident d'en informer par la voie diplomatique les autres États intéressés. Ils sont d'accord pour recommander aux États intéressés d'examiner cette question en vue de la régler par voie contractuelle, dans le cadre des garanties régionales de sécurité.

Déclaration des gouvernements anglais et italien.

La déclaration commune dont le texte suit a été faite par les représentants de l'Italie et du Royaume-Uni en ce qui concerne le traité de Locarno :

Les représentants de l'Italie et du Royaume-Uni, puissances qui ne sont parties au traité de Locarno qu'en qualité de garantes, réaffirment solennellement toutes les obligations qui, aux termes de ce traité, incombent à ces puissances et déclarent celles-ci déterminées à s'en acquitter fidèlement le cas échéant.

Les obligations ci-dessus visées ayant été contractées à l'égard de toutes les autres puissances parties au traité de Locarno, cette déclaration commune, faite à la conférence de Stresa, à laquelle la France prend part, sera officiellement communiquée aux gouvernements allemand et belge.

La déclaration finale de la conférence de Stresa.

Les trois puissances, dont la politique a pour objet le maintien collectif de la paix dans le cadre de la Société des nations, constatent leur complet accord pour s'opposer par tous les moyens appropriés à toute répudiation unilatérale des traités susceptible de mettre en danger la paix de l'Europe. Elles agiront à cet effet en étroite et cordiale collaboration.

Il s'agissait en somme d'établir une sauvegarde générale de l'Europe, par le renforcement des traités et de fortifier la paix sur chacune des trois frontières du Reich : Rhin, Vistule et Danube.

Le réarmement du Reich a amené d'autre part l'Angleterre, la France et l'Italie à envisager la demande d'un réarmement présentée par l'Autriche, la Hongrie et la Bulgarie au nom du principe de l'Égalité des Droits, et « par un accord amiable », comme l'a spécifié la Hongrie.

Les États de la Petite Entente et de l'Entente Balkanique ont manifesté une certaine émotion à ce sujet. Il semble que cette émotion se soit apaisée à la suite d'une mise au point par une déclaration du 15 avril 1935 de M. Pierre Laval aux représentants de la Presse à Genève et par les assurances données aux délégués de la Petite Entente et de l'Entente Balkanique par MM. John Simon et Aloisi, d'accord avec notre ministre des Affaires Étrangères.

Il est intéressant de remarquer à ce propos que c'est la première fois que les représentants des deux Petites Ententes siègent en commun et prennent une décision commune. Cet événement marque une date dans l'histoire de la reconstruction pacifique de l'Europe Centrale et Orientale.

Voici le Communiqué de cette décision commune :

« Les conseils permanents de la Petite Entente et de l'Entente balkanique se sont réunis aujourd'hui 15 avril 1935 en session extraordinaire à Genève, sous la présidence de M. Titulesco, ministre des Affaires Étrangères de Roumanie.

Les représentants des cinq États ont examiné la situation générale européenne à la lumière des derniers événements.

Ayant pris connaissance des résultats de la conférence de Stresa, ils ont enregistré avec satisfaction l'effort qui vient d'être accompli en vue des prochaines réalisations dans l'œuvre d'organisation de la paix européenne.

Ils espèrent que, dès maintenant, il en résultera une détente favorable à la collaboration de la paix.

La Petite Entente et l'Entente balkanique attachent une importance particulière à la conclusion prochaine des traités d'assistance mutuelle dans le nord-est de l'Europe, ainsi qu'au succès des négociations envisagées en vue de la réalisation des pactes de sécurité en Europe centrale et sud-orientale.

En ce qui concerne la révision du statut militaire des États signataires des traités de Saint-Germain, Trianon et Neuilly, les représentants des cinq États ont pris acte des précisions données par M. Pierre Laval, notamment :

a) Que les gouvernements britannique, français et italien se sont volontairement abstenus de formuler aucune appréciation sur le fond de la question, qui doit être tranchée librement par les gouvernements les plus directement intéressés;

b) Que la seule recommandation que les trois gouvernements réunis à Stresa ont cru devoir formuler tend précisément à écarter toute recherche de règlement autre que contractuel, en proposant une procédure de libre négociation, dont les possibilités devraient être étroitement conditionnées par des garanties nouvelles de sécurité ¹.

1. Le 11 mai 1935, la Conférence de l'Entente Balkanique, fixant son attitude à l'égard du problème Danubien, a décidé de s'opposer formellement à toute discussion ayant un caractère révisionniste et à tout réarmement, sans une réelle compensation de sécurité.

« Il se peut — a dit M. Flandin en conclusion de la Conférence de Stresa — que de nouvelles difficultés surgissent en Europe; une Conférence, en effet, ne peut modifier la disproportion des dynamismes des peuples. C'est là qu'est la principale difficulté. Les Nations attachées à l'ordre établi ont moins de dynamisme que les fauteurs de troubles. »

Il y a — heureusement — des exceptions notables dans l'Europe actuelle. C'est la meilleure raison d'espérer.

Cette espérance n'a pas été déçue le 17 mars 1935, puisque le Conseil de la S. D. N., à l'unanimité, moins l'abstention du Danemark, a voté le projet de résolution anglo-franco-italien, qui porte condamnation de la politique allemande et décide de rechercher dans le cadre de la S. D. N. les mesures destinées à empêcher et au besoin à sanctionner toute répudiation unilatérale des traités.

PREMIÈRE PARTIE
L'ÈRE DES PACTES

LE PACTE DE LA PETITE ENTENTE

Les grandes lignes politiques qui sont à l'origine de la Constitution et de l'organisation du pacte de la Petite Entente du 16 février 1933, constituent un chapitre d'histoire intéressant, que M. Osusky, ministre de Prague à Paris, a exposé, dans une remarquable conférence à la Sorbonne.

Après la guerre, l'Humanité, lasse du carnage, a voulu se ressaisir et s'organiser contre le retour de telles calamités. Elle a cherché à réaliser l'idée de la paix. Elle a voulu organiser une collaboration entre les Nations, basée sur les principes de justice et d'égalité et sur les droits des peuples, grands et petits, à la vie et à l'indépendance.

En ce sens, fut rédigé un projet primitif de l'article 21 du pacte de la S. D. N. Ce projet, qui avait en vue de concilier l'expression la plus noble de la fierté et de la dignité humaines, avec le sentiment du respect de la souveraineté nationale, fut écarté. Il fut remplacé par la *Protection des minorités*, dont le régime fut *imposé*, notamment aux États successeurs de la double monarchie austro-hongroise.

Les États successeurs, qui se rappelaient le traité de Berlin de 1878 et qui avaient été payés pour savoir que ce régime avait souvent servi à tout autre chose qu'à la protection des minorités, demandèrent aux Grandes Puissances pourquoi leur

étaient *imposées* des obligations, que celles-ci jugeaient *incompatibles avec leur Souveraineté Nationale*.

Les Grandes Puissances répondirent que l'article 10, du pacte de la S. d. N. les appelant à *garantir l'intégrité territoriale* des États successeurs, elles avaient le droit de *fixer les conditions* de cette garantie.

Mais le Sénat des États-Unis refusa de ratifier le traité de Versailles, y compris l'article 10 du pacte, remettant ainsi en cause l'*existence Nationale* des États successeurs.

Le désarroi qui en résulta, ne tarda pas à se faire sentir. Les garanties de l'article 10 furent remises en discussion. Les uns interprétèrent cet article comme ne *garantissant* qu'une *simple possession de territoire*; les autres n'y virent qu'un *engagement juridique*, dépourvu de sanction; d'autres encore estimèrent que l'article 10 ne contenait qu'un *engagement moral*.

Conventions bilatérales de 1920 et 1921.

Les hommes d'État de la Roumanie, de la Yougoslavie et de la Tchécoslovaquie s'alarmèrent. On leur *imposait*, en effet, le *régime des minorités* et on leur *retirait* en même temps la contre-partie de l'article 10, c'est-à-dire la *garantie territoriale*.

Aussi, pour sauvegarder l'avenir de leurs pays, les Gouvernements de Prague, de Bucarest et de Belgrade conclurent-ils, en 1920 et 1921, des *conventions bilatérales*, s'engageant, en cas d'une attaque de la part de la Hongrie contre l'un d'eux, à se *secourir mutuellement*. Il fut en outre convenu qu'aucun des États successeurs ne pourrait *conclure une alliance* avec une tierce Puissance, sans un *avis préalable* des autres parties contractantes. Enfin, ils s'engagèrent à *se consulter* sur les questions de politique extérieure ayant trait à leurs rapports avec la Hongrie.

Ces conventions de 1920 et 1921 constituaient, en somme, des *Ententes régionales*. Dès leur formation, ces ententes régionales furent, par cela même, l'objet d'une critique de principe. On leur reprocha de ne pas être en harmonie avec le *caractère général* du pacte de la S. D. N. La Petite Entente, sur l'initiative de la Tchécoslovaquie, proposa alors un amendement à l'article 21 du pacte. Suivant cet amendement, *toute entente régionale devait être placée sous le Contrôle de la S. D. N. et ouverte à l'adhésion des États tiers*.

La proposition parut inopportune et prématurée.

La S. D. N. tenait en effet à son système de *coopération internationale universelle*, système qui aboutit, comme on sait, à l'échec du protocole de Genève en 1924, à l'échec de la Conférence Économique mondiale et au destin très tourmenté de la Conférence du Désarmement.

En présence de ces échecs, les États de la Petite Entente se décidèrent à *organiser leur propre existence*.

Essai d'Union Centro-Européenne.

Dès 1918, d'ailleurs, les traités de 1920 et 1921 avaient été précédés : par un essai de création d'une *Union Centro-Européenne*, dont M. Masaryk fut élu Président; par une réunion à Rome même, en avril 1918, avec le concours de M. Mussolini, du *Congrès des peuples opprimés* et par un *essai de collaboration*, sur le territoire de l'Autriche, entre les peuples en lutte pour leur affranchissement.

En 1922, la Roumanie, la Tchécoslovaquie et la Yougoslavie firent leurs preuves comme facteurs puissants dans la politique européenne. A la conférence de Gênes, les trois États résistèrent aux premiers assauts de leurs adversaires et

aux premières conséquences graves de la désagrégation de la Grande Entente, c'est-à-dire aux discussions sur les réparations de guerre, aux différends entre la France et l'Angleterre et au conflit à propos de la Russie.

Dans les années suivantes, les États de la future Petite Entente consolidèrent leur position internationale et opposèrent une *solide barrière au révisionnisme* centro-européen. Ils s'assurèrent un siège au Conseil de la S. D. N., et, pendant la période de Locarno, ils aidèrent à la reconstruction économique et financière de l'Autriche et de la Hongrie.

Mais en 1927, les partisans de la révision des traités et certaines Puissances, qui voyaient dans la future Petite Entente, un bloc politique incommode, barrant la route à des plans d'expansion, cherchèrent à l'empêcher, en lui reprochant une prétendue insuffisance de coopération économique. Les efforts se portèrent surtout sur la Roumanie, en exerçant sur le royaume Danubien une pression tant politique qu'économique.

Le statut de 1930.

De 1927 à 1930, au moment où apparurent les symptômes et les premiers effets de la crise qui sévit depuis, sur l'Europe et dans le monde entier, la Petite Entente prépara son organisation définitive; le premier statut fut signé en 1930 à la réunion de Strbské Pleso.

A partir de 1930, M. Benès, d'accord avec MM. Marinkowitch et Mironescu, considéra qu'il convenait de réaliser le plus tôt possible :

1^o L'*Unité* solide de la Tchécoslovaquie, de la Yougoslavie et de la Roumanie, sous la forme d'une *Communauté internationale*;

2^o Un *programme économique* Centro-Européen, pour mettre

en harmonie les intérêts économiques des deux États agricoles : Roumanie et Yougoslavie, et de l'État mi-industriel, mi-agricole, la Tchécoslovaquie;

3° L'accès de la Petite Entente à *quelques autres* des États de l'Europe Centrale et la possibilité de bonnes relations politiques et économiques avec l'Italie et l'Allemagne;

4° La possibilité d'une *Union douanière* roumano-yougoslave, avec un aménagement spécial pour la Tchécoslovaquie, sous la forme d'une *Société des Nations de l'Europe Centrale*.

A la suite de la tentative d'Anschluss austro-allemand, de la débâcle économique de l'Allemagne et de quelques autres États en 1931; à la fin de la politique de Locarno, après la mort de Briand; aussi, contre tout essai d'une restauration des Habsbourg et à la suite des malheureux débats de la Conférence du désarmement, la Petite Entente développa rapidement son évolution. Le dernier acte de cette Évolution a été réalisé par la décision de Belgrade du 19 décembre 1932.

Cette décision a abouti au Pacte d'organisation du 16 février 1933, signé à Genève par la Roumanie, la Tchécoslovaquie et la Yougoslavie.

Le Pacte d'organisation du 16 février 1933.

M. Benès, dans son exposé du 1^{er} mars 1933, a défini le sens politique du pacte d'organisation de la Petite Entente :

« Les États de la Petite Entente, a-t-il dit, au milieu de la dislocation générale de l'Europe, qui les menace par ses conséquences éventuelles, ont décidé de mettre un terme, du moins en ce qui les concerne, à ce processus de désagrégation européenne et de faire le premier pas vers une intégration, vers une synthèse, vers la formation d'une *nouvelle communauté internationale*.

Le problème de l'Europe Centrale ne pourra être résolu que si les droits de liberté et d'indépendance de chacun des États intéressés sont respectés. Que ce soit de l'Est, de l'Ouest, ou d'ailleurs, qu'un désir se manifeste d'avoir *une situation privilégiée, cette prétention ne saurait être acceptée*, car ces pays veulent avant tout jouir d'une complète liberté.

En troisième lieu, la Petite Entente a pour voisines : La Russie, l'Allemagne et l'Italie, elle ne sera jamais dirigée contre aucune d'elles. La Petite Entente est essentiellement un élément de paix, de modération, d'unification et de pacification.

A l'endroit des autres États centro-Européens : Hongrie, Autriche, Bulgarie, elle tient à établir ses relations sur la base de l'unité et elle considère comme son premier devoir de respecter les droits, la souveraineté, l'indépendance et la pleine égalité avec les autres États.

« Mais » — a résolument affirmé M. Benès — « ce pacte a été signé dans l'intention expresse de défendre notre position commune et tous nos droits, avec toute notre énergie et toute notre force; — de garantir pleinement nos intérêts pour l'avenir, *de rendre intangible notre territoire* et de mettre tout en œuvre partout, en toutes circonstances, pour *le respect des engagements internationaux.* »

*
* *

L'ACTIVITÉ DIPLOMATIQUE DE LA PETITE ENTENTE

Les principales manifestations de l'activité diplomatique de la Petite Entente ont eu lieu à la Conférence du désar-

ment et à Stresa. Je rappelle aussi les Conférences de Prague et de Bucarest en juin 1933; la déclaration solennelle des trois ministres des Affaires Étrangères de Prague, de Bucarest et de Belgrade du 7 juin 1933, sur la question de la révision des frontières; la Conférence de Sinaïa en septembre; les entrevues de Varna et de Belgrade entre le roi Alexandre de Yougoslavie et le roi Boris de Bulgarie en septembre et en décembre 1933; l'entrevue de Ramadou entre le roi Carol de Roumanie et le roi Boris; la conférence de Kossice entre les ministres de Roumanie et de Tchécoslovaquie, MM. Benès et Titulesco; la conférence économique de Prague et la Conférence de Zagreb en janvier 1934.

Aux programmes de ces Conférences et de ces entrevues : protestation de la Petite Entente *et de la Pologne* contre le projet de Directoire de l'Europe, projet Mussolini-Mac Donald; plans agricoles et économiques; protestation contre la politique revisionniste du comte Bethlen; rapports de la Pologne et de la Petite Entente; projet de Locarno Balkanique; Intangibilité des traités; Fédération des États de l'Europe Centrale et Orientale; Contre la réforme de la S. D. N.; Organisation économique du Bassin Danubien; Examen des plans italiens et français; rapports de la Petite Entente avec la Russie.

Depuis la Conférence de Zagreb, l'activité diplomatique de la Petite Entente ne s'est pas ralentie. C'est *l'année tragique 1934 qui commence.*

Un tour d'horizon en 1934.

Le bilan politique de l'année 1934 est lourd d'événements, qui ont profondément troublé la conscience des peuples civilisés. On peut dire que 1934 a battu le record des crimes politiques.

L'année 1933 s'était achevée sur un assassinat : M. Duca, président du Conseil de Roumanie, avait été tué le 29 décembre, sur le quai de la gare de Sinaïa, par un homme de la Garde de fer.

Les cinq premiers mois de 1934 furent assez calmes; ce n'est qu'à partir du mois de juin que *la série sanglante commence*.

Le 15 juin, M. Pieracki, ministre de l'Intérieur de Pologne, est assassiné à Varsovie. Le 30 juin, c'est la fameuse Saint-Barthélemy du troisième Reich.

Le 25 juillet, des nazis blessent mortellement à Vienne, au Ballplatz, le malheureux chancelier Dollfuss.

Le 9 octobre, un Macédonien assassine en France, à Marseille, le roi Alexandre de Yougoslavie et M. Barthou, ministre des Affaires Étrangères de France.

Le 1^{er} décembre, en Russie, le terrorisme relève la tête, en abattant Serge Kirov, un des meilleurs amis de Staline.

La vie des Gouvernements semble affaiblie; la Grande-Bretagne oscille entre le splendide isolement et la collaboration continentale. L'Allemagne hésite entre les théories extrêmes nationales-socialistes et les forces conservatrices de l'Industrie lourde et de la Reichswehr, clamant son désir de paix, tout en forgeant ses armes pour la guerre. L'Italie tâtonne entre le révisionnisme et le maintien des traités, préoccupée d'affirmer une volonté pacifique, tout en pratiquant une politique de prestige.

La crise économique est parvenue au paroxysme, étendant partout son voile de misère et de désespoir, enlisant la vie matérielle des collectivités, en des autarchies de jour en jour plus brutales.

Les peuples, pris à la gorge par l'angoisse du lendemain,

ont paru sur le point de chercher à leur malheureux sort la pire des solutions : *La Guerre*.

Mais le péril, pour chacun et pour tous, a fait que l'année tragique a paru s'achever dans un certain apaisement des esprits et des cœurs. Après les heures d'abattement, l'espoir a semblé renaître. La France continue et développe son action internationale pour une politique de paix, basée sur la sécurité, par le respect des traités. Une majorité de peuples semble se former vers l'idéal pacifique; la minorité turbulente qui trouble l'Europe hésite. L'atmosphère est créée. Mais il reste encore de redoutables problèmes à résoudre et les moments critiques de l'Évolution Européenne ne sont pas encore résolus.

Trois thèses sont en présence et s'affrontent :

La première se formule ainsi : Quiconque veut déplacer une borne frontière trouble la paix de l'Europe.

La seconde thèse s'oppose à la première : Vouloir maintenir telles qu'elles ont été fixées en 1919-1920 les frontières en Europe Danubienne, c'est entretenir un foyer d'incendie, dont une étincelle peut provoquer l'explosion, c'est conduire à la guerre.

Une troisième thèse consiste à soutenir que, dans l'Europe menacée par tant de dangers extérieurs communs, les questions de frontière ont moins d'importance et qu'il faut arriver, sans modifier le tracé géographique de ces frontières, à *atténuer le relief*. C'est là que se trouve la solution du problème, par la formation et par le développement de « l'esprit européen », de l'idée pan-européenne dans le cadre de la S. D. N., établissant la solidarité des peuples de l'Europe par leur libre consentement et sans porter atteinte aux individualités nationales.

Quelles ont été les manifestations de l'activité diplomatique de la Petite Entente de juin à décembre, pendant la période tragique et sanglante de l'année 1934?

C'est d'abord *la reprise des relations diplomatiques normales entre la Russie et la Petite Entente, le 9 juin*. Événement important, non seulement du point de vue des relations des pays de l'Europe centrale et orientale, mais aussi du point de vue plus général de l'évolution de la politique extérieure de l'Union Soviétique, par rapport à l'ensemble du monde européen.

Les pays de la Petite Entente n'avaient pas, jusque-là, reconnu le Gouvernement de Moscou, parce que la communauté de leur politique extérieure ne leur permettait de le faire qu'ensemble, les garanties à obtenir devant valoir pour les trois États également.

La Tchécoslovaquie et la Yougoslavie, qui, en raison de leurs affinités slaves, ont toujours éprouvé une certaine attirance vers la Russie, étaient disposées à accomplir ce pas décisif. Mais, il y avait le cas particulier de la Roumanie, qui ne pouvait admettre le rétablissement de relations normales avec Moscou, que si elle avait la certitude que la question de Bessarabie ne serait pas soulevée du côté russe. Le problème, à vrai dire, s'était sensiblement éclairci depuis la signature à Londres, en 1933, de l'accord relatif à *la définition de l'agresseur et de l'agression*. Et l'occasion de le résoudre se présenta à Genève, où MM. Benès, Titulesco Jevtitch purent procéder à de larges échanges de vues avec M. Litvinof. La conclusion de ces conversations fut prise au Conseil permanent de la Petite Entente, où les États du groupe firent officiellement connaître leur résolution de normaliser leurs relations avec l'Union des Républiques socialistes soviétiques, en exécution d'ailleurs des décisions déjà prises le 22 janvier 1934 à la Conférence de Zagreb.

La reprise des négociations diplomatiques entre la Russie et la Petite Entente a eu pour effet, dans une certaine mesure, de rapprocher l'Union Soviétique de la Société des Nations.

Une seconde et importante manifestation de l'activité diplomatique de la Petite Entente, en juin 1934, a été le voyage à Paris de M. Jevtitch, ministre des Affaires Étrangères de Yougoslavie.

Au cours des conversations entre M. Barthou et M. Jevtitch, trois questions capitales ont été envisagées :

- 1^o la Présidence de la République autrichienne;
- 2^o les accords de Rome;
- 3^o les rapports franco-italiens.

— Il s'est agi d'abord du remplacement à la Présidence de la République autrichienne de M. Micklas, par l'archiduc Eugène de Habsbourg.

Ce n'était évidemment pas encore la restauration de Otto de Habsbourg, mais une candidature à la Présidence. Or, la Conférence des ambassadeurs, en 1922, avait exclu les Habsbourg du pouvoir dirigeant en Autriche et en Hongrie; mais une interprétation du texte pouvait être faite en faveur d'une candidature habsbourgeoise à la Présidence de la République autrichienne.

Sur cette première question, l'accord fut parfait entre MM. Jevtitch, Benès et Barthou : Un ministre yougoslave ne pouvait présenter de lettres de créance à un Habsbourg. C'était un *casus belli*; Le Conseil de la S. D. N. devrait être réuni.

Au surplus, le désir de voir les Habsbourg remonter sur le trône n'était certainement pas plus vif à Berlin qu'en France.

— La seconde question, relative aux accords de Rome du 17 mars 1934, accords tripartites italo-austro-hongrois,

intéressait non seulement la Yougoslavie, et la Petite Entente, mais encore l'Économie tout entière de l'Europe Centrale et Orientale.

L'Italie, dans la rédaction de ses protocoles, avait eu pour but de *soutenir l'Économie austro-hongroise*. En réalité, ces accords avaient été conçus en septembre 1933, dans le Protocole italien sur le relèvement de l'Europe Centrale et Balkanique, dont l'objet avait été de faire prévaloir *le rayonnement économique italo-allemand dans le Bassin du Danube, au détriment de la Petite Entente*. M. Jevtitch demanda à M. Barthou de lui faire connaître son point de vue.

J'ai exposé dans mon livre *Danube et Adriatique*, 1934¹, le caractère variable des relations de l'Italie avec la Yougoslavie et la France, depuis le traité de Rapallo du 12 novembre 1920. Tantôt, ces relations tendaient à la conclusion d'accords parallèles entre Belgrade et Paris, d'une part; Belgrade et Rome d'autre part. Tantôt, elles tendaient à réaliser des accords généraux tripartites et communs aux trois capitales.

En juin 1934, la France et la Yougoslavie vivaient sous le régime du traité bilatéral du 11 novembre 1927 et, depuis, aucun effort n'avait été fait pour unir Rome, Belgrade et Paris dans une combinaison diplomatique commune.

Projet d'un pacte méditerranéen.

M. Barthou se prononça en faveur de la réalisation d'un *pacte méditerranéen*.

Ce *pacte méditerranéen* devait être, dans la pensée du Ministre des Affaires Étrangères de France, une sorte d'affirmation plus détaillée du pacte Briand-Kellog, valable, non seulement sur

1. *Danube et Adriatique*. Préface de Henry Bérenger. Ouvrage couronné par l'Institut. Paris, Domat-Montchrestien, 1934. Des origines au Pacte à quatre.

terre, mais également sur mer, pour tous les pays signataires, qui s'engageraient à se prêter mutuelle assistance, si l'un des leurs se trouvait injustement attaqué. L'idée essentielle était de demander à tous les États riverains de la Méditerranée : France, Italie, Yougoslavie, Grèce, Turquie et éventuellement à la Russie, de conclure le pacte *avec l'approbation de la Grande-Bretagne*.

Mais une mutuelle crainte de voir, dorénavant, les questions de politique internationale traitées « *à priori* » *sous l'angle de la sécurité*, devait amener une certaine communauté de vues entre Hitler et Mussolini, surtout en présence d'une activité nouvelle de la Russie dans les affaires de l'Europe. De là, l'*entrevue de Venise* entre le Fuhrer et le Duce, qui manifestèrent une opposition commune à la politique des pactes régionaux.

— En ce qui concerne les *rapports franco-italiens*, M. Barthou confirma à M. Jevtitch que *l'action extérieure de la France* ne pouvait avoir d'autres buts que la consolidation de la paix dans le cadre des traités existants. Il insista sur les efforts de la diplomatie française, en vue de déterminer une *détente entre l'Italie et la Petite Entente* et d'écartier définitivement toute menace *d'un conflit italo-yougoslave*. Il fit remarquer au Ministre des Affaires Étrangères de Yougoslavie que le temps n'était déjà plus, où l'on considérait à Rome que l'amitié franco-yougoslave constituait un obstacle à toute véritable coopération de la France et de l'Italie dans le domaine Européen. M. Barthou reporta d'ailleurs tout le mérite de cet important progrès à M. Jevtitch, qui avait su déterminer ce changement d'atmosphère, depuis qu'il avait pris la direction de la politique extérieure de son pays.

Depuis le 15 mars 1935 la réconciliation de l'Italie et de la Yougoslavie est un fait accompli. Le nouveau ministre d'Italie à Belgrade, le comte di Campalto Viola, a remis au prince régent de Yougoslavie ses lettres de

créance en prononçant une importante allocution : « Je suis chargé tout exprès, a-t-il dit, par le chef de mon Gouvernement de déclarer que mon activité sera dirigée vers la réalisation d'un rapprochement positif entre nos deux pays. Je suis autorisé à répéter que l'Italie n'a rien que des sentiments amicaux envers la Yougoslavie et n'a pas l'intention de troubler son développement ou son intégrité territoriale, mais, au contraire, elle se propose de développer toutes les possibilités existantes, dans le but de parvenir à une collaboration cordiale et concrète et à une entente sur le terrain politique et économique. »

A ces paroles amicales, qui exprimaient si clairement la bonne volonté italienne, le prince Paul a répondu :

« La mission qui vous est confiée et la déclaration expresse de votre Chef du Gouvernement que votre activité sera dirigée vers la réalisation d'un rapprochement positif entre nos deux pays, afin de parvenir à une collaboration cordiale et à une entente sur le terrain économique et politique, répondent trop à nos sentiments, pour que vous ne soyez pas assuré de rencontrer ici toutes nos sympathies.

« Cette collaboration et cette entente seront non seulement dans l'intérêt de nos deux pays, mais serviront aussi à l'affermissement de la paix.

« Je puis vous assurer que votre mission peut entièrement compter sur mon appui et sur celui de la régence, ainsi que sur le concours du Gouvernement royal. »

Dans une interview du 7 Avril, publiée par la Pravda, le Comte Viola di Campalo a confirmé les termes de son allocution. Il a annoncé le renouvellement du traité d'amitié entre l'Italie et la Yougoslavie; la conclusion des traités de Commerce et une Collaboration politique constante de Rome avec Belgrade.

Au surplus, a ajouté le Ministre, la Petite Entente est considérée par l'Italie comme un bloc politique qui a fait ses preuves et qui a montré une vitalité heureuse.

M. Barthou à Bucarest.

A la suite des visites à Paris de MM. Titulesco et Jevtitch, M. Barthou s'est rendu en juin 1934 à Bucarest et à Belgrade. La presse a souligné l'importance de ce voyage parce que

pour la première fois, un Ministre des Affaires Étrangères de France se rendait en Roumanie, pour apporter au peuple roumain l'appui total du peuple français, à la politique d'organisation de la paix, suivie par le gouvernement de Bucarest, depuis les traités de Versailles et de Trianon.

On a rappelé que le parti de l'organisation de la paix en Roumanie, celui qui a suivi, point par point, les instructions de Briand, est le parti libéral francophile, dont M. Titulesco est le grand animateur politique.

Cependant, au moment du voyage de M. Barthou, le parti national paysan, avec ses chefs bien connus : Maniu, Milahahe et Voidavoivode, moins francophile que les membres du parti libéral, avait fait son apparition sur la scène politique roumaine. La crise économique, la mort de Ferdinand, la Régence, l'avènement du roi Carol II le 7 juin 1930, les révolutions de Palais avaient compliqué la situation intérieure, M. Titulesco, l'animateur de la politique extérieure de Bucarest, était sévèrement menacé, au grand dam de la paix dans les Balkans. C'est alors qu'on vit pour la première fois les nationaux paysans se réconcilier avec le parti libéral, pour exiger du roi Carol le maintien de Titulesco au pouvoir.

Le but du voyage de M. Barthou à Bucarest était d'abord le resserrement des alliances existantes, le renforcement aussi des sauvegardes établies, dès le lendemain de la guerre, contre un retour offensif du danger allemand. Des combinaisons nouvelles s'étaient précisées; il s'agissait de couvrir par la Russie les derrières du barrage défensif roumano-polonais. Une trame tissée entre les Soviets, la Petite Entente et les Balkans, devait resserrer le cordon de protection contre les fauteurs de troubles. Il s'agissait encore de réaliser ces combinaisons par des *alliances régionales* dans le cadre de Genève, pour y ramener les déserteurs.

La Conférence de la Petite Entente.

Le voyage de M. Barthou à Bucarest a coïncidé avec la réunion du Conseil de la Petite Entente le 18 juin 1934.

Le communiqué de ce Conseil présente un tableau très précis de la situation internationale. Il montre l'Europe et le monde, partagés entre ceux qui veulent bouleverser l'ordre établi et ceux qui entendent maintenir cet ordre.

Voici les principales dispositions de ce communiqué.

« Bucarest, 20 juin, 15 h. 30. Les trois Ministres des Affaires Étrangères de Roumanie, de Tchécoslovaquie et de Yougoslavie, MM. Titulesco, Benès et Jevtitch, ont reçu la presse et lui ont donné lecture d'un communiqué, où il est dit notamment que le conseil permanent de la Petite Entente a décidé entre autres :

— de faire tous ses efforts pour que la conférence du désarmement aboutisse à une convention satisfaisante pour toutes les parties en cause ;

— de soutenir de toutes ses forces l'organisation de la sécurité et de participer aux *conventions régionales d'assistance mutuelle*, qui sont en cours de discussion ;

— de coopérer au redressement économique de l'Europe, d'accord avec tous les pays intéressés.

Au grand regret du conseil permanent de la Petite Entente, certaines déclarations officielles hongroises donnent l'impression que la Hongrie veut s'exclure elle-même d'une telle collaboration ;

— de réaffirmer la décision de s'opposer *au retour des Habsbourg*, sous n'importe quelle forme, par les mesures appropriées ;

— de prendre acte avec satisfaction de la *reprise des relations diplomatiques normales entre l'U. R. S. S., la Roumanie et la Tchécoslovaquie*, conformément à la décision de Zagreb, en vue de collaborer au maintien de la paix ;

— de prendre acte avec satisfaction des assurances reçues, quant à *l'application intégrale du pacte de l'entente balkanique*, par tous ses signataires et de la ratification de ce dernier, en date du 16 juin 1934 par la Roumanie et la Yougoslavie ;

— de ratifier les décisions prises par le Conseil économique, dans sa session de Bucarest et de les soumettre aux gouvernements respectifs pour approbation ;

— de se réunir au mois de septembre à Genève.

Avant de finir ses travaux, le conseil permanent de la Petite Entente a constaté avec satisfaction la grande répercussion qu'ont eue les visites des Ministres des Affaires Étrangères de la Petite Entente à Paris, ainsi que les visites du Ministre des Affaires Étrangères de France, dans les capitales de la Petite Entente; il a exprimé la joie du fait que la conférence de Bucarest a été une occasion précieuse, qui a permis aux Ministres des Affaires Étrangères de la Petite Entente d'échanger une fois de plus leurs vues avec M. Barthou.

RÉACTIONS ÉTRANGÈRES

Les manifestations et les discours qui ont marqué le voyage de M. Barthou en Roumanie et en Yougoslavie, les conclusions du conseil permanent de la Petite Entente, ont causé de profonds remous dans l'opinion internationale : à Budapest, à Rome, à Londres et à Berlin.

A Budapest, l'opinion hongroise s'était jusque-là refusée à confondre tout à fait la politique extérieure de la France avec celle de la Petite Entente. La presse gouvernementale a marqué la note dominante; on a pu lire dans le *Budapesti Hirlap*:

« Après les déclarations de M. Barthou, aucun Hongrois ne peut plus douter que l'axe de notre politique passe par Rome et Berlin. Même, s'il n'y avait pas entre la Hongrie et l'Allemagne tant de liens tissés par le passé, les événements présents suffiraient à contraindre nos deux pays à

chercher des voies communes. La Hongrie saluerait avec une grande joie une entente entre l'Autriche et l'Allemagne, car l'amitié de ces deux pays lui est également précieuse. Les déclarations de M. Barthou, en guérissant nos songe-creux de leur francophilie excessive, auront rendu service à la Hongrie. »

La politique extérieure de la Hongrie est d'ailleurs fort compliquée :

L'indépendance de la Hongrie postule celle de l'Autriche. On ne peut donc souhaiter à Budapest l'Anschluss, ou quoi que ce soit qui y mène. Mais la Hongrie souhaite pourtant le renforcement, en Europe Centrale, de l'Allemagne, dont elle attend l'encerclement de la Tchécoslovaquie et l'affaiblissement de la Petite Entente.

D'autre part, la Hongrie ne se sentira tout à fait à l'aise dans le bassin Danubien, que si l'Italie et l'Allemagne marchent d'accord. Or l'Italie et l'Allemagne se heurtent en Autriche.

Enfin, la Hongrie sait que, pour préparer les voies à une *révision pacifique* du traité du Trianon, elle a absolument besoin des sympathies du monde anglo-saxon et du concours au moins passif de la France. Or, elle jetterait bas tout cet effort de propagande, si elle paraissait se solidariser avec l'impérialisme allemand.

En réalité, la situation de la Hongrie n'est pas facile; elle est faite de contradictions ¹.

A Rome, on a considéré le voyage de M. Barthou comme une reprise par la France de la *politique des alliances militaires*. Ces alliances, couvertes sous le nom de pactes régionaux et d'organisation de la sécurité et de la paix, n'ont

1. Georges MAROT. *Le Temps*, juillet 1934.

paru à l'opinion italienne que comme de typiques formations de blocs, signifiant une prise de position contre d'autres pays.

Partant de ce principe, l'Italie voulait un *retour pur et simple au pacte à quatre*, considéré comme seul de nature à assurer en Europe un équilibre fondamental, en préparant la solution du conflit franco-allemand. Rome mettait en opposition deux tendances : celle du pacte à quatre, animé — disait-elle — d'un véritable esprit européen — et celle des pactes régionaux, animés d'un véritable esprit guerrier.

Le *Giornale d'Italia* conseillait à Londres de désapprouver la politique des pactes régionaux comme créant, en Europe un état de confusion et de malheur.

En même temps, contre les discours antirévissionnistes de Bucarest et de Belgrade, le *Giornale d'Italia* rappelait l'article 19 du pacte de la S. D. N., qui prévoit le droit et la possibilité de la révision des traités.

A Londres, on reprocha à M. Barthou d'aimer à voir « du panache dans la diplomatie » et le *Times* déclara n'être pas sûr que pour l'organisation de la sécurité, la méthode du Ministre français des Affaires Étrangères, valût celle *toute d'apaisement de M. Briand...*

M. Barthou, — écrivait le *Times* — se réclame franchement de la vieille diplomatie. Il a avoué, l'autre jour, qu'il n'était pas très familier avec les méthodes de Genève et l'on a pu constater, en effet, que ce qu'il poursuit à l'heure actuelle, c'est la consolidation des alliances politiques de la France, dont la plupart se complètent d'accords militaires. En fait, la préoccupation dominante de M. Barthou, qui, avec M. Litvinof, subordonne le désarmement à la sécurité, c'est d'organiser la paix par une série de pactes régionaux, enserrant de proche en proche, toute l'Europe. »

Il fallait donc éclaircir l'atmosphère à Londres et rassurer l'opinion anglaise. Ce fut l'objet d'un voyage de M. Barthou en Angleterre, en juillet 1934.

L'Angleterre, sans participer au projet *de pacte de l'Est*, s'est bornée à laisser faire l'expérience, à l'encourager même, à la condition que les Soviets entrent dans la S. D. N., en acceptant tous les engagements inscrits dans le Covenant.

Quant au *pacte méditerranéen* devant grouper la France, l'Italie, la Yougoslavie, la Grèce et la Turquie, et devant se rattacher aux pactes de Londres sur la définition de l'agression entre la Russie et ses voisins; quant au *pacte Balkanique*, garantissant les frontières entre les Soviets, la Turquie, la Roumanie, la Yougoslavie et la Grèce, il paraît ne pas en avoir été question.

A Berlin, et depuis l'entrevue de Venise, entre Mussolini et Hitler, l'accord italo-allemand s'était maintenu, concernant *l'opposition commune à la politique des pactes régionaux*. L'Allemagne continuait à manifester l'hostilité la plus absolue contre la politique française de pactes d'assistance mutuelle, sous le prétexte que ce sont des alliances et que, dans la situation de l'Europe, des alliances ne peuvent que provoquer des réactions.

LES DÉCLARATIONS DE PRAGUE ET DE BAYONNE

Il convenait d'opposer à toutes ces critiques *le sens précis et la signification réelle des politiques conformes de la France et de la Petite Entente*.

C'est ce à quoi s'employèrent MM. Barthou et Benès. Le

thème de leurs déclarations à Prague le 2 juillet et à Bayonne le 15 juillet, a été le suivant : *L'Association France-Petite Entente est ouverte à tous.*

A Prague, M. Benès a fait ressortir le contraste entre la situation internationale au mois de décembre 1933 et celle qui existait au mois de juillet 1934.

Au début de 1934, — a dit le Ministre des Affaires Étrangères de Tchécoslovaquie, — la situation en Europe présente un aspect peu réjouissant.

C'est le moment où la politique allemande marque une tendance de plus en plus accentuée vers la refonte du traité de Versailles; — où le dynamisme révolutionnaire allemand atteint son summum de tension nationaliste; — où la personnalité d'Hitler et la théorie du National-Socialisme représentent la réincarnation des idées pangermanistes.

C'est aussi le moment, *en Allemagne*, où le sursaut de nationalisme provoque une protestation quasi-unanime, contre les méthodes, *à forme pacifique*, de résistance passive et active au traité de Versailles, appliquées, de Wirth et Rathenau, à Stresemann, pour parvenir aux objectifs de l'Allemagne d'après guerre.

Cette protestation se traduit par : la rupture avec Genève, les tentatives d'Anschluss et l'accord Germano-Polenais; cet accord créant une nouvelle inconnue dans la situation Européenne. Elle se traduit encore par le conflit de la Sarre, par la controverse franco-allemande sur les conditions du plébiscite.

A cela s'ajoute l'aggravation du conflit soviéto-japonais, — et les préparatifs menaçants des deux parties semblent devoir entraîner une guerre inévitable dans ces parages.

En présence de cette situation alarmante, une vigoureuse réaction se produit sur la question du désarmement. Quatre memoranda sont échangés entre la France, l'Allemagne et

l'Angleterre, en vue d'une transaction à trouver entre le point de vue allemand et le point de vue français. *La publication du budget militaire allemand pour 1935 arrête les pourparlers.*

La Commission générale de la Conférence du désarmement se réunit le 29 mai 1934; M. Barthou y expose devant l'opinion mondiale la politique de la France *contre tout réarmement allemand*. Il fait une allusion assez claire aux *pactes régionaux* en préparation, qui marqueront dans l'Orient Européen une consolidation de la paix et constitueront *le principal des garanties de sécurité, sur la base desquelles pourrait être conclue plus tard une convention de désarmement*: cette thèse reçoit à Genève l'adhésion de la Petite Entente, de l'Entente Balkanique et de la Russie Soviétique.

Cependant, l'Europe se sent menacée de graves conflits et réagit en d'incessantes et fiévreuses négociations diplomatiques, préparant un nouveau *regroupement des forces européennes*.

La pression nationale socialiste sur l'Autriche a provoqué une vigoureuse résistance de l'Italie. L'Angleterre, la France et l'Italie font, le 18 février 1934, une déclaration commune sur l'indépendance de l'Autriche, qui réduit et éloigne le danger d'un Anschluss imminent.

De son côté, la Petite Entente, dressée de toute sa vigueur, contre tout changement de l'état de choses en Europe Centrale, a renforcé son action contre toute propagande de désagrégation, qui aurait ses répercussions, aussi bien sur la situation intérieure des trois États qui la composent, que sur son orientation extérieure. Il en est de même pour les États qui font partie du pacte Balkanique du 9 février 1934.

On cherche aussi une forme d'entente, qui rende possible un rapprochement entre la Bulgarie et ses voisins, sans porter

atteinte à l'essentiel de l'entente Balkanique, à son sens principal, qui est la mise en pratique du principe : *Le Balkan aux peuples balkaniques*.

Ce qui ne veut pas dire que ces peuples sont opposés à une collaboration pacifique avec les grandes Puissances, mais qu'ils sont assez adultes pour se gouverner et décider eux-mêmes de leur propre sort.

Enfin M. Benès a fait remarquer que cette évolution générale de l'Europe Centrale *n'est modifiée en rien* par les accords de Rome du 17 mars 1934, conclus entre l'Italie, l'Autriche et la Hongrie; — car ces accords, qui ont en vue d'assurer une aide économique à l'Autriche, pour écarter le danger de l'Anschluss, ont été, au contraire, une réponse à l'essor menaçant de l'idéologie Nationale-Socialiste allemande en Europe Centrale.

Mais le point culminant de l'évolution générale de l'Europe, est, sans contredit, le changement survenu dans la politique de l'Union Soviétique, sous l'influence des événements qui se sont déroulés en Extrême-Orient : guerre sino-japonaise, établissement de l'État indépendant du Mandchoukouo, départ du Japon de la S. D. N.; — danger d'un conflit menaçant en Extrême-Orient.

C'est dans ces conditions qu'est née, par analogie avec le pacte de Locarno, l'idée *du pacte oriental*, suivant lequel, l'Union soviétique, la Pologne, l'Allemagne, la Tchécoslovaquie et peut-être aussi les États Baltés, seraient amenés à conclure entre eux un pacte d'assistance mutuelle, contre tout agresseur quel qu'il puisse être.

II

LE PACTE ORIENTAL

Le débat devant la Chambre des Communes à Londres, sur l'*Organisation de la Sécurité*, a suivi les conversations franco-britanniques, qui avaient eu lieu entre M. Louis Barthou, M. Stanley Baldwin et Sir John Simon *en juillet 1934*.

Précisions françaises.

Le voyage de M. Barthou à Londres avait eu pour but de lever, de dissiper les préventions, qui existaient de l'autre côté de la Manche, contre le système des accords régionaux, surtout contre *le pacte oriental d'assistance mutuelle*, préconisé par la France. Ces préventions étaient inspirées toujours par la pensée que les intentions de la France étaient de *substituer au système de coopération dans le cadre de la S. D. N., un système d'alliances militaires et d'opposer un bloc de Puissances à d'autres blocs de Puissances*¹.

M. Barthou s'est efforcé de démontrer que la politique de tous les Cabinets qui se sont succédé à Paris, a été au contraire de *faciliter l'organisation de la Paix, dans l'esprit de Genève, sur la base de la sécurité, garantie à toutes les Nations, également*, ce qui exclut donc l'idée de l'isolement et de l'encerclement d'une Puissance déterminée quelle qu'elle soit.

Ce n'est que dans le cas — a précisé le Ministre des Affaires Étrangères de France, — *où la résistance, par trop intéressée,*

1. A Londres comme à Berlin, on a toujours marqué une préférence en faveur d'un pacte général de *non agression* en Europe orientale, au lieu d'une Convention d'*assistance mutuelle*.

des autres, rendrait impossible un tel système de sécurité, que les pays les plus exposés à une agression et ayant à défendre des intérêts communs, pourraient être amenés éventuellement à s'entendre, en vue d'une *action défensive* et que l'idée des alliances militaires pourrait s'imposer à eux comme une nécessité impérieuse.

La politique française a précisément pour objectif de prévenir une telle éventualité; *elle tend à organiser la coopération européenne, par un système normal d'accords régionaux, offrant à tous les États, sans en excepter aucun, les mêmes garanties, avec les mêmes droits et les mêmes devoirs.*

En ce qui concerne le projet d'un pacte oriental d'assistance mutuelle, qui couvrirait tous les États, de la mer Baltique à la mer Noire, y compris l'Allemagne et la Russie, la France ne demandait pas à la Grande-Bretagne de contracter de nouveaux engagements sur le Continent; elle ne lui demandait pas d'intervenir là où elle aurait à défendre une situation n'affectant pas des intérêts britanniques.

Mais la France demandait à l'Angleterre de ne pas montrer une hostilité de principe à sa politique de coopération et de reconnaître que cette politique créerait des possibilités, pour une meilleure garantie de la sécurité générale.

Le Débat aux Communes.

A la suite de cette conversation, entre MM. Louis Barthou, Stanley Baldwin et Sir John Simon, un grand débat s'est ouvert à la Chambre des Communes.

Sir John Simon a soutenu, devant le Parlement Britannique, le plan français d'organisation de la paix.

Le débat a eu un grand retentissement en Europe et dans le monde entier.

Les trois questions suivantes ont été examinées :

1° Le pacte d'assistance mutuelle entre cinq éléments : la Russie Soviétique, les États Baltes, la Pologne, la Tchécoslovaquie et l'Allemagne. Ce pacte serait analogue à celui de Locarno. — Mise au point du projet.

2° La Russie, devant être partie au nouvel arrangement de l'Europe Orientale, il est essentiel qu'elle entre à la S. D. N.

3° L'attitude de l'Italie, en tant que signataire du pacte de Locarno, est similaire à celle du Royaume-Uni.

Sur le premier point, la question a été posée de savoir si l'assistance mutuelle envisagée se réaliserait en vertu de l'article 16 du covenant de la S. D. N. ou par tout autre moyen nouveau.

La première question était donc d'importance.

Sir John Simon a rappelé les caractéristiques des accords de Locarno du 16 octobre 1928, qui ont posé les règles suivantes :

Respect absolu du *statu quo* territorial, *du traité de Versailles et des accords qui en assurent l'application* ;

Répudiation de tout recours à la guerre entre les États contractants, pour un temps illimité ;

Inviolabilité de la frontière démilitarisée du Rhin ;

Participation directe de la Belgique au pacte projeté ;

Garantie par l'Angleterre et par l'Italie de l'exécution des engagements prévus par l'accord.

Entrée de l'Allemagne dans la S. D. N., comportant la nécessité d'assumer les obligations de tous les États membres de la Société ;

Conclusion par l'Allemagne de traités d'arbitrage avec ceux de ses voisins qui s'y montreraient disposés, avec la garantie

éventuelle des Puissances signataires du traité de Versailles ou du pacte Rhénan.

A la première question : l'Assistance Mutuelle envisagée se réalisera-t-elle en vertu de l'article 16 du covenant et de l'accord de Locarno, ou par tout autre moyen nouveau, Sir John Simon a répondu qu'il ne connaissait aucune suggestion nouvelle faite à ce sujet; que, d'ailleurs, les négociations n'en étaient qu'à leur début, et que *tout un long travail de mise au point* devait être nécessairement envisagé.

Dans l'état actuel des négociations, a ajouté le secrétaire d'État au Foreign Office, le Gouvernement de S. M. a décidé d'exprimer publiquement son opinion, qu'un *pacte oriental de garantie mutuelle*, basé sur *les principes les plus stricts de la réciprocité*, et sincèrement conçu en vue de fortifier les fondements de la paix en Europe, mérite l'appui du Gouvernement comme du peuple britannique.

Naturellement, en cette affaire, a dit Sir John Simon, notre responsabilité n'est pas la même que celle qu'encourraient les États qui seraient parties contractantes à ce pacte, mais nous n'en avons pas moins un rôle à jouer, rôle auquel le monde attache la plus grande importance. *La Paix pour le monde entier*, demeure le premier des intérêts de la Grande-Bretagne, car elle est le principal objectif de sa politique internationale.

En ce qui concerne certains États, comme *l'Allemagne et la Pologne*, ce pacte impliquerait nécessairement pour eux une *participation effective*. Notre position vis-à-vis d'eux, est donc celle d'une Puissance amicale, leur soumettant en toute sincérité, l'opinion et les vues auxquelles l'Angleterre a été amenée. Quant à la responsabilité, il va de soi que c'est à eux et non à nous, Anglais, qu'elle incombe.

Passant à l'Italie, dont Sir John Simon a souligné que sa position de *Co-garante* du pacte de Locarno est identique à celle de la Grande-Bretagne, le Chef du Foreign Office a donné à la Chambre des Communes lecture d'une note de M. Mussolini, que le Duce venait de lui faire parvenir :

« L'attitude de l'Italie, en tant que signataire du pacte de Locarno, est similaire à celle du Royaume-Uni, étant clairement entendu que le pacte oriental d'assistance mutuelle n'implique aucun nouvel engagement pour elle. L'Italie envisage avec sympathie les propositions qui sont actuellement faites sur la base d'une réciprocité absolue entre toutes les Puissances intéressées. D'autant plus que les propositions en question offrent de nouvelles possibilités, en ce qui concerne *la limitation ou la réduction des armements*, et qu'elles impliquent la reconnaissance de l'égalité des droits. »

La réponse de Bayonne.

Après les débats devant la Chambre des Communes sur le projet de Locarno oriental, de nouvelles précisions sur la politique internationale de la France ont été fournies par M. Louis Barthou à Bayonne. Ces explications s'adressaient plus particulièrement à *la Pologne*.

« Notre politique — a dit M. Barthou — est faite de quelques idées nécessaires et consiste essentiellement dans la recherche de la paix. Non pas la paix, organisant des blocs de Puissances s'opposant les unes aux autres, mais *une paix par des pactes régionaux*, garantissant à leurs signataires qu'ils seront assurés contre toute agression et respectés.

Ces pactes, en liaison avec le pacte de Locarno, inspirés par les mêmes sentiments, les mêmes préoccupations et les mêmes espérances, ont pour but d'associer, avec la France, à

cette politique de paix, les pays qui y sont également intéressés. Nous avons fait triompher notre thèse à Genève et à Londres, non pas par une adhésion étroite ou modérée, mais par une communauté de vues *agissante*. J'ai été consulté, ajouta M. Barthou, par le Gouvernement britannique, sur les démarches qu'il allait faire, consécutivement à l'accord que nous avons conclu. A aucun moment, je n'ai rien eu à aliéner des intérêts français. *Si l'on m'avait demandé de négocier le désarmement pour obtenir la conclusion du pacte de l'Est, je n'aurais pas admis un parallélisme que rien ne justifiait.* J'estime que la France doit prendre ses précautions et qu'elle doit attendre, avant de négocier le désarmement. Ce que l'on peut dire, c'est qu'une fois réalisés ces pactes régionaux, on peut penser, qu'avec Locarno, une ère nouvelle peut s'ouvrir, qui puisse permettre d'examiner *la portée de ces pactes sur le désarmement.*

Que des négociations sur le désarmement puissent s'ouvrir comme *une conséquence de la réalisation des pactes régionaux* — oui; — mais qu'elles puissent s'engager comme *une condition à ces pactes régionaux*, je dis nettement : Non.

Ainsi je n'ai rien abdiqué, ni des intérêts de la France, ni de ceux de la paix. »

Réactions et impressions.

Après le discours de Bayonne, les vicissitudes du Pacte oriental se sont accentuées et multipliées.

Examinons d'abord la situation des *États Baltes*.

Dans les États Baltiques.

Il s'agit de la Lithuanie, de l'Esthonie et de la Lettonie.

Ces trois États sont déjà liés par un accord d'entente et de

collaboration, conclu à Genève, le 12 septembre 1934. Les Gouvernements de Tallin (Estonie), Riga (Lettonie) et Kaunas (Lithuanie), demeurent fidèles à l'idée directrice de l'Union; les organismes privés ne le sont pas moins. L'Entente Baltique est d'ailleurs la seule entente régionale qui, dès la première heure où elle fut envisagée, a prévu une Union douanière complète.

Mais cette *Union douanière* n'a pu être réalisée.

En ce qui concerne l'*Union politique*, son grand intérêt réside dans la formation en un bloc, des 6 millions d'habitants des trois petits pays, bloc dont les frontières devraient être garanties par la S. D. N. et qui s'oppose à toute tentative d'hégémonie de la Pologne, de l'Allemagne et de la Russie.

L'article I de l'accord dispose comme suit :

« Afin de coordonner leurs efforts pacifiques, les trois Gouvernements s'engagent à se concerter sur les questions de politique extérieure d'une importance commune et à se prêter une aide mutuelle politique et diplomatique dans leurs rapports internationaux. »

Des conférences périodiques des Ministres des Affaires Étrangères des trois pays sont instituées deux fois par an, tour à tour sur le territoire de chacun des trois États.

L'article 3 présente des dispositions particulières :

« Les Hautes Parties contractantes reconnaissent l'existence des problèmes spécifiques, qui pourraient rendre difficile une attitude concertée à leur égard. Elles conviennent que ces problèmes constituent l'exception aux engagements stipulés dans l'article I du présent traité. »

Cet article vise clairement la *question polono-lithuanienne de Vilna*.

Il y a lieu de remarquer, d'ailleurs, qu'il y a certaines différences entre la Lithuanie catholique et les deux autres États protestants. Ces derniers sont issus au XII^e siècle, des

colonies d'émigrés du Schlesvig et de la Saxe, de ces colonies connues dans l'histoire par les Chevaliers teutoniques et plus tard, par les fameux barons Baltes.

Aujourd'hui, l'Esthonie et la Lettonie sont donc encore en excellents termes avec Berlin, qui a signé avec elles d'intéressants traités de commerce et qui, au contraire, a cessé tout commerce avec la Lithuanie, pour la punir de ses sentiments germanophobes. La question du statut d'autonomie du port de Memel, autonomie garantie par l'accord de 1924 entre l'Angleterre, la France, l'Italie et le Japon, est pendante entre l'Allemagne et la Lithuanie. Le Reich a reproché à la Lithuanie d'avoir violé les dispositions de l'accord de 1924, en paralysant le fonctionnement régulier du statut d'autonomie. Il a saisi ce prétexte pour prendre contre la Lithuanie un certain nombre de mesures vexatoires¹.

En Russie.

Voyons maintenant le Locarno de l'Est *du point de vue russe*.

Depuis que l'hitlérisme est venu, et que, dès son avènement, il a parlé d'aller *poloniser* l'Ukraine, la diplomatie russe s'est avisée du sens exact du mot « sécurité ». M. Litvinof a entouré l'Union des Républiques soviétiques d'une ceinture de pactes,

1. L'accord du 12 septembre 1934, a permis de fonder à Paris, le Comité Franco-Baltique, sous la présidence de M. P. Bastid, Président de la Commission des Affaires Etrangères de la Chambre. Ce Comité a pour objet de resserrer les liens économiques, politiques et culturels de la France avec le bloc Baltique.

Les Etats Baltes et la Pologne jouent un rôle de plus en plus marqué dans la politique internationale. Il faudra prévoir un statut qui empêche la Baltique de constituer une mer fermée, d'être le lac d'une Puissance ou le champ de manœuvre d'une flotte de guerre.

E. Herriot. *Les Cahiers de l'Union Européenne*, décembre 1933.

qui assure toutes ses frontières européennes. Cette sécurité s'étend jusqu'en Extrême-Orient, le Japon exclu. La ceinture est double, car il y a deux lignes de pactes signés à Londres : les premiers ont été signés avec tous les voisins immédiats, les seconds avec les Puissances de la Petite Entente; ces derniers ont été scellés par la reconnaissance du Gouvernement de Moscou.

C'est, en somme, le souci de l'esprit agressif de l'Allemagne, qui a fait jaillir à l'occident et à l'orient de l'Europe, les mêmes précautions et les mêmes formules. Car les pactes orientaux ont tous repris les formules présentées à Genève : c'est-à-dire le *statu quo* territorial et la définition de l'agresseur. Et si l'internationalisme soviétique est entré dans le jeu diplomatique européen, s'il y a convergence d'intérêts, ce sont là les résultats, dont nous n'avons pas à nous plaindre d'ailleurs, de toute la politique germanique d'agression.

Le jour est venu où le triomphe d'Hitler a ruiné les accords de Rapallo et de Berlin, parce que la croisade hitlérienne est essentiellement anticommuniste. Les Allemands sont revenus à l'idée de la poussée vers l'Est, en collaboration avec les Polonais.

C'est le désir de se prémunir contre ce danger, qui a déterminé les adversaires irréductibles de la Société capitaliste à « entrer dans la défroque des Conservateurs de l'ordre¹ ».

Les Soviets ont cherché des appuis contre l'Allemagne, pour garder les mains libres du côté de l'Asie.

De son côté, la *Petite Entente* voulait à tout prix réaliser le *pacte oriental*, pour laisser aux États Danubiens la liberté d'action, requise par les projets de Rome et pour écarter toute possibilité de collusion entre Berlin et Moscou.

1. Etienne FOURNOL, *Le Temps*.

En Allemagne.

Du *Memorandum du Gouvernement allemand en date du 8 septembre 1934* il résulte que l'attitude du Reich à l'égard du pacte de l'Est se ramenait à une *hostilité absolue*.

Un des arguments contenus dans ce *Memorandum*¹ était relatif à l'inquiétude de voir l'Allemagne entraînée quelque jour en des complications ne l'intéressant pas directement, et susceptibles d'avoir pour conséquence que son territoire soit transformé, en vertu des accords conclus, en champ d'opérations militaires, ou, tout au moins, en pays de transit d'armées belligérantes.

En réalité, la tactique politique de l'Allemagne consistait à louvoyer et à déplacer le centre du problème, *en substituant systématiquement à la question du pacte d'Assistance mutuelle orientale, celle de l'Égalité de droits*², de façon à susciter un revirement en Angleterre et en Italie, en s'appuyant sur la résistance polonaise. Cette tactique avait pour but d'obtenir des avantages importants, en contre-partie d'une adhésion éventuelle; elle avait pour but, en d'autres termes, dans l'intention de Berlin, de vendre le plus cher possible son concours à l'œuvre de solidarité préconisée par la France.

En ce sens, la solution tentée en 1934 par le Gouvernement du Reich, était de s'en tenir au système des Ententes séparées et bilatérales, telles que l'accord germano-polonais.

Le 16 janvier 1935, notre Ambassadeur à Berlin, M. André François-Poncet, a remis à M. Von Bulow, secrétaire d'État aux Affaires Étrangères, *la réponse française au Memorandum*

1. Arguments repris d'ailleurs par la Pologne.

2. Assistance mutuelle; Non agression; Égalité des droits; pactes multilatéraux et pactes bilatéraux; Consultation; sont les formules actuelles de la diplomatie Européenne.

allemand du 8 septembre 1934. Cette réponse contenait des arguments de nature à dissiper les *prétendues* inquiétudes allemandes. En tout cas, elle marquait la reprise des négociations diplomatiques franco-allemandes, qu'avait interrompues le double assassinat du roi Alexandre I^{er} et de M. Barthou.

A cette époque, on nous faisait déjà pressentir que le marchandage porterait sur nos *revendications concernant la démilitarisation du bassin sarrois*.

Pendant la conférence de Stresa, et le 12 avril 1935, le gouvernement allemand a fait présenter par Sir John Simon une nouvelle suggestion à l'égard du pacte oriental : « L'Allemagne, pour sa part, continuait à voir des inconvénients à ce que des Puissances se lient par la clause d'assistance mutuelle, mais, toutefois, le cas échéant, ceci ne l'empêcherait pas de conclure un *pacte de non-agression* à l'Est de l'Europe. »

Le Führer chancelier admettrait : 1^o un pacte collectif de *non-agression*, auquel l'Allemagne souscrirait; 2^o un pacte, ou des pactes d'*assistance mutuelle*, garantissant ce pacte de non-agression, mais auxquels elle ne participerait pas.

Un communiqué de l'Agence D. N. B.¹ a précisé cette suggestion.

Voici le texte de ce communiqué :

Les interprétations erronées parues dans divers commentaires de presse ont déterminé le gouvernement du Reich à préciser son point de vue dans la question du pacte de l'Est.

Au cours des conversations de Berlin, le Führer-chancelier du Reich a communiqué à la délégation britannique qu'à son grand regret le gouvernement allemand n'était pas à même d'accepter de faire partie du pacte de l'Est dans la forme proposée.

Par contre, il a ajouté que le gouvernement du Reich était prêt à donner son accord à un tel pacte de sécurité collective :

1. Deutsche Nachrichten Buro, ancienne agence Wolff.

1^o Si celui-ci était organisé sur la base d'obligations réciproques et générales de non-agression et d'une procédure d'arbitrage;

2^o S'il prévoyait une procédure consultative en cas d'atteinte portée à la paix;

3^o Il a déclaré que le gouvernement du Reich, en soulignant les difficultés qu'il y a à déterminer sans contestations possibles l'agresseur, était prêt à s'associer à des mesures générales prévoyant qu'un soutien ne serait pas accordé à l'agresseur.

Le gouvernement du Reich maintient cette offre aujourd'hui.

Le Führer-chancelier du Reich a communiqué en outre que le gouvernement du Reich n'était pas à même de donner son accord à un projet de pacte contenant pour tous et pour quelques-uns, des obligations d'assistance militaire plus ou moins automatiques. Le gouvernement allemand ne voit pas là un élément du maintien de la paix, mais plutôt un élément menaçant la paix. Le gouvernement allemand professe aujourd'hui encore cette opinion et se conforme à l'attitude qui en découle;

Immédiatement après son arrivée au pouvoir le gouvernement allemand a exprimé le désir de conclure des pactes de non-agression avec les États qui l'entourent. Il a fait cette proposition sans avoir une connaissance détaillée d'accords militaires bilatéraux ou plurilatéraux existant entre certains États et sans s'y référer. Comme il ne nourrit lui-même aucune intention agressive, il ne se sent pas visé par des accords véritablement défensifs. Le gouvernement du Reich professe aujourd'hui encore cette opinion.

De même qu'il n'est pas à même d'accéder à un pacte dont les obligations militaires semblables constituent l'élément essentiel, de même de telles conventions existant en dehors de ce pacte ne peuvent empêcher le gouvernement allemand de conclure de son côté des pactes de non-agression sur la base fixée plus haut.

Cependant le gouvernement du Reich tient à faire ici les remarques suivantes :

La thèse de différents gouvernements tendant à compléter par des obligations militaires d'assistance mutuelle les pactes de non-agression et les pactes excluant le recours à la violence, repose en soi sur une contradiction : ou bien l'on croit aux obligations contractées librement, ou l'on n'y croit pas. Y croit-on, la nécessité de semblables accords militaires ne se fait pas alors sentir.

Par contre, si l'on doute que l'obligation de non-agression soit sincèrement

observée, ce doute est tout aussi justifié en ce qui concerne l'observation des obligations militaires complétant de tels pactes de paix.

S'il est possible que des guerres naissent de pactes de non-agression, il est tout aussi possible que des entreprises offensives sortent de pactes d'assistance défensifs.

Seulement il paraît au gouvernement du Reich que le chemin qui sépare le pacte de renoncement à la violence et d'exclusion de la violence de la rupture de la paix par la force est plus considérable que celui qui existe entre des obligations militaires de nature défensive et une attitude militaire d'ordre offensif.

Le gouvernement du Reich continue à considérer ce développement des accords militaires en Europe comme n'étant pas de nature à favoriser une évolution pacifique collective, ou même une garantie de la paix. C'est pourquoi il n'est pas à même de signer des pactes dans lesquels des obligations militaires de cette nature sont une partie intégrante, peu importe que ce soit pour tous ou pour quelques-uns.

Le point de vue exposé ci-dessus a été communiqué au secrétaire d'État au Foreign Office par l'intermédiaire de l'ambassade d'Angleterre à Berlin.

En Italie.

L'Italie a déclaré, avec l'Angleterre, qu'elle ne considérait nullement le pacte oriental comme contraire à la solidarité européenne, qu'il convient de réaliser.

Aux reproches et aux critiques que le Reich a formulés avec violence à ce sujet contre l'intervention de Rome, il convient d'opposer les principes réalistes de la politique de M. Mussolini :

L'Italie entend ne faire le jeu de personne. Elle ne se considère pas plus liée à la thèse allemande qu'à aucune autre. *La politique italienne est indépendante et autonome.* L'attitude du fascisme à l'égard de l'hitlérisme n'est pas une politique de « do ut des »; elle a toujours été inspirée, dit M. Mussolini, *par la vision supérieure des intérêts européens.*

Au surplus, dans le projet du pacte de l'Est, les Grandes Puissances jouaient le rôle primordial; aux côtés de la France, de la Russie, de la Pologne et de l'Allemagne, il y avait l'Angleterre et l'Italie; les États moyens et petits n'étaient représentés que par la Tchécoslovaquie et les États Baltes. Le pacte oriental renforçait donc la conception italienne de *la collaboration des Grandes Puissances*. D'autre part, les événements du 30 juin à Berlin avaient créé autour de l'Allemagne une réprobation morale, à laquelle participait l'Italie. Enfin, l'Allemagne hitlérienne, en contre partie de l'appui que Rome avait accordé à ses thèses internationales, n'avait pas respecté la zone d'influence italienne en Europe Centrale et dans les Balkans. Invoquant ces motifs, M. Mussolini a déclaré aspirer à la réalisation d'une politique, qui s'efforcerait de dominer et de résoudre les problèmes nés de la guerre, afin d'arracher l'Europe à la menace constante d'un conflit franco-allemand.

En Pologne.

Pour bien comprendre l'attitude que la Pologne avait adoptée dans la question du pacte oriental, il faut tenir compte des résultats éminemment favorables, au point de vue des intérêts nationaux, auxquels avaient abouti pendant les dernières années, les efforts soutenus de la politique extérieure de la Pologne.

En juillet 1932, la détente qui s'était produite dans *les rapports polono-soviétiques*, se trouve définitivement consacrée par la signature du *pacte de non-agression entre la Pologne et la Russie*. Il est important de noter que ce pacte ne se limite pas à ces deux puissances voisines. En effet, à la suite de l'attitude de la Pologne, dont les efforts avaient tendu à établir un régime de sécurité dans toute l'Europe Orientale, des

pactes analogues furent conclus — on le sait — entre la Russie d'une part, les États Baltes de l'autre et la Finlande. La Roumanie, qui n'avait pu se résoudre à signer avec Moscou un pacte de non-agression, à cause de l'épineuse question de la Bessarabie, a tiré plus tard parti de cette détente entre la Pologne et la Russie, en normalisant ses rapports avec sa voisine de l'Est.

La politique de paix et de confiance entre Varsovie et Moscou devait se traduire, en outre, par la signature du protocole de Londres, concernant la définition de l'agresseur, en juillet 1933. On sait que ce protocole a été signé par tous les États limitrophes de la Russie des Soviets, la Roumanie y comprise.

Ayant consolidé la paix sur sa frontière orientale, la Pologne accomplit à l'Ouest une œuvre de détente analogue. Grâce à la déclaration de *non-agression polono-allemande du 26 janvier 1934*, l'état de friction entre la Pologne et l'Allemagne, dans lequel on voyait généralement une menace pour la paix européenne, a été supprimé. Bref, les accords que la Pologne a conclus avec ses principaux voisins avaient eu pour but, d'après la thèse polonaise, d'affermir la paix dans l'Europe centrale et orientale.

C'est dans ces circonstances qu'est intervenu le projet du pacte oriental. La première question qui se posait à son sujet, était évidemment celle de savoir si, et dans quelle mesure, il pourrait contribuer à *perfectionner l'état de sécurité réalisé dans l'Est européen.* Dans le premier article consacré à l'idée de ce pacte, la *Gazeta Polska* faisait valoir les résultats tangibles obtenus par la politique de la Pologne, pour consolider les bases de la paix dans l'Europe centrale et orientale; et, sans repousser le projet d'un accord nouveau, elle

annonçait en toute clarté qu'il demandait un examen sérieux. Dans la suite, la presse polonaise a été unanime à exprimer des réserves sur le projet du pacte oriental dans sa conception primitive. On pourrait formuler comme suit les principaux arguments formulés à ce propos du côté polonais :

1^o Comme le montre l'expérience des années précédentes, les pactes internationaux, d'un caractère trop général, loin d'accroître la sécurité, affaiblissent les liens réels existant entre divers États et qui garantissent la paix d'une manière beaucoup plus efficace;

2^o Le pacte oriental comprendrait des États dont les intérêts sont *insuffisamment solidaires*, pour que le nouvel accord puisse se révéler un instrument efficace de la politique internationale, au service de la paix;

3^o La mise en exécution du pacte oriental pourrait donner lieu à des complications assez graves, tant sur le plan juridique, que sur celui des opérations pratiques.

Dans un remarquable article de décembre 1934, M. des Mazures, dans la revue belge *le Flambeau*, a pris la défense de la politique polonaise, en ce qui concerne le Pacte oriental.

Pourquoi la Pologne a-t-elle si mal accueilli ce projet?

Comme toutes les questions franco-polonaises, celle-ci est complexe et comporte bien des nuances. Il faut distinguer ici : l'aspect franco-polonais; l'aspect polono-russe; l'aspect germano-polonais; l'aspect polono-tchèque et l'aspect polono-baltique.

Sous l'aspect franco-polonais, il ne faut pas s'imaginer que les combinaisons diplomatiques, conçues au quai d'Orsay, puissent toujours correspondre aux nécessités de la politique polonaise, qui n'est plus, qui ne saurait plus être une poli-

tique « à la suite », sans pour cela comporter une divergence d'intérêts sérieux entre les deux pays.

Sous l'aspect polono-russe, l'amitié de la Russie pour la Pologne ne peut se comparer à la solidarité des intérêts franco-anglais.

Pour la Pologne, pendant très longtemps, Allemands et Russes étaient des ennemis. Aujourd'hui, à la suite d'une situation politique très spéciale, et d'événements imprévus, la Russie se range aux côtés des adversaires de l'Allemagne.

Il ne faut pas la rebuter et la Pologne a fait, de son côté, de grands efforts pour se rapprocher de la Russie. Elle y a même réussi : En signant avec la Russie un pacte de *non-agression* et un pacte sur la *définition de l'agresseur*, la Pologne a donné à la Russie *une sécurité complète*. Celle-ci, s'étalant derrière la Pologne, comme derrière un véritable rempart, aucune action contre elle de la part de l'Allemagne, n'est possible, sans la coopération de la Pologne. Or, en vertu de ce pacte de « non agression », qui lie la Pologne et la Russie, le passage des troupes allemandes à travers le territoire polonais, entraînerait une déclaration de guerre entre la Pologne et l'Allemagne. Nous sommes donc en présence d'un véritable *pacte d'Assistance Mutuelle*.

Sous l'aspect germano-polonais. — La Pologne a obtenu une amélioration importante de ses rapports avec l'Allemagne et une cessation totale de la campagne contre « le Corridor ». Ce résultat, la Pologne ne l'a payé d'aucune concession réelle, ni dans le domaine de ses armements, ni dans celui de ses alliances. *Accepter le pacte oriental contre l'Allemagne*, ce serait rompre cet équilibre entre l'Allemagne et la Russie, qui a rapporté tant d'avantages à la Pologne.

Ici, l'argumentation de M. des Mazures est en défaut, puisque la France n'a jamais demandé à la Pologne d'encer-

cler l'Allemagne et qu'il a toujours été entendu au contraire que la politique française consiste essentiellement dans la recherche de la paix, non pas la paix organisant des blocs de Puissances s'opposant les unes aux autres, mais une paix par des pactes régionaux, offrant à tous les États, l'Allemagne y compris, *sans en excepter aucun*, les mêmes garanties, avec les mêmes droits et les mêmes devoirs.

Le 28 septembre 1934, vingt jours après la remise du Memorandum allemand, M. Beck, ministre des Affaires Étrangères de Pologne, a remis à M. Barthou à Genève une note sur le projet de pacte oriental.

Cette note contient un énoncé de profession de foi politique très nette.

La Pologne a déclaré ne pas vouloir *adhérer au pacte oriental si l'Allemagne n'y adhèrait pas*. Puis, elle a confirmé le désir d'y voir insérer intégralement le texte de l'accord germano-polonais du 28 janvier 1934. En troisième lieu, la Pologne a indiqué qu'il ne pouvait s'agir pour elle de traités d'assistance mutuelle avec la Lithuanie. En quatrième lieu, la note insistait sur le fait que la Pologne ne pouvait assumer aucune obligation découlant d'un pacte, envers la Tchécoslovaquie. Le Gouvernement polonais déclarait se désintéresser du problème danubien; c'est-à-dire qu'il entendait ne vouloir s'engager par aucun pacte à garantir les frontières de l'Autriche, de la Roumanie et de la Hongrie.

Deux notes du Gouvernement français du 27 septembre et 27 novembre 1934 ont répondu aux objections polonaises contre le pacte de l'Est; elles ont été rédigées en sens d'un rapprochement de la Pologne et de la Tchécoslovaquie.

Le 18 janvier 1935, MM. Pierre Laval et Beck ont eu à ce sujet une entrevue à Genève.

Mais, entre temps, dans un gros ouvrage, publié à Varsovie¹, sous le titre : « *Le système politique de l'Europe et la Pologne* », M. Studnicki, publiciste connu, a donné la *solution germanophile* de l'Enigme polonaise. Ce livre qui constituait un véritable « *Mein kampf* » à l'usage de certains milieux polonais, a été officiellement désavoué par le Gouvernement de Varsovie.

Le « Mein kampf » polonais. — Une analyse rapide de cette publication est particulièrement intéressante, car, elle oppose au plan de coopération européenne et d'assistance mutuelle élaborées par les Puissances amies de la paix un bloc polono-allemand, qui imposerait sa volonté à l'Europe Centrale, depuis la mer du Nord jusqu'à l'Asie Mineure.

M. Studnicki est publiciste depuis une quarantaine d'années; il a donné au public 14 ouvrages politiques avant la guerre, 5 pendant la guerre et 14 après. De 1922 à 1927 il a été Conseiller du ministère du Commerce. De 1927 à 1930, il a rempli les mêmes fonctions auprès du ministère des Affaires Étrangères à Varsovie. De 1930 à 1933, il a été professeur d'Économie politique à l'Institut des Sciences politiques de Vilna.

Au point de vue politique, M. Studnicki appartient au groupe conservateur de Vilna, connu pour sa germanophilie et pour sa magyarophilie. Il est le représentant de cette politique avec le professeur Zdziechowski, qui, en 1933, a proposé de donner une frontière commune à la Pologne et à la Hongrie, en arrachant la Russie subcarpathique à la Tchécoslovaquie pour la donner à la Hongrie.

M. Studnicki va plus loin; il veut créer un bloc germano-polonais, qui comprendrait 200 millions d'hommes et dans lequel l'Allemagne jouerait le premier rôle et la Pologne le second.

1. Gebetner et Wolf, éditeurs. Varsovie 1935, 324 pages.

L'auteur reconnaît au troisième Reich le droit d'annexer l'Autriche et les régions allemandes de Tchécoslovaquie. Il veut briser la Petite Entente et l'Entente Balkanique. Il donne à la Hongrie : la Slovaquie, la Russie subcarpathique et une part dans le condominium de Transylvanie. Il réduit les possessions de la Fédération soviétique en Extrême-Orient, en Asie Centrale et surtout en Europe.

M. Studnicki prend nettement position contre la politique de la France, qui s'est montrée traître à la race blanche, en appelant son armée coloniale en Europe pendant la guerre. La France est pour l'auteur le pire conglomérat de méchanceté humaine, de corruption et de franc-maçonnerie. Elle ne joue plus aujourd'hui dans la Civilisation qu'un rôle de second plan.

L'auteur du *Système politique de l'Europe et la Pologne*, s'est fait en somme l'apôtre et le zéléteur du « Mein Kampf » germanique¹.

La Grande idée germano-polonaise du bloc Centro-européen comporterait essentiellement : l'annulation des traités de Versailles, Saint-Germain et Trianon; le blocus et le démembrement de la Tchécoslovaquie et la liquidation de la Petite Entente; pour réaliser : l'Anschluss, la restitution à la Hongrie de ses frontières polono-hongroises, le condominium autonome roumano-hongrois de la Transylvanie et du Banat, l'Union de l'Allemagne, de la Pologne, de l'Autriche, de la Hongrie, de la Bohême, de la Bulgarie, de la Yougoslavie, de la Grèce, de la Turquie et des États Baltes, soit un bloc de 200 millions d'âmes.

1. Loi Delbrück, Wieder einbürgerung, Racisme, sont les étapes successives du Deutschtum, dont le Congrès de Königsberg suit chaque année à la Pentecôte et assure le progrès à l'étranger.

Il s'agit de relier les États de l'Europe Centrale et méridionale avec ceux de la Baltique et d'établir une barrière de la Finlande à la Roumanie *contre la Russie* et contre *une coalition franco-russe*. Il s'agit de *contrecarrer les pactes régionaux d'assurance mutuelle contre la guerre, que la France voudrait étendre, en un vaste réseau pacifique sur l'Europe, de l'Atlantique à la mer Noire, le pacte oriental, étant un élément essentiel du plan français de coopération générale.*

Comment M. Studnicki voit-il la réalisation de la Grande Idée germano-polonaise du bloc centro-européen. Et, d'abord, *pourquoi la veut-il?*

Il la veut, parce qu'il est mécontent des conditions géographiques faites à la Pologne recréée par les traités de 1919-1920, et qui sont, à son avis, inférieures à celles dont cet État bénéficiait avant le partage. Son territoire actuel couvrirait à peine 57 % du territoire polonais avant 1772 et la Pologne actuelle prétend réunir toutes les autres conditions pour devenir un des États les plus grands et les plus puissants de l'Europe.

En second lieu, il s'agit d'attirer les visées de l'Allemagne vers le Corridor hungaro-tchèque et de les détourner du Corridor polonais.

La coopération avec l'Allemagne, écrit M. Studnicki, assurera l'existence de la Pologne et accélérera son développement. La Pologne n'a pas de désir de conquêtes du côté du Reich et elle n'a pas de provinces germanisées. Parmi les questions en litige, la plus grave est celle du « Corridor ». Mais ce dernier, grâce à des mesures sur les passeports, peut devenir « invisible » pour l'Allemagne.

D'ailleurs, le Corridor est polonais et l'enlever à la Pologne serait porter atteinte au principe des Nationalités que les

Allemands ne peuvent renier, s'ils veulent réaliser l'Anschluss et rattacher à leur pays le nord de la Bohême.

M. Studnicki joint la menace à la séduction : Il est peu probable, dit-il, que la Pologne renoncerait sans prendre les armes, au Corridor, car ce serait un précédent de mauvais augure pour les autres provinces contestées. Mais une guerre pour le Corridor, même si elle était localisée, serait une victoire pour la Russie soviétique.

D'ailleurs, pour un grand peuple comme l'Allemagne, le Corridor n'est qu'une bagatelle¹; il est appelé à réaliser une plus grande idée et la Pologne lui viendra en aide.

La Pologne aidera l'Allemagne à réaliser le démembrement de la Tchécoslovaquie. — Une des conséquences forcées de l'Anschluss, d'après M. Studnicki, sera le démembrement partiel de la Bohême et le contact polono-hungaro-allemand. L'auteur voit la cause principale de l'antagonisme polono-tchécoslovaque dans ce qu'il appelle le *Corridor tchèque*. La Tchécoslovaquie ne peut devenir l'alliée de la Pologne tant qu'elle n'aura pas restitué le Corridor découpé dans la Hongrie septentrionale, c'est-à-dire la Slovaquie et la Russie subcarpathique. Elle devra, de plus, restituer le Tessin et le Nord de la Bohême soit au total : 6-7 millions d'habitants. Un partage en deux de

1. M. Studnicki aurait bien fait de lire avec la plus grande attention les nombreuses publications témoignant que la majorité du peuple allemand a désapprouvé la renonciation à ce qui avait été depuis 1919 une des revendications fondamentales du Reich vaincu :

Max Beer, anti-hitlérien, « La Politique extérieure du 3^e Reich » 1935. Cleisnov, « La perte de la marche de l'Est » 1934, ouvrage dédié à M. A. Hitler, Czech-Jochberg, hitlérien, Leipzig 1934, « Vues sur l'Histoire allemande par un National Socialiste ».

Hitlériens et antihitlériens sont d'accord pour déclarer que l'Allemagne n'a pas renoncé et ne renoncera pas à la révision de ses frontières orientales, au détriment de la Pologne.

la Tchécoslovaquie serait chose naturelle, car cet État a été établi à l'encontre de tous les principes géographiques, historiques et ethnographiques.

Le Corridor tchèque fait d'ailleurs obstacle aux relations commerciales entre la Pologne et la Hongrie, États qui se complètent mutuellement au point de vue économique. Aussi le retour de la Slovaquie et de la Russie subcarpathique à la Hongrie est-il, à côté de l'Anschluss, la principale condition pour réaliser le bloc centro-européen. Car, après la reprise de ce gage, la Hongrie redeviendra un facteur indépendant dans la politique internationale et la Pologne trouvera en elle un allié sûr.

Au surplus la Hongrie fera bien — dit l'auteur — de ne pas trop espérer en la S. D. N., ni sur l'aide de l'Italie pour réaliser ce projet, car à la S. D. N., la France a une très forte influence et quant à l'aide de l'Italie, il serait vain de s'en exagérer l'importance.

On pourrait toutefois arriver à la réalisation par un *blocus économique de la Tchécoslovaquie*. Une étroite alliance entre la Pologne, l'Allemagne et la Hongrie, qui entourent l'État tchécoslovaque, permettrait de laisser ou non passer les marchandises destinées à ce pays.

La Pologne aidera l'Allemagne à réaliser un condominium autonome, roumano-hongrois de la Transylvanie et du Banat. — En Roumanie, la diplomatie polonaise doit tendre à une autre solution : l'autonomie de la Transylvanie et du Banat, en faisant de ces régions un condominium roumano-hongrois. Cela ne peut se faire que si la Roumanie et la Hongrie forment une union douanière et si elles font toutes deux parties du bloc centro-européen.

D'ailleurs, la Pologne et la Roumanie constituent une

barrière contre la Russie. Dans une guerre roumano-russe, l'aide de la Tchécoslovaquie et de la Yougoslavie est hors de question; la Roumanie ne peut être protégée que par un bloc, dans lequel les antagonismes seront équilibrés.

La diplomatie germano-polonaise, en vue de la réalisation du bloc centro-européen, doit réaliser *la dislocation complète de la Yougoslavie*.

Il n'y a pas de nationalité yougoslave — dit M. Studnicki — il y a des Nationalités serbe, bulgare et croate.

La Macédoine est une région bulgare. Le Comité macédo-nien veut conquérir la Macédoine pour la Bulgarie.

Il y a un antagonisme serbo-croate et un antagonisme serbo-slovène.

Il y a une immense haine chez les Bulgares, les Croates et les Slovènes contre la Serbie, contre la Yougoslavie.

En 1929, cette haine s'est manifestée par les coups de feu tirés au Parlement yougoslave. En mars 1924, Zagreb a été le théâtre d'un grand procès croate. En octobre 1934, l'assassinat du roi Alexandre est lié à l'irrédentisme qui mine l'organisme du nouvel État.

L'Antagonisme italo-yougoslave a été provoqué par le fait que la Dalmatie a été donnée à la Yougoslavie, bien que cette province, où les Italiens constituent une forte minorité, fasse partie de la sphère de culture italienne.

Pour obtenir que la Yougoslavie ne s'oppose pas à l'Anschluss, le bloc centro-européen lui donnerait en échange une partie de la Carinthie habitée par les Slovènes.

Au surplus, la Yougoslavie peut mieux s'entendre avec les Allemands qu'avec l'Italie et, dans le cas où le nouvel État s'élèverait contre le bloc centro-européen germano-polonais, la Yougoslavie pourrait bien s'effondrer sous les

antagonismes qui la minent à l'extérieur et à l'intérieur. Et puis, le bloc préférerait marcher avec l'Italie qu'avec la Yougoslavie; de concert avec l'Italie, il pourrait, conclut M. Studnicki, réduire la Yougoslavie aux frontières de l'ancienne Serbie. On agrandirait la Bulgarie, on rendrait la Croatie et la Slovénie indépendantes; on ferait ainsi disparaître les injustices et les obstacles qui entravent aujourd'hui le développement des peuples de la Yougoslavie actuelle.

Au moment où les entretiens anglo-allemands à Berlin, le 25 mars 1935, ont permis à M. Hitler de préciser ses vues contre le respect des traités et les garanties de sécurité, en exprimant les craintes que lui inspire la Russie et toute son aversion pour le pacte oriental; au moment où le comte Bethlen voit l'Europe séparée en deux blocs : un bloc german et un bloc panslave soutenu par la France, il était intéressant de faire connaître le « *Mein kampf* » polonais, officiellement désavoué d'ailleurs, je le répète, par le Gouvernement de Varsovie ¹.

III

L'ENTENTE BALKANIQUE

On a prêté, au moment de sa conclusion, une attention assez flottante au pacte balkanique, qui lie désormais la Yougoslavie, la Roumanie, la Grèce et la Turquie. Cependant, cet acte assure la paix entre ces quatre Puissances, et leur indépendance à l'égard des autres.

Deux grandes intentions au moins de la politique euro-

1. La mort du Maréchal Pilsudski survenue en mai 1935 ne paraît pas devoir apporter de changement dans la politique polonaise. « La politique polonaise » — écrivait l'officiuse *Gazeta Polska* — « continuera à travailler pour une paix durable, d'après les directives résultant de sa propre raison d'Etat ».

péenne sont traversées par le nouveau pacte du 9 février 1934 : la *révision des traités* et l'*hégémonie des grandes Puissances*.

Pour la révision des traités, l'article premier du nouveau pacte stipule que les parties contractantes garantissent mutuellement la sécurité de toutes leurs frontières balkaniques.

En ce qui concerne le second point, les petites Puissances s'unissent pour dérober leurs propres affaires à la curiosité, à l'imprudence et à la cupidité des grandes.

C'est un ordre nouveau, où les petits ne veulent plus pâtir des querelles des grands.

On parle de peuples balkaniques, de pays balkaniques, de guerres balkaniques. Quels peuples et quels pays faut-il comprendre dans ce terme?

Quelles sont les raisons qui permettent de former un groupement des peuples balkaniques?

En réalité, *six peuples* peuvent être appelés à former ce groupement : la Grèce, la Turquie, la Roumanie, la Yougoslavie, la Bulgarie et l'Albanie. Mais l'Asie mineure, le Nord-Ouest de la Yougoslavie et le Nord-Ouest de la Roumanie ne sont pas considérés comme faisant partie des contrées balkaniques proprement dites.

Un groupement Balkanique est-il possible et nécessaire?

M. Papanastassiou¹, ancien premier ministre de Grèce, qui a pris l'initiative du mouvement contemporain pour l'Entente balkanique, a donné, dans une remarquable conférence du

1. M. Papanastassiou a été arrêté par le Gouvernement Tsaldaris à la suite des troubles de Macédoine et de Crète en mars et acquitté en mai 1935.

6 octobre 1931, à l'Institut Social de Bucarest, pendant la session de la 27^e conférence interparlementaire, les raisons qui militent en faveur du groupement de ces peuples. Il a répondu aux questions plus précises de savoir si les six nations des Balkans ont des caractères communs, si elles peuvent et doivent se grouper, en identifiant leurs destinées.

Il y a d'abord le *voisinage*, et les liens de l'assimilation; puis la conformation, la parenté anthropologique, due à l'entremêlement des peuples des Balkans, anciens et nouveaux;

En troisième lieu, les invasions des peuples ayant passé d'Asie en Europe et vice-versa, qui ont amené les plus abondants croisements de races;

En quatrième lieu, la parenté de certaines institutions déterminées chez les peuples balkaniques;

M. Papanastassiou ajoute que les conditions économiques et géographiques sont semblables; les six États balkaniques sont tous agricoles;

En outre, la parenté de leurs civilisations est due en grande partie au fait que ces peuples ont eu de communes aventures, qu'ils ont subi les mêmes influences et vécu ensemble, durant des siècles, au sein d'un même organisme étatique.

Naguère, les Balkaniques s'entredénonçaient auprès des grandes Puissances, pour pousser leurs intérêts et élargir leur crédit, aux dépens de leur indépendance. Ils accablaient la presse occidentale d'informations tendancieuses sur leurs voisins et regardaient un succès de ceux-ci comme un échec pour eux.

Aujourd'hui, une facilité plus grande de contacts entre les peuples, l'essor des relations économiques, l'interdépendance des États, les extraordinaires perfectionnements des moyens de destruction et des engins de guerre, en connexité avec la ter-

rible expérience que les peuples ont tirée de la guerre mondiale, où ils furent en contact direct, soit comme alliés, soit comme adversaires, ont contribué à renforcer, au fond de l'âme balkanique la conviction que l'Entente et la Coalition des peuples constituent une nécessité.

Au surplus, il ne faut pas sous-estimer les nombreux éléments de civilisation existants déjà et communs aux États balkaniques. De notables progrès ont été faits dans la voie d'une meilleure compréhension réciproque, et les besoins actuels sont indéniables, qui poussent vers l'Union inévitable.

L'exemple gréco-turc est instructif; aucun conflit entre peuples n'a eu l'acuité de celui qui divisa Turcs et Grecs; aucun n'a comporté tant de luttes d'extermination. Et, pourtant, ces deux peuples ont mis de côté les idées étroites concernant leurs intérêts financiers particuliers, les sentiments d'égoïsme naturel et ils ont abouti à un accord, en dépit de leur sanglante histoire.

Sur ce point, des études ont été poussées par M. Frangulis, ancien ministre Plénipotentiaire de Grèce, délégué à la S. D. N., secrétaire général perpétuel de l'Académie diplomatique internationale, dans un très important ouvrage : *La Grèce, son statut international, son histoire diplomatique*, et dans deux articles du Dictionnaire diplomatique : *La Grèce, Le Traité de Lausanne du 24 juillet 1923*.

Histoire du pacte Balkanique.

M. V. Pella, ministre plénipotentiaire de Roumanie, délégué à la S. D. N., dans une Communication sur l'Entente des États balkaniques, faite à l'Académie diplomatique internationale le 14 février 1924, sous la présidence de M. Henry Bérenger

président de la Commission sénatoriale des Affaires étrangères, ambassadeur de France;

Le regretté M. Babcock, directeur-adjoint du Centre européen de la Dotation Carnegie;

M. Papanastassiou, ancien Président du Conseil des Ministres de Grèce;

ont publié, de leurs côtés, de remarquables travaux sur *les origines, le sens, la portée et le caractère juridique* du pacte d'Entente balkanique.

De ces travaux, il résulte :

Pour la partie historique : que l'idée d'une entente balkanique remonte au XVIII^e siècle. Elle est inscrite dans un projet de Rhigas Ferréos, le barde de la liberté grecque, fusillé en 1798 par les Turcs.

En avril 1867, le projet, repris à Bucarest, aboutit d'abord à un *acte de coalition sacrée* entre [les Roumains et les Bulgares, ensuite, à un projet d'union plus large, comprenant les Serbes, les Albanais, les Grecs et les Roumains. Vers la même époque, en 1845, en France, Cyprien Robert et Blanqui pensent déjà à la formation d'une grande Union balkanique. Cette pensée française se révèle, comme toujours, ouverte à toutes les aspirations de la conscience universelle; elle veut créer un courant d'affermissement de la paix européenne, par la suppression du foyer d'irritation internationale, que constituaient les Balkans.

En ce qui concerne les *origines directes* du mouvement contemporain pour l'Entente balkanique, elles remontent à l'initiative *non officielle* de M. Papanastassiou, ancien premier ministre de Grèce; puis, en 1932, aux initiatives *officielles* de M. Titulesco, ministre des Affaires étrangères de Roumanie. Un appui énergique est donné aux Conférences balka-

niques par Mustapha Kemal, le chef et le grand artisan de la Turquie moderne. Enfin, l'*action officielle*, en vue de la réalisation de l'Entente balkanique, s'étend de mars à octobre 1933, sur l'initiative de M. Titulesco, qui accomplit un voyage circulaire à Sofia, Ankara, Athènes et Belgrade, en vue de préparer le *traité multilatéral* de garantie des frontières.

Quatre conférences non officielles ont dû être consacrées aux travaux préparatoires : à Athènes du 5-12 octobre 1930; à Istanbul et à Ankara du 19-26 octobre 1931; à Bucarest du 22-27 octobre 1932; à Salonique du 5-11 novembre 1933. Une cinquième conférence officielle, celle-là, tenue à Ankara, en novembre 1934, a fixé le *statut d'organisation de l'Entente balkanique*, sur les bases et dans les conditions prévues par le traité du 9 février 1934. A la conférence d'Ankara, le 19 octobre 1931, Mustapha Kemal a fait la déclaration suivante : « Les États balkaniques actuels, y compris la Turquie, doivent leur naissance à l'événement historique de la dislocation graduelle de l'*Empire ottoman*, finalement enterré au sein de l'histoire. »

A Bucarest, M. Titulesco, dans son discours d'ouverture de la 3^e conférence en octobre 1932, a fait ressortir *les liens qui existent entre les États balkaniques*, malgré leurs divergences.

Enfin, le *Congrès international de la paix, réuni en octobre 1929*, avait estimé que la S. D. N. constituait bien le point de départ général, mais qu'en raison de la façon dont elle est organisée, elle ne pouvait assurer autant qu'il le fallait, ni la paix, ni l'exécution du pacte Briand-Kellog de renonciation à la guerre.

Il fallait donc entreprendre une organisation plus complète et plus efficace, en commençant par les points où se trouvent

les foyers les plus anciens des conflits internationaux. On choisit les Balkans.

« Par l'union que nous envisageons, a dit M. Papanastasiou, nous voulons *garantir chez nous la paix de manière stable*, ce qui ne saurait s'obtenir, sans la création d'une âme commune chez ces peuples d'*intérêts et de buts communs*, sans des efforts combinés. Nous voulons, à notre tour, devenir forts, — naturellement pas au moyen d'armements — afin de rendre *nos droits respectés*.

« Nous désirons que *cessent les interventions d'États étrangers* dans nos affaires intérieures. Nous voulons étouffer le *sentiment d'égoïsme étroit des diverses Nations balkaniques, la rivalité stérile* qui pousse chaque peuple à voir à travers un verre grossissant ses propres vertus et les faiblesses des autres. Il nous paraît indispensable que cet *égoïsme national* fasse place à l'*émulation* et à une *coopération harmonieuse*.

« La devise : les Balkans aux peuples balkaniques, a ce sens que les peuples balkaniques peuvent seuls résoudre leurs différends et organiser leurs collaborations, de sorte qu'une intervention des Puissances étrangères dans leurs affaires devienne superflue et impossible. En d'autres termes, cette devise a un sens *défensif et non offensif*. »

L'Entente balkanique est basée : sur la solidarité politique économique et intellectuelle des pays intéressés; sur les grands principes de non-agression et d'exécution loyale des traités en vigueur; sur le règlement pacifique des conflits; enfin sur l'assistance mutuelle. Le principe essentiel est celui de la sécurité des possessions territoriales.

M. Pella, dans sa communication précitée à l'Académie diplomatique internationale, a dit que l'entente balkanique

doit apparaître comme une application des plus rigoureuses des principes du pacte Briand-Kellog. Comme lui, elle doit avoir un caractère perpétuel. Elle doit préciser et compléter la portée et le sens des articles 10, 15 et 16 du pacte de la S. D. N., en ce sens, que l'obligation d'assistance entre les parties contractantes subsiste et s'impose automatiquement, même si l'unanimité n'est pas réalisée au sein du Conseil de l'Entente balkanique.

Au surplus, dans son esprit, l'Entente balkanique tend à *spiritualiser en quelque sorte la position des frontières*, en créant et organisant entre les Nations des Balkans une coopération des plus intenses, dans tous les domaines, politique, économique et intellectuel.

Le Pacte d'Entente Balkanique du 9 février 1934.

A la suite des quatre conférences d'octobre 1930 à novembre 1934, on aboutit à un *avant-projet de pacte balkanique*, comprenant *les principes de non-agression, de solution pacifique des différends, d'assistance mutuelle et de protection des minorités*.

Cet avant-projet ne fut pas signé, en raison, d'une part, des effets politiques du dernier *pacte gréco-turc* et, d'autre part, en raison du *mouvement révisionniste*, qui, appuyé par l'Allemagne et l'Italie, a eu une très grosse répercussion en Bulgarie.

Le *pacte signé* ne contient que la *garantie mutuelle des frontières* intra-balkaniques, et l'*obligation pour les États contractants* de ne conclure aucun accord politique avec les États balkaniques *non participants*, sans une *entente préalable* avec les autres parties contractantes.

En Bulgarie, on persiste à agiter des questions territoriales, à organiser des associations chauvinistes, qui ne reculent pas devant des moyens *terroristes* pour s'imposer.

En Grèce, même, on a mis en doute l'utilité du pacte signé, de crainte de compromettre les relations entre l'Italie et la Grèce, qui sont très amicales. On a soutenu que, quoique n'impliquant aucune obligation d'assistance militaire, en cas de conflit entre un État balkanique et un État extrabalkanique, le Pacte pourrait pousser la Grèce dans un conflit contre l'Italie, dans le cas où un autre État balkanique, par exemple la Yougoslavie, entrerait en guerre avec l'Italie et que, simultanément, la Bulgarie se mêlerait au conflit aux côtés de l'Italie contre la Yougoslavie.

Ce danger qui pouvait être envisagé en 1934, n'apparaît plus comme menaçant, depuis l'accord de Rome de janvier 1935.

Quoiqu'il en soit, le pacte a donné lieu à une bruyante campagne d'opposition menée par M. Venizelos et l'on a pu craindre un moment que les réserves de la Grèce n'en compromissent la portée pratique.

Il est d'ailleurs piquant de relever ainsi entre 1917 et 1934 un pareil changement d'attitude. En 1917, M. Venizelos conclut à la légitimité et à la nécessité d'une intervention de la Grèce dans la guerre mondiale. En 1934, le subtil Crétois s'efforce de tenir son pays, en dehors du réseau de sécurité créé par les Puissances amies de la paix.

Le 10 juin 1935, les élections en Grèce ont favorisé le principe monarchique. — M. Frangulis, ancien ministre de Grèce, secrétaire général perpétuel de l'Académie diplomatique internationale, dans une interview accordée à M. Sauerwein a indiqué que le 2 juillet, l'Assemblée Constituante se réunirait et qu'à ce moment, les partisans de la monarchie

pourraient exprimer leurs sentiments, en refusant de prêter serment à moins que ce soit au roi Georges.

De son côté, M. Venizelos a déclaré à M. Sauerwein : « Ce qui va se réunir, ce n'est pas une assemblée élue par le peuple grec, c'est un congrès gouvernemental dû à l'arbitraire et sans aucune base légale.

Quoiqu'il en soit, les suffrages favorables à la monarchie ont dépassé le chiffre de 85 %.

On peut se demander ce que deviendra le pacte Balkanique, sous le régime monarchique reconstitué en Grèce.

IV

LE PACTE FRANCO-SOVIÉTIQUE D'ASSISTANCE MUTUELLE

L'esprit agressif et les manœuvres de l'Allemagne continuaient à faire surgir à l'occident et à l'orient de l'Europe les mêmes méfiances et les mêmes mesures de précaution.

Il fallait donc trouver, en attendant mieux, une autre formule que le pacte oriental, pour assurer la paix dans l'Est de l'Europe. On proposa la conclusion de deux pactes bilatéraux de la France et de la Tchécoslovaquie avec les Soviets, dans le cadre de Locarno et de la S. D. N., sur la base des articles 10, 15 et 16 du covenant.

Différents points de vue s'opposèrent — il fallut les concilier.

Le journal de Moscou a fait connaître *le point de vue des Soviets* :

« Les déclarations de solidarité s'envolent; les pactes établissant des obligations précises contre l'agresseur, restent. Si le souffle vivifiant des pactes

ne vient pas consolider la structure de la S. D. N., celle-ci court le risque de voir son sort compromis.

« Les peuples réclament d'une voix de plus en plus forte à leurs Gouvernements et à Genève le renforcement de leur sécurité. C'est pourquoi, il est indispensable d'apporter des précisions sur les points du pacte de la S. D. N., qui concernent les sanctions et il est tout aussi nécessaire de fournir l'arme précieuse, qui est la définition de l'agresseur. »

La France et la Tchécoslovaquie voulaient collaborer avec la Russie, en harmonie avec les principes de l'ordre juridique international, fondé sur le pacte de la S. D. N. et en accord avec *leurs propres engagements antérieurs*. La France devait tenir compte de sa participation au pacte de Locarno, qui garantit efficacement la paix à l'ouest. La Tchécoslovaquie, de son côté, devait tenir compte de sa participation à la Petite Entente, dont l'organisation garantit l'unité de la politique extérieure de trois États de l'Europe Centrale.

Il s'agissait donc pour les diplomaties de la France et de la Tchécoslovaquie de rattacher l'organisation de la paix dans l'Est et dans le centre à un système valable aussi pour l'Ouest de l'Europe.

Les négociations se sont orientées, en conséquence, vers le texte du pacte de la S. D. N., aux termes duquel, le Conseil de la Société doit se réunir dans les cas graves, à la demande d'un des signataires; — étant entendu : qu'il faut en principe l'unanimité pour décider de l'action commune ou séparée de quelques-uns de *ses* membres, mais que le paragraphe 7 de l'article 15 permet à chacun de reprendre sa liberté d'action, quand l'unanimité n'est pas réalisée au sein du Conseil.

L'interprétation de ces conditions juridiques a donné lieu à d'assez vives controverses.

Mais c'est surtout la détermination des compréhensions

réci-proques, au point de vue des obligations à contracter, qui s'est révélée particulièrement délicate.

« Le pacte que j'ai envisagé, d'accord avec le Gouvernement de Moscou » — a dit M. Pierre Laval — « a pour but d'empêcher la guerre et non de la provoquer. C'est un pacte qui doit faire partie de l'organisation nécessaire de la sécurité collective en Europe, mais qui ne doit être dirigé contre aucun pays. »

C'est en ce sens que le 2 mai 1935, à 18 h. 30, le pacte franco-soviétique d'assistance mutuelle a été signé au quai d'Orsay par MM. Laval et Potemkine.

En voici le texte, avec le protocole de signature :

Texte et protocole de signature.

Protocole de signature.

Au moment de procéder à la signature du traité d'assistance mutuelle franco-soviétique en date de ce jour, les plénipotentiaires ont signé le protocole suivant qui sera compris dans l'échange des ratifications du traité :

I. — Il est entendu que l'effet de l'article 3 est d'obliger chaque partie contractante à prêter immédiatement assistance à l'autre, en se conformant immédiatement aux recommandations du Conseil de la Société des Nations, aussitôt qu'elles auront été énoncées en vertu de l'article 16 du Pacte. Il est également entendu que les deux parties contractantes agiront de concert, pour obtenir que le Conseil énonce ses recommandations avec toute la rapidité qu'exigeront les circonstances, et que, si néanmoins le Conseil, pour une raison quelconque, n'énonce aucune recommandation ou s'il n'arrive pas à un vote unanime, l'obligation d'assistance n'en recevra pas moins application.

Il est également entendu que les engagements d'assistance prévus dans le présent Traité ne visent que le cas d'une agression effectuée contre le territoire propre de l'une ou de l'autre partie contractante.

II. — L'intention commune des deux gouvernements étant de ne contredire en rien, par le présent Traité, les engagements précédemment assumés envers des Etats tiers par la France et par l'U. R. S. S. en vertu de traités publiés, il est entendu que les dispositions dudit Traité ne pourront pas recevoir une

application qui, étant incompatible avec des obligations conventionnelles assumées par une partie contractante, exposerait celle-ci à des sanctions de caractère international.

III. — Les deux gouvernements, estimant désirable la conclusion d'un accord régional, qui tendrait à organiser la sécurité entre les Etats contractants et qui pourrait comporter, ou que pourraient accompagner d'autre part, des engagements d'assistance mutuelle, se reconnaissent la faculté de participer, de leur consentement mutuel, le cas échéant, à de semblables accords dans telle forme, directe ou indirecte, qui paraîtrait appropriée, les engagements de ces divers accords devant se substituer à ceux résultant du présent Traité.

IV. — Les deux gouvernements constatent que les négociations qui viennent d'avoir pour résultat la signature du présent Traité ont été engagées, à l'origine, en vue de compléter un accord de sécurité englobant les pays du Nord-Est de l'Europe, à savoir l'U. R. S. S., l'Allemagne, la Tchécoslovaquie, la Pologne et les Etats Baltes voisins de l'U. R. S. S.; à côté de cet accord devait être conclu un Traité d'assistance entre l'U. R. S. S., la France et l'Allemagne, chacun de ces trois Etats devant s'engager à prêter assistance à celui d'entre eux qui serait l'objet d'une agression de la part de ces trois Etats.

Bien que les circonstances n'aient pas jusqu'ici permis la conclusion de ces accords, que les deux partis continuent à considérer comme désirables, il n'en reste pas moins que les engagements énoncés dans le traité d'assistance franco-soviétique doivent être entendus comme ne devant jouer que dans les limites envisagées dans l'accord tripartite antérieurement projeté. Indépendamment des obligations découlant du présent traité, il est rappelé en même temps que, conformément au pacte franco-soviétique de non-agression signé le 29 novembre 1932 et sans porter par ailleurs atteinte à l'universalité des engagements de ce pacte, au cas où l'une des deux parties deviendrait l'objet d'une agression de la part d'une ou de plusieurs tierces puissances européennes non visées dans l'accord tripartite ci-dessus mentionné, l'autre partie contractante devra s'abstenir, pendant la durée du conflit, de toute aide ou assistance directe ou indirecte à l'agresseur ou aux agresseurs, chaque partie déclarant d'ailleurs n'être li par aucun accord d'assistance qui se trouverait en contradiction avec cet engagement.

Texte.

Le Comité central exécutif de l'Union des Républiques soviétiques socialistes,
et le président de la République française.

Animés du désir d'affermir la paix en Europe et d'en garantir les bienfaits à leurs pays respectifs en assurant plus complètement l'exacte application des dispositions du Pacte de la Société des Nations visant à maintenir la sécurité nationale, l'intégrité territoriale et l'indépendance politique des Etats.

Décidés à consacrer leurs efforts à la préparation et à la conclusion d'un accord européen ayant cet objet et, en attendant, à contribuer, autant qu'il dépend d'eux, à l'application efficace des dispositions du Pacte de la Société des Nations.

Ont résolu de conclure un traité à cet effet et ont désigné pour leurs plénipotentiaires, savoir :

Le Comité central exécutif de l'Union des Républiques Soviétiques Socialistes :

M. Vladimir Potemkine, membre du Comité Central Exécutif, ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de l'Union des Républiques Soviétiques Socialistes près le Président de la République française.

Le président de la République française :

M. Pierre Laval, sénateur, ministre des Affaires étrangères.

Lesquels, après avoir échangé leurs pleins pouvoirs reconnus en bonne et due forme, sont convenus des dispositions suivantes :

Article Premier. — Au cas où la France ou l'U. R. S. S. serait l'objet d'une menace ou d'un danger d'agression de la part d'un Etat Européen, l'U. R. S. S. et réciproquement la France s'engagent à procéder mutuellement à une consultation immédiate en vue des mesures à prendre pour l'observation des dispositions de l'article 10 du Pacte de la Société des Nations.

Art. 2. — Au cas où, dans les conditions prévues à l'article 15, paragraphe 7 du Pacte de la Société des Nations, la France ou l'U. R. S. S. serait, malgré les intentions sincèrement pacifiques des deux pays, l'objet d'une agression non provoquée de la part d'un Etat européen, l'U. R. S. S. et réciproquement la France se prêteront immédiatement aide et assistance.

Art. 3. — Prenant en considération que, d'après l'article 16 du Pacte de la Société des Nations tout Membre de la Société, qui recourt à la guerre, contrairement aux engagements pris aux articles 12, 13 ou 15 du Pacte est ipso facto considéré comme ayant commis un acte de guerre contre tous les autres Membres de la Société, la France et réciproquement l'U. R. S. S. s'engagent, au cas où l'une d'elles serait, dans ces conditions et malgré les intentions sincèrement pacifiques des deux pays, l'objet d'une agression non provoquée de la part d'un Etat européen, à se prêter immédiatement aide et assistance en agissant par application de l'article 16 du Pacte.

La même obligation est assumée pour le cas où la France ou l'U. R. S. S. serait l'objet d'une agression de la part d'un Etat européen dans les conditions prévues

à l'article 17, paragraphes 1 et 3, du pacte de la Société des Nations.

Art. 4. — Les engagements ci-dessus stipulés étant conformes aux obligations des Hautes Parties contractantes en tant que membres de la Société des Nations, rien dans le présent traité ne sera interprété comme restreignant la mission de celle-ci de prendre les mesures propres à sauvegarder efficacement la paix du monde ou comme restreignant les obligations découlant pour les Hautes Parties contractantes du pacte de la Société des Nations.

Art. 5. — Le présent Traité, dont les textes français et russe feront également foi, sera ratifié et les instructions de ratification seront échangés à Moscou aussitôt que faire se pourra. Il sera enregistré au Secrétariat de la Société des Nations.

Il prendra effet dès l'échange des ratifications et restera en vigueur pendant cinq ans. S'il n'est pas dénoncé par une des Hautes Parties Contractantes avec un préavis d'un an au moins avant l'expiration de cette période, il restera en vigueur sans limitation de durée, chacune des Hautes Parties Contractantes pouvant alors y mettre fin par une déclaration à cet effet avec préavis d'un an.

Fait à Paris en double expédition,

Le 2 mai 1935.

Principes.

Trois principes peuvent être dégagés du texte, qui comprend un protocole et cinq articles : 1^o les engagements franco-russes ont pour but d'assurer l'efficacité des dispositions du pacte de la S. D. N., et des recommandations qu'il appartient au Conseil d'émettre.

2^o Toutes les négociations ont été conduites dans l'esprit de Genève, c'est-à-dire dans un esprit de collaboration internationale, orienté vers le raffermissement de la sécurité et la consolidation de la paix.

3^o Les négociateurs ont entendu n'exclure aucun pays du pacte franco-soviétique, ce qui laisse ouverte la négociation toujours possible, en vue de la réalisation du pacte régional de l'Est, qui n'a pu être réalisé jusqu'ici, en raison de l'opposition allemande et de l'attitude hésitante de la Pologne.

Interprétations.

En Russie.

Les « Izvestia » ont souligné à Moscou que le pacte franco-soviétique n'a rien de commun avec les anciennes alliances militaires, en particulier avec la vieille alliance conclue entre la République française et le Tsarisme¹.

Si la France et l'U. R. S. S., qui avaient exprimé leur préférence pour les pactes régionaux, ont été obligées de conclure un pacte bilatéral d'assistance mutuelle, la responsabilité en incombe à l'Allemagne et à la Pologne. D'ailleurs, France et Russie continueront de lutter pour la réalisation ultérieure du pacte oriental prévu par l'accord de Londres du 2 février 1935.

Ce n'est pas seulement d'un point de vue juridique formel que le traité franco-Russe du 2 mai ne ferme pas les portes à d'autres puissances. Sa signification comme document de paix est plus profonde. Obligeant deux grandes Puissances à se prêter mutuelle assistance en cas d'agression, il doit convaincre toute Puissance qui poursuivrait une politique agressive, que tout espoir de semer la division parmi les puissances pacifiques est vain et que l'agresseur se heurtera à leur résistance commune. — Si les pays où des tendances agressives menacent de l'emporter, comprennent le sens de ce traité franco-soviétique, ce dernier les aidera à s'engager sur la voie d'une politique de paix. — Et sur cette voie, ils obtiendront la collaboration de l'U. R. S. S. et de la France.

1. « Fort bien », fait justement observer M. E. Roche dans *la République*. — Mais la Russie soviétique doit souhaiter que les Français oublient la panne du rouleau compresseur en 1915 et le lâchage de Brest-Litovsk en 1917.

Le pacte franco-soviétique entrera dans l'histoire comme un des actes diplomatiques essentiels, mis au service de l'œuvre de paix. — Il ne cherche à nuire à aucune autre Puissance. Le désir profond de la Russie et de la France, c'est que jamais ne se présente en Europe une situation qui les oblige à exécuter les obligations prévues par le pacte.

Il est d'ailleurs parfaitement possible de s'entendre sur le terrain de la paix, entre pays dont les systèmes politiques et sociaux sont opposés.

Dans les déclarations que M. Potemkine a faites à la presse, il s'est plu à rendre hommage aux initiateurs du texte du pacte franco-soviétique : M. Laval, M. Paul Boncour, auteur du pacte franco-russe de 1932, M. Louis Barthou et M. Édouard Herriot, dont le voyage en U. R. S. S. d'octobre 1933 a réveillé chez les Russes le désir d'une alliance avec la France.

En Allemagne.

On a estimé à Berlin que le pacte franco-russe est incompatible avec le covenant de la S. D. N. et Locarno.

Pour autant qu'on puisse en juger par les informations publiées par la presse Nationale-Socialiste, la grande préoccupation semble avoir été à Berlin de trouver un prétexte pour exploiter le pacte d'assistance mutuelle franco-Russe contre l'accord de Locarno et pour remettre en discussion, par contre-coup, la question de la zone rhénane démilitarisée.

La Correspondance diplomatique organe de la Wilhelmstrasse, s'est exprimée en ce sens :

« En affectant de s'insérer dans le Pacte de la Société des Nations, il l'élimine complètement, puisqu'il place la désignation de l'agresseur entre les mains des nouveaux alliés.

Il compromet le traité de Locarno, dont le sens devait être d'assurer à la

puissance attaquée l'appui des puissances garantes, question qui ne peut être résolue qu'après celles-ci : qui est l'agresseur et qui doit le désigner? Pouvait-elle l'être d'une façon satisfaisante, quand le texte du pacte d'alliance prétend déjà préjuger la réponse dans le sens et dans l'intérêt des signataires de ce pacte? La situation nouvelle se caractérise comme celle d'une menace qui, directement ou indirectement, peut atteindre toutes les nations européennes. Le destin de l'Europe est abandonné, désormais, à l'automatisme d'une alliance militaire. »

En Italie.

En Italie, on s'est montré relativement satisfait de la façon dont la diplomatie française a compris les rapports franco-soviétiques. Restant dans le cadre de la S. D. N., l'accord ne signifie nullement la création d'un bloc politique¹ ;

En Angleterre.

« Dans la grande crise actuelle des affaires, pusillanimités et tâtonnements discréditeraient le gouvernement Britannique », écrivait le 3 mars 1935, J. L. Garvin dans une de ses chroniques, — « la vaillance et la raison étroitement associées peuvent sauvegarder l'équilibre et la sécurité du monde pour les années à venir. Des yeux qui sauraient voir et des mains qui seraient capables, peuvent obtenir les meilleurs résultats qui aient été réalisables depuis le traité de Versailles. Mais, l'heure est venue où il faut tenter la grande chose ou rien. »

1. Cependant, l'Académicien Francesco Coppola, qui, avant le voyage de M. Laval à Moscou avait insisté dans la *Gazetta del Popolo* sur les dangers qu'il découvrirait dans l'alliance franco-russe, est revenu sur la question en exprimant son étonnement que la France s'obstine à vouloir fermer la voie de l'orient Russe à l'impérialisme german.

La France — dit l'académicien d'Italie — entraînera fatalement dans la guerre l'Europe latine, qui devra sacrifier ses forces pour la défense du bolchevisme moscovite, qui est le plus grand ennemi de ses institutions et de la civilisation.

« Les solutions les plus hardies sont les plus sûres, » comme disait Nelson, « en partie parce qu'elles sont aussi les plus simples. »

Et M. J. Bardoux, dans une remarquable étude sur *les inquiétudes Britanniques*¹, de conclure : « Cette construction nécessaire, le Gouvernement Britannique ne l'entreprendra pas. Certes il collaborera à la réalisation d'un ordre européen. Mais cette participation, qui est d'ailleurs en voie de resserrement, continuera à osciller entre des temps d'arrêt et des périodes de reprise. »

En ce qui concerne le pacte franco-soviétique, le rédacteur diplomatique du *News Chronicle* a déclaré que les termes du pacte avaient été soigneusement étudiés et qu'ils avaient été considérés comme étant conformes au Covenant de la S. D. N. et comme ne changeant pas les obligations de la Grande-Bretagne en vertu du traité de Locarno.

Les experts britanniques ont souligné que la Grande-Bretagne et l'Italie ont exactement la même obligation d'intervenir contre la France ou contre l'Allemagne, qu'ils avaient, avant que M. Laval ait signé le traité franco-russe avec M. Potemkine à Paris.

Tout ce qui est changé, c'est que la France et la Russie sont d'accord à l'avance pour s'entendre, afin de mettre à exécution toute sanction prévue dans le Covenant de la S. D. N., au cas où l'une ou l'autre serait attaquée par l'Allemagne.

En Europe Centrale.

La Revue quotidienne de la *presse tchécoslovaque*, éditée à Prague par le Département de presse de la Présidence du

1. *Le Temps*, 9 mai 1935.

Conseil, a donné une impression objective de l'opinion sur le pacte franco-soviétique :

Autour du front anglo-franco-italien, se groupent les forces de la Petite Entente, de l'Entente Balkanique, auxquelles s'est jointe la Russie Soviétique. Ainsi s'est formé à l'Ouest, au Sud et à l'Est, un puissant bloc, qui n'est pas anti-allemand, mais qui est dirigé contre le danger de guerre que représente la mystique actuelle de la politique allemande.

Le pacte franco-russe marque le commencement de l'organisation de la paix. La Grande-Bretagne s'efforce de son côté de l'organiser avec le concours de l'Allemagne, mais si celle-ci refuse, cette organisation se fera sans elle. En face d'une politique allemande qui tend à placer le monde devant le fait accompli, il faut placer une politique d'action et d'action parfaitement concertée.

Le *Pravo Lidu* a regretté que M. Laval ait hésité à signer le pacte franco-soviétique, car l'effet psychologique de cette hésitation n'a pas été favorable; ce sera l'affaire de la Diplomatie française de transformer ce pacte en véritable entente cordiale.

La *Deutsche Presse*¹ a critiqué la confusion de la situation européenne actuelle, créée par les pactes d'entre-aide réciproque, qui font que nous ne savons déjà plus quels sont nos amis et nos ennemis. Les hésitations de la France à l'égard des desiderata de Moscou ont été très compréhensibles. Si la France avait admis la nécessité d'une intervention immédiate contre l'Allemagne, dans le cas d'un conflit russo-allemand provoqué par l'Allemagne, il aurait pu se faire qu'elle restât isolée dans ses propres conflits. Aussi a-t-on supprimé la clause automatique.

1. Organe des populistes catholiques allemands, dont le Chef est M. Mayer Harting, ancien Ministre de la Justice, Professeur de Droit à l'Université de Prague, membre de l'opposition actuelle.

Le 15 mai 1935, un pacte d'assistance mutuelle entre la Tchécoslovaquie et les Soviets a été signé au palais Czernin de Prague, par MM. Benès et Alexandrowski, ministre de l'U. R. S. S.

Le texte de ce pacte est en partie calqué sur le traité signé le 3 mai entre la France et la Russie — Mais une déclaration l'accompagne :

Les dispositions d'assistance mutuelle entre la Russie et la Tchécoslovaquie n'auront d'effet qu'autant que la victime de l'agression envisagée recevra l'aide de la France.

Ainsi se trouve accentué le caractère complémentaire du nouveau pacte et l'étroite solidarité d'intention qui rassemble : la France, la Russie et la Tchécoslovaquie en parfait accord avec les autres États de la Petite Entente.

A Belgrade.

La nouvelle de la signature du pacte franco-soviétique a été accueillie dans les milieux politiques et diplomatiques yougoslaves avec une joie sans réserve. On considère ce pacte comme un précieux instrument de paix, d'ordre et de sécurité dans l'Est européen, et on espère qu'il contribuera à dissiper le malaise et la méfiance qui ont régné jusqu'à présent dans cette région du continent.

Les pactes régionaux, sont à la base de la politique de la Petite Entente et de l'Entente balkanique : la Yougoslavie, qui, comme membre de ces deux systèmes, travaille depuis longtemps et de tout son cœur à la pacification du centre et de l'Est européens, salue le pacte franco-russe comme une grande œuvre historique et politique réalisée par deux pays qui luttent pour l'organisation de la paix sur la base de l'ordre international établi par les traités.

En France.

En France, on estime que la grande erreur du Chancelier Hitler est de croire que la méthode qui lui a réussi pour plier le peuple allemand à toutes ses volontés, peut lui réussir tout aussi bien sur le terrain de la politique extérieure. Dans le domaine international la mystique hitlérienne ne joue pas et les procédés d'intimidation n'ont aucune portée pratique, les autres nations, sûres de leur droit, étant résolues à se défendre et à défendre la paix. Cette faute de tactique a valu jusqu'ici au gouvernement du Reich bien des mécomptes. L'accord franco-italien du 7 janvier, la déclaration commune franco-britannique du 3 février, les décisions de la conférence de Stresa¹, la résolution du conseil de la Société des nations condamnant le réarmement de l'Allemagne, le récent débat à la Chambre des communes et la signature des pactes d'assistance franco-russe et tchécoslovaquo-russe, ce sont autant d'avertissements dont il sera prudent pour le cabinet de Berlin de tenir compte.

A la suite de la signature du pacte franco-soviétique, M. Laval s'est rendu le 16 mai 1935 à Moscou, en passant par Varsovie, où la mort du Maréchal Pilsudski ne marquera pas peut-être, comme je l'ai indiqué plus haut, une nouvelle évolution de la politique polonaise.

1. Commentant l'accord naval germano-britannique du 18 juin 1935, la Pologne a conclu que le front de Stresa avait été rompu: — « Dès qu'on en vient à des événements « décisifs » — a écrit l'officieux *Gazeta Polska*, — le front collectif des grandes Puissances tombe en ruines ».

En Russie les « *Izvestia* » ont déclaré le 22 juin: « La Grande-Bretagne a renoncé « à la lutte commune pour l'organisation collective de la paix; — l'impérialisme « allemand a gagné la bataille; la situation est grosse de conséquences pour la paix « en Europe ».

Les entretiens franco-russes de Moscou ont eu pour but de fixer l'interprétation du pacte du 2 mai. — Cette interprétation engage non seulement le gouvernement des Soviets, mais le parti communiste russe et la III^e Internationale, armature politique du régime Soviétique, en ce qui concerne la portée réelle du pacte d'assistance mutuelle et le caractère de la coopération de la France et de l'Union Soviétique.

En voici le texte :

MM. Staline, Molotov, Litvinov et M. Pierre Laval ont exprimé leur satisfaction de l'accord signé à Paris le 2 mai 1935, qui a établi les obligations d'assistance mutuelle entre l'Union soviétique et la France et qui en a fixé l'interprétation.

Au cours de leurs entretiens à Moscou les 13, 14 et 15 mai, les représentants de l'Union soviétique et de la France ont pu constater l'esprit d'amicale confiance créé entre eux par cet accord, et dont l'heureuse influence s'est fait sentir dans l'examen de toutes les questions d'ordre franco-soviétique ou européen, intéressant la collaboration des deux gouvernements.

Ils ont procédé à cet examen avec la plus entière franchise et ont pu ainsi s'assurer que leurs efforts constants, dans toutes les entreprises diplomatiques envisagées, tendaient clairement au même but essentiel : le maintien de la paix dans l'organisation de la sécurité collective.

Ils ont été pleinement d'accord pour reconnaître, dans l'état actuel de la situation internationale, les obligations qui s'imposent aux États sincèrement attachés à la sauvegarde de la paix et qui ont clairement manifesté cette volonté de paix par leur participation à toute recherche de garanties mutuelles.

Le devoir tout d'abord leur incombe, dans l'intérêt même du maintien de la paix, de ne laisser affaiblir en rien les moyens de leur défense nationale. *A cet égard, M. Staline comprend et approuve pleinement la politique de défense nationale faite par la France pour maintenir sa force armée au niveau de sa sécurité.*

Les représentants soviétiques et français ont, d'autre part, confirmé leur résolution de ne rien négliger dans la poursuite de leur collaboration, pour accroître avec l'aide de tous les gouvernements solidaires une poli-

tique de paix, d'amélioration des conditions politiques, qui peut seule rétablir entre peuples la confiance indispensable au développement des intérêts matériels et moraux de la collectivité européenne.

Il a été reconnu notamment que la conclusion du pacte d'assistance mutuelle entre l'Union soviétique et la France ne diminue en rien l'intérêt de poursuivre sans délai *la réalisation d'un pacte régional en Europe orientale*, qui réunirait les parties contractantes primitivement envisagées, sur la base d'engagements de non-agression, de consultation, et non-assistance à l'agresseur. Les deux gouvernements continueront d'associer leurs efforts pour l'aménagement à cet effet de la procédure diplomatique la plus appropriée.

En faisant état publiquement de ces dispositions communes, les représentants de la France et de l'Union soviétique ont conscience d'affirmer leur fidèle attachement à une œuvre constructive qui, loin d'exclure aucune contribution, ne peut trouver sa pleine réalisation que dans la libre et sincère collaboration de tous les États intéressés.

DEUXIÈME PARTIE

LA QUESTION D'AUTRICHE

LA QUESTION D'AUTRICHE

PRÉLIMINAIRES

Quel sera le sort de l'Autriche en 1935?

Cette question préoccupe tous ceux qui s'intéressent à l'avenir d'un pays, qui, depuis l'avènement de l'hitlérisme, est devenu *la pierre angulaire de la paix européenne*.

1934 n'a pas été une année favorable pour la République danubienne, dont les convulsions intérieures, depuis qu'elle existe, sont à peu près constantes.

Le monde entier connaît les événements tragiques de février et de juin 1934, la lutte sanglante du chancelier Dollfuss et de ses partisans, contre leurs adversaires jurés : *la Social-Démocratie bolchevisante et le Nazisme plus ou moins déguisé*.

Lutte fratricide, dans laquelle le chancelier Dollfuss a été vainqueur en février, mais qui lui coûta la vie en juin. Il disparut, léguant le sort de l'Autriche indépendante au gouvernement actuel, représenté essentiellement par M. Schuschnigg et le prince Starhemberg.

Ces faits sont connus, mais, ce que l'on a bien moins compris à l'étranger, ce sont les dessous de ces événements.

C'est en quelque sorte, *malgré elle*, que l'Autriche est devenue, peu à peu, l'*État autoritaire* qu'elle est aujourd'hui. La responsabilité en incombe pour une large part à l'Europe, qui n'a pas reconnu à temps, l'immense danger que ce pays

courait depuis quelques années. C'est cette insouciance qui a provoqué, en dernière analyse, l'*écroulement du socialisme autrichien* et quelques mois plus tard, l'*assassinat du chancelier Dollfuss*.

Depuis ce dernier événement, l'*attitude assez ferme de M. Schuschnigg* et des siens, à l'*égard des terroristes nazis* semblait avoir ramené un peu de calme en Autriche.

L'*Allemagne*, sans doute, sous l'impression du geste énergique, par lequel *M. Mussolini* avait signifié sa volonté de *sauvegarder à tout prix l'indépendance de l'Autriche*, tampon entre l'Italie et le Reich, a ajourné la propagande subversive, dont la tragédie de juin dernier avait été la conséquence directe.

On savait en Autriche que l'on pourrait jouir de cette paix intérieure *jusqu'au plébiscite de la Sarre*, qui retenait toute l'attention du troisième Reich. Mais le national-socialisme a déjà tiré un profit considérable de ce plébiscite et il a immédiatement établi des analogies avec l'Autriche, laquelle à ses yeux n'est, comme la Sarre, qu'*une province allemande qu'il s'agit de rendre à la mère patrie*.

En attendant, le résultat du plébiscite de la Sarre a été, dans certains milieux autrichiens assez bien accueilli, en raison du principe qu'il faut en dépit des prétentions totalitaires du nazisme, faire une distinction bien nette entre l'Allemagne et son régime ¹.

D'autre part, certains articles de la presse allemande, au sujet de questions de politique autrichienne — surtout du *problème juif*, ainsi que les allusions, assez significatives,

1. Erwin RIEGER, *L'Europe Centrale*, 26 janvier 1935. Prague.

qu'on peut relever dans les discours de quelques personnalités semblent donner raison à ceux qui appréhendent, pour un avenir plus ou moins proche, de nouvelles initiatives hitlériennes, en faveur de la *mise au pas* de l'Autriche et même de l'*Anschluss*.

Il y a bien eu le *pacte de Rome de janvier* et les *accords de Londres de février 1935*; mais on peut se demander s'ils permettraient le cas échéant, de prendre *rapidement des décisions* urgentes et de les *mettre à exécution en temps voulu*. Ces craintes sont d'autant plus fondées, que les *Puissances garantes* de l'Indépendance de l'Autriche n'ont pas donné jusqu'ici de garanties réelles.

Les Plébiscites.

Quelles ont été les répercussions du plébiscite de la Sarre dans la Vallée danubienne.

Un mot d'abord sur le *plébiscite en général*.

Le plébiscite est la *consultation, au moyen d'un vote, d'une population sur ses volontés*. On a recours à son emploi pour *légitimer des cessions de territoires*.

La Conférence de la paix de Paris a eu recours au plébiscite. Le traité de Versailles en a prévu de nombreux cas. L'article 34 en prévoit un pour l'annexion d'Eupen et de Malmédy à la Belgique. L'article 49 a prévu celui qui vient d'avoir lieu sur le territoire de la Sarre, à la fin de la Souveraineté de la S. D. N. sur ce territoire. L'article 88 en prévoit un pour la Haute Silésie, dont les habitants sont appelés à décider par voie de suffrage s'ils désirent être rattachés à l'Allemagne ou à la Pologne. L'article 94 prévoit un plébiscite pour la Russie

orientale, et l'article 101 en prévoit un pour le Sleswig.

Le traité de Saint-Germain du 10 septembre 1919 entre les Puissances alliées et associées et l'Autriche, dans son article 49, prévoit un plébiscite pour la région de Klagenfurt.

Si le plébiscite peut servir à légitimer des cessions de territoires, il peut aussi constituer une *légitimation du fait accompli*.

L'argument présenté en faveur du plébiscite est que la souveraineté porte aussi bien sur les personnes que sur les choses et que *le consentement des habitants est nécessaire pour le transfert de la souveraineté*.

Les adversaires du plébiscite opposent à cet argument : que les résultats de la consultation *ne sont pas toujours sincères et qu'ils peuvent ne pas correspondre à l'exacte opinion des populations*.

Ils ajoutent que le plébiscite est un instrument dangereux ; s'il doit permettre l'annexion, il doit aussi *légitimer la sécession*, il peut être alors un *élément de dissolution et d'anarchie*.

L'organisation d'un plébiscite présente quatre sortes de difficultés :

1^o La détermination des personnes qui doivent y participer ;

2^o L'organisation du vote ;

3^o Le régime à appliquer au territoire en question, dans l'intervalle qui s'écoule entre le traité et le plébiscite ;

4^o Le régime du territoire après le plébiscite.

Sur le premier point, il y a lieu de remarquer que le traité de Versailles (art. 49, § 34 de l'annexe) concernant la Sarre, accordait le droit de suffrage, sans distinction de sexe, à toute personne, âgée de vingt ans à la date du vote, habitant le territoire à la date de la signature du traité.

Le droit de suffrage était donc reconnu aux membres

des armées de terre, de mer et de l'air. Dans le silence du texte, les condamnés, même privés de l'exercice de leurs droits politiques, furent admis à prendre part au plébiscite.

Sur le troisième point, les traités ont généralement chargé une tierce Puissance ou un organisme comme la S. D. N., d'exercer sa souveraineté sur le territoire, pendant l'inter-valle entre le traité et le plébiscite.

Le deuxième et le quatrième point peuvent être rapprochés : Le vote doit être libre et sincère, et pour cela, secret. Les États qui ont prévu le plébiscite, doivent s'incliner devant ses résultats. Une résolution du Conseil de la S. D. N., en date du 20 septembre 1920, a posé un principe en la matière : la *cession* d'un territoire au profit d'un État, à la suite d'un plébiscite, doit être reconnue comme *effective et valable, à moins qu'il ne soit démontré par des preuves précises et concordantes, que le résultat de la consultation populaire a été déterminé par des moyens d'intimidation et de pression, des abus d'autorité et des menaces de représailles, qui auraient empêché la libre expression de la volonté de la population.*

Il semble que la présence dans la Sarre des détachements de force internationale aient pu assurer la sincérité et la liberté du vote, mais que penser des craintes de représailles contre la population sarroise?

En tout cas, l'opinion mondiale a rendu hommage à la France, qui, respectant loyalement les dispositions du traité et fidèle à ses nobles traditions, a rendu possible aux Sarrois l'exercice intégral de leur droit à disposer librement d'eux-mêmes. Un même hommage a été rendu à la S. D. N., dont le prestige a été de nouveau rehaussé par l'organisation exemplaire du plébiscite et l'*impartialité avec laquelle la consultation a pu être assurée.*

Ces quelques principes posés, il y a lieu de se demander quelles ont été les répercussions du plébiscite de la Sarre du 13 janvier 1935 sur la campagne que le National Socialisme allemand poursuit dans les pays voisins, où vivent des populations d'origine germanique.

Les apôtres du *Deutschstum* veulent évidemment exploiter la situation en faveur de la doctrine du *racisme intégral* ?

Nouvelles perspectives d'Anschluss.

Un fait est certain; c'est que les Sarrois, en dépit de leurs sentiments catholiques ou de leurs tendances démocratiques, se sont prononcés, à une énorme majorité, en faveur du retour du bassin minier au Reich hitlérien.

Un autre fait, c'est que M. Von Papen, qui a la charge de la légation du Reich à Vienne, aurait tenu des propos tendant à faire supposer que le vote des Sarrois pourrait créer indirectement et dans un temps donné des *perspectives nouvelles pour l'Anschluss*.

Un troisième fait, c'est que la *propagande nationale-socialiste* a repris *activement* en Autriche, par l'intermédiaire des anciens groupements pangermanistes, en contact étroit avec les dirigeants du Reich. On a même annoncé que M. Habicht, qui avait dû s'effacer de la scène, au moment du putsch de Vienne, a repris à Munich ses fonctions d'inspecteur du mouvement national-socialiste pour l'Autriche.

On voudrait agir indirectement, sur le terrain intérieur autrichien, provoquer un effondrement de l'ordre *paraissant* exister à Vienne, de manière à déterminer une sorte de glissement continu et irrésistible de l'Autriche vers l'Allemagne unifiée et poser au moment opportun, en invoquant le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, la

question de l'organisation en Autriche d'une *Consultation populaire* devant les résultats de laquelle, comme pour la Sarre, l'Europe n'aurait qu'à s'incliner.

Mais il y a eu les récentes déclarations du chancelier Schuschnigg, qui tend à préciser la position de l'Autriche :

« Chacun sait, a dit le chancelier fédéral, que l'Autriche est un *pays allemand*; mais elle ne pourra remplir sa *mission nationale*, que si elle reste souveraine, indépendante et libre. L'Autriche est le garant de la paix en Europe. Aussi, doit-elle être maintenue dans l'intérêt même du peuple allemand et de la paix du monde. »

On dit aussi qu'il y a le patriotisme autrichien, le sentiment chrétien et catholique autrichien, qui ne saurait s'accommoder du néo-paganisme de l'Allemagne nouvelle. C'est cependant un fait contre lequel les efforts de la propagande nationale-socialiste ont obtenu certains résultats dans la Sarre, où la conscience nationale paraît avoir joué un grand rôle contre le socialisme international.

L'opinion en Tchécoslovaquie.

Il est intéressant de connaître sur les résultats éventuels d'un plébiscite l'opinion de la Tchécoslovaquie, qui compte elle aussi d'importantes minorités allemandes sur son territoire : 5.400.000 Allemands sur une population totale de 15.000.000.

Faisant allusion à la victoire de l'idée nationaliste dans la Sarre, sur toutes les autres considérations, les Narodni Listy disent qu'il faut tenir compte de cette *mentalité chez les Allemands de Tchécoslovaquie*¹. Les « Narodni Listy » voient,

1. Les élections du 19 mai 1935 en Tchécoslovaquie ont apporté une surprise. Le parti allemand à tendances Nationales-Socialistes, le Heimat-Front, ou parti alle-

avant tout, dans le plébiscite de la Sarre une *défaite pour le socialisme international*. Il semble qu'il n'y ait eu que les communistes qui aient voté pour le *Statu quo*. Or, il est certain que l'intérêt de la population de la Sarre parlait en faveur de ce *Statu quo*. Malgré cela, la population sarroise a voté pour l'Allemagne. Cela montre que Hitler ne se maintient pas uniquement par la violence, mais que la majorité de la population allemande veut réellement la dictature, le militarisme, l'antisémitisme et la haine de l'étranger. Cela a dissipé les illusions qu'on pouvait se faire en France sur le mouvement socialiste allemand.

Les « Prazske Noviny » disent que la victoire de Hitler dans le plébiscite de la Sarre a réveillé les partisans de l'Anschluss en Autriche, et que *la volonté d'indépendance vaudrait beaucoup mieux, pour assurer l'indépendance de l'Autriche, que les traités internationaux*.

Les « Prazske Noviny » sont d'avis que le gouvernement autrichien a affaibli sa position, vis-à-vis du danger national socialiste, en refusant la proposition de Kuntschak de se rapprocher des Sociaux démocrates.

Cependant *il y a une différence entre la Sarre et l'Autriche non seulement juridique, mais encore de puissance. L'Autriche pourra-t-elle être acquise par l'Allemagne autrement que par la guerre?* Dans les négociations qui se sont déroulées à Genève, il s'est bien agi d'assurer la paix, que promet toujours de main-

mand des Sudètes dont le chef est M. Henlein, qualifié par la presse de Berlin de « Führer des Allemands de Tchécoslovaquie », vient, pour la première fois qu'il entre en lice, de remporter un important succès.

tenir le dictateur allemand. Mais, après la rupture du traité de Versailles, les accords de Stresa et de Genève permettront-ils de réaliser la paix en Europe Centrale?

*
* *

L'Histoire du problème autrichien peut se diviser à ce jour en trois périodes :

I. — Des protocoles de 1922 aux protocoles de 1932.

II. — Des protocoles de 1932 à l'avènement du Cabinet Schuschnigg-Stahremberg.

III. — Du Cabinet Schuschnigg-Stahremberg aux entretiens de Venise.

PREMIÈRE PÉRIODE. — Des protocoles de 1922 aux protocoles de 1932.

J'ai déjà étudié les principaux épisodes de cette première période dans mon livre *Danube et Adriatique* 1934¹.

J'ai exposé les dispositions des articles 80 et 88 des traités de Versailles et de Saint-Germain pour l'indépendance de l'Autriche et contre l'Anschluss; la fondation de la République autrichienne en 1920; les articles 208 du traité de Trianon et 222 du traité de Saint-Germain sur le régime préférentiel que l'Autriche et la Hongrie se devaient consentir et qui sont devenus désuets, chacun de ces deux États ayant eu la prétention de se suffire à lui-même; les protocoles de 1922 et de 1932 en ce qui concerne le concours financier apporté à l'Au-

1. Domat-Montchrestien, éditeur, 160, rue Saint-Jacques, Paris, 1934.

triche par les Alliés et la France et la tentative d'Anschluss de 1931. J'ai étudié ces protocoles : au triple point de vue diplomatique, financier et juridique; j'ai fait un exposé du rôle de la Kreditanstalt dans les finances de l'Europe Centrale et Orientale et j'ai donné les grandes lignes de la politique financière de la France, politique d'assurance dans ces régions, sous la forme d'une coopération internationale.

Importance de l'indépendance de l'Autriche.

L'indépendance de l'Autriche et l'organisation des pays Danubiens sont les facteurs essentiels de la paix en Europe Centrale. La destinée de l'Europe s'y joue et le problème est plus vaste encore, car, ainsi que l'a dit Metternich, la Croix qui surmonte le Stefanskirche regarde jusqu'en Asie. Il faut donc souhaiter une Autriche indépendante, non seulement pour les Autrichiens, mais pour le repos et l'équilibre du monde et pour la paix. Il faut qu'il y ait en Europe une seconde nation de langue allemande, une nation apaisée et pacifique.

La République d'Autriche est apparue en 1920, comme le gage de la garantie de l'ordre européen nouveau. Elle a été, placée sous la sauvegarde de la S. D. N., issue des traités, et c'est en ce sens qu'ont été rédigés l'article 80 du traité de Versailles et l'article 88 du traité de Saint-Germain. Aux termes de ces dispositions, l'Allemagne reconnaît et respectera strictement l'indépendance de l'Autriche. Cette indépendance est inaliénable et l'Autriche s'engage à s'abstenir de tout acte de nature à compromettre son indépendance, directement ou indirectement.

Dès 1920, l'Autriche nouvelle a donc été constituée comme une République indépendante au centre de l'Europe.

Les alliés et la France ont prodigué leur aide à l'Autriche; ils ont rectifié sa frontière avec la Hongrie pour lui assurer les districts agricoles indispensables. Ils ont favorisé la conclusion d'accords économiques entre elle et ses voisins de Bohême, de Hongrie et de Yougoslavie. Ils l'ont fait bénéficier, en ce qui concerne la liquidation des biens, les contrats privés et les réparations, des clauses les plus libérales; ils ont dépensé pour son ravitaillement plus de 150 millions de dollars.

Mais l'Autriche continue à vivre des heures graves; l'attraction que l'Allemagne exerce sur elle est toujours inquiétante. De l'ancien Empire dualiste se sont détachés : Italiens, Croates, Slovènes, Roumains, Polonais et Tchèques. Les Allemands d'Autriche sont restés 6 millions 800.000, ils sont donc une proie tentante pour le pangermanisme, qui socialiste ou hitlérien, a mêmes buts et mêmes résultats.

Le protocole de 1922.

Le 4 octobre 1922, le Chancelier fédéral, Mgr Seipel, signa pour l'Autriche les protocoles de Genève, en vertu desquels la Grande-Bretagne, la France, l'Italie et la Tchécoslovaquie s'engagèrent à garantir 20 % chacune d'un emprunt international à émettre en faveur de l'Autriche, pour lui permettre de *rétablir son change effondré et de stabiliser ses finances*.

Aux termes de ces protocoles, 650 millions de couronnes furent mis à la disposition de l'Autriche. L'emprunt fut garanti sur les recettes des Douanes et ses annuités furent elles-mêmes garanties par les Puissances signataires des dits protocoles. Le service de l'emprunt fut fixé pour une durée de vingt ans jusqu'en 1943.

Comme contre-partie politique de leur garantie, les quatre Puissances demandèrent l'adoption de stipulations visant les

rapports de l'Autriche avec l'Étranger. Indépendamment des garanties sur son indépendance, il a été stipulé que *les Puissances signataires ne chercheront en Autriche aucun avantage spécial ou exclusif d'ordre économique ou financier, de nature à compromettre directement ou indirectement cette indépendance.*

L'Anschluss de 1931.

Sous le régime de ces protocoles, la République nouvelle d'Autriche a vécu jusqu'en 1930.

Mais, dans les derniers jours de mars 1931, un coup de tonnerre éclata en Europe; l'Autriche était en train de négocier un accord économique avec l'Allemagne.

Le chancelier Shober, d'accord avec Curtius, le Chancelier d'Allemagne, faisait brusquement connaître aux Chancelleries européennes, un protocole austro-allemand du 14 mars 1931, qui annonçait l'assimilation douanière entre les deux États et préparait le rattachement ou Anschluss des 6 millions d'Autrichiens aux 60 millions d'Allemands.

Le Ministre d'Autriche à Budapest en faisait la déclaration au gouvernement hongrois. Le Ministre des Affaires Étrangères du Reich chargeait les ambassadeurs à Paris, Londres et Rome de donner connaissance du projet de traité économique austro-allemand aux Gouvernements français, anglais et italien.

Les mêmes démarches devaient être faites auprès des gouvernements tchécoslovaque et yougoslave.

Sous des apparences assez modestes, le traité germano-autrichien du 25 mars 1931 avait un sens et une portée considérables. Ses conséquences auraient été graves pour l'Europe.

Tout d'abord, c'était une violation flagrante des dispositions des protocoles de 1922.

Ensuite, en 1931, les Puissances intéressées se souvinrent du Zollverein, qui avait été le prélude de l'intégration des États allemands dans un Empire de plus en plus unifié. Elles ne pouvaient non plus négliger les intentions non déguisées du Reich, dans la Constitution de Weimar, de s'annexer un jour ou l'autre, le reste de l'Autriche; elles avaient lieu de craindre que cet accord ne fût le masque d'une assimilation plus complète et de caractère réellement politique.

Enfin, les conséquences éventuelles se présentaient dans l'ordre économique et dans l'ordre politique :

Dans l'ordre économique, l'accord austro-allemand déclencherait dans la vie économique de l'Europe une lutte violente pour la clause de la Nation la plus favorisée et par conséquent, une nouvelle période de guerre économique directe en Europe. En second lieu, si l'union douanière entre l'Allemagne et l'Autriche était réalisée, il en résulterait un accroissement concomitant des douanes autrichiennes agricoles et industrielles, jusqu'au niveau des Douanes allemandes. Il en résulterait aussi une dépendance encore plus grande qu'auparavant des États agricoles de l'Europe Centrale, par rapport au bloc industriel.

Enfin, la troisième conséquence pour l'Économie européenne, eût été une hégémonie sur le territoire de l'Union douanière austro-allemande de la production germano-autrichienne, à l'exclusion absolue de la production des autres États. C'eût été la formation ultérieure de blocs et le renforcement de la lutte économique entre les grands groupements européens : Grande-Bretagne, Russie, Europe Occidentale, Nouvelle Europe Centrale, vers l'autarchie complète des blocs respectifs.

Dans l'ordre politique, le projet d'accord austro-allemand de 1931 était d'autant plus dangereux, que les affaires de l'Europe Centrale suivaient une rapide évolution. L'Allemagne avait déjà repris son plan de Mittel Europa. L'Italie avait repris de son côté le programme adriatique et danubien qu'elle s'était fixé en 1915, au moment de son entrée en guerre aux côtés des Alliés. La Hongrie était apparue comme un point de concentration possible entre l'Allemagne et l'Italie. Une crise grave sévissait sur la Société des Nations.

D'autre part, les contrastes de la politique à Vienne continuaient à être fort inquiétants et la frontière de la Bavière et de l'Autriche demeurait plus que jamais indiquée pour le flot guerrier du pangermanisme.

En Tchécoslovaquie, l'alarme était grande; car, l'accord austro-germain lui faisait perdre, dans un nouveau bloc de 70 millions de têtes, presque toute son importance politique. M. Benès rappelait que la Tchécoslovaquie suivait systématiquement une politique paneuropéenne dans l'esprit de la S. D. N.

« J'ai toujours défendu — disait M. Benès — la nécessité d'une entente économique entre les petits États de l'Europe Centrale, à condition toutefois que cette entente se réalisât d'accord entre Berlin et Paris d'abord, et puis avec l'Italie. Je le répète, sans accord entre Berlin et Paris, il ne peut y avoir, à mon avis, de paix européenne. La Tchécoslovaquie ne peut prendre part à une combinaison qui est faite pour retarder cette paix. Notre ligne de conduite est dictée par l'histoire, par les circonstances économiques, par les circonstances politiques et par la situation politique de l'Europe contemporaine. »

Et le ministre des Affaires Étrangères de Tchécoslovaquie invoquait le droit :

« La Tchécoslovaquie, étant donné ses engagements internationaux, n'a absolument pas le droit d'entrer dans une combinaison austro-allemande. »

En effet, la République tchécoslovaque avait apposé sa signature au traité de Versailles, au traité de Saint-Germain et au protocole de Genève de 1922; elle était ainsi tenue de respecter l'indépendance politique et économique de l'Autriche, elle considérait le plan austro-allemand comme une dérogation à ces engagements.

On parlait d'ailleurs d'un traité secret d'alliance offensive et défensive — démenti à Rome et à Berlin du moins en ce qui concerne sa date — qui aurait été signé entre l'Italie, la Hongrie et l'Allemagne, liées à cette époque par un même idéal et par les mêmes intérêts : *la révision des traités de Versailles et de Trianon.*

Cette nouvelle triplice italo-germano-hongroise amenait les États de la prochaine Petite Entente à resserrer, par un pacte dit d'organisation, les dispositions des traités du 14 août 1920 entre la Tchécoslovaquie et la Yougoslavie et de 1921 avec la Roumanie.

La sentence de la Cour permanente internationale.

La discussion du projet d'Anschluss fut ouverte devant le Conseil de la S. D. N. Elle aboutit, le 19 mai 1931, au renvoi devant la Cour permanente de justice internationale de la question de la Légalité du projet d'accord austro-allemand. La question fut posée sous la forme suivante : « Un régime établi entre l'Allemagne et l'Autriche, sur les bases et dans les limites des principes prévus par les protocoles du 19 mars 1931, serait-il compatible avec l'article 88 du traité de Saint-Germain et avec le protocole n° 1, signé à Genève le 4 octobre 1922? »

Entre temps, les gouvernements allemand et autrichien qui ne s'attendaient probablement pas à la sentence de justice, à

une voix près, rendue par la Cour permanente internationale le 5 septembre, contre la conclusion de l'Anschluss de 1931, renoncèrent le 5 septembre, *proprio motu*, à leur dessein initial.

La majorité de 8 voix contre 7 a compris l'Italie, la Pologne, la France, la Roumanie, le Salvador, l'Espagne, la Colombie et Cuba. Les 7 juges de la minorité comprirent l'Angleterre, la Belgique, les États-Unis, l'Allemagne, la Hollande et la Chine.

Ainsi donc, de 1922 à 1932, on peut déjà compter trois tentatives contre l'indépendance de l'Autriche, trois tentatives de dérogation aux traités et aux protocoles de 1922 :

1^o Dès le lendemain de l'armistice, dès le 22 novembre 1918, l'Anschluss a été à la base des deux Républiques allemande et autrichienne. L'article 2 de la Constitution autrichienne proclamait que l'Autriche forme une portion intégrante de la République allemande.

2^o En 1919, l'article 61, § 2, de la Constitution de Weimar prévoyait l'entrée possible au Reichstag des représentants de l'Autriche. M. Clemenceau, au nom des alliés, par voie d'ultimatum au gouvernement du Reich, fit annuler cette disposition.

3^o En 1931, le 25 mars, projet d'Anschluss austro-germain.

Les protocoles de 1932.

En mai 1931, l'écroulement de la principale banque autrichienne, la Kreditanstalt détermina une faillite de près de 600 millions de shillings, soit près de 2 milliards de francs. Vienne et l'Autriche furent transformés en un champ de désastres économiques et financiers, qui s'étendit bientôt à toute l'Europe Centrale et à l'Allemagne elle-même.

Le 7 août 1931, le Dr Pfugl, représentant de l'Autriche, adressa au secrétaire général de la S. D. N., une demande d'aide et de solidarité financière.

Le Conseil de la S. D. N. fit droit à cette demande et recommanda le maintien des crédits consentis par la Banque des Réglements internationaux pour 100 millions de shillings et par la Banque d'Angleterre pour 100 autres millions.

L'année 1932 renforça cette politique d'entr'aide internationale. Les comités financiers de la S. D. N. en mars et en mai se prononcèrent pour une mise rapide à la disposition de l'Autriche de 300 millions de shillings. Un protocole fut signé à Genève, en ce sens, le 15 juillet.

A la suite de ce protocole, un projet de loi fut déposé par le Gouvernement français devant les Chambres. Il aboutit à la loi du 30 décembre 1932, autorisant le Ministre des Finances à accorder la garantie de l'État à une tranche de 100 millions de shillings d'un emprunt du Gouvernement Fédéral d'Autriche.

Le protocole de 1932 n'a été pour l'Autriche que la reconduction de son engagement de 1922. Cette reconduction a été insérée sous la forme suivante :

Considérant, que le gouvernement de la République fédérale d'Autriche a adressé une demande de secours à la S. D. N., à l'effet d'être aidé à maintenir l'œuvre de restauration économique et financière, entreprise à la suite de la décision du Conseil de la S. D. N. du 4 octobre 1922 et de la signature des trois protocoles de la même date;

Que le gouvernement autrichien affirme à nouveau sa volonté de faire face ponctuellement à toutes ses obligations extérieures;

Que les gouvernements susdits, y compris le gouvernement autrichien, déclarent fonder cette aide sur le protocole n° 1, signé à Genève le 4 octobre 1922, avec tous les engagements qu'il comporte, protocole, dont les dispositions sont considérées comme étant reproduites ici.

La politique française à l'égard de l'Autriche.

De la discussion de la loi du 30 décembre 1932, autorisant le Ministre des Finances à accorder la garantie de l'État français à une tranche de 100 millions de shillings d'un emprunt du Gouvernement Fédéral, on peut dégager la direction de la politique de la France à l'égard de l'Autriche.

Au point de vue financier, la France en autorisant son Gouvernement à garantir une tranche de 100 millions de shillings d'un emprunt du Gouvernement fédéral d'Autriche, n'a pas entendu donner à la République autrichienne *une aide unilatérale*. Elle a voulu s'associer avec l'Angleterre, l'Italie et d'autres Puissances à *une œuvre de coopération internationale, sous les auspices et le contrôle de la Société des Nations*¹. C'est ce que le rapporteur général du projet de loi de garantie à la Chambre des Députés, M. Lucien Lamoureux² et le Rapporteur pour avis de la Commission des Affaires Étrangères M. Vienot, ont fait ressortir :

Dans ces dernières années, les prêts consentis par la France à l'Europe Centrale et Orientale ne présentaient pas *un caractère d'intérêt général européen* au point de vue économique et financier. Nos avances pouvaient donc bien s'inspirer d'un sentiment de *solidarité financière*, il était inévitable que certains pussent se croire autorisés à y discerner d'autres intentions. Et l'on ne se privait pas de dire que la France finançait les armements de l'Europe Centrale; on voulait voir dans notre politique de prêts le désir de créer, entre nos débiteurs et nous, un lien de dépendance et de nous assurer d'eux suivant les formules les plus discrètes de la politique des alliances.

1. V. Demorgny, *loc. cit.*

2. J. O., *Débats parlementaires*, Chambre, 29 décembre 1932.

Ce qui a caractérisé au contraire le prêt de 1932 à l'Autriche, c'est avant tout *son caractère international*. Le protocole de Lausanne du 15 juillet 1932, qui a décidé ce prêt, est un acte de *solidarité organisée*. Il doit marquer, avec les accords de Stresa, de la même année une étape importante dans l'organisation financière et économique de l'Europe.

Les négociations ont été menées par des experts italiens, anglais et français.

Tous les pays peuvent participer à la réalisation de l'Emprunt; il y a déjà la garantie de l'Angleterre, de l'Italie et de la France.

L'utilisation de l'Emprunt doit être strictement contrôlée et l'exécution des mesures financières est assurée sous le contrôle d'un représentant de la S. D. N. auprès du gouvernement autrichien et d'un Conseiller financier auprès de la Banque Nationale autrichienne, également désigné par la S. D. N.

DEUXIÈME PÉRIODE. — 1932-1934.

Cabinet Engelbert Dollfuss.

C'est le 20 mai 1932 que le D^r Engelbert Dollfuss, né le 11 octobre 1892, à Texing, près Mauk, en Basse-Autriche, fut nommé Chancelier Fédéral, exerçant les fonctions de Président du Conseil, Ministre des Affaires Étrangères. Il avait fait ses études de droit à l'Université de Vienne et ses études d'Économie politique à l'Université de Berlin.

Le Cabinet Dollfuss a été modifié successivement les 11 mai et 21 septembre 1933. C'était un Cabinet de personnalités, basé entièrement sur la personne même du Chancelier Fédéral, qui avait choisi ses collaborateurs parmi ses hommes de confiance, sans égard à leur affiliation à un parti politique.

Les partis politiques en Autriche.

Le chancelier Dollfuss avait déclaré dans son discours-programme du 11 septembre 1933, que l'ancien système parlementaire, dont les abus avaient causé tant d'inconvénients, ne reviendrait plus jamais et qu'il en serait de même du régime des partis politiques.

« Nous voulons l'État social, chrétien, allemand de l'Autriche, sur base corporative et sous la direction d'un gouvernement fort, investi d'autorité. »

Dollfuss avait ajouté que les droits et prérogatives de la classe ouvrière seraient scrupuleusement respectés, étant donné qu'un État chrétien, plus que tout autre, doit tenir compte des justes revendications des travailleurs.

Il avait défini le rôle du « front patriotique », dont il était personnellement le chef, et qui devait constituer *un mouvement indépendant*, auquel tout Autrichien, se réclamant de sa patrie et voulant l'union de ses concitoyens, en dehors de la lutte des classes, pouvait et devait adhérer. Ce front, destiné à servir de base au rassemblement de tous les Autrichiens de bonne volonté, répudiait à la fois la lutte des classes d'inspiration marxiste et le Nationalisme, faux et exaspéré, des Nationaux socialistes.

Quelle était, au moment de cette déclaration du 11 septembre 1933, la situation des partis politiques en Autriche? Les principaux partis qui composaient à cette époque, les Diètes des neuf pays autrichiens (Basse-Autriche, Haute-Autriche, Burgenland, Carinthie, Salzbourg, Styrie, Tyrol, Vienne et le Vorarlberg), comprenaient : les Socialistes, les Heimwehren, les Chrétiens sociaux, les Grands Allemands et Nationaux socialistes, les Agrariens et autres petits partis.

Parti socialiste.

Le parti socialiste était né de l'industrialisation de l'Autriche en 1870. Dès 1930, il comptait 1.517.000 voix. De nombreux éléments israélites étaient venus à lui, en raison de l'antisémitisme des Chrétiens sociaux et de la bourgeoisie. Le Congrès de Gratz, en 1931, avait arrêté *un programme marxiste*. Le parti était centraliste, avec prédominance de Vienne; il était divisé sur la question de l'Anschluss. Les socialistes de Vienne étaient anti-Italiens et anti-Hongrois; hostiles à l'Entente Danubienne économique, ils dénonçaient les visées politiques de la France en Europe Centrale.

En 1925, les socialistes avaient constitué une milice à eux : le *Schutzbund*, qui fut le commencement de l'organisation systématique de forces armées au service d'un parti. L'autre force du parti était sa *politique viennoise*. En tête des manifestations de cette politique se plaçaient : la célèbre politique des logements, puis la santé de Vienne; la législation sociale avait été poussée très loin. Pendant 15 *années* le parti socialiste-marxiste avait administré la ville de Vienne, y soulageant la misère matérielle, dans la mesure du possible.

La question s'était posée de savoir si, tôt ou tard, « la source de la force motrice, qui faisait tourner à Vienne l'usine socialiste, si la chute de fortune, passant brusquement d'une classe sociale à une autre, ne se tarirait pas ». C'était une allusion aux expropriations plus ou moins voilées, dues, en partie, au caractère onéreux de cette législation audacieuse.

Les Heimwehren.

Dès l'origine, ce parti fut assez difficile à définir; car son organisation revêtait un caractère différent, suivant les régions où le mouvement s'était formé.

En Styrie, il était national-fasciste. Au Tyrol, il était chrétien-social et anti-italien; en Haute et Basse-Autriche, il était uniquement anti-marxiste.

En 1930, deux tendances principales se faisaient sentir chez les Heimwehren : une tendance conservatrice et purement autrichienne; et une tendance pangermaniste et parfois nationale-socialiste. Le point principal de leur programme était la lutte contre le bolchevisme et le marxisme. Le parti possédait une forte organisation militaire. Il était favorable au régime fasciste et à l'État corporatif.

Le prince Stahremberg a précisé, depuis, le programme de son parti, qu'il a appelé le parti de l'*Austro-fascisme*.

Ces précisions ont été données le 27 février 1934 aux représentants de la presse viennoise et de la presse étrangère.

L'Austro-fascisme, — a dit le prince Stahremberg — s'inspire des principes du fascisme, mais il exclut toute idée de le copier servilement, la forme devant être adaptée à toutes les particularités originales du tempérament autrichien. Tout en se réclamant du pangermanisme, les Heimwehren professent *le dogme de l'indépendance de l'Autriche*, afin qu'un bout de terre allemande soit préservé de la prussification et parce que l'Autriche indépendante est une garantie de la paix européenne.

Les Heimwehren n'acceptaient pas la réconciliation, désirable avec le Reich, au prix de l'indépendance de l'Autriche. Pénétrés d'un idéal chrétien, ils répudiaient de nombreux points essentiels de la doctrine hitlérienne.

« Nous voulons — déclarait le prince Stahremberg — renouer les fils de la Mission historique, dont s'acquitta jadis l'Autriche, dans le cadre de la monarchie austro-hongroise. Bien entendu, les temps sont changés, et le sentiment national, qui, aujourd'hui, évolue dans chaque État, ne permet plus guère de concevoir le retour de la monarchie austro-hon-

groise. La tâche de l'Autriche doit cependant consister à réparer par des traités économiques appropriés, les dommages qu'a causés l'effondrement de la Monarchie. »

Au surplus, le chef des Heimwehren a gardé certaines réserves sur une restauration éventuelle des Habsbourg.

« Ce n'est pas là, — disait-il — *une question purement autrichienne*; aussi ne devons-nous l'aborder qu'avec prudence. Il faudrait d'ailleurs pour que l'idée monarchiste s'affirmât, qu'elle sortît du peuple lui-même. »

Toutefois, les Heimwehren soutinrent les revendications des légitimistes, quant à l'application de la loi sur le bannissement et l'expropriation des Habsbourg.

Le parti légitimiste et la Restauration.

Les organisations légitimistes portaient les noms de *Front autrichien* et d'*Anneau d'airain*. Elles étaient présidées par le duc Max de Hohenberg, fils de l'archiduc François-Ferdinand, et par M. de Wiesner, ancien ministre plénipotentiaire.

Les partisans de la Restauration voyaient *et voient encore* la consolidation de la nouvelle Autriche, seulement dans le rétablissement de la dynastie des Habsbourg.

Des manifestations légitimistes ont eu lieu au début et à la fin du mois de février 1934, à Gratz et à Vienne, en vue d'une restauration monarchique éventuelle, au profit et en faveur de l'archiduc Otto, fils aîné de feu l'Empereur Charles IV de Habsbourg-Lorraine.

Cette question de la Restauration est d'ailleurs à l'ordre du jour; tout dernièrement encore, les craintes de la Petite Entente se sont manifestées, au sujet de la possibilité d'une restauration des Habsbourg, *sous le manteau du pacte de non-intervention dans les affaires intérieures de l'Autriche*, pacte issu des accords franco-italiens du 7 janvier 1935.

La question doit donc être retenue. Elle est d'ailleurs complexe, car elle se pose à de nombreux et graves points de vue : au point de vue autrichien, au point de vue hongrois, au point de vue de la Petite Entente, au point de vue national et au point de vue international.

La situation est tout à fait différente, suivant qu'il s'agit de l'Autriche ou de la Hongrie.

Lors de la manifestation légitimiste de l'*Anneau d'airain*, à Vienne en février 1934, un programme a été établi, commun au front patriotique, aux Heimwehren, aux Chrétiens-sociaux et aux organisations légitimistes.

Ce programme prévoyait une reconstitution de l'État autrichien sur la base corporative, mais en *liaison avec les traditions historiques*.

En Hongrie, la situation est tout autre. Constitutionnellement, la Hongrie est toujours une royauté. C'était avant la guerre, une royauté héréditaire, en la dynastie des Habsbourg et une monarchie constitutionnelle, en union avec l'Autriche, quand le roi était en même temps Empereur. Après la grande guerre, la Hongrie s'était séparée de l'Autriche, et le dernier roi Charles IV s'étant retiré à l'Étranger, une Assemblée nationale procéda, en attendant que le trône royal fut de nouveau occupé, à l'élection d'un Chef d'État provisoire, qui fût nommé Régent. Les suffrages de l'Assemblée se portèrent sur l'amiral Nicolas Horthy de Nagybanya.

Suivant la Constitution hongroise, la source de toute puissance et de tout droit, est la Nation hongroise et la Puissance royale. La puissance royale dérive de la Nation; les deux éléments du droit public interne hongrois sont donc « la Nation

et le Roi ». Ce droit public interne est symbolisé par « la sainte Couronne », d'origine médiévale et toute tissée de traits mystiques.

De l'avis des légitimistes hongrois, orthodoxes, la restauration de la royauté légitime est aujourd'hui la condition primordiale, sans laquelle la Hongrie serait incapable de sauvegarder d'une manière durable et de défendre efficacement son indépendance nationale.

Mais, il y a *le point de vue international du problème de la Restauration.*

La question est, en effet, commandée par les résolutions et déclarations de la Conférence des Ambassadeurs, en dates des 4 février 1920 et 4 avril 1921.

La première, communiquée au comte Apponyi, président de la Délégation hongroise, disposait que les Puissances ne sauraient admettre que la restauration de la dynastie des Habsbourg puisse être considérée comme une *question intéressant uniquement la Nation hongroise*, qu'une restauration de cette nature serait en désaccord avec les bases mêmes du règlement de la paix; enfin, que cette restauration ne serait, par elles, ni reconnue ni tolérée.

La seconde déclaration disposait que la Hongrie devait proclamer la déchéance du roi Charles et *l'exclusion de la succession au trône de tous les Habsbourg-Lorraine*, et, ce, par un acte législatif, qui fut d'ailleurs effectivement accompli par la loi hongroise n° 47 du 3 novembre 1921.

Cette loi comprend quatre articles :

L'article 3 est ainsi conçu : « La Nation maintient l'ancienne forme de gouvernement : la Royauté. La Nation a le droit de procéder à une libre élection de son roi, mais elle ajourne l'élection au trône à des temps ultérieurs.

Reste le point de vue de la *Petite Entente* :

La devise de la Petite Entente en Europe Centrale, c'est : *Ni Anschluss ni restauration*. Sa vigilance a été alertée sur l'interprétation possible du pacte de Rome du 7 janvier 1935 et plus particulièrement sur l'interprétation possible de *l'accord de non immixtion dans les affaires intérieures de l'Autriche et de la Hongrie*.

La lutte pour la libération et l'indépendance Nationale a toujours été, notamment pour la *Nation tchécoslovaque*, synonyme de lutte contre la dynastie des Habsbourg, personnification du système impérialiste, par lequel était maintenue la suprématie du régime allemand-magyar dans l'ancienne Monarchie.

Les deux tentatives de restauration en 1921, à Budapest, amenèrent d'énergiques démarches, en commun, des États de la Petite Entente, en contact avec les États de la Grande Entente. Au cours de la manifestation, à Vienne, du 27 février 1934 de *L'anneau d'airain*, M. de Wissner, qui la présidait, a cru devoir souligner que la Petite Entente n'avait pas à s'inquiéter d'une restauration des Habsbourg, étant donné que les légitimistes autrichiens limitaient leurs buts au *territoire autrichien actuel*.

Tels étaient pendant la période 1932-1934 et tels sont encore les aspects généraux du problème de la Restauration en Europe Centrale.

La notion de *non ingérence et la définition de la non immixtion* dans les affaires intérieures de l'Autriche ont provoqué les objections de M. Hitler; les milieux compétents de Vienne ont analysé cette notion :

« L'immixtion est ce qu'un Gouvernement considère et répute comme tel et contre quoi il se défend avec les moyens dont il dispose. Il est des viola-

tions du principe de non ingérence qui consistent en une simple attitude passive, en un laisser faire de la part de certains gouvernements. Il y a des abus du droit d'asile qui jettent sur certains gouvernements un soupçon de complicité.

« Au demeurant, bien qu'il ne soit pas possible, dans une définition de la non ingérence, d'en prévoir tous les cas d'espèce, un gouvernement loyal, soucieux d'entretenir des relations franches et pacifiques avec tous ses voisins, ne saurait éprouver aucune difficulté à se rendre compte des obligations qu'il assume, en signant un pacte de non immixtion¹. »

Le parti National-Socialiste.

La consécration du *parti National-Socialiste* en Autriche, comme grand parti de masse, date en réalité de 1932.

Quels sont le sens et la portée en Autriche de ces deux qualificatifs, joints par une sorte de paradoxe? Qu'y a-t-il exactement de National dans la section autrichienne du parti hitlérien?

La question *des origines* du National-Socialisme en Autriche est controversée. Les uns, comme Henri Cuzelles (dans son livre : *La République d'Autriche et ses difficultés intérieures*, 1933), disait qu'un des foyers du *racisme avant guerre*, fut Vienne et qu'il exista longtemps un parti National-socialiste autrichien, qui n'était pas sous l'obédience d'Hitler. Les autres soutiennent qu'il n'y a pas de parti social-national à proprement parler en Autriche.

Le groupement politique qui, en Autriche, s'intitule « parti social-national », n'est pas autre chose qu'une émanation directe du parti national-socialiste allemand. Loin d'être un produit normal de la mentalité et de la culture autrichiennes, c'est essentiellement un « article d'importation ».

1. *La Reichpost*, Vienne, avril 1935.

Si nous adoptons cette opinion, qui est la plus générale d'ailleurs, la question se pose alors de savoir comment un parti, qui ne plonge pas ses racines dans le sol autrichien, a pu se développer jusqu'au point où nous le voyons aujourd'hui. Pour cela, il convient de rappeler d'abord l'attitude de quelques-uns des dirigeants de l'Autriche, à l'égard du pangermanisme traditionnel, dont le parti social-national ne serait qu'une manifestation.

L'argument, en apparence, à la fois le plus probant et cependant le moins profondément vrai, que le pangermanisme ait invoqué, c'est celui de la communauté de langue. Cette communauté existe indéniablement entre l'Autriche et l'Allemagne. Certains Autrichiens, influencés par la propagande du Reich, en ont tiré des conclusions relatives au « sentiment national ». Mais le mot « national » n'avait pas pour eux le sens qu'on lui attribue généralement. Pour comprendre la portée qu'ils lui reconnaissaient, il convient de reprendre la fameuse formule de M^{gr} Seipel, visant les rapports de l'Autriche et de l'Allemagne : « Une Nation, deux États ».

L'*État* est l'*organisation* d'une collectivité, qui soumet ses membres à une autorité, en vue du bien commun.

La *Nation*, au contraire, est à base de sentiment, c'est le fait que tous les membres d'une collectivité ont le sentiment d'appartenir à cette collectivité, sans qu'il soit nécessaire qu'elle soit organisée.

La formule de M^{gr} Seipel signifie donc qu'Autrichiens et Allemands ont le sentiment d'appartenir à une même collectivité, qui n'est d'ailleurs ni organisée, ni même définie, et dont feront partie tous les Allemands de la Grande-Allemagne, de la Germanie (Deutschum).

La seconde partie de la formule de M^{gr} Seipel signifie, d'autre part, que lorsqu'il s'agira d'*organiser* cette collectivité,

celle-ci se brisera. Il y aura deux États : l'Allemagne et l'Autriche.

En somme, le mot « national » est ici synonyme de « pan-germanique ». Pour M^{sr} Seipel, dans le cas particulier de l'Autriche et de l'Allemagne, la Nation est plus grande que l'État. Dans un certain sens, l'État s'oppose à la Nation.

Seulement, en Autriche, le problème se complique; s'il y a un sentiment *national grand allemand* extrêmement puissant, il y a aussi un sentiment *national autrichien* qui n'est pas négligeable.

Avant le démembrement de 1919, le *sentiment national autrichien* était surtout à base de *fidélité envers les Habsbourg*. C'est ce qu'on appelait le sentiment dynastique et ceci explique son éclipse presque totale dans les années qui ont immédiatement suivi la guerre. Mais il n'a pas tardé à reprendre une certaine vigueur; il suit d'ailleurs les vicissitudes de la situation économique et politique de l'Autriche.

Fondé en 1926, le parti national socialiste manifesta son existence par le refus de collaborer à la liste unique que M^{sr} Seipel tenta de former entre tous les partis bourgeois, lors des élections de 1927. Il végéta quelque temps. Les élections allemandes du 14 septembre 1930 et la crise économique; les succès du parti raciste, national socialiste en Allemagne; les élections autrichiennes de novembre 1930, marquèrent un gros mouvement en sa faveur. En 1930, le parti national-socialiste obtint en Autriche 110.000 voix, mais il ne disposa d'aucun siège, n'ayant atteint dans aucune circonscription le quorum nécessaire pour avoir un mandat. Le parti demeura encore impuissant pendant la majeure partie de l'année 1931.

Il fut réorganisé à la fin de 1931 par le comte Reventlov, envoyé par Hitler. Les élections du 24 avril 1932 furent pour

les Nationaux Socialistes un succès triomphal à Vienne, où ils emportèrent plus de 200.000 voix aux dépens des chrétiens sociaux. En Basse-Autriche, Carinthie, à Salzbourg, le parti enleva également de solides positions.

Ces élections ont été le point de départ d'une grosse propagande dans le pays, à grand renfort d'affiches, de placards et de conférences. Le Chancelier Dollfuss vit le danger; il vit que le défaut de confiance des Autrichiens dans leur État, en faisait la faiblesse et c'est sur ce point que les trois partis gouvernementaux : Chrétiens sociaux, Heimwehren, et front patriotique, firent porter tous leurs efforts. Ils voulurent parler en Autrichiens, et pour l'Autriche. Il apparaissait comme évident en effet, que le développement du parti social-national, ne visait pas autre chose que l'absorption de l'Autriche au profit du troisième Reich.

L'intérêt de l'Autriche, comme celui de l'Europe, est donc de combattre, avec la plus grande énergie, la filiale autrichienne du parti hitlérien. Si l'Autriche devenait allemande, « la poussée vers l'Est », qui a été la cause de la guerre mondiale, reprendrait, avec d'autant plus de vigueur que, cette fois-ci, elle s'exercerait directement au profit de l'Allemagne. C'est justement parce qu'il a compris l'importance de l'Autriche de Dollfuss comme bastion contre les assauts pangermanistes, que le troisième Reich a déployé tous ses efforts contre le Gouvernement du Chancelier.

Les Chrétiens sociaux.

Le parti chrétien social, date de 1907. C'est un parti confessionnel, dont la force était grande, dans un pays resté catholique comme l'Autriche. Sa tendance conservatrice ralliait la grande et la moyenne bourgeoisie. Par tradition, il était surtout

provincial et rural. Sa clientèle électorale était composée des catholiques, bourgeois et paysans. En 1930, il comptait plus de 1.315.328 voix. Le parti avait aussi pour lui certaines associations ouvrières et agricoles.

L'organisation du parti chrétien social était fédéraliste. *Son programme comportait :*

En premier lieu, répudiation de la lutte des classes, avec tendance favorable aux lois sociales, exprimées dans les Encycliques.

En second lieu, *antisémitisme politique, mais non racial ni religieux*. Depuis 1924, le parti chrétien social avait marqué différentes tendances. C'est ainsi que le Chancelier Shober avait d'abord distingué « Une Nation et deux États », ensuite qu'il avait déclaré qu'il ne fallait faire aucune combinaison sans l'Allemagne, tout en respectant les traités.

En 1934, les Chrétiens sociaux avaient paru s'orienter vers un sens plus *particulariste*.

Sur la réforme de l'État, les Chrétiens sociaux étaient divisés; une partie importante, d'accord avec les Heimwehren, était favorable à l'*État corporatif*. Une autre s'était prononcée en faveur d'une *dictature modérée*.

Le drame de l'Autriche.

Nous venons ainsi de passer une rapide revue des principaux partis en présence et en lutte dans la nouvelle République autrichienne, au moment, où le chancelier Dollfuss a pris le pouvoir, le 20 mai 1932. *Les personnages présentés, voyons le drame.*

Le drame est en deux actes : l'*Insurrection socialiste* et le *terrorisme hitlérien*.

L'Insurrection socialiste.

Des troubles d'une extrême gravité ont éclaté le 12 février 1934 à Vienne et dans plusieurs villes de province, causés par certaines décisions du chancelier Dollfuss. Contre ces décisions, les Socialistes ont déclenché un véritable soulèvement. De sanglantes batailles ont eu lieu entre les émeutiers et les troupes fédérales, soutenues par la Heimwehr.

Les premiers chocs ont eu lieu en Haute-Autriche, à Linz, à Gratz, à Eggenberg, à Innsbrück, à Steyr.

A la suite de ces événements, le Gouvernement fédéral a prononcé la dissolution du parti social démocrate et décidé à Vienne l'institution d'un commissaire du gouvernement, M. Schmitz, ministre de la prévoyance sociale. Le Conseil municipal de Vienne a été dissous. La loi martiale a été proclamée à Vienne, à Linz et à Gratz.

Il semble d'ailleurs que l'unanimité n'ait pas été réalisée au sein du parti socialiste pour provoquer l'insurrection. C'est ainsi que les chefs social-démocrates du Vorarlberg avaient avisé le Gouvernement qu'ils s'abstiendraient de toute action antigouvernementale. D'autre part, le vice-gouverneur de Carinthie, ainsi que le maire socialiste de Klagenfurth avaient déclaré, *qu'en face du péril hitlérien, ils entendaient soutenir le gouvernement Dollfuss et qu'ils donnaient en conséquence leur démission de membres du parti social démocrate.*

Quoiqu'il en soit, l'impression à l'Étranger a été considérable.

Impressions en Europe.

En Italie: les milieux politiques se sont montrés satisfaits de l'énergique intervention du gouvernement Dollfuss; ils ont applaudi à la dissolution du parti social démocrate. Il ne

faut d'ailleurs pas oublier que l'Italie est toujours portée vers ce point de vue, à savoir : que l'un des meilleurs moyens pour l'Autriche de résister au péril rouge, comme au péril hitlérien, est d'adopter les méthodes fascistes.

En Angleterre : C'est surtout en fonction de leurs sympathies politiques que les journaux britanniques ont fondé leurs opinions sur les événements d'Autriche. D'une manière générale, ils se sont montrés d'accord sur un point, c'est que le Chancelier Dollfuss allait désormais rester en présence des seules forces hitlériennes et que, dans ces conditions, la tournure qu'allait prendre cette opposition, devenait d'un intérêt capital pour toute l'Europe.

Le *Daily telegraph* a conclu avec le *Times* que M. Dollfuss devait profiter du pouvoir absolu qu'il allait avoir, pour chercher à *resserrer les liens austro-hongrois* et s'efforcer de trouver le salut de l'Autriche dans une amélioration de la situation économique en Europe Centrale.

Le *Daily Herald* a estimé, lui, que « leur protestation héroïque contre la dictature avait valu aux socialistes autrichiens l'admiration et la sympathie des amis de la liberté du monde entier ».

Le *labour party* indépendant a adressé un message de sympathie aux socialistes autrichiens.

En Allemagne : L'opinion unanime a été que la terrible effusion de sang, causée par la guerre civile en Autriche, avait condamné le régime Dollfuss, qui s'était présenté à la face du monde comme le garant de l'ordre et de la paix en Autriche.

La *Correspondance nationale socialiste* a préconisé un *recours au plébiscite*, pour mettre fin au chaos autrichien. Et la *Kreuz-*

zeitung a écrit : « La partie du peuple allemand qui habite l'Autriche, n'aura qu'à faire la comparaison avec le Reich, où un peuple uni bâtit une maison neuve par un travail acharné, pour voir de quel côté est l'avenir de l'Autriche. Tandis que Dollfuss et Fey se battent avec les marxistes, le mouvement national socialiste attend tranquillement l'heure du destin. »

Impressions en Europe Centrale et Orientale.

L'émotion n'a pas été seulement intense en Europe; elle s'est aussi emparée de l'Europe Centrale et Orientale :

En Hongrie. — Les Commentaires hongrois n'ont pas été sans inquiétude; mais ils ont laissé percer une certaine satisfaction de voir le socialisme autrichien réduit à l'impuissance. *L'inquiétude demeurait cependant en présence du grave danger qu'aurait constitué pour la Hongrie le triomphe du National-socialisme en Autriche.* Les sentiments étaient d'ailleurs divers : d'une part, la Hongrie ne voulait pas manquer d'égards envers l'Allemagne, principale *puissance révisionniste*, avec laquelle il lui faudrait composer, au cas où ses frontières s'étendraient un jour. D'autre part, malgré le danger, où l'absorption de l'Autriche par l'Allemagne mettrait la Hongrie, celle-ci n'envisageait pas sans déplaisir la perspective d'une Tchécoslovaquie, encerclée aux trois quarts par l'Océan germanique. Et puis, on ne prêtait pas à Budapest longue vie à l'indépendance autrichienne.

Une partie de la presse hongroise a consacré de nombreux commentaires à l'insurrection socialiste, en attribuant un rôle à certains éléments tchécoslovaques, dans l'intervention armée des socialistes autrichiens. Un article du *Magyarsag* tendait à montrer l'intervention de la Tchécoslovaquie, désireuse de

s'assurer une Autriche, hostile à la fois à l'Anschluss et à la restauration des Habsbourg.

L'agence Ceteka, agence tchécoslovaque, a démenti le *Magyarsag* et une polémique a suivi, concernant l'envoi et la fourniture d'armes tchèques aux socialistes autrichiens. Le *Neurzeti Ugsag* hongrois a demandé, au nom de la cause de la paix que l'affaire fût portée devant la S. D. N., pour violation des clauses du traité de Saint-Germain.

L'*Uj Nemzedek* de Budapest a accusé d'autre part les *Yugoslaves* d'avoir aidé militairement la sociale démocratie autrichienne. Le *Pesti Hirlap* du 16 février 1934, a publié une information, aux termes de laquelle une conférence aurait été tenue à Zurich par les Social-démocrates tchèques, chargés par la deuxième internationale d'élaborer un plan de campagne, pour soutenir la lutte des socialistes autrichiens.

Les agences ont donné ces informations de Hongrie sous les plus expresses réserves, en laissant la responsabilité aux journaux hongrois précités.

En Roumanie. — Les appréhensions se sont manifestées non moins vives sur les conséquences politiques de la lutte engagée entre le Gouvernement Dollfuss et les Socialistes. On a considéré que le Chancelier n'était plus qu'un instrument entre les mains du prince Stahremberg et que, sans le vouloir, Dollfuss avait travaillé pour les Nationaux-socialistes, qui n'avaient plus qu'à rester dans l'expectative.

En réalité, indépendamment des horreurs de la guerre civile, il y a eu les dessous de la crise : les intrigues et les manœuvres qui ont conduit à cette catastrophe et par lesquelles certaines influences ont cherché à l'exploiter à des fins particulières. C'est par cet aspect surtout que la situation a paru grave, à l'époque, aux yeux de ceux qui craignaient les réper-

cussions que l'insurrection socialiste aurait pu avoir sur le terrain international.

Mais, le marxisme éliminé, le Chancelier Dollfuss avait encore à compter avec le *National-socialisme*, appuyé par l'Allemagne; avec le fascisme appuyé par l'Italie; et avec un mouvement accentué en faveur de la restauration de la monarchie des Habsbourg.

Voyons maintenant le deuxième acte du drame :

Le Terrorisme Hitlérien et la politique de Rome.

L'Allemagne avait bien compris l'importance de l'Autriche *comme bastion contre les assauts pangermanistes*. Le troisième Reich a donc déployé tous ses efforts contre le Gouvernement du chancelier Dollfuss.

Propagande, fausses nouvelles, action terroriste, corruption, ultimatum, tout a été mis en œuvre par l'Allemagne.

Le gouvernement de Vienne a été amené à prendre, en conséquence, toutes les mesures nécessaires à sa défense, contre cette menace à son indépendance, à sa souveraineté et à sa liberté, menaces qui constituaient un risque redoutable pour la paix européenne.

La déclaration de Dollfuss et la note de Vienne à Berlin.

Le 3 février 1934, le Chancelier Dollfuss a fait *la déclaration suivante* :

« Pendant de longs mois, nous avons toujours espéré, tout en restant sur nos positions, pouvoir nous en tenir, pour notre défense à nos méthodes autrichiennes. Nous nous sommes refusés à croire qu'à la longue, les méthodes conciliantes, que nous n'avons cessé d'employer, ne finiraient pas par produire leurs effets de l'autre côté de la frontière. Jen'ai manqué aucune occasion

de proclamer que si l'on accepte le principe de notre indépendance à l'intérieur et à l'extérieur, nous sommes prêts à passer sur bien des choses, afin de réaliser l'entente entre l'Allemagne et l'Autriche. J'ai recherché toutes les occasions sérieuses pour arriver à un apaisement, car, dans un temps où l'Europe tout entière vit dans un état de perpétuelle tension, il est de notre devoir, de contribuer à la détente générale. Nos populations sont d'ailleurs foncièrement pacifiques par elles-mêmes.

Tous nos efforts ont été méconnus et ont été interprétés comme des actes de faiblesse. Le terrorisme a repris plus violent que jamais. Force nous a donc été d'abandonner nos méthodes de patience et de longanimité. Mais ce sont précisément cette patience et cette longanimité, dont nous avons donné de si évidentes preuves, qui nous autorisent maintenant à procéder contre les terroristes, avec la dernière énergie et sans ménagement, afin d'assurer la paix et la tranquillité dans ce pays.

« Jusqu'à présent, je n'avais pas cru devoir porter la question sur le terrain international, car je me rendais compte qu'il s'agissait de mettre en cause, à Genève, le sort de deux États. J'ai donc gardé le silence sur les violations et les infractions commises aux dépens des règles du droit public. Mais ces dernières semaines, j'ai dû me rendre à l'évidence, en constatant que des camions entiers de matériel explosif étaient livrés par l'Allemagne en Autriche, que des tracts étaient répandus en masse sur le territoire de la République et en apprenant que, le 30 janvier 1934, anniversaire de l'avènement d'Hitler, un coup de force, une attaque générale devaient être déclanchés contre l'Autriche. J'ai donc dû recourir à tous les moyens pour protéger mon pays et, dans une note clairement rédigée, j'ai porté à la connaissance du Gouvernement allemand les faits que j'avais à lui reprocher. »

En effet, la note a été rédigée, sur un ton très énergique et envoyée au ministre d'Autriche à Berlin, M. Tauschitz, avec la recommandation de faire son possible pour l'obtention d'une réponse immédiate et précise du gouvernement du Reich.

« Hitler savait, dès le début, qu'il serait nécessaire de confier la direction suprême du mouvement en Autriche à un agent national socialiste du Reich. En conséquence, il nomma M. Habicht, député, inspecteur général du mouvement national socialiste en Autriche. Celui-ci installa une centrale de propagande naziste à Linz. Ses manœuvres, ses procédés séditieux contre le Gouvernement de Vienne décidèrent celui-ci à le menacer d'expulsion.

Habicht continua sa propagande et quand le Gouvernement de Berlin comprit que la menace d'expulsion allait être suivie d'effet, il désigna Habicht comme attaché de Presse à la Légation allemande de Vienne. Le Gouvernement fédéral lui refusa l'exequatur, comme c'était son droit. En dépit de ce refus, Berlin délivra un passeport diplomatique à son agent, de façon à le protéger contre l'expulsion, par un semblant d'immunité diplomatique. Habicht continua de plus en plus fort ses manœuvres séditieuses contre le Gouvernement du chancelier Dollfuss, qui, cette fois, l'arrêta et l'expulsa. Aussitôt et en manière de représailles, le Gouvernement allemand fit arrêter l'Attaché de presse à la Légation d'Autriche à Berlin, M. Wasserbach. Après un séjour humiliant en prison, M. Wasserbach dut quitter l'Allemagne. Le Gouvernement autrichien l'a nommé depuis conseiller de sa Légation à Vienne, puis attaché de presse à la Légation d'Autriche à Paris.

Après l'expulsion de Habicht, le troisième Reich trouva et employa d'autres moyens pour continuer et intensifier la propagande nazie en Autriche.

Un grand nombre d'avions allemands survolèrent le territoire autrichien, en répandant des tracts, appelant la population à une insurrection armée contre le Gouvernement de M. Dollfuss. Ces raids d'avions ne furent suspendus qu'à la suite d'une démarche des Grandes Puissances. Ils furent remplacés par une intense propagande de radiodiffusion du poste de Munich. Une distribution gratuite d'appareils récepteurs fut faite dans plusieurs provinces autrichiennes; ces appareils ne permettant d'entendre que les postes d'émission allemands. Les émissions annonçaient la faillite de l'État autrichien, la suspension du traitement des fonctionnaires, la falsification des monnaies. Au moment de l'emprunt intérieur autrichien, les postes d'émission nationaux socialistes annoncèrent que toutes les souscriptions seraient annulées dès que le parti prendrait le pouvoir en Autriche¹.

Ces manœuvres n'eurent pas plus de succès que celles de M. Habicht. Le Gouvernement de Berlin organisa alors, en Autriche, une action terroriste en règle. Des explosifs et des bombes furent envoyées en Autriche en énorme quantités. De Noël 1933 jusqu'en février 1934, plus de deux cents attentats terroristes furent commis. Le troisième Reich entretenait toute une armée d'agents en Autriche.

Un rôle particulier dans la lutte du Reich contre la République fut assigné

1. En dépit de cette propagande, l'emprunt intérieur autrichien fut couronné de succès. 80.000 Autrichiens ont souscrit pour 168 millions de shillings (40 shillings par tête d'habitant, en participation).

à la soi-disant *légion autrichienne*, composée d'éléments équivoques, rassemblés un peu partout dans toute l'Allemagne. Plusieurs centaines revinrent d'ailleurs en Autriche, où ils déclarèrent que les légionnaires autrichiens avaient été pourvus par les Nationaux-socialistes des armes les plus lourdes et qu'ils avaient reçu une instruction militaire particulièrement soignée. Ces légionnaires devaient, à un moment donné, procéder à une attaque de fond contre le gouvernement autrichien.

Les Autrichiens vivant en Allemagne furent menacés de persécutions diverses, s'ils se refusaient à prendre part à la lutte contre leur pays.

Des subventions considérables en argent furent attribuées aux membres du parti National-socialiste en Autriche, en vue d'organisations secrètes, dans le but de détruire le Gouvernement de Vienne.

Enfin, dit la note du ministre d'Autriche à Berlin, une des preuves les plus éclatantes de *l'immixtion du Reich dans les affaires intérieures de la République*, est constitué par l'incident du prince Waldeck-Pyrmont.

Le prince, qui appartient en qualité de conseiller de Légation au personnel régulier de la Wilhelmstrasse et qui jouit de la confiance particulière de Hitler et de Goebbels, fut envoyé en Commission spéciale à Vienne, afin de prendre part à une réunion, à laquelle participaient les Nationaux-socialistes autrichiens Frauenfeld et le comte Alberti, ancien dirigeant des Heimwehren de la Basse-Autriche. Cette conspiration fut découverte à temps par la police de Vienne; les conspirateurs furent arrêtés et le prince Waldeck-Pyrmont fut invité à quitter immédiatement l'Autriche.

La réponse de l'Allemagne.

La réponse du Gouvernement de Berlin a été publiée le 2 février 1934. Il a été déclaré tout d'abord que le conflit entre les deux Gouvernements *ne soulevait pas de question de droit international*; qu'il s'agissait d'une *explication* des deux Gouvernements au sujet d'un mouvement historique, qui affectait le peuple allemand en totalité.

Le Gouvernement autrichien ne peut compter que l'Allemagne demeure indifférente vis-à-vis d'un système de gouvernement, qui opprime et met hors la loi tout ce qui emplit le peuple allemand d'un nouveau courage et d'une nouvelle confiance. Néanmoins, le Gouvernement allemand a évité, très scrupuleusement, de s'immiscer dans la politique intérieure autrichienne et il ne peut qu'exprimer son étonnement de voir que le Gouvernement de Vienne, à plusieurs reprises, a soupçonné le Gouvernement allemand de menacer l'indépendance de l'Autriche.

Contrairement aux allégations du Gouvernement autrichien, le Gouvernement allemand serait heureux de voir se produire une réconciliation entre le Gouvernement autrichien et le parti National-socialiste en Autriche. Jamais, non plus, les milieux nationaux-socialistes d'Allemagne n'ont fait quoi que ce soit, qui pût entraver cette réconciliation. Le Gouvernement du Reich s'était entremis même pour faire aboutir une rencontre du Chef national Habicht avec M. Dolfuss. Au dernier moment, elle a été décommandée sans motif valable.

Puis le chancelier Hitler a répondu aux six points de la protestation autrichienne :

1^o *Légion autrichienne.* — On semble redouter, en Autriche, une invasion de la soi-disant Légion autrichienne, composée de fugitifs autrichiens, réfugiés en Allemagne; cette Légion n'existe pas. Le camp de Lechfeld, en Bavière, où se trouvaient les réfugiés, a été évacué. Ils ont été répartis sur diverses localités.

2^o *Introduction d'explosifs.* — L'introduction en contrebande de tracts de propagande et d'explosifs n'a pu être prouvée. Le transport et le commerce des explosifs sont interdits en Allemagne. En outre, les autorités allemandes surveillent depuis quelque temps les frontières d'une manière plus sévère. Cependant, étant donné la longueur et les difficultés de terrain des frontières germano-autrichiennes, il se pourrait que, dans quelques cas isolés, des transports *par contrebande* aient échappé à l'attention des douaniers allemands; de même aussi, sans doute, si l'on en croit le Gouvernement autrichien, ils ont échappé à la vigilance des douaniers autrichiens.

3^o *Attaques de presse.* — Les attaques de la presse allemande n'ont fait que répondre à celles de la presse autrichienne, qui a publié, avec l'appui du Gouvernement autrichien, plus de deux cents articles, remplis de haine contre l'Allemagne nationale-socialiste.

4° *T. S. F.* — La *T. S. F.* allemande s'est contentée de mettre ses auditeurs au courant de ce qui se passe en Autriche. La *T. S. F.* autrichienne, elle, se livre à une intense propagande contre l'Allemagne, sans reculer devant les pires calomnies.

5° *L'Anneau de Combat* ¹. — L'Anneau de combat des Autrichiens dans le Reich, est une Association libre, qui ne reçoit aucun secours ni aucun appui des autorités allemandes.

6° *Le voyage du prince de Waldeck-Pyrmont* à Vienne où l'on a voulu voir une conspiration, s'explique de la façon la plus simple : le prince devait accompagner M. Habicht dans son entrevue projetée avec le chancelier Dollfuss. Lorsqu'elle fut décommandée, il se rendit en mission officielle à Vienne pour s'informer près de la Légation d'Allemagne. Il rendit visite en même temps à M. Frauenfeld qu'il connaît de longue date et rencontra chez lui le comte Alberti, chef des Heimwehren de la Basse-Autriche et par conséquent, membre du parti gouvernemental autrichien.

Projet de recours à la S. D. N.

En conclusion de la démarche faite à Berlin, le Gouvernement fédéral autrichien avait laissé clairement entendre qu'il porterait la question, sur le terrain international à Genève, si le Gouvernement du Reich ne prenait pas de mesures, pour mettre fin à la situation.

La réponse allemande n'étant satisfaisante sous aucun rapport, le Cabinet de Vienne devait donc aller jusqu'au bout de sa politique, en autorisant le chancelier Dollfuss à saisir la S. D. N.

Une décision de principe fut prise et un communiqué officiel fut donné, en ce sens, par le Conseil des Ministres autrichiens, le 6 février 1934. Mais avant de se décider à déposer au secrétariat de la S. D. N., sa note, par laquelle il faisait appel à la Ligue dans les conditions prévues par l'art. 10 et par le § 2

1. Qu'il ne faut pas confondre avec l'*Anneau d'airain*, organisation légitimiste autrichienne.

de l'art. II du pacte de la S. D. N., pour intervenir dans son conflit avec le Reich, le Gouvernement autrichien désira avoir des informations précises, quant à l'attitude éventuelle des principaux membres du Conseil de la S. D. N., *notamment de la Grande-Bretagne et de l'Italie.*

Le chancelier Dollfuss poursuivit donc des échanges de vues préalables avec les Grandes Puissances et communiqua aux Gouvernements français, anglais et italien le dossier complet du conflit austro-allemand.

Il est intéressant d'examiner les réactions produites dans les diverses chancelleries par le recours projeté de l'Autriche à la S. D. N.

En Angleterre. — On put constater un certain flottement. Les Anglais, qui craignent parfois de prendre leurs responsabilités dans les questions d'intérêt continental, et qui sous ce rapport, sont en étroite dépendance de l'opinion de leurs dominions, eussent préféré la méthode des démarches diplomatiques à Berlin; encore qu'ils se rendaient compte que cette méthode n'avait donné et ne donnerait aucun résultat pratique, en conclusion d'expériences déjà faites¹.

Le Gouvernement de Londres fit d'ailleurs démentir qu'il s'employait à décourager l'Autriche et à lui déconseiller de poser la question devant la S. D. N.

En Italie. — La procédure de recours à Genève n'a pas eu les suffrages du Gouvernement de Rome et cette tiédeur était due à ce qu'il doutait fort de l'opportunité de cette procédure. Au surplus, il était évident qu'après avoir dénoncé, comme elle l'a fait, la faiblesse et les insuffisances de la S. D. N., l'Italie ne pouvait guère se donner l'attitude d'appuyer chaleureusement le recours de l'Autriche à Genève. Enfin, Rome

1. Et qu'ils ont continuées depuis,

jugeait que la situation internationale, déjà si compliquée, aurait, du fait de ce recours, un nouvel élément de trouble.

Toutefois, l'expansion des forces allemandes vers le Sud ne laissait pas l'Italie sans inquiétude; déjà une réaction s'annonçait à Rome. *Le conflit naissait entre le faisceau et la croix gammée.*

Aux accusations de la presse hitlérienne, reprochant à l'Italie :

D'une part, de soutenir un État comme l'Autriche actuelle, incapable de vivre ou de prospérer;

D'autre part, de refuser au peuple autrichien le droit de disposer de lui-même;

L'Italie répondit par l'organe de ses principaux journaux :

Qu'il faut se méfier des légendes des États malades et incurables. Rome rappelait qu'en dépit de la théorie de « l'homme malade », appliquée jadis à la Turquie par les Puissances, qui se préparaient à en recueillir les dépouilles, la Turquie est aujourd'hui plus vivante que jamais.

Quant à l'homogénéité nationale, le *Giornale* d'Italie donnait l'exemple de la Belgique, qui vit détachée de la Nation française, avec une parfaite individualité politique, et l'exemple de la Suisse, entité politique et historique, qui ne se discute plus.

« Personne en Italie », répondait, de son côté, le *Lavoro fascista* au *Voelkische Beobachter*, n'a dénié au peuple autrichien le droit de décider de son sort. Par contre, *une minorité naziste autrichienne*, qui a ses origines en Allemagne, tente d'imposer sa volonté à la très grande majorité du peuple autrichien.

« Nous affirmons à nouveau que l'indépendance de l'Autriche est une des bases fondamentales de la politique de Rome, suivant une exacte compréhension des nécessités de la Nation

italienne, déterminées par des lois historiques et des notions géographiques. »

En Allemagne. — Une certaine nervosité a accueilli la décision de principe du Conseil des Ministres autrichiens. La presse nationale-socialiste a tenté d'intimider les Puissances : le *Boersen Zeitung* a fait valoir, « qu'alors qu'on exprime l'espoir de voir l'Allemagne retourner à Genève, il est singulier qu'on puisse croire, au Ballplatz, que les plaintes sans consistance d'un gouvernement intenable, puissent avoir assez de poids pour exposer la S. D. N. à un refus humiliant et catégorique de la part de l'Allemagne. »

En France. — Dans un article retentissant, qu'il a publié dans *le Temps*, M. Wladimir d'Ormesson a exprimé la pensée française. En voici les principaux passages :

« Le troisième Reich a repris son offensive sur l'Autriche, dès qu'il s'est rendu compte qu'il ne rencontrait devant lui que des politiques désunies et défaillantes. L'Autriche est près de nous, l'Allemagne est notre voisine, la Tchécoslovaquie, la Roumanie et la Yougoslavie sont nos alliées. L'*Anschluss* les met directement en cause. L'absorption de l'Autriche par l'Allemagne, la mainmise allemande sur le Danube seraient le point de départ d'un tel bouleversement des facteurs politiques dans toute cette région d'Europe, que l'avènement à Vienne d'un gouvernement national-socialiste, c'est-à-dire de l'*Anschluss* par personne interposée, entraînerait des conséquences plus vastes et plus importantes que la révision pure et simple des traités. La révision pure et simple des traités, entreprise déjà pleine de dangers, ne serait, à tout prendre, qu'une entreprise limitée. Au contraire, la mainmise hitlérienne sur l'Autriche serait une entreprise illimitée.

« Dolfuss incarne en ce moment l'esprit européen, l'âme européenne avec tout ce que ces mots comportent à la fois de traditions et d'idéal, de disciplines et de sensibilité, de vie collective et de vie intérieure.

« Le germanisme, en ébullition, se livre à l'heure actuelle au plus violent assaut des forces primitives déchaînées contre la civilisation millénaire, contre

les principes mêmes de la spiritualité. Ce serait le suicide pour l'Europe, s'il devait la submerger. »

La note commune des trois puissances.

Sur l'initiative de la France, des négociations furent engagées entre les trois puissances, en vue d'arriver à la publication d'une note commune relative à l'Autriche. Cette note a été publiée le 16 février 1934, la voici :

« Le gouvernement autrichien s'est adressé aux gouvernements français, anglais et italien, pour connaître leur sentiment au sujet du dossier qu'il a préparé, afin d'établir l'ingérence allemande dans les affaires de l'Autriche et dont il leur a donné communication. — Les conversations qui ont eu lieu entre les trois gouvernements sur ce sujet ont démontré leur communauté de vues, en ce qui concerne la nécessité de maintenir l'indépendance et l'intégrité de l'Autriche, conformément aux traités en vigueur. »

Angleterre. — Cette note a été accompagnée de commentaires et d'interprétations diverses par ses propres auteurs. L'Angleterre a cru devoir insister sur ce point que la déclaration confirme purement et simplement l'attitude maintes fois prise par le Cabinet de Londres, sans comporter de sa part aucun nouvel engagement. On formule le vœu qu'il suffira de cet avertissement limité, mais catégorique, pour décourager les entreprises nationales-socialistes contre le gouvernement Dollfuss et l'indépendance souveraine de l'État autrichien.

Italie. — Le communiqué des Gouvernements français, italien et anglais, relatif à l'indépendance autrichienne, a été considéré comme un acte extrêmement important. Mais on a fait remarquer, d'autre part, que, si le communiqué, à la rédaction duquel l'Italie a participé, contient un rappel des traités en

vigueur, il n'y a pas là cependant d'opposition avec l'*attitude critique* de l'Italie à l'égard du *respect des traités*. La presse italienne a précisé que les traités, en assurant l'indépendance autrichienne, s'étaient montrés conformes aux *droits historiques* les plus anciens de l'Autriche.

Allemagne. — La déclaration commune de la France, de l'Italie et de la Grande-Bretagne a provoqué la mauvaise humeur de la presse allemande.

Il n'est pas douteux, a écrit le *Berliner Tageblatt*, que l'Allemagne se trouve en face d'une *unité de front*, dirigée contre elle et que c'est *la première fois, depuis la journée de Versailles*, que les principales Puissances alliées se retrouvent, pour formuler une déclaration commune contre l'Allemagne. Le geste a quelque chose de remarquable encore, a souligné le *Berliner Tageblatt*, c'est qu'il a trois États pour parrains, le père n'est pas facile à trouver; nous ne serons pas assez indiscrets pour aller le chercher à Rome. Le coup a été bien préparé et la « Conférence économique » qui doit avoir lieu à Rome avec l'Autriche et la Hongrie en dit suffisamment long.

L'officieuse *Correspondance politique et diplomatique* chercha de son côté à opposer l'Angleterre, l'Italie et la France. « Pour l'Italie et l'Angleterre, écrivait-elle le 20 février 1934, la déclaration commune n'est qu'un geste, destiné à empêcher que la *S. D. N.* s'occupe de la politique autrichienne et à prévenir toute action internationale ultérieure. La France, au contraire, tient à l'action internationale. »

Et la nouvelle manœuvre allemande a consisté à retourner contre les trois Gouvernements le principe de l'indépendance autrichienne : « La déclaration commune de la France, de l'Italie et de la Grande-Bretagne, affirmant la nécessité de maintenir l'indépendance et l'intégrité de l'Autriche, s'identifie entière-

ment avec la politique allemande, telle que l'a définie publiquement le chancelier Hitler, car on sait que le Reich ne songe pas le moins du monde à *une immixtion violente dans les affaires autrichiennes, ou à une violation des engagements établis par les traités.*

« Il n'était pas superflu d'attirer l'attention sur l'Indépendance de l'Autriche, si l'on tient compte des influences très actives, venant d'autre part, qui se sont exercées ces derniers temps sur les événements de ce pays. Quand on constate que les partis de guerre civile ont été armés par certaines Puissances *voisines*, qui sympathisent avec eux et quand, aujourd'hui, la liquidation de la guerre civile se fait avec l'active participation de l'Étranger, il est, en effet, d'une urgente nécessité de rappeler que l'Autriche est un État indépendant, dont la population autochtone est allemande et que le pays ne doit pas devenir *le terrain d'ébats d'intérêts étrangers*, non plus qu'un *territoire placé sous mandat international.* »

L'Ultimatum d'Habicht.

Cependant, le National-socialisme allemand ne désarmait pas, et mettait à profit les événements, pour préciser sa menace. Le 19 février 1934, M. Habicht, dans un discours radio-diffusé par le poste bavarois, a fait connaître qu'il avait donné ordre à toutes les sections du parti d'observer du 20-28 février *un armistice*, afin de démontrer les intentions pacifiques du parti National-socialiste autrichien.

« Celui-ci », a-t-il ajouté, « attend naturellement du Gouvernement Dollfuss qu'il adopte une attitude identique et demande sans ambages, en raison des événements sanglants de février et des conséquences pénibles de ces événements s'il est disposé à continuer sa politique, ou bien à chercher avec les Natio-

naux-socialistes, une voie qui permette de sauver le peuple allemand d'Autriche et d'instaurer pour le germanisme un avenir meilleur.

« Au cas où l'attitude du Gouvernement autrichien ne serait pas jugée satisfaisante, la lutte reprendrait le mercredi 28 février 1934 à midi. »

On peut dire que, survenant après la déclaration commune des Puissances, concernant l'indépendance de l'Autriche, l'Ultimatum de M. Habicht constituait une insolente provocation et un audacieux défi.

Quelles en ont été les réactions ?

En Italie. — L'Ultimatum Habicht a causé à Rome une profonde sensation. Jusqu'à cette manifestation, on espérait que Berlin, en présence de la déclaration des trois gouvernements français, anglais et italien, se déciderait à faire une démarche rassurante, rendant inutile l'examen du différend devant la S. D. N. L'Ultimatum a déchaîné la presse italienne; le 22 février, le *Messagero* écrivit :

« Une pareille tentative terroriste de juguler le Gouvernement d'un pays libre, de la part d'un personnage qualifié d'interprète de la pensée d'un autre Gouvernement, est absolument nouvelle dans les annales de la diplomatie. On comprend donc la stupéfaction universelle et l'indignation qui ont accueilli l'Ultimatum Habicht. Cependant, à Berlin, on devrait comprendre, une fois pour toutes, que des agents provocateurs du type Habicht, ne sont pas aptes à éclaircir honorablement une situation d'une pareille gravité. Tant que Hitler ne se décidera pas à mettre la muselière à M. Habicht, il sera impossible de replacer l'Autriche dans cet état d'apaisement, qui est la condition essentielle de la tranquillité de l'Europe entière. »

Cependant, l'Ultimatum, lancé par M. Habicht à la radio munichoise, expira le 28 février 1934, sans se traduire par la reprise immédiate d'hostilité, dont il avait menacé l'Autriche

patriote. On a dit et démenti que le chancelier Hitler aurait non seulement empêché la publication dans la presse allemande du fameux Ultimatum, mais qu'il aurait retiré à l'Otto Bauer de la croix gammée ses pleins pouvoirs d'inspecteur général du mouvement National-socialiste en Autriche.

La politique de Rome.

Cependant que le chancelier Dollfuss remettait aux Gouvernements français, anglais et italien le dossier du conflit austro-allemand, en vue d'un recours éventuel à la S. D. N., le chancelier autrichien, impressionné par l'accueil négatif fait à son recours devant la S. D. N., se rendait à Budapest le 7 février 1934.

Pour essayer de se rendre compte de la portée probable des entretiens de Budapest entre M. Dollfuss et M. Gombos, il ne faut pas perdre de vue qu'il s'agissait, depuis de longs mois déjà, de déterminer, sous *l'influence de l'Italie*, hostile au recours à la S. D. N., un rapprochement de l'activité économique entre l'Autriche et la Hongrie. Il s'agissait, à cette date du 7 février 1934, d'une organisation de la région danubienne en sens de la formule italienne, c'est-à-dire avec l'idée qu'un bloc austro-hongrois, une fois constitué avec le soutien de l'Italie, ferait contre-poids au bloc de la Petite Entente.

De son côté, on disait que M. Gombos envisageait des projets d'accords économiques triangulaires italo-austro-hongrois. Une telle entente économique devait être accompagnée d'une entente politique.

Dans son discours au dîner offert en son honneur, à Budapest, le chancelier Dollfuss a souligné avec force qu'il n'y avait pas de combinaison derrière sa visite; qu'il n'avait aucune raison de contribuer à l'inflation des pactes par un

pacte nouveau et qu'une volonté ferme de coopération politique et économique valait mieux que tous les papiers.

La *Reichpost* de Vienne, organe officieux, a noté, en ce qui concerne les problèmes politiques, que chacun des deux États, Autriche et Hongrie, ne se mêlant pas des affaires de l'autre, il était cependant important de se mettre d'accord sur les formes de la vie politique. Ces formes, en effet, ne devaient pas être mécaniquement empruntées à un exemple étranger même satisfaisant, mais devait être adaptées aux besoins propres de la Nation.

Ces propos *sybillins* et quelque peu *ambigus*, que les communiqués officiels n'ont pas précisés, ont naturellement donné lieu à de nombreux pronostics. On s'est demandé si le chancelier Dollfuss et M. Gomboes avaient procédé à des échanges de vues sur la nature de la *neutralité qu'observerait Budapest*, pendant la crise des relations austro-allemandes ; sur l'éventualité d'un rapprochement avec la Petite Entente ; sur la révision des traités.

Toutes ces conjectures sont demeurées sans réponse.

Dans un article, qu'il a publié dans *le Temps* de février 1934, M. Georges Marot a indiqué les variations successives de la situation politique internationale en Europe Centrale et Orientale, pendant toute cette période, si trouble et si agitée.

Dans le domaine économique, on connaissait l'*effort de l'Italie*, pour favoriser une combinaison tripartite entre Rome, Vienne et Budapest. Cette combinaison devait faire pendant à la Petite Entente économique et devait être bien accueillie à Budapest, où l'on se préoccupait de ne pas laisser la Petite Entente poursuivre ses avantages, sans lui répondre du tac au tac.

D'autre part, l'Italie éloignée, l'Allemagne alliée, compromettante et peu sûre; c'est l'Autriche, qui se trouvait être le mieux en situation d'aider la Hongrie à échapper à la pression concentrique de ceux, en qui elle voyait ses adversaires.

« Longtemps l'Autriche s'est prêtée mollement à cette besogne, nous dit M. Marot; elle semblait laisser entendre, tout en montrant une certaine réserve à l'égard de la Petite Entente, qu'elle se souciait peu d'épouser les querelles de la Hongrie. »

En 1933, l'officieuse *Reichpost* publiait plusieurs articles favorables à une solution du problème danubien, conforme aux vues de la France et de la Petite Entente (vues qui étaient aussi celles de l'Angleterre et de quelques économistes hongrois).

« Depuis, ajoutait le rédacteur du *Temps*, le vent a tourné. Sous l'influence de l'Italie, le gouvernement autrichien a opposé à Prague, Belgrade et Bucarest une mine de plus en plus froide. Pendant ce temps, les milieux gouvernementaux de Budapest considéraient avec un détachement courtois et fataliste la lutte du David autrichien contre le Goliath allemand. »

En 1933-1934, la situation était encore changée : la menace hitlérienne s'étant précisée contre l'Autriche, celle-ci s'était tournée vers la Hongrie, sur les conseils de l'Italie.

« D'autre part, faisait remarquer M. G. Marot, il y a eu le pacte germano-polonais, qui a été une sorte de lâchage de la Hongrie par l'Allemagne. » Berlin, renonçant pour dix ans, en effet, à demander la révision des clauses territoriales des traités, la Hongrie se trouva seule, désormais à élever des revendications de cet ordre. Elle put donc offrir à l'Autriche un peu plus que la prudente neutralité qu'elle s'était imposée jusqu'ici dans le conflit austro-allemand.

Et l'auteur de conclure : « Il est certain que les deux gouvernements hongrois et autrichien sont rapprochés par leur politique intérieure. Ici et là, même défiance ou même fatigue du parlementarisme à l'occidentale; même horreur du socialisme marxiste, même crainte du messianisme hitlérien. »

La déclaration de M. Suvich.

Après le voyage de M. Dollfuss à Budapest, la visite de M. Suvich sous-secrétaire d'État des Affaires Étrangères d'Italie à Budapest, les 22 et 23 février 1934, a donné lieu à des commentaires passionnés.

Voici d'abord la déclaration que le sous-secrétaire d'État italien a faite à la presse. Cette déclaration a été purement et simplement confirmée par le communiqué officiel.

« Je suis ici, a dit M. Suvich, pour rendre la visite qu'ont faite à Rome, MM. Gomboes et de Kanya. Mon voyage m'a aussi fourni l'occasion d'un échange de vues avec les hommes d'État hongrois. Il s'agit d'un échange d'idées et non de pourparlers, car ceux-ci ne faisaient pas partie de ma mission. Ces contacts, personnels, rentrent dans le cadre des relations normales qui existent entre nos deux Pays.

« L'amitié entre la Hongrie et l'Italie a des bases si solides dans l'âme des deux peuples et a trouvé un tel écho dans l'opinion publique, qu'elle est devenue le point décisif de la politique extérieure italienne et hongroise.

« Cette amitié se manifeste déjà, depuis longtemps, sur le terrain politique et économique, par une collaboration permanente et amicale. Cette amitié peut être développée; mais, sous quelque forme qu'elle se présente, elle veut être l'élément fondamental d'équilibre et d'harmonie dans cette partie troublée de l'Europe.

« L'Italie, qui est, géographiquement, si proche de ce territoire, est unie à lui par tant de liens, qu'elle ne peut qu'être particulièrement sensible à ses destinées. Cette situation impose à l'Italie des devoirs, auxquels elle ne peut ni ne veut se soustraire.

« D'autre part, l'Italie entend appliquer à la solution de ces problèmes,

complicés et délicats, les principes généraux de coopération confiante et de compréhension réciproque, que le chef de l'État italien a préconisés le premier en Europe. La ligne de conduite que nous suivons et qui est valable dans le domaine économique, comme dans le domaine politique, en raison des interférences inévitables entre ces deux sphères, est imprégnée d'*esprit réaliste*, bien que se réclamant de *principes idéalistes* et ne néglige ni les détails ni le concret.

« C'est pourquoi, nous préférons à un programme de grande portée et forcément vague et général, des *solutions* progressives mais conçues dans un esprit positif. »

Réaction en Europe Centrale.

Cette déclaration a fait sensation et la question, qui a préoccupé alors *la presse hongroise*, a été de savoir jusqu'à quel point *la France et l'Italie étaient en désaccord sur la question Danubienne*.

Le *Pesta Lloyd* officieux a estimé que les pourparlers de Budapest n'avaient fait que préparer des négociations plus approfondies entre MM. Mussolini, Gombos et Dollfuss, autour d'une *coopération économique italo-austro-hongroise*, pouvant avoir des effets politiques, vers la *formation d'un bloc italo-austro-hongrois*, sur le modèle du bloc de la Petite Entente. C'était la conception du comte Bethlen.

A *Vienne*, on a admis par avance que le projet italo-austro-hongrois ne se réaliserait pas sans difficultés — difficultés d'ordre technique, le principe d'une entente économique étant réservé. — En matière commerciale, les principales difficultés proviennent de la situation de l'Autriche, qui l'oblige à ménager les intérêts de la Petite Entente, notamment ceux de la Tchécoslovaquie et de la Yougoslavie. Pour cette raison, le chancelier Dollfuss, sollicité, lors de sa visite à Budapest, d'accepter *une union douanière avec la Hongrie*, s'était dérobé à cette offre.

Par contre, dans une interview accordée au journal *Az-Est*, le chancelier Dollfuss avait situé lui-même, sur le plan des principes de gouvernement, les sympathies qu'éprouvent l'une pour l'autre l'Autriche et la Hongrie.

Au surplus, quand on s'efforce de développer les relations économiques entre les deux pays, il ne faut pas oublier que *les traités font à l'Autriche l'obligation de défendre son indépendance politique et économique* et que cela ne vise pas seulement une éventuelle union avec l'Allemagne, mais toute union, qui aurait pour conséquence de lier le sort de ce pays à celui d'un autre État.

A Prague, l'opinion émise par M. Benès a été la suivante : « Une union économique austro-hongroise, sous l'égide de l'Italie, se montrerait inefficace. La collaboration doit s'étendre à tous les pays de l'Europe Centrale et non seulement à trois d'entre eux. Le seul résultat de ce bloc fasciste serait de susciter une *hostilité* ou tout au moins une *animosité redoublée* de la part de la Petite Entente. L'Autriche et la Hongrie font des échanges commerciaux portant sur des sommes considérables avec la Roumanie, la Yougoslavie, et la Tchécoslovaquie. En adhérant à un nouveau système d'échanges, limité à l'Italie et à elles-mêmes, elles devraient sans doute renoncer à ces débouchés. Où serait donc le bénéfice? Au lieu d'une création artificielle, au cœur même de l'Europe, qui porterait de nouvelles atteintes à la paix continentale, il nous faut une *véritable coopération économique entre toutes les petites Puissances européennes*. A nous d'élaborer un système susceptible d'être approuvé tout ensemble par *le Reich et l'Italie*. Restons *pendant indépendants des Grandes Puissances*. Après tout, c'est entre nous que la véritable bataille se joue. »

A Bucarest. — « Il est indéniable, a dit M. Titulesco, que les efforts de l'Italie pour constituer un bloc politico-économique, italo-austro-hongrois, suscitent une vive réaction dans les milieux de la Petite Entente, qui voient dans de tels projets des tendances vers *la restauration de l'ancien état de choses*, avec cette aggravation que la nouvelle constellation est destinée à servir *les buts de la politique italienne* dans le bassin danubien, *contre la Petite Entente*.

« Belgrade, Prague et Bucarest envisagent sérieusement toutes les éventualités pour y faire face le moment venu. On peut dire que l'intervention de l'Italie en Autriche provoquerait une réaction immédiate de la Yougoslavie, qui serait amenée à protéger ses frontières et à assurer sa sécurité par des mesures appropriées.

« La situation est donc des plus sérieuses et une simple déclaration des grandes Puissances, touchant la nécessité du maintien de l'indépendance de l'Autriche, n'est plus suffisante pour arrêter le cours des événements. On peut d'ailleurs se demander, disait M. Titulesco, s'il est de l'intérêt de la France de laisser empirer les choses, jusqu'à amener les États de la Petite Entente à *avoir à choisir de deux maux le moindre : l'Anschluss ou le bloc italo-austro-hongrois.* »

Les accords tripartites.

Malgré l'opposition générale de la Petite Entente, les accords tripartites italo-austro-hongrois, considérés par le Duce, comme une solution possible du problème autrichien, furent signés le 17 mars 1934 au Palais de Venise.

En voici les textes :

Accord politique de Consultation.

Le Chef du gouvernement de S. M. le roi d'Italie, le chancelier-fédéral

de la République d'Autriche, le président du Conseil Royal de Hongrie, animés du désir de *concourir au maintien de la paix et à la restauration économique de l'Europe*, sur la base du respect de l'indépendance et des droits de chaque État, persuadés que la *collaboration* entre les trois Gouvernements, en ce sens, peut établir les *prémices réelles* pour une *plus large coopération avec d'autres États*, s'engagent, pour atteindre les buts précités, à *se concerter* sur tous les problèmes qui, particulièrement les intéressent et sur ceux d'ordre général, dans le dessein de déployer, *dans l'esprit des actuels traités d'amitié italo-autrichien, italo-hongrois, et austro-hongrois*, fondés sur la reconnaissance de l'existence de *nombreux intérêts communs*, une *politique concordante*, dirigée dans le sens d'une *collaboration effective entre les États européens et particulièrement entre l'Italie, l'Autriche et la Hongrie*. Dans ce but, les trois gouvernements procéderont à des *consultations communes*, chaque fois que l'un au moins de ces gouvernements le jugera opportun.

Application de la Conférence de Stresa et du Memorandum italien.

Les gouvernements d'Italie, d'Autriche et de Hongrie, animés du désir de développer les rapports économiques entre l'Italie et l'Autriche, entre l'Italie et la Hongrie, et entre l'Autriche et la Hongrie, en donnant une *impulsion nouvelle à l'échange de leurs produits*, en s'opposant de toute façon aux *tendances malsaines de l'autarchie économique*¹, et d'autoriser par des mesures concrètes l'œuvre de reconstruction économique des États danubiens, en harmonie avec l'esprit des décisions de la Conférence de Stresa¹ et avec le principe contenu dans le memorandum danubien, présenté par l'Italie et qui porte la date du 29 septembre 1933, se sont trouvés d'accord en ce qui suit :

Accords bilatéraux d'exportation.

ART. I. — Les gouvernements d'Italie, d'Autriche et de Hongrie s'engagent à étendre la portée des accords actuellement en vigueur, en accroissant les *facilités pour les exportations réciproques*, et en tirant de cette façon un toujours plus grand profit du caractère complémentaire des économies nationales réciproques. Dans ce but, de *nouveaux accords bilatéraux seront conclus avant le 15 mai 1934*.

Baisse du blé en Hongrie.

ART. II. — Les gouvernements d'Italie, d'Autriche et de Hongrie, décidés à adopter les mesures nécessaires pour surmonter les *difficultés de la Hongrie*,

1. V. Demorgny, *Danube et Adriatique*, p. 237 et suiv.

provenant de la *baisse du prix du blé*, des accords seront conclus au plus tôt, et en tout cas, avant le 15 mai 1934.

Transit par les ports de l'Adriatique.

ART. III. — Les trois gouvernements s'engagent à *faciliter et à développer*, autant qu'il est possible, le *transit dans les ports de l'Adriatique*. A cette fin, des accords bilatéraux seront conclus aussitôt que possible.

Commission d'Experts.

ART. IV. — Les trois gouvernements constitueront une Commission permanente de trois experts, chargés de suivre l'évolution des rapports économiques entre les trois pays, de formuler des propositions concrètes, susceptibles de réaliser le plus grand développement de ces rapports, suivant l'esprit du présent protocole.

Le gouvernement italien et le gouvernement de la République fédérale d'Autriche, se basant sur les expériences faites, qui ont démontré que *leurs économies nationales sont, dans une large mesure, complémentaires*, ont décidé de faire un pas en avant pour développer et intensifier davantage les rapports économiques entre les deux pays. Vers ce but, ils ont convenu ce qui suit :

ARTICLE PREMIER. — *Des négociations seront commencées le 5 avril 1934* entre les deux gouvernements pour la conclusion d'un *nouvel accord*, destiné à développer et à adapter aux circonstances actuelles les *rapports économiques* existant entre les deux pays. Le nouvel accord sera conclu dans le délai le plus bref possible, et, en tout cas, avant le 15 mai 1934.

Régime préférentiel aux importations autrichiennes en Italie.

ART. II. — Pour l'accord mentionné à l'article précédent, on a établi ce qui suit : *la Concession d'un régime préférentiel* en faveur d'un plus grand nombre possible de produits originaires et provenant d'Autriche à l'*importation* en Italie.

En ce qui concerne la clause qui précède, les deux parties contractantes tiendront compte de la nécessité de maintenir les concessions dans les limites raisonnables, selon le principe établi au paragraphe de l'article II du Memorandum danubien, présenté par l'Italie et qui porte la date du 29 septembre 1933.

Ententes douanières.

On procédera avant le 15 mai 1934 à la rédaction de deux listes, dont l'une indiquera les produits pour lesquels la concession de *faveurs douanières* pourra être facilitée au moyen de la conclusion préventive d'*ententes entre les producteurs* intéressés des deux pays. L'autre comprendra les produits pour lesquels

des concessions seront reconnues applicables, indépendamment de toute entente entre les producteurs eux-mêmes.

Autres concessions.

Pour ce qui concerne les produits qui seront compris dans la première liste, les deux gouvernements s'engagent à prendre les mesures nécessaires pour hâter et faciliter la *conclusion d'accords industriels*.

Les trois protocoles ont été rédigés en allemand et en italien. Le texte italien fait foi.

Si nous résumons ces trois protocoles, nous voyons que le premier comporte un *accord politique de consultation* entre l'Italie, l'Autriche et la Hongrie, que le second protocole prévoit une application des décisions de la Conférence de Stresa et du Memorandum italo-danubien du 29 septembre 1933, en vue d'accords bilatéraux sur le régime des exportations entre les trois pays, des accords à intervenir avant le 15 mai 1934 pour remédier aux difficultés de la Hongrie dues à la baisse du blé, des accords à intervenir pour faciliter le transit dans les ports de l'Adriatique.

Nous voyons que le troisième protocole est spécial à l'Italie et à l'Autriche et qu'il prévoit l'établissement et l'organisation de régimes préférentiels entre les deux pays, ainsi que la conclusion d'ententes douanières et industrielles,

Il ne s'agissait d'ailleurs à la date du 17 mars que de simples protocoles, en attendant, la conclusion de véritables accords le 15 mai 1934. *Il était donc prématuré de parler à la date du 17 mars d'un pacte danubien* et les protocoles de Rome n'auraient rencontré, somme toute, qu'une opinion généralement favorable sur le principe même de la reconstruction de l'Économie danubienne, si le Duce n'avait pas cru devoir les accompagner d'un commentaire violent, qui a causé, à l'époque, une forte impression d'inquiétude dans le monde entier.

Les solutions du problème Autrichien d'après M. Benès.

Un commentaire complet de ce discours du Duce a été fait par M. Benès devant les Commissions des Affaires Étrangères de la Chambre et du Sénat de Prague le 21 mars 1934.

Dans son introduction au *problème de la frontière autrichienne*, M. Benès s'est proposé de soumettre ce problème à une analyse approfondie et à la lumière des derniers événements internationaux.

« Il n'est pas douteux, a déclaré M. Benès, que, dans l'avenir, la solution à intervenir continue à déterminer pour une part, les relations de la Petite Entente, d'un côté avec l'Allemagne, de l'autre avec l'Italie. »

Le Ministre des Affaires Étrangères de Tchécoslovaquie a ramené à quatre *solutions possibles du problème autrichien*.

La solution allemande;

La solution italienne;

La solution centro-européenne;

La solution européenne.

La *solution allemande*, c'est l'Anschluss, elle est claire et précise.

La *solution italienne* est moins claire et moins précise. Elle a d'abord comporté en 1922 une union douanière austro-italienne, ensuite, une pénétration systématique de l'influence politique et économique de l'Italie en Autriche. Mais cette solution ne permettait pas en 1934 de dire exactement si elle visait à rattacher l'Autriche à l'Italie par des liens politiques juridiquement noués, ou seulement par des liens économiques.

La *solution centro-européenne* a été présentée sous diverses formes : d'abord, sous la forme d'une *Fédération centro-européenne*, ensuite, sous la forme d'une *Union politico-juridique et économique entre l'Autriche et la Hongrie*.

Enfin : une *complète indépendance de l'Autriche*, sous une sorte de garantie internationale, donnée par toutes les grandes Puissances européennes, ou par la plupart d'entre elles et peut-être par certains voisins de l'Autriche.

A côté de l'Anschluss, faisait observer M. Benès, c'est la seule solution qui ait reçu jusqu'à présent une forme concrète et une expression de droit politique international, parfaitement claire, dans le protocole de Genève du 4 octobre 1922, dont la partie politique doit être considérée comme l'un des documents diplomatiques et de droit international les plus importants qui aient été élaborés depuis la guerre.

Solution Européenne.

Quelle que soit la solution proposée, quelques principes essentiels dominent la matière : D'abord, depuis la Grande Guerre, le problème autrichien est un *problème européen*. A l'heure actuelle, rien d'autre ne peut réussir qu'une *solution européenne*. Ensuite, les protocoles de 1922, ont affirmé une fois de plus l'indépendance de l'Autriche. Ils s'adressent, en ce sens, aussi bien à l'Allemagne qu'à l'Italie, à la Hongrie qu'à la Petite Entente. Ils appuient ce principe d'un engagement spécial, aux termes duquel les signataires des Protocoles, c'est-à-dire l'Italie, la Tchécoslovaquie et l'Autriche, de même que la France et l'Angleterre *s'engagent à ne pas rechercher d'influences ou d'avantages spéciaux* sur le territoire de l'Autriche, *celle-ci s'obligeant à son tour à ne pas leur en accorder*.

Par cela même, a précisé M. Benès, le principe de l'indé-

pendance gagne tellement en vigueur, que les solutions dont j'ai parlé : solution allemande, solution italienne, solution austro-hongroise, *se trouvent exclues à priori*. La solution fédérative est également exclue, à moins qu'elle ne soit admise par le reste de l'Europe, notamment par l'Italie, la France et l'Angleterre et que l'Autriche et la Tchécoslovaquie ne donnent leur assentiment.

Une seule solution demeure donc libre : *l'entière indépendance de l'Autriche, assurée par les obligations contractées et garanties par les grandes Puissances et la Tchécoslovaquie*, en vertu des protocoles de 1922, confirmés en 1932. Ce principe de la pleine indépendance de l'Autriche est complété par le principe de la *non-prédominance d'aucune influence étrangère dans ce pays*.

Mais, nous dit M. Benès, depuis juillet 1932, les *affaires intérieures* de l'Autriche ont pris une nouvelle tournure sous la double influence des *progrès du mouvement national-socialiste en Allemagne* et des *tendances venues d'Italie*. Le fossé qui séparait les deux partis jusque-là les plus forts, les *chrétiens sociaux* et les *sociaux démocrates*, s'est élargi de jour en jour. Le mouvement des *Heimwehren*, destiné à servir de garantie contre les forces ouvrières organisées et notamment contre les *Schutzbunde* des sociaux démocrates, a grandi et il a commencé à former une force politique. En répercussion de l'arrivée au pouvoir des nationaux-socialistes en Allemagne, les *pangermanistes autrichiens* ont fait leur le programme national-socialiste.

Ainsi sont apparus sur la scène de l'Autriche quatre puissants facteurs politiques, aucun d'eux ne pouvant s'entendre avec un autre, ni sur la politique intérieure, ni sur la politique extérieure et chacun d'eux s'efforçant de parvenir à la possession exclusive du pouvoir.

La position de ces divers facteurs en Autriche y apparaît avec toute la netteté possible :

1^o Le gouvernement du chancelier Dollfuss a pris officiellement position pour le programme de l'indépendance de l'Autriche.

2^o Les Nationaux-socialistes autrichiens ont pris fait et cause pour l'Anschluss.

3^o Les Heimwehren appuient la solution italo-austro-hongroise.

4^o Ce qui reste du mouvement ouvrier s'oppose à la solution allemande et à la solution italienne, en faveur de la complète indépendance du pays et de sa coopération avec les petits États de l'Europe Centrale.

Reste à savoir, s'est demandé M. Benès, si le gouvernement autrichien, qui doit orienter sa ligne de conduite sur les protocoles de 1922 et de 1932, modifiera ou abandonnera cette politique, vers une nouvelle orientation plus favorable à telle ou telle grande puissance, ou à tel ou tel de ses voisins.

Et le ministre des Affaires Étrangères de Tchécoslovaquie a rappelé, que les Grandes Puissances, en se basant sur la plainte annoncée et préparée du chancelier Dollfuss à la S. D. N. contre l'Allemagne, ainsi que sur ses protestations adressées à l'Angleterre, à la France et à l'Italie contre les menées de Habicht, avaient fait, d'accord, une *déclaration commune* le 17 février 1934 dans laquelle elles avaient exprimé la conviction que toute atteinte à l'indépendance de l'Autriche serait une violation des traités internationaux en vigueur.

La solution allemande.

M. Benès a remis en lumière certains côtés inédits de la solution allemande.

Pendant la guerre, et c'est là un des aspects inédits de la

question, au moment où la Tchécoslovaquie cherchait à gagner les Puissances occidentales au plan de démembrement de l'Autriche-Hongrie, MM. Masaryk et Benès recommandèrent *l'Union de l'Autriche à l'Empire allemand*. La Tchécoslovaquie voulait écarter ainsi la solution, défavorable pour elle, d'une Autriche diminuée, et préconisait la création d'une grande Allemagne au milieu de la nouvelle Europe.

Ce n'est que devant l'opposition absolue de l'Italie, de la France, de l'Angleterre et de la Russie, que la Tchécoslovaquie retira sa recommandation. Cependant, en 1934 encore, M. Benès déclarait que l'éventualité de l'Anschluss n'était pas faite pour l'effrayer, si les grandes Puissances ne voulaient pas l'empêcher :

« Depuis les premiers temps de notre vie politique et nationale propre », a dit M. Benès, « surtout, depuis le milieu du x^e siècle nous avons été environnés par le flot germanique et nous avons su l'endiguer avec succès, que ce fût en recourant à des alliances et à notre propre défense armée, ou en usant d'accords politiques. »

Et M. Benès d'ajouter :

« Aujourd'hui, notre peuple a davantage de vigueur, davantage de vitalité, davantage de maturité, de force numérique et de capacité économique, qu'il n'en a jamais eu dans le passé.

« Dans trente ou quarante ans, *notre État* comptera environ 20 millions d'âmes et *notre Nation*, à peu près, 15 millions de Tchécoslovaques.

« Un pareil État, même dans notre situation géographique actuelle, n'a pas de raisons de craindre pour lui-même, surtout si nous tenons compte de la position des autres peuples en Europe Centrale. »

Ceci posé, M. Benès déclarait, en raison de la résistance opposée par le reste de l'Europe :

« La loyauté envers nos amis, les engagements internationaux des traités de paix et notre intérêt personnel nous commandent de ne pas accepter la solution du problème autrichien par l'Anschluss. »

A l'heure actuelle, faisait observer le ministre de Tchécoslovaquie et, malgré la déclaration commune de la France, de l'Angleterre et de l'Italie, la lutte n'est pas terminée et l'on verra les formes qu'elle prendra dans les prochains mois.

Examinant, ensuite, le problème du *point de vue allemand* M. Benès considérait que les efforts de l'Allemagne vers l'Anschluss étaient dus d'abord aux théories pangermanistes, adoptées de 1922-1930 par tous les partis politiques du Reich; ensuite, au désir d'une *Compensation* de tout ce à quoi l'Allemagne avait dû renoncer, depuis la création de la nouvelle Europe, née du traité de Versailles.

En fait, de l'avis du Ministre de Tchécoslovaquie, le refus d'admettre l'Anschluss a été et est *encore le coup le plus dur porté à la politique de rapprochement franco-allemand.*

Sur le *point de vue autrichien* M. Benès s'est exprimé avec une certaine sévérité :

« Du côté autrichien, » disait-il, on invoqua longtemps des motifs économiques comme unique raison justifiant l'union à l'Allemagne, car la petite Autriche, prétendait-on, n'était pas économiquement viable. Quelques Autrichiens le croyaient sincèrement. Mais chez beaucoup d'autres, qui, dans leur fort intérieur, ne désiraient pas l'Anschluss, *c'était seulement un prétexte; on se servit souvent de cet argument pour faire pression sur les Grandes Puissances est sur les voisins, en vue d'obtenir des concessions d'ordre économique et financier.* »

Solution italienne.

Toutes les tentatives italiennes d'intervention dans la solution du problème autrichien ont été essentiellement inspirées avant tout par le désir qu'a l'Italie de s'assurer en Autriche et dans le bassin du Danube une *influence politique; d'acquérir pour elle-même des avantages économiques particuliers et de faire obstacle à l'Anschluss.*

Mais, le plan italien, selon les variations des circonstances politiques, s'est dessiné tantôt avec plus de relief et de précision, tantôt d'une façon plus ou moins vague.

Ce principe posé, M. Benès, dans son discours du 21 mars 1934, a esquissé un *historique* des efforts de l'Italie en Europe Centrale.

Dès 1919, M. Nitti, alors président du Conseil italien, visait à réserver à l'Italie une influence prépondérante sur l'Autriche, qui eut alors été limitée dans sa liberté politique à l'égard des autres États de l'Europe Centrale. M. Nitti envisageait une sorte de *pacte consultatif austro-italien*.

En 1922, ces visées se concrétisèrent en projets d'*Union douanière austro-italienne*. En septembre, lors des négociations du protocole de Genève, le marquis Imperiali, représentant le Gouvernement italien, tout en interdisant l'Anschluss, voulut ménager dans le protocole certaines possibilités de *relations particulières austro-italiennes*. Ces visées furent repoussées par tous les autres signataires.

A partir de 1922, l'Italie s'efforça de garder dans tous les organismes de la S. D. N. qui avaient à s'occuper des affaires autrichiennes, la direction, la présidence, les fonctions de rapporteur, etc.

Au printemps 1932, le Gouvernement italien répondit au plan Tardieu par un memorandum qui, d'accord avec le memorandum allemand, repoussait l'aide-mémoire du Gouvernement français du 2 mars. Le plan français fut considéré à l'époque comme une *tentative de solution fédérative* de tout le problème danubien et par là une menace directe pour les intérêts italiens.

En 1933, la formation et le développement du mouvement heimwehren et du mouvement national socialiste, en Autri-

che, accentuèrent la pression politique, d'une part de l'Italie, d'autre part de l'Allemagne dans le pays. Le Gouvernement italien présenta en septembre un nouveau memorandum. Ce memorandum comportait l'assistance à l'Autriche et en contrepartie, des avantages économiques particuliers et une certaine influence politique en Autriche et en Hongrie, en faveur de l'Italie.

Enfin le 17 mars 1934, les protocoles italo-austro-hongrois de Rome furent signés et accompagnés d'un retentissant discours commentaire de M. Mussolini.

M. Benès a exprimé l'opinion de la Tchécoslovaquie et de la Petite Entente sur la solution italienne du problème autrichien, telle qu'elle ressort des dits protocoles et du discours du Duce.

« Pour autant que la solution italienne — outre l'aide pour l'Autriche — a dit M. Benès, préparerait une collaboration conçue sur une base plus large et aurait pour but une entente des petits États danubiens sur la base des traités en vigueur, avec la collaboration de l'Italie, de la France et de l'Allemagne, ce serait un acte méritoire, une éminente contribution à la paix de l'Europe Centrale et une préparation à la solution définitive du problème autrichien. En ce cas, la Tchécoslovaquie et la Petite Entente seraient au premier rang de ceux qui voudraient loyalement et amicalement prêter leur concours.

« Mais, a ajouté le ministre des Affaires Étrangères de Tchécoslovaquie, il n'y a pas de doute, malheureusement, que certains passages du dernier discours de M. Mussolini peuvent certainement *amoindrir les possibilités de cette entente.* »

Solution Centro-Européenne.

Cette solution comporterait trois sortes de plans :

- 1^o Le plan de fédération Danubienne;
- 2^o Le plan Austro-Hongrois;
- 3^o La solution habsbourgeoise.

Le plan fédératif. — C'est le *plan de fédéralisation* de l'Europe Centrale. Cette solution est *dépourvue de toute perspective de succès*, bien que se rapprochant de certaines conceptions françaises et anglaises. Elle est en effet repoussée par l'Italie et par l'Allemagne. L'Italie y voit une résurrection de l'ancien Empire des Habsbourg, sous une forme plus dangereuse encore pour ses intérêts. L'Allemagne y voit un essai de formation d'une Europe Centrale anti-allemande, destiné à faire passer l'Autriche dans la sphère d'autres États et à barrer la route à la pénétration économique du Reich.

De leur côté, les cinq États danubiens ont, pour l'idée de Fédération, une répulsion instinctive, car, dit M. Benès, « elle leur rappelle la vieille monarchie; les uns, se remémorent l'ancienne oppression dans l'Empire des Habsbourg, les autres, ceux qui furent jadis les maîtres dans la double monarchie, savent qu'ils seraient en minorité dans la fédération et craignent d'être opprimés par ceux qu'ils opprimaient jadis. »

Le plan Austro-Hongrois a trouvé un premier essai de réalisation dans les accords tripartites du 17 mars 1934.

La solution habsbourgeoise se présente sous divers aspects que j'ai déjà exposés lorsque j'ai donné le programme du parti légitimiste en Autriche.

*
* * *

Au milieu des intrigues intérieures des partis en Autriche; dans les troubles sanglants de l'insurrection socialiste; pendant le terrorisme hitlérien; devant les hésitations de la S. D. N.; entre l'Italie et l'Allemagne; devant les réactions de la Petite Entente; à la suite des accords italo-austro-hongrois du 17 mars 1934, quelle a été l'action, quelles ont été les réactions du Cabinet Engelbert-Dollfuss?

La période qui va du 17 mars au 25 juillet 1934, date tragique de l'assassinat du chancelier, a été marquée : par d'intéressants *essais d'organisation intérieure en Autriche* sur la base d'une Constitution corporative, d'un front patriotique, et d'un Concordat; par l'*entrevue de Venise* entre Hitler et Mussolini, au sujet de l'indépendance autrichienne; par une *courte rencontre de Barthou et de Dollfuss* à Vienne; par un projet d'*entrevue de Dollfuss et de Mussolini à Riccione* et par une *recrudescence du terrorisme*.

La nouvelle constitution Autrichienne.

En 1934, toutes les Nations, aux prises avec les difficultés provoquées par l'usure des régimes existants, usure déterminée par les crises morales, financières et économiques de l'après-guerre, cherchaient des formules susceptibles d'assurer *la restauration de l'autorité de l'État*, tout en s'adaptant à l'esprit politique et aux conditions économiques et sociales de chaque peuple.

En Italie, le Duce a imposé au peuple le *fascisme intégral*, qui constitue à proprement parler, une révolution morale, politique et sociale dans le Cadre National purement italien.

Le fascisme intégral est, par définition, anti-libéral, anti-démocratique et tend, comme le communisme russe et le National-socialisme allemand, à la dictature par un parti formant la seule armature de l'État.

En Autriche, des *influences diverses* ont inspiré la réforme constitutionnelle, œuvre du chancelier Dollfuss.

Tout d'abord, les deux Communautés voisines : l'Italie et l'Allemagne cherchaient de leur côté, à supprimer la *lutte des classes* et à instaurer un régime *corporatif* sur la base de la *Collaboration mutuelle*. Il faut se rappeler que tous les éléments politiques et internationaux du monde contemporain : pénétration autrichienne en Italie au cours du XIX^e siècle; triple; efforts de la diplomatie allemande pour entraîner son alliée dans la grande guerre; négociations de 1919 à l'occasion du traité de paix; Conférences d'après-guerre, font apparaître entre Berlin, Vienne et Rome certaines affinités, qui résistent au choc des armes et au chaos des idées.

En Italie, la nouvelle évolution sociale, agricole et industrielle du pays, l'esprit fasciste, avec sa mystique et son sentiment très vif de la splendeur et de la prospérité nationales, firent une profonde impression sur le chancelier Dollfuss, qui se prit pour Mussolini d'une véritable amitié et subit l'ascendant de la forte personnalité du Duce.

En Allemagne, depuis l'avènement du troisième Reich, des visées corporatives ont été concrétisées dans la loi du 23 janvier 1934, sur l'économie allemande. Des contacts se sont certainement produits entre économistes hitlériens et législateurs autrichiens. L'opposition nazie, en Autriche, a exalté l'œuvre sociale du Reich et l'exemple de l'Allemagne a fortifié dans l'esprit du chancelier Dollfuss le désir d'édifier la vie sociale, politique et économique de l'Autriche sur un corpo-

ratisme germanique, dont son puissant voisin du Nord cherchait, en même temps que lui, la formule.

Les encycliques et le concordat.

Il faut noter, d'autre part, que le chancelier Dollfuss a été un disciple fervent du catholicisme social du comte de Mun et des organisations familiales et professionnelles de la Tour du Pin.

Quatre principes sont sortis dans le préambule de la Constitution des 1^{er} mai-1^{er} novembre 1934 : *l'État autrichien est chrétien, corporatif, allemand et fédéral.*

En Autriche, les liens qui unissent l'Action catholique et le grand Parti chrétien social, liquidé depuis, comme tous les autres partis, pour faire place aux nouvelles formes de la vie politique, sont très étroits. Depuis sa fondation, le parti chrétien social a incarné et incarne le patriotisme et l'idée autrichienne : Seipel, Ender, Dollfuss et Schuschnigg ont tous été membres de l'Action catholique. L'archevêque de Vienne, cardinal Innitzer, a joué un grand rôle dans les destinées politiques de l'Autriche.

Au moment où Dollfuss venait d'entrer au Gouvernement, parut le 16 mai 1931, l'encyclique « *quadragesimo anno* » du pape Pie XI, répondant aux aspirations les plus vives de ceux qui, depuis 1921, tenaient les rênes du pouvoir.

On peut dire que les 182 articles de la Constitution du 1^{er} mai 1934 ne sont que la réalisation, sur le plan national autrichien, des enseignements pontificaux de 1931. Un *Concordat* signé à Rome le 5 juin 1933 par le chancelier Dollfuss et qui est entré en vigueur à la date du 1^{er} mai 1934, a réglé le statut de l'Église catholique. Dans tous les domaines, la législation civile a été mise en harmonie avec la législation canonique, et les dispo-

sitions du Concordat ont force de lois constitutionnelles.

L'Encyclique *Quadragesimo Anno* est un commentaire de l'*Encyclique Rerum Novarum* du pape Léon XIII, précisément sur la *Condition des ouvriers*. Pie XI a pris nettement position contre le socialisme; il s'élève contre la lutte des classes, qui transforme — dit l'Encyclique — le marché du travail en un champ clos, où les classes se livrent un combat acharné. A cet état de choses, contraire à la dignité humaine, il faut, écrivaient Léon XIII et Pie XI, opposer des ordres ou des professions, qui groupent les hommes, non d'après la position qu'ils occupent sur le marché du travail, mais d'après les différentes branches de l'activité sociale auxquelles ils se rattachent.

Au profit de ce *corporatisme*, les encycliques abandonnent les principes *individualistes* de la libre concurrence et les remplacent par des institutions économiques, fondées sur la justice et la charité.

Pour éviter toute exclusive et pour diriger toute l'activité nationale, vers l'intérêt commun, les corporations nouvelles, comprenant des représentants des syndicats ouvriers et patronaux d'une même profession ou d'un même métier, seront des *Institutions d'État*.

Ainsi, seront écartées les routines et les tares du système corporatif d'avant 1789.

Telles ont été d'après les encycliques, les solutions de la question ouvrière.

Et c'est ainsi, sous ces influences diverses : encycliques, Conseil national italien, Corporatisme germanique, que le chancelier Dollfuss, en septembre 1933, dans un grand discours politique, annonça une *Constitution nouvelle*, fondée sur la *famille et le métier organisé corporativement*.

L'occasion était bonne pour affirmer une fois de plus à la

face du monde civilisé que l'Autriche voulait rester indépendante.

Mais le chancelier Dollfuss ne s'en tint pas là; commentant les encycliques de Léon XIII et de Pie XI, il attaqua violemment le marxisme et le libéralisme et déclara que son pays ne connaîtrait plus ni luttes de classes, ni luttes de partis. L'État serait corporatif et autoritaire.

La nouvelle Autriche ni fasciste ni hitlérienne.

Cependant la Nouvelle Autriche ne voulait être *ni fasciste, ni hitlérienne*¹.

M. Marcel Dunan a résumé, dans un excellent article du *Temps* du 10 juin 1934, les positions fondamentales du programme national-socialiste et du système fasciste.

Le *National socialisme* réclame avant tout : la révision des traités; seul, un Allemand de sang pur, peut revendiquer le droit de citoyen; tout autre ne peut vivre en Allemagne qu'à titre d'hôte en vertu d'un statut spécial. Le national-socialisme réclame pour l'État le droit d'exproprier toutes les entreprises ayant le caractère de trusts; il insiste sur le monopole d'État en matière d'éducation; la presse, le théâtre et le film ne sont ouverts qu'aux personnes répondant aux exigences racistes du national-socialisme. Sa juridiction s'inspire du principe que tout ce qui est favorable au peuple allemand, doit être considéré comme juste et tout ce qui lui est défavorable, comme illégal.

La nouvelle Constitution autrichienne, loin de s'inspirer du *révisionnisme*, déclare certains articles du traité de Saint-Germain parties intégrantes de ses dispositions, notamment pour

1. Voir page 23.

les questions de Nationalité et de droits des minorités. Elle ignore le principe des races; elle maintient l'égalité, devant la loi, des Nationaux et des Étrangers. Elle stipule que tout citoyen autrichien, fidèle à son pays, et remplissant les conditions générales exigées, a, sans considération de race ou de religion, le même accès aux offices publics.

Nulle limitation ne vise la publication de journaux en langue étrangère.

En un mot, la Constitution autrichienne maintient intégralement les principes de l'*État légal*. La Cour fédérale est compétente pour annuler tous actes administratifs illégaux, toute ordonnance contraire aux lois et même toute loi contraire à la Constitution.

Au point de vue corporatif et religieux, les différences sont profondes entre l'Allemagne et l'Autriche. En Allemagne, bien que la loi du 23 janvier 1934 ait concrétisé certaines visées corporatives, le national-socialisme se refuse à édifier la société sur les *assises* corporatives. En Autriche, le régime corporatif est à la base même du nouvel ordre.

En Allemagne, au point de vue religion, l'hitlérisme entend ne se lier dans la pratique, à aucune confession ou profession de foi. En Autriche, les stipulations fondamentales du Concordat conclu avec le Saint-Siège sont incorporées dans la Constitution. Les rapports des autres religions avec l'État sont fixés par la loi, après entente avec les intéressés, de sorte qu'on peut parler aussi pour elles de *Conventions à caractère concordataire*.

Les différences entre la Constitution autrichienne et le système fasciste italien sont moins profondes.

Évidemment, l'Autriche a voulu renforcer sérieusement les pouvoirs de son gouvernement, mais elle a maintenu le pouvoir central dans les limites de la structure fédérale du pays.

Le fascisme remplace l'*élection* dans la plupart des cas par la *nomination*. En Autriche, le principe électif est assez largement maintenu. Le chef de l'État, le président fédéral est élu; les maires sont élus.

De même pour les *corporations*; en Italie, leurs fonctionnaires sont *nommés* par le Gouvernement. En Autriche, la nouvelle Constitution prévoit une *large autonomie des métiers*. En résumé, le parti fasciste intégral en Italie, est la seule armature de l'État; en Autriche, la Constitution ne reconnaît à aucun mouvement politique une situation de monopole de représentation de la volonté nationale. Seuls, les organes de l'État, des provinces et des communes et les organisations autonomes prévues dans la Constitution, sont qualifiés comme représentants de la souveraineté de l'État et possèdent des fonctions administratives.

Enfin, l'Autriche connaît un *statut autonome des Communes* qui forment des *unités économiques* indépendantes, gérant librement leurs affaires, et cette autonomie est considérée dans les commentaires sur la Constitution¹, comme étant un élément important d'une *Démocratie* bien comprise.

Tels sont les principes et les influences qui ont caractérisé et qui caractérisent l'œuvre d'organisation intérieure du chancelier Dollfuss. La nouvelle Constitution autrichienne est *entrée en vigueur* depuis le 1^{er} novembre 1934. Elle constitue, nous dit M. Marcel Dunan, un effort loyal et intéressant pour asseoir sur des bases nouvelles, après la faillite des partis politiques, *l'indépendance autrichienne, proclamée la Caution de la paix européenne*.

1. Marcel Dunan, *Le Temps*, 10 juin 1934.

Nouvelle vague de terrorisme hitlérien.

La vague de *terrorisme hitlérien* continuait à déferler sur l'Autriche. Mais Hitler — déjà tiraillé entre les éléments extrémistes et les tendances conservatrices, — pensait, en laissant souffler la tempête, se réserver dans une rencontre avec Mussolini, le moyen de marchander le rétablissement du calme. On dit, ailleurs, que c'est le Duce qui cherchait les moyens d'un rapprochement avec l'Allemagne.

En réalité, la tournure prise par les événements, le succès des thèses françaises, l'accord de la Petite Entente et de la Russie, la consolidation de l'amitié franco-britannique, tout cela avait laissé les gouvernements hitlérien et fasciste assez perplexes et les avait peut-être incités à essayer de faire front commun contre Genève.

Toujours est-il que la presse de Rome continuait ses critiques à l'égard des pactes régionaux de sécurité; qu'elle plaidait une fois de plus en faveur de la reconnaissance active du droit à la parité militaire défensive de l'Allemagne; qu'elle distribuait des blâmes à la politique française; qu'elle incriminait la Petite Entente et l'Entente balkanique.

Par contre, le chef du Gouvernement italien, lui-même, dans des entrefilets retentissants du *Popolo d'Italia* n'hésitait pas à exprimer des *jugements sévères* sur la politique hitlérienne, condamnant le racisme comme une erreur, l'antisémitisme comme une faute, la lutte contre l'Église comme une folie.

Quant à l'Allemagne, comme toujours, *elle cherchait un Second*. Le Gouvernement hitlérien n'avait pu obtenir dans le domaine de la politique extérieure le succès qui eût entretenu et raffermi la confiance dans la mystique raciste. Et pour

un grand pays en détresse financière et économique et qui ne comptait pas encore à son actif le succès de la Sarre, il s'agissait de reprendre les relations amicales avec Mussolini, qu'Hitler savait ambitieux de jouer un rôle d'arbitre de la paix.

L'entrevue de Venise.

C'est dans ces conditions que l'entrevue de Venise a eu lieu entre les deux chefs des gouvernements italiens et allemands. Quelle en a été la portée concrète?

Les avis sont partagés. Les uns ont dit qu'Hitler ni Mussolini n'avaient pu résoudre ni décider quoi que ce soit.

D'autres ont été d'avis que les conversations de Venise avaient abouti à des ententes des plus importantes.

Je crois, quant à moi, que l'entrevue n'a mérité ni cet excès d'honneur, ni cet excès d'indignité. Je ne retiendrai ici que ce qui concerne : *l'Indépendance de l'Autriche*, la *politique des pactes régionaux* et les *rapports germano-russes*.

Sur le premier point, y a-t-il eu de la part d'Hitler un engagement de poursuivre en commun avec le Duce l'examen du problème autrichien? Le Führer a-t-il réellement promis de suspendre la pression de l'Allemagne sur l'Autriche? En réalité, il serait intervenu un *compromis*, aux termes duquel de nouvelles élections auraient assuré l'accession au pouvoir des Nazis ou du moins leur participation au Gouvernement autrichien.

Sur le deuxième point, l'accord italo-allemand s'est manifesté par une opposition commune à la politique des pactes régionaux. L'Italie et l'Allemagne se sont prononcées contre la politique française des pactes d'assistance mutuelle, en tant que politique supposée de blocs et d'alliances, parce que,

disaient-elles, des alliances ne peuvent pas ne pas susciter des réactions¹.

Sur le troisième point, Berlin venait déjà de donner une réponse négative à l'offre de Moscou d'un pacte de Locarno oriental. L'Italie interpréta ce refus comme étant dirigé, non contre le principe d'une conciliation germano-russe, mais contre le principe des pactes régionaux.

Le Duce poursuivait ainsi sa politique de ravitaillement à Moscou et, en rapprochant l'Allemagne et la Russie, il visait à relâcher les liens franco-russes.

Mais, déjà à cette époque, on entrevoit le désir de Mussolini d'assurer un minimum d'unité européenne, sur la base d'une coopération générale, s'inspirant du *principe de solidarité continentale*.

« Oui, je suis plus proche de cette idée qu'il y a cinq ans », a déclaré le Duce à Emil Ludwig, « mais il faut d'abord laisser la crise produire ses effets. De nouvelles révolutions viendront. Ce sont elles seulement qui formeront le nouveau type de l'Européen. »

L'entrevue de Vienne.

Le 20 juin 1934, M. Barthou, au cours de son voyage à Belgrade et à Bucarest, reçut, à son passage à Vienne, la visite de M. Dollfuss. Le chancelier d'Autriche tint, dans cette prise de contact, dont un communiqué officiel a été publié, à mettre au point les conclusions à tirer de l'Entrevue de Venise, conclusions que la presse nationale-socialiste de Berlin avait quelque peu dénaturées.

M. Dollfuss a rappelé que la cause de l'indépendance de l'Autriche ne pouvait être placée que sous l'égide de la déclai-

1. Voir pages 58 et suivantes.

ration commune anglo-franco-italienne du 17 février 1934; ce qui exclut les inconvénients et les dangers de toute tutelle particulière, déguisée ou partagée entre plusieurs influences. Il a rappelé aussi que la politique de développement économique et financier de l'Autriche devait demeurer *liée aux recommandations de la conférence de Stresa de 1932*, qui visent une coopération efficace de tous les États du bassin danubien.

Le projet d'entrevue de Riccione.

Après l'entrevue de Mussolini et de Hitler à Venise, après les conversations de Vienne entre Barthou et Dollfuss, une nouvelle prise de contact du président du Conseil italien et du Chef du Gouvernement autrichien était dans la logique des choses.

Au surplus, au lendemain de l'entrevue de Venise, la propagande nationale-socialiste ne s'est ni atténuée, ni ralentie, et l'action terroriste a repris avec plus de force que jamais.

Il a même été établi par des documents irréfutables et par des perquisitions, faites à la suite des attentats terroristes dans le Tyrol, qu'une action d'ensemble avait été combinée et organisée avec l'assentiment des autorités allemandes responsables, contre l'indépendance de l'Autriche et contre l'œuvre du chancelier Dollfuss : Fournitures d'explosifs sous la marque « Berlin, Ministère de l'Économie nationale, laboratoire d'essais », propagande par radio, entretien de la légion nationale-socialiste autrichienne en Bavière, menées publiques de Habicht, boycottage du tourisme, etc., etc.

Le nouveau Cabinet Dollfuss.

En présence du péril national-socialiste, qui se précisait chaque jour davantage, le chancelier Dollfuss démissionna et

reforma un nouveau Cabinet, dans lequel il s'attribua : la présidence du Conseil, les Ministères des Affaires Étrangères, de la Guerre, de l'Agriculture et de la Sûreté. Dollfuss réunissait entre ses mains les leviers de commandes les plus importants de l'État, et, renforçant ainsi son autorité, assumant toutes les responsabilités, le chancelier manifestait clairement sa volonté de combattre avec toute l'énergie nécessaire les exactions des bandes national-socialistes, qui mettaient l'Autriche à feu et à sang.

Le 21 juillet 1934, le *Giornale d'Italia* publia à l'adresse de l'Allemagne un article extrêmement vif, demandant que le national-socialisme mît un terme, une fois pour toutes, à ses attentats en Autriche.

« En faisant chaque jour des victimes innocentes, en détruisant des maisons, des richesses avec une brutale insistance, ces attentats nuisibles et inutiles sont une provocation au monde civilisé, ils constituent une offense à la culture européenne. C'est l'Allemagne qui est au premier rang du terrorisme autrichien. En tout état de cause, les attentats terroristes voulus en Autriche par les agitateurs du Reich, menacent de rendre de plus en plus difficiles les rapports entre l'Italie et l'Allemagne. »

Une amère désillusion avait une fois de plus irrité le Gouvernement italien à l'égard de la politique de Berlin, qui n'avait tenu aucune des promesses faites à Venise. L'Italie n'hésitait plus à menacer l'Allemagne de participer à l'isolement moral qui la frappait déjà de la part des autres grandes Puissances.

L'indignation de Rome ne produisit aucun effet, si ce n'est une recrudescence des attentats terroristes. Destruction par les bombes de l'usine électrique de Reutte dans le Tyrol; Explosion de l'église Saint-Salvador à Hall; Destruction du presbytère de Fohnsdorf en Styrie; attentats contre les instal-

lations téléphoniques de Saint-Peter, contre la voie ferrée de Salzburg.

De nouvelles épreuves atteignirent d'ailleurs les relations de Rome et de Berlin; la tragédie du 30 juin en Allemagne avec ses exécutions sommaires, ses assassinats et ses suicides, acheva de discréditer le nazisme en Italie, où l'on ne voulait pas laisser supposer que le fascisme eût une solidarité morale quelconque avec le national-socialisme.

L'Italie se détachait de plus en plus de l'Allemagne.

Après un long et sévère réquisitoire contre « ces attentats bestiaux, insensibles au sentiment unanime d'hostilité et de mépris qu'ils provoquent dans le monde civilisé », le *Giornale d'Italia* conclut que l'Italie avait soutenu autant qu'elle avait pu et cru devoir le faire, dans la vision d'une Europe plus juste et plus pacifiste, les aspirations nationales-germaniques.

« Mais, ajoutait Virginio Gayda directeur du *Giornale d'Italia*, l'Italie a également parlé clair sur le problème de l'Autriche et sur la politique des contraintes. Ses principes généraux et ses directives fondamentales dans la politique européenne ne doivent pas être soumis à une trop rude épreuve. »

Essais de répression.

Le second Cabinet Dollfuss avait entrepris une dure répression des attentats terroristes. Un décret prévoyait la peine de mort pour tous les détenteurs d'explosifs et une date fut fixée pour la remise au Gouvernement autrichien, du matériel d'explosifs et des armes, qui emplissaient les dépôts secrets des agitateurs nationaux-socialistes. L'échéance du 18 juillet passa et la campagne terroriste redoubla en Carinthie. Bombes à Klagenfurt; menaces de représailles. Les actes de terrorisme provenaient aussi d'éléments d'extrême-gauche, qui recevaient leurs explosifs d'Allemagne.

La Cour martiale prononça le 24 juillet 1934 deux condamnations à mort; l'un des condamnés fut pendu dans la cour du Tribunal principal de Vienne, l'autre vit sa condamnation commuée en prison à perpétuité; les armes trouvées chez ce dernier provenaient de la Ligue de Défense républicaine, dont il était membre.

Des verdicts semblables devaient suivre contre tous les auteurs d'attentats par explosifs, commis après le 18 juillet, à quelque groupe politique qu'ils appartenissent.

Les Nazis autrichiens firent savoir que si l'un des leurs était condamné à mort, ils s'empareraient immédiatement d'un certain nombre de prêtres catholiques, qui seraient tués dès que l'exécution d'un nazi aurait eu lieu.

Le projet et le plan de Riccione.

Cependant, le 25 juillet, le chancelier fédéral autrichien, M. Dollfuss, devait se rendre en Italie à Riccione, où, pendant trois ou quatre jours, il devait être l'hôte de M. Mussolini.

Il s'agissait tout d'abord d'une nouvelle manifestation de la cordialité des rapports personnels entre les deux hommes d'État. D'autre part, depuis la Conférence de Stresa, en septembre 1932 et la signature des pactes de Rome du 17 mars 1934, en passant par le Memorandum du Duce sur la question danubienne, la politique italienne avait, avec logique, poursuivi ses vues sur la reconstruction économique de l'Europe Centrale.

L'entrevue de Riccione devait mettre au point les ententes du 15 mai sur le port de Trieste; les questions de tarifs en vue de mettre d'accord industriels italiens et autrichiens; l'extension du plan de collaboration économique de l'Europe Centrale

par la participation de la Petite Entente; les rapports de l'Autriche et de la Tchécoslovaquie.

Au point de vue politique, l'Anschluss, le terrorisme hitlérien, le redoublement d'activité des chemises brunes, devaient être examinés, avec les moyens de mettre fin aux criminelles tentatives des nazis et des révolutionnaires extrémistes, qui faisaient peser la plus tragique menace sur la vie du peuple autrichien.

Le plan et le projet de Riccione ne devaient pas se réaliser.

L'Assassinat du Chancelier Dollfuss.

Le 25 juillet 1934, le chancelier Dollfuss, qui se préparait le matin même, à aller à Riccione, retrouver en Italie sa femme et ses enfants et qui devait en profiter pour converser avec Mussolini, a été mortellement blessé à coups de revolver par des terroristes nazistes, qui, déguisés en policiers, avaient pénétré dans le palais de la Chancellerie.

L'analyse du drame comporte plusieurs chapitres :

Le double coup de main sur la radio de Vienne et sur la Chancellerie;

La question des responsabilités;

L'attitude de l'Allemagne;

Les réactions internationales, notamment en Italie;

Les Conséquences éventuelles;

Le testament politique du chancelier Dollfuss et sa succession au gouvernement de l'Autriche.

Le double coup de main sur la Radio de Vienne et sur la Chancellerie.

Le 25 juillet 1934 à 21 heures le gouvernement autrichien a publié le *Communiqué officiel suivant* :

« Cet après-midi, un peu avant 13 heures, un fort contingent de nazis en uniforme militaire autrichien, venus en auto-camions, s'introduisit dans la Chancellerie fédérale, sous le prétexte qu'il était destiné à renforcer le Corps de garde.

« Après avoir pénétré dans le bâtiment, les insurgés assaillirent la garde, envahirent le bâtiment, enfermèrent les membres du gouvernement présents et les fonctionnaires dans leurs bureaux. Parmi les membres du gouvernement qui ont été enfermés, se trouvaient le chancelier Dollfuss et le secrétaire d'État Karvinsky.

« Une action énergique ne pouvait être menée contre la chancellerie fédérale, parce que les insurgés tenaient entre leurs mains la vie d'une grande quantité de personnes. Il fallait, en effet, s'attendre à ce que les terroristes se vengeassent sur les ministres et sur les fonctionnaires, si la force armée intervenait par la violence.

« On fut obligé d'en venir aux négociations avec les insurgés. Ces négociations ayant d'abord échoué, on accorda à ceux-ci un délai, et de forts contingents militaires furent amenés devant la chancellerie fédérale pour prendre d'assaut le bâtiment, si les insurgés ne se rendaient pas.

« Finalement, les insurgés se décidèrent à se rendre, si *on leur garantissait l'impunité et si on les conduisait à la frontière allemande* (sic).

« La capitulation a eu lieu à 20 heures. Le palais de la Chancellerie fédérale a été aussitôt occupé par l'armée et par la police. »

Mais, aux dernières nouvelles, le chancelier Dollfuss avait succombé sans secours; et le Ministre de l'Instruction publique, M. Schuschnigg, négociait avec le Ministre d'Allemagne, M. Rieth, la reddition des insurgés, à condition qu'ils seraient conduits sains et saufs à la frontière allemande et qu'il n'y aurait pas de mort¹.

1. Le 30 juillet, au cours de l'interrogatoire qu'il a subi, l'ancien sergent Otto Planetta, a fait des aveux complets. Il a déclaré qu'il avait tiré deux coups de feu de son pistolet automatique contre le chancelier Dollfuss et qu'il avait agi par vengeance parce qu'il avait été exclu de l'armée fédérale pour s'être livré à des menées nationales-socialistes.

Le Communiqué Allemand.

En même temps, l'agence D. N. B. (Deutsche Nachrichten Buro) ancienne agence Wollf, publia une note qu'elle déclarait tenir de source autrichienne sur la situation :

« Le jugement populaire s'est abattu sur le gouvernement de Dollfuss. *Le peuple allemand en Autriche* s'est soulevé contre les bourreaux et ses oppresseurs, contre ses geôliers, au sens physique et moral, contre les valets de torture, quand on a vu la terreur gouvernementale s'exercer non seulement contre les prétendus coupables, mais aussi contre les innocents, contre tous ceux qui gardaient leur *attachement à la Grande Allemagne*. De Vienne, on a appelé à l'aide contre une *prétendue influence* qui serait *venue du Reich sur l'Autriche*. On a alarmé tout l'étranger contre le peuple allemand. On voulait même s'adresser à la S. D. N., pour trouver de l'aide auprès d'elle.

« On a prétendu qu'il eut suffi de jeter en prison *les martyrs du germanisme autrichien, réfugiés en Allemagne*, pour faire de l'Autriche de Dollfuss, des Fey et des Stahremberg le pays le plus calme du monde, un jardin où s'ébattaient *tous les ennemis du germanisme*. Tous ces mensonges éclatent maintenant au grand jour. *Le Germanisme en Autriche* célèbre le soulèvement contre le gouvernement Dollfuss, qui depuis longtemps exerçait contre le peuple une dictature sans fondement légal. *Le Germanisme en Autriche célèbre son triomphe*.

« Dans la bagarre, le chancelier Dollfuss aurait été blessé. Le Ministre d'Autriche à Rome, *D^r Rintelen*, est arrivé à Vienne. Cet après-midi, il a négocié au Ministère de l'armée avec les Chefs du soulèvement populaire, en vue de constituer *un gouvernement à la tête duquel il serait*.

« Tout le monde regrettera le sang versé inutilement, mais, il ne s'agit pas de savoir qui et combien *parmi les responsables* ont payé de leur vie, au cours du soulèvement populaire, *leur trahison et leur crime contre le Germanisme*.

« Le soulèvement populaire du 25 juillet en Autriche a éclaté à la suite des condamnations de la Cour martiale. Même si ce n'a été qu'un ancien membre de *Schutzbund* qui a été pendu par les bourreaux de Dollfuss, tout le peuple d'Autriche se déclare solidaire de lui, car il est mort en fin de compte pour une bonne cause.

« Depuis longtemps, en Autriche, national-socialisme et germanisme ne

font plus qu'un. Il faut se féliciter, en suprême degré, à cause de l'*Autriche qui reste allemande* malgré tout, d'avoir vu le peuple s'unir à l'armée et d'avoir pu éviter ainsi des flots de sang.

« Le nouveau gouvernement, quel qu'il soit, aura la tâche d'aplanir la voie en vue du rétablissement de l'ordre et du calme et pour rendre à l'idée « Grande Allemagne », sa patrie de l'*Autriche allemande*. »

Toute la presse hitlérienne, avec des nuances plus ou moins atténuées, a éprouvé le besoin « d'avertir » l'Autriche : « La mort du chancelier Dollfuss est un dernier avertissement ».

Responsabilités.

Cependant, désirant décliner et dégager toute responsabilité, le Gouvernement de Berlin a interdit — mais un peu tard — la publication du Communiqué de l'Agence officielle Deutsche Nachrichten Bureau. Il a fait fermer la frontière allemande en direction de l'Autriche. M. Von Neurath, ministre des Affaires Étrangères du Reich, a adressé au Gouvernement fédéral autrichien un télégramme exprimant les condoléances du Gouvernement du Reich, à l'occasion de la mort du chancelier fédéral Dollfuss. A la suite de son intervention auprès du Gouvernement autrichien, en faveur des 144 insurgés nationaux-socialistes, le Dr Rieth ministre du Reich à Vienne a été rappelé. Le Gouvernement de Berlin a fait connaître qu'il procéderait à leur arrestation à leur arrivée en territoire allemand.

Du côté de Vienne, le sort des rebelles demeura incertain, car le sauf-conduit ne leur avait été promis que pour le cas où il n'y aurait pas eu de perte de vies humaines. Or, le Chancelier avait été assassiné et d'autres personnes avaient été tuées au poste de T. S. F. « la Ravag ». (Radio Wiener Aktien Gesellschaft.)

Von Rintelen, ancien ministre, ambassadeur de Vienne à Rome, fut arrêté et interné au Ministère de la Guerre, comme suspect d'avoir, étant gouverneur de Styrie, encouragé le mouvement national-socialiste et d'avoir été l'âme du complot où périt le chancelier Dollfuss. Quand on vint pour l'arrêter, il crut qu'on venait le chercher pour le mettre à la tête du Gouvernement en remplacement de Dollfuss. Quand il sut qu'on le conduisait en prison, il se tira un coup de revolver, qui mit pendant plusieurs jours sa vie en péril. Son procès instruit devant la Cour martiale a donné lieu, le 7 mars 1935, à une audience historique, où les ministres du Gouvernement Schuschnigg firent des dépositions accablantes :

A M. de Karwinscy, secrétaire d'État du Ministère de la justice, le Président demanda :

« Que pensait le chancelier Dollfuss de son ministre Rintelen? »

M. de Karwinscy a répondu :

« J'étais alors secrétaire d'État du département de la Sûreté. Le chancelier Dollfuss me chargea de faire surveiller par la police le ministre Rintelen pendant toute la durée de son séjour en Autriche. J'ajouterai, qu'un jour, en présence du ministre Stockinger, il y eut entre le chancelier et moi, une discussion au sujet de Rintelen. C'était en 1934. Je demandai au chancelier s'il était opportun de confier à Rintelen les intérêts de l'Autriche à l'étranger. Notre Chancelier me répondit : « Il faut que je l'éloigne; en Autriche, il n'est à sa place nulle part, si ce n'est dans un camp de concentration. » D'ailleurs, nous redoutions Rintelen comme un élément de perturbation.

Le ministre Stockinger a déclaré à son tour :

« Lorsque Rintelen arriva au Ministère de la Défense

publique, l'après-midi du 25 juillet, il déclara n'avoir rien de commun avec les putschistes qui assiégeaient la Chancellerie, mais nous proposa spontanément de s'interposer entre eux et le Chancelier afin de concilier les partis. Nous lui demandâmes en vertu de quel sortilège il croyait apaiser l'émeute, si les insurgés ne le considéraient pas comme leur chef. »

Le ministre Neustaedter-Sturmer, entendu, fit ressortir la rivalité du Heimatschutz styrien avec le Heimwehr viennois. Enfin, dans l'après-midi comparut M. Ludwig, ambassadeur, ministre et chef de la presse autrichienne à la Chancellerie. Il déclara :

« La nomination de Rintelen à Rome, fut un coup terrible pour le Ministre; elle venait interrompre son activité en Autriche et dut lui être très pénible.

« Dans le centre de propagande naziste, en Allemagne, on a trouvé des clichés de photographies en date du 22 juillet 1934, soit deux jours avant le coup de main. Ces clichés représentaient Rintelen et le chancelier Dollfuss avec la suscription suivante : « Rintelen, le nouveau Chancelier. »

Le 14 mars 1935, reconnu coupable de crime de haute trahison, l'inculpé, D^r Rintelen, ancien ministre de l'Instruction publique, ancien ambassadeur d'Autriche à Rome, a été condamné à la prison perpétuelle.

Réactions Étrangères.

Dans son ensemble, l'opinion internationale a estimé que le Coup d'État politique en Autriche, en dépit de la minutieuse préparation à laquelle il avait donné lieu et des conditions favorables dans lesquelles il avait été tenté, en l'absence du président Miklas et du vice-chancelier le prince

Stahrenberg et à la veille du départ du chancelier Dollfuss, avait en somme échoué.

Mais l'indignation a été générale.

Le calcul fait par les auteurs de troubles de Berlin, de Munich et de Vienne s'est révélé faux. Le major Fey a été considéré comme n'ayant pas été à la hauteur de la situation. Même à Berlin, on a reconnu l'échec du coup d'État naziste et du mouvement insurrectionnel auquel on s'attendait dans la province autrichienne et qui, sauf en Styrie, fief de M. Rintelen, ne s'est produit nulle part.

En Angleterre.

La presse gouvernementale et conservatrice a considéré que l'Angleterre devait se tenir sur une réserve vigilante et attendre les développements d'une situation encore confuse.

Les organes libéraux et travaillistes ont estimé au contraire qu'un avertissement devait être donné aux agitateurs nazis.

Le *Daily Express* a tiré du drame de Vienne un nouvel argument en faveur du splendide isolement de la Grande-Bretagne.

L'Angleterre, en prenant parti dans une querelle européenne, mettrait en danger des choses encore plus précieuses que l'Inde : les libres dominions, qui n'ont pas signé les pactes de guerre et qui ne les signeront pas.

Le *Daily Mail* a dit notamment de son côté :

« Il ne sera pas possible de rétablir un régime stable. L'Autriche financièrement est en faillite ; si elle croule, ou si elle continue à être en état d'anarchie, une intervention se produira certainement. Déjà des troupes étrangères sont alignées le long de sa frontière. 40.000 Italiens avec des avions se tiennent prêts au Sud. La Yougoslavie surveille les événements en Carinthie ; des détachements tchécoslovaques montent la garde au

Nord et il est à peu près certain que des brigades et des divisions allemandes sont alertées.

Or, le peuple britannique est résolu à ne pas se mêler aux affaires de l'Europe Centrale. Il a assez d'ennuis chez lui sans aller en chercher en Autriche ou ailleurs. »

Le secrétaire d'État au Foreign Office a souligné, qu'au regard de l'intégralité et de l'indépendance de l'Autriche, l'attitude de la Grande-Bretagne restait inchangée et que le Gouvernement britannique s'en tenait à la déclaration de février 1934, garantissant, d'accord avec la France et l'Italie, l'indépendance de l'Autriche.

En Italie.

Dès l'annonce de l'assassinat du chancelier Dollfuss, des forces italiennes ont été dirigées vers la frontière du Brenner et de la Carinthie. Ces forces comprenaient quatre divisions, soit environ 32.000 hommes. Ce fut le premier réflexe de la douloureuse indignation suscitée dans le cœur italien par la tragédie de Vienne.

Le Duce, en effet, a été profondément bouleversé par le meurtre du 25 juillet. Son ami personnel, le chancelier Dollfuss a été tué, son invité a été assassiné à la veille de son départ, sa politique a été contrecarrée.

Or, au lendemain de l'entrevue de Venise entre Hitler et Mussolini, l'opinion italienne avait été amenée à croire que l'Allemagne, non seulement allait mettre fin au terrorisme national socialiste en Autriche, mais qu'elle renonçait plus ou moins à l'Anschluss.

La complicité allemande dans les événements de Vienne a brutalement révélé à l'Italie que si, par la voix de son chancelier, le Reich faisait des promesses, ces promesses n'étaient jamais tenues.

Le ton de la presse de Rome s'est élevé : si M. Hitler voulait continuer à exercer une pression pareille sur l'Autriche, il n'avait qu'à ne pas demander à se rendre en Italie et à être reçu par le Duce. Il devait même éviter tout contact, car le chef du gouvernement italien n'avait, lui, jamais dissimulé au Fuhrer sa décision de défendre à tout prix l'Autriche et son indépendance. Et pourtant, jusqu'à ce jour tragique, le Duce n'avait cessé d'agir, jusqu'à l'extrême limite, en toute sympathie avec l'Allemagne. Il avait même tenté avec elle tous les moyens de collaboration.

C'est pourquoi le Duce commençait à douter de pouvoir coopérer avec l'Allemagne hitlérienne dans un sens européen.

Mais ce fut surtout contre les dirigeants du Reich que les fureurs de la presse de Mussolini se déchaînèrent; contre Hitler, qualifié de félon et d'impuissant, contre Goering, qualifié de morphinomane délirant, contre Goebbels fauteur de propagande, basée sur le mensonge, contre Rosenberg l'inspirateur du mythe raciste et antichrétien.

La désignation de Von Papen comme ministre à Vienne fut considérée comme une tentative d'achever, par d'autres moyens, ce que les nazis n'avaient pu réussir par la force.

Un article du *Messagero*, paru le 28 juillet, fut particulièrement violent :

« Cette fois, les responsables directs et lointains ont eu ce qu'ils méritent. A la violence on a opposé la force; à la tromperie, la loyauté; à l'hypocrisie, le sentiment de l'honneur; au désordre de la sédition, l'ordre armé. Et cela grâce à l'Italie. La prompte intervention du chef du gouvernement italien, sa ferme décision de protéger à tout prix l'indépendance de l'Autriche et la concentration rapide à la frontière, de troupes et d'avions ont produit immédiatement l'effet désiré. Les populations se sont senties protégées par une grande Puissance, qui ne transige pas sur les engagements de l'amitié et de l'honneur. C'est un acte de véritable et authentique diplomatie fasciste. Autrefois, on faisait des démarches auprès des chancelleries; aujourd'hui

on menace de marcher en avant, quand il faut défendre l'autonomie, l'indépendance et l'intégrité d'un peuple ami, qui a montré sa confiance dans l'Italie de M. Mussolini.

« Il est superflu de dire que l'Italie ne s'associera pas aux démarches diplomatiques éventuelles d'autres gouvernements. Trop souvent, les promesses du gouvernement allemand n'ont pas été tenues; trop souvent les négociations furent un prétexte pour gagner du temps et pour embrouiller les idées et les choses. On ne traite pas deux fois sur un pied de parité morale avec celui qui a manqué avec tant de cynisme aux lois de l'honneur. Il n'y a pas un gouvernement qui n'ait aujourd'hui le droit de reprendre à l'égard de l'Allemagne sa pleine et entière liberté d'action. Beaucoup de choses pourront être revues et peut-être devront-elles l'être, en attendant que le gouvernement de Berlin présente les garanties de correction, de loyauté et de fidélité aux engagements, qui sont à la base des relations normales et pacifiques entre États. Les Hommes loyaux ne retombent pas deux fois dans le même piège. »

Tel a été le premier réflexe de l'indignation du Duce. Et puis, on a réfléchi en Italie que, somme toute, la tentative nationale socialiste avait échoué, que les chemises brunes n'avaient pas réussi à changer la situation intérieure en Autriche en se débarrassant de leur plus fier ennemi le chancelier Dollfuss, symbole du patriotisme autrichien.

Certes, il ne convenait pas de précipiter les décisions, il fallait attendre le développement de la situation, considérer la portée et les effets des mesures que l'Allemagne se verrait forcée de prendre.

En un mot, l'Italie se prononçait en faveur de l'*expectative*; les mesures de *protection militaire* étaient prises, elles étaient prêtes s'il le fallait, à se développer sur le terrain de l'*exécution*.

Au surplus, on ne croyait pas à un péril immédiat, à des complications internationales, à un danger de guerre.

Si une action concertée des grandes Puissances devait être entreprise, elle devrait en tous cas être claire, positive et énergique.

Cependant l'Italie tout entière se rendait compte que le national-socialisme et son chef faisaient fi de ses intérêts les plus essentiels; Rome se dressait contre Berlin. Pour la première fois, peut-être, Mussolini sentait toute la portée du péril germanique et la nécessité de jeter en face de la politique allemande une politique latine bien définie et basée sur la loyauté, la correction et la fidélité aux engagements.

Mais le Duce n'avait plus beaucoup d'illusions sur l'attitude de la France et de l'Angleterre, persistant en leurs vaines démarches collectives et notes verbales. Il n'avait pas beaucoup d'illusions non plus sur « l'Union sacrée » provoquée en Autriche par la mort de Dollfuss. Il était édifié sur les compromissions et les lâchages qui s'étaient révélés dans l'entourage du malheureux chancelier.

Et puis, il y avait les réserves de la Petite Entente, notamment de la *Yougoslavie* et de la *Tchécoslovaquie*.

En Europe Centrale.

En juillet 1934, le différend italo-yougoslave qui semble aujourd'hui apaisé, pesait lourdement sur la politique internationale. Il s'intégrait dans le complexe balkano-danubien et la politique de Belgrade, politique continue d'antirévissionnisme, d'unité intérieure et d'*internationalisation de la question d'Autriche*, s'opposait à la politique de Rome, souvent présentée sous la forme d'une alternance d'abandons et de reprises, au gré de l'opportunité; sous la forme aussi d'un empirisme diplomatique, en vue d'ajustages d'intérêts immédiats d'influence et de prestige.

En ce qui concerne l'Autriche plus particulièrement, la Yougoslavie était résolument opposée à toute « *Délégation ad hoc* » des *grandes Puissances* à l'Italie. Certains bruits qui avaient

couru, selon lesquels des détachements italiens avaient franchi la frontière autrichienne, avaient causé à Belgrade une vive émotion.

L'organe officieux, *Novosti* de Zagreb, déclarait l'Italie responsable de toutes les complications autrichiennes :

« La politique italienne, qui s'efforce depuis quinze ans, de faire de l'Autriche une vassale et un pont pour l'expansion italienne en Europe Centrale, est funeste à l'Autriche et à l'Europe tout entière.

Étant donné son caractère dynamique, le fascisme ne convient pas à un pays ayant besoin de paix, d'ordre et de consolidation. D'autre part, le fascisme italien est trop voisin par sa nature de l'hitlérisme allemand, pour lutter victorieusement contre celui-ci, dans un pays de culture allemande. L'Italie persiste à vouloir monopoliser la question autrichienne, en repoussant l'idée d'une démarche diplomatique collective à Berlin et en proclamant que ses troupes à la frontière suffisent pour garantir l'indépendance du pays. Cette politique pourrait mener l'Autriche et l'Europe tout entière à la catastrophe. »

On estimait à *Prague* que la Petite Entente, intéressée au premier chef à l'Indépendance de l'Autriche, ne saurait être tenue à l'écart des discussions entre les Puissances, au sujet des mesures à prendre pour mieux assurer, dans l'avenir, la liberté et la tranquillité de ce pays.

On rappelait, à ce propos, que la Tchécoslovaquie figure à côté de la France, de l'Italie et de l'Angleterre, parmi les quatre Puissances signataires du protocole du 4 octobre 1922.

Par ailleurs, la presse tchécoslovaque a été unanime à attribuer la responsabilité — au moins indirecte — des événements de Vienne à l'attitude du Reich, à sa propagande, qualifiée de criminelle et d'éhontée, à sa campagne de mensonges et d'excitations contre le gouvernement autrichien ; enfin à l'appui matériel et moral qu'il n'avait cessé de prodiguer aux agitateurs hitlériens d'Autriche.

Impressions à Berlin.

La réaction provoquée en Allemagne par l'indignation et l'horreur que l'assassinat du chancelier Dollfuss avait soulevées dans le monde entier, a été celle de Ponce Pilate. Hitler ne s'est reconnu coupable d'aucun crime. Cependant, le Führer crut devoir, dans une lettre adressée à Von Papen, nommé ministre du Reich à Vienne, essayer un effet *lénitif* sur l'opinion étrangère. Voici cette lettre :

« A la suite des événements de Vienne, je me suis vu dans l'obligation de proposer au président d'Empire le rappel du ministre d'Allemagne à Vienne, *D^r Rieth*, parce que celui-ci, sur l'invitation de ministres fédéraux autrichiens, a approuvé, sans en avoir référé au préalable au Gouvernement du Reich, un accord conclu entre les deux parties, au sujet de saufs-conduits pour les insurgés et du refoulement de ces derniers sur l'Allemagne.

« En agissant ainsi, le ministre d'Allemagne à Vienne a, sans le moindre motif, engagé le Reich dans une affaire intérieure autrichienne.

« L'attentat contre le Chancelier autrichien, — attentat que le gouvernement du Reich condamne de la manière la plus sévère et qu'il regrette — a aggravé, sans qu'il y ait de notre faute, la situation politique de l'Europe, déjà instable en elle-même. Je désire donc contribuer, si possible, à une détente de la situation générale et, en particulier, je désire voir les rapports — depuis longtemps troublés — avec l'État *Germano-autrichien*, s'engager à nouveau dans une voie normale et amicale.

« Dans ce but, je vous demande, très honoré M. Von Papen, de vouloir bien assumer cette tâche, précisément, parce que, depuis notre collaboration au sein du Cabinet, vous avez possédé et possédez ma confiance la plus entière et sans réserve. (sic)!

« J'ai donc proposé au président d'Empire, en vous relevant de vos fonctions dans le Cabinet, ainsi que de celles de commissaire pour les questions sarroises, de vous envoyer, pour une période limitée en mission spéciale à Vienne, où vous occuperez le poste de ministre du Reich. En cette qualité, vous relèverez directement de moi.

« En vous remerciant, etc., etc.

Signé: Adolf HITLER.

Il faut reconnaître que cette mesure de « *tranquillisation germanique* » a fait long feu, tout comme la destitution de Rieth et de Habicht. L'Allemagne a pu constater que, loin d'avoir convaincu l'étranger, ces mesures avaient été interprétées comme de simples manœuvres destinées à tromper l'opinion.

Cette constatation a causé une vive déception à Berlin et il s'en est suivi, contre l'Italie, un véritable déchaînement de la presse allemande. Elle a reproché à la presse italienne d'avoir écrit sur le dogme naziste qu'il était avant tout générateur d'attentats et de crimes; d'avoir proclamé que les événements d'Autriche avaient été préparés et financés en Allemagne; d'avoir aussi parlé de « folie mystique » et d'« atmosphère wagnérienne »; d'avoir établi un rapprochement entre les événements du 30 juin et l'assassinat de Dollfuss et enfin d'avoir osé attaquer Hitler lui-même.

Et la *Nachtausgabe* de conclure : « Clouons au pilori les attaques de la presse italienne, qui tient envers l'Allemagne le langage qu'elle *tenait en 1915 à l'endroit de l'Autriche!* »

Le Testament politique du Chancelier Dollfuss.

Le dernier exposé politique du chancelier Dollfuss a été publié par le *Sunday dispatch*.

« Notre politique intérieure — a écrit le Chancelier — est en complète harmonie avec notre politique extérieure. Ce n'est pas pour rien que nous avons vécu pendant des siècles avec les peuples du Bassin danubien. Nous pouvons nous risquer à comprendre les conditions dans lesquelles vivent nos voisins et les besoins qu'ils peuvent avoir.

« Notre politique doit à la fois garantir notre propre indépendance et nous permettre de vivre en harmonie avec les autres *États danubiens*. Ce n'est pas une politique d'isolement, elle tend à développer nos relations commerciales et politiques, à instaurer une étroite coopération économique et culturelle entre nous et les autres Nations.

« Par dessus tout, elle maintiendra la souveraineté de l'Autriche et son droit à disposer d'elle-même. »

Voici quinze ans que les problèmes économiques sont traités en Autriche comme de pures et simples questions de parti. Pour la première fois, ils vont être abordés dans un esprit différent. Ce revirement n'aura pas pour effet une atteinte aux droits de la classe ouvrière, ni une offensive contre ces droits. Bien au contraire; mais à l'avenir, c'est la vie économique et industrielle du pays, qui déterminera le budget des dépenses sociales. L'un ne subsistera que dans la mesure où l'autre l'alimentera.

« Le caractère particulièrement aigu de la crise économique dans le bassin danubien appelle une politique de *Coopération internationale*. Nous n'avons imité la politique d'isolement des autres États qu'à regret et par suite des barrières qu'ils avaient élevées contre nous.

« D'ailleurs, ce n'est pas seulement la crise économique qui menace la civilisation occidentale. D'autres nuages assombrissent l'horizon européen. Si l'Europe doit surmonter la grande crise qu'elle traverse depuis 1919, si la décadence de la civilisation occidentale ne doit pas devenir une terrible vérité, l'isolement économique et l'isolement intellectuel doivent disparaître. L'*Universalisme* ne doit pas être confondu avec un *Cosmopolitisme* dissolvant et destructeur des caractères nationaux.

« Les Nations sont des liens nécessaires entre l'homme et l'humanité. Mais elles ne remplissent leur mission divine, que dans la mesure où elles maintiennent et développent cette liaison organique. Pour nous, Autrichiens, l'*Universalisme* a toujours été une conception familière. De par sa position géographique au cœur de l'Europe, l'Autriche a eu pour destinée d'agir comme facteur de rapprochement entre les peuples du Danube.

« L'Autriche a rempli cette tâche avec succès. Sa *Conscience nationale* est assez forte pour qu'elle ne craigne pas le contact des autres races, assez forte pour qu'elle se maintienne, sans tomber dans l'isolement. Rester fidèle à cette mission historique est son devoir, non seulement envers elle même et envers le peuple allemand, mais encore envers toute l'Europe.

« *Aucune influence étrangère, aucune ambition politique cachée* n'est derrière notre combat en faveur de la souveraineté et de l'indépendance autrichiennes. Nous ne voulons pas entrer dans une *Combinaison quelconque* avec un État voisin, susceptible de limiter la liberté de l'Autriche. Si nous le faisons, nous serions impuissants à maintenir notre position sur le Danube et à exercer dans cette région de l'Europe une influence bienfaisante pour le Continent et pour nous-mêmes. »

TROISIÈME PÉRIODE. — **Du cabinet Schuschnigg Stahremberg à la déclaration du Chancelier Hitler sur les treize points de la politique étrangère de l'Allemagne.**

Le Vice-Chancelier, prince Stahremberg, a, le 28 juillet 1934, assuré constitutionnellement, la direction du Gouvernement autrichien, après l'assassinat du Chancelier Dollfuss et en attendant la désignation du nouveau Chancelier par le Président Miklas.

De cette désignation devait dépendre l'orientation de l'Europe Centrale et à sa suite, celle de l'Europe. La question était donc d'importance.

La trêve qui s'était faite spontanément, au lendemain de l'assassinat du Chancelier Dollfuss, était terminée; déjà des combinaisons politiques s'échafaudaient dans l'ombre et la lutte des clans avait repris.

Deux groupements se trouvaient aux prises : Un bloc formé par le prince Stahremberg et le Major Fey et un groupement composé des chrétiens sociaux dirigé par M. Schuschnigg.

Avec Stahremberg et Fey, c'était la tendance fasciste qui triomphait en Autriche. Avec M. Schuschnigg, c'était une légère détente de la situation intérieure et la possibilité d'une politique nouvelle, appuyée par les troupes de choc catholiques, et par le Vatican.

Dans les deux cas, il s'agissait de *composer avec les Nazis*. Mais avec M. Schuschnigg, le danger était moindre, parce qu'à sa gauche il avait un groupement qui gagnait chaque jour du terrain dans le parti chrétien-social et qui ne permettait pas de pactiser avec l'Hitlérisme.

Le nouveau Cabinet.

Après de difficiles négociations, le nouveau Cabinet autrichien fut constitué dans la nuit du 29-30 juillet 1934. C'est M. Kurt Schuschnigg, qui succéda à Dollfuss et qui prit le poste de Chancelier. Le prince Stahremberg resta Vice-Chancelier. Parmi les personnalités qui furent appelées à composer le nouveau Cabinet, il faut citer :

MM. Kurt Schuschnigg, Chancelier, Défense Nationale.
Instruction publique, Justice.

Prince Rudiger Stahremberg, Vice-Chancelier, Direction Générale de la Sûreté.

Emile Fey, Commissaire Général à la Sûreté, Administration Intérieure.

Baron Egon Berger Waldenegg, Affaires Étrangères.

Carl Buresh, Finances.

Fritz Stockinger, Commerce et transports.

Neustaedtner Stuermer, Prévoyance sociale.

Carl Karwinsky, Justice.

Le Président Miklas a salué en ces termes le nouveau Cabinet :

« C'est du grand patrimoine de feu le Chancelier Dollfuss que vous êtes chargés. Administrez-le avec honneur, et selon son esprit. Je vous prie, dans la période qui va suivre, de créer, dans la concorde, cette stabilité dont nous avons besoin pour des raisons politiques et économiques. »

Le Chancelier, les Ministres et les Secrétaires d'État ont ensuite prêté serment à la Constitution.

Dès l'avènement du Cabinet, la question s'est posée de

savoir s'il serait en état de faire face à la situation intérieure et à la situation extérieure.

A l'Intérieur, dans quelle mesure une collaboration entre chrétiens-sociaux et Heimwehren était-elle possible et viable? — Quelle serait l'attitude du Cabinet à l'égard des ouvriers, des sociaux-démocrates et des Nazis? — Un rapprochement avec les pangermanistes pouvait-il être envisagé? — La question de la Restauration des Habsbourg pouvait-elle être mise à l'ordre du jour?

A l'extérieur, les problèmes les plus complexes se trouvaient posés en ce qui concerne : les relations de l'Autriche avec l'Allemagne; avec l'Italie; avec la France; avec la Hongrie; avec la Petite Entente; avec la Société des Nations. Il y avait aussi la question d'assistance financière et économique à l'Autriche.

Quelles ont été les solutions apportées par le Cabinet Schuschnigg à ces graves et importantes questions jusqu'aux accords de Rome et de Londres du 7 janvier et 3 février 1935? — Quelle a été l'attitude de l'Autriche en présence de la rupture par l'Allemagne du traité de Versailles et des déclarations du Führer en date du 22 mai 1935?

A l'intérieur, les Chrétiens Sociaux préconisaient la réconciliation générale avec la classe ouvrière et le front commun contre les Nationaux-Socialistes.

Ils voulaient grouper la classe ouvrière sur la base de l'encyclique du pape et s'appuyer sur elle pour gouverner. A cet effet, ils voulaient donner aux ouvriers, en tant que classe, des droits à la gestion de l'État.

Au moment de la Constitution du Cabinet Schuschnigg, le parti chrétien-social considérait que le nouveau Chancelier,

à la droite du parti, ne réaliserait peut-être qu'imparfaitement ce programme.

En tout cas, les Chrétiens sociaux entendaient ne pas être mis sous la tutelle des Heimwehren; ils ne voyaient dans le Cabinet Schuschnigg qu'un Cabinet provisoire et ils estimaient que le Chancelier serait bientôt remplacé par Ernst Karl Winter, leader d'une fraction du parti. Cette fraction du parti voulait dresser en face des expériences communistes en Russie, Nationales-Socialistes en Allemagne et fascistes en Italie, un programme social-vatican en Autriche.

**Les entrevues de Budapest et de Florence
et les déclarations ministérielles.**

A Rome et à Londres, on pensait que le prince Stahremberg prendrait le pouvoir suprême en Autriche, comme Président ou Régent, avec des pouvoirs égaux à ceux que détient en Hongrie l'amiral Horthy. Cette combinaison se présentait en Italie comme la meilleure garantie de l'échec des projets de M. Hitler.

Au lendemain de la Constitution du nouveau Cabinet autrichien, M. Stahremberg se rendit à Rome et M. Schuschnigg à Budapest. Ces entrevues avec les chefs des gouvernements italien et hongrois préparèrent l'entrevue du 21 août 1934 à Florence du Chancelier Schuschnigg et de M. Mussolini.

A Budapest, à la suite des accords tripartites Italo-Austro-Hongrois de Rome du 17 mars 1934, les relations avec Vienne s'étaient resserrées. Une action commune de l'Autriche et de la Hongrie contre le socialisme, l'influence croissante des éléments conservateurs dans les deux pays de l'Europe Centrale, avaient encore accentué ce rapprochement.

Mais l'Autriche se désintéressait de la Révision et la Hongrie

tenait à ménager l'Allemagne dans la question de l'Anschluss. D'autre part, l'attitude décidée de l'Italie contre Berlin avait causé un certain trouble dans les milieux dirigeants de Budapest. La Hongrie, placée brusquement devant l'alternative : « Rome ou Berlin », penchait alors, avec une certaine circonspection, vers Rome. En tout cas, Budapest souhaitait une réconciliation, entre Vienne et le troisième Reich. Ainsi s'expliquait le voyage de M. Schuschnigg à Budapest.

L'entrevue de Florence a eu lieu le 21 août 1934, elle a été suivie d'un communiqué officiel et d'une déclaration du Chancelier Schuschnigg.

Voici le communiqué officiel :

« Aujourd'hui, à la Villa de Marinis, entre le Chef du Gouvernement italien et le Chancelier fédéral autrichien, ont eu lieu deux entretiens, au cours desquels ont été examinés en détail les questions qui intéressent les deux pays dans le domaine politique, économique et culturel.

« On a pu constater une communauté effective de directives et de méthodes, en ce qui concerne l'indépendance et l'intégrité de l'État autrichien », indépendance et intégrité qui comprennent également l'autonomie intérieure complète et qui représentent d'autre part un intérêt européen concret et un élément favorable au maintien de la tranquillité dans le secteur Danubien.

« Les deux hommes d'État ont confirmé, en ce qui concerne la situation économique, l'utilité des protocoles de Rome, dont le rayon d'action peut être intensifié et élargi. — Ils sont tombés d'accord pour considérer comme opportune une activité, destinée à développer toujours davantage l'esprit de collaboration entre les deux pays. Les directives qui furent décidées et réalisées par le regretté Chancelier Dollfuss, guideront à l'avenir les rapports entre l'Italie et l'Autriche. »

Et voici, maintenant, les déclarations du Chancelier Schuschnigg à l'envoyé spécial de la *Reichpost* :

« Le plan de mon voyage en Italie n'est pas né du jour au lendemain. C'était mon intention, pour poursuivre la politique du Chancelier disparu, de saisir

la première occasion de rendre visite au Président du Conseil italien.

« Les entretiens ont été menés sur la base éprouvée, qu'avaient créée MM. Mussolini et Dollfuss et ils m'ont démontré à nouveau la grande compréhension que le Chef du peuple Italien apporte aux buts politiques et économiques de l'État autrichien.

« Nous avons assumé, à titre d'héritage intangible du Chancelier Dollfuss, la défense de la complète indépendance de notre État.

« Nous poursuivrons cette route, sans nous laisser égarer par une influence quelconque. Nous sommes soutenus dans cette résolution par les hautes sympathies, qui nous ont été témoignées dans notre lutte, par les dirigeants responsables de l'Étranger, en particulier l'Italie.

« *Le second État allemand de l'Europe Centrale* a une importante mission politique et culturelle à remplir et nous nous efforcerons de faire complètement face à cette mission historique, qui ne peut être modifiée par des formes momentanées de la vie politique.

« *Les questions économiques* ont trouvé naturellement leur place dans les entretiens que j'avais avec le Chef du Gouvernement Italien. M. Mussolini a été une des premières personnalités Européennes à comprendre la nécessité d'une reconstruction économique de la région danubienne.

« De son *memorandum danubien* sont sortis les importants PACTES DE ROME, auxquels répondait notre rencontre. Le but de celle-ci a été atteint complètement à ma vive satisfaction. J'ajoute que la note personnelle que le Président du Conseil Italien, en dehors de toute considération politique, a adoptée à l'occasion de la mort tragique de notre inoubliable Chef Dollfuss, doit nous remplir, nous autres Autrichiens, des sentiments d'une sincère gratitude. »

Et la presse Viennoise, l'officielle *Wiener Zeitung* résumait ainsi le sentiment général :

« Des critiques ont cru pouvoir dénoncer dans l'amitié italienne pour l'Autriche une *immixtion dans sa politique intérieure* ; mais, outre que des témoignages d'amitié ne peuvent jamais constituer une *immixtion non qualifiée* dans des affaires intérieures, la politique italienne, au contraire, s'est toujours *soigneusement abstenue de toute ingérence en Autriche*.

« Si tous ceux qui dirigent aujourd'hui des flèches empoisonnées contre les pactes de Rome, avaient traité le peuple autrichien avec la même sincérité et avec les mêmes moyens d'action que l'Italie, notre pays n'aurait pas eu à souffrir de tels sacrifices. »

Enfin, le prince Stahremberg Vice-Chancelier d'Autriche et chef de tous les services de la sécurité publique, a fait à la presse les déclarations suivantes :

« Avant tout, je voudrais souligner trois points :

« 1^o L'immense majorité de la population et du Gouvernement *sont unis par l'accord le plus complet*, et la population est nettement décidée à soutenir le gouvernement, dans la défense de l'Autriche indépendante.

« 2^o Les organes de la sécurité publique sont d'une sûreté à toute épreuve. Je me porte garant personnellement de leurs dispositions, si même le *procès actuellement en cours a révélé que quelques défections individuelles avaient pu se produire*¹.

« 3^o Les formations auxiliaires constituent un réservoir presque inépuisable, où l'on peut trouver indéfiniment les hommes nécessaires pour *assurer la défense du pays. Le traité de Saint-Germain nous a empêchés d'avoir une force militaire qui réponde à nos besoins*, mais, du moins, tout ce que nous pouvions faire dans le cadre des possibilités, notamment financières, a été fait. *Nous avons une excellente petite armée, qui a montré qu'on pouvait l'opposer en toute sûreté à tous les adversaires.*

« Quant aux *formations patriotiques*, nous nous appliquerons à resserrer leur union étroite, dans un « front de combat » *parfaitement uni*. Nous sommes *décidés à en finir avec le terrorisme national-socialiste; nous n'accepterons aucun compromis*. Nous estimons que nous avons affaire à un banditisme politique, d'autant plus dangereux, que ses chefs sont hors du pays et disposent de moyens financiers, dépassant considérablement les nôtres, puisqu'ils répondent à un État de 60 millions d'habitants. Il est en effet établi qu'il y a des liens intimes entre les rebelles du putsch et les autorités allemandes.

« Le sentiment patriotique autrichien va toujours croissant. Le sort tragique du Chancelier Dollfuss l'a renforcé encore. »

1. Ces quelques défections ont coûté la vie au Chancelier Dollfus.

Le prince Stahremberg a complété ses déclarations, en démentant catégoriquement le mot qu'on lui avait prêté, que d'ici quatre à cinq mois, la monarchie serait rétablie en Autriche.

Il aurait déclaré simplement que la restauration des Habsbourg n'avait rien d'actuel.

Telles ont été dans leurs grandes lignes les déclarations du Cabinet Schuschnigg-Stahremberg. Il convient d'y ajouter une heureuse formule, confirmée par le Chancelier Schuschnigg à Innsbruck et suivant laquelle l'Autriche ne doit conclure de traités que dans l'intérêt de sa vie économique, le gouvernement de Vienne s'étant toujours interdit toute action politique proprement dite sur le terrain international, en dehors de la Société des Nations.

Le problème qui allait se poser devant la 18^e assemblée de la S. D. N. concernant la sauvegarde de l'indépendance de l'Autriche comportait trois éléments : Il fallait d'abord que les Autrichiens fussent bien décidés eux-mêmes à maintenir l'indépendance de leur pays. Il fallait ensuite que l'Autriche pût vivre; il fallait enfin qu'elle ne fût pas victime des rivalités des Puissances.

Sur le premier point, les déclarations du Cabinet Schuschnigg semblaient rassurantes. Sur le second point, le comité financier de la S. D. N. dans sa 55^e session du 3 septembre 1934, avait mis à l'étude la conversion de l'emprunt autrichien de 1923 dont les intérêts étaient trop lourds pour le budget de l'État Danubien.

Le troisième élément du problème était particulièrement complexe.

Réactions Étrangères.

Tchécoslovaquie. — Les Entretiens de Florence semblent avoir confirmé l'intention de l'Italie, de collaborer avec la Petite Entente pour la défense de l'indépendance autrichienne. Jusque-là, la politique de Rome avait présenté des flottements. La presse italienne reprochait à la Petite Entente une attitude équivoque devant la menace d'une absorption de l'Autriche par le Reich. La conviction s'était établie en Italie que la Petite Entente se montrait moins vigoureuse dans ses résistances à l'Anschluss, que dans son opposition à la restauration des Habsbourg.

En réalité, la Petite Entente était tout aussi ferme que l'Italie, aussi intransigeante qu'elle sur la question de l'indépendance autrichienne. Dès 1928, M. Benès avait signifié à l'Allemagne avec toute la clarté nécessaire, que « l'Anschluss, c'est la guerre ». Mais, pour la Petite Entente, cette question devait être placée sur son véritable terrain, celui de la solidarité Européenne; le danger de l'Anschluss était d'intérêt largement Européen. Au contraire, la restauration des Habsbourg concernait plus particulièrement Prague, Belgrade et Bucarest.

Au surplus, l'Italie, dynamique et hostile aux traités, avait paru se désintéresser d'une résistance au pangermanisme dont elle voulait tirer parti pour faire échec à la Petite Entente dans la région Danubienne. Mais la Petite Entente gardait une claire conscience de ses responsabilités et son attitude aida à rétablir la vérité, en amenant peu à peu l'Italie, troublée à la pensée de se trouver seule en face de l'Allemagne, à prendre plus nettement position. Cependant disait-on, à Prague, il ne faudrait pas que l'Italie, parce qu'elle prend aujourd'hui,

avec éclat, sa juste part de risques et de responsabilités, prétende être la bénéficiaire exclusive d'une action solidaire des Puissances grandes et moyennes contre la menace hitlérienne en Autriche. « Ce serait chasser Satan pour appeler Belzébuth¹ ».

Pour mettre le maximum de chances du côté de la paix du continent et de la tranquillité de la petite République d'Autriche, il faut que son indépendance soit complète, absolue, à l'abri des empiètements du voisin du Nord, comme de tous les autres.

Si l'on veut empêcher Hitler de mettre la main sur l'Autriche, c'est bien le moins qu'on lui garantisse que nul autre ne le fera à sa place. Sur ce point précis, inutile de le dissimuler, la Petite Entente est d'accord avec l'Allemagne. Heureusement, certains signes paraissent attester que M. Mussolini a compris, qu'à vouloir passer outre, il irait au-devant des pires difficultés.

D'un autre côté, l'opinion tchécoslovaque estimait que la demande d'un emprunt international que l'Autriche se proposait de faire à Genève sous forme de conversion, posait la question de toute l'orientation politique de l'Autriche.

Les *Lidove Noviny* écrivaient à ce propos :

« On nous demande de sanctionner rétrospectivement une politique, où nos intérêts n'ont tenu aucune place et que nous désapprouvons pour une large part. — Ceci s'applique non seulement à la politique intérieure de l'Autriche, mais aussi aux accords de Rome. — S'il est vrai que l'Italie veut collaborer avec les pays de la Petite Entente, ceux-ci ne doivent plus être placés devant des faits accomplis et les plans destinés à les affaiblir ou à attenter à leur intégrité territoriale doivent disparaître. »

« Il ne s'agit pas là de conditions posées par la Petite Entente pour une réconciliation avec l'Italie, car nous n'avons aucun sentiment d'hostilité pour ce pays. Il s'agit là simplement des bases nécessaires d'une politique de colla-

1. Georges Marot, *le Temps*, 24 avril 1934.

« boration, qui, seule, peut assurer l'indépendance économique et politique de l'Autriche et qui, seule, peut tenir en respect l'Allemagne. »

En Yougoslavie. — Au 1^{er} septembre 1934 le problème autrichien avait mis violemment aux prises l'Italie et la Yougoslavie.

Les presses italienne et de Vienne avaient accusé Belgrade de comploter avec les Nazis contre l'indépendance de l'Autriche. Ces accusations provoquèrent l'indignation de l'opinion Yougoslave et les journaux de Belgrade réagirent vigoureusement.

Le Vreme, sous le titre « Qui porte atteinte à l'indépendance de l'Autriche; l'Italie ou la Yougoslavie? » s'efforça de démontrer sous quelle forme et dans quelles conditions l'influence italienne avait fait de l'Autriche « une nouvelle Albanie au centre de l'Europe ».

Le journal *Politika* publia un article dans lequel il relevait notamment qu'il n'était pas certain que l'Italie consentît à porter le problème autrichien devant la Société des Nations, alors que la Yougoslavie n'avait rien à craindre d'une enquête ordonnée à Genève.

Les rapports anglo-italiens paraissaient un peu refroidis depuis un discours prononcé le 24 août 1934 par M. Mussolini au terme des grandes manœuvres italiennes. Dans ce discours, le Duce avait proclamé le caractère permanent et inévitable de la guerre et, faisant suite à l'exemple donné par son déploiement de force sur le Brenner le 25 juillet, les paroles enflammées de M. Mussolini avaient produit mauvais effet dans les pays de langue anglaise. On jugeait regrettable que le Gouvernement fasciste eût semblé oublier l'esprit du pacte à quatre et chercher par une action indépendante, à favoriser uniquement ses propres visées. L'Angleterre exprimait le vœu que rien ne

fût fait de nature à provoquer en Europe Centrale de violentes oppositions et qu'une détente pût se produire entre la Yougoslavie et l'Italie. La Grande-Bretagne considéra que la France pourrait le mieux s'y employer.

Premiers symptômes d'un rapprochement franco-italien.

C'est à partir du mois de septembre 1934, à la manifestation de la foire du Levant à Bari, que les relations franco-italiennes paraissent s'orienter vers une entente et que ces relations semblent au contraire, devenir de plus en plus hostiles vis-à-vis de l'Allemagne.

La France avait envoyé à Rome une mission présidée par M. Soulier, Vice-Président de la Commission des Affaires Étrangères de la Chambre des Députés.

M. Mussolini, rappelant que sur les rives de la Méditerranée sont nés une religion, une philosophie et un Empire, déclara : « Du haut de trente siècles d'histoire, nous pouvons considérer avec un souverain mépris ces doctrines venues d'ailleurs, de gens qui ne savaient pas écrire, quand nous avions déjà César, Virgile et Auguste. »

Ces paroles, caractéristiques de la manière du Duce, furent interprétées comme constituant une réplique aux manifestations doctrinales du National-Socialisme allemand. Elles venaient d'être prononcées au moment de l'ouverture de la 81^e session du Conseil et de la 18^e Assemblée de la S. D. N., où s'inscrivaient à l'ordre du jour : l'Admission de la Russie Soviétique, les questions de minorités soulevées par la Pologne et la Hongrie et le problème de l'indépendance de l'Autriche.

Le Chancelier Schuschnigg devant la S. D. N.

Le Chancelier Schuschnigg devant la S. D. N. a posé le problème autrichien dans toute son ampleur.

« Je suis profondément persuadé », a-t-il dit, « que l'Autriche est une étincelle brillante du foyer de la pensée Européenne. »

Et M. Schuschnigg a fait un exposé historique de la question : L'Autriche est viable à la condition qu'on laisse au peuple autrichien et à son gouvernement la faculté de travailler en paix. La Nouvelle Constitution autoritaire a succédé à une démocratie parlementaire, qui avait dégénéré en dictature des classes, en organisations de formations militaires plus ou moins camouflées. Cette dictature et ces organisations amenèrent la réaction spontanée des éléments résolus à défendre leurs foyers, contre les vellétés d'une opposition, dont les Chefs marquaient clairement leur volonté d'arriver à tout prix au pouvoir.

Puis il y eut la propagande allemande et celle de la III^e Internationale, dont Schuschnigg a résumé l'histoire.

Abordant le côté international du problème autrichien, le Chancelier souligna que l'Autriche était prête à entrer en négociation avec tous les États qui y sont disposés. Il se félicita de la conclusion des accords de Rome avec l'Italie et la Hongrie, qui, à son avis, devaient être suivis de beaucoup d'autres.

M. Schuschnigg conclut de la façon la plus solennelle par la volonté exprimée d'indépendance et de paix de son pays. Il demanda à l'Assemblée de prendre acte de cette profession de foi d'un État petit, mais conscient et fier de ses traditions, en faveur de la noble idée de la S. D. N. Il réclama aux États représentés de ne pas refuser à l'Autriche leur appui moral et surtout de lui accorder la compréhension que méritait sa

situation. « Notre ardent désir et notre suprême ambition » — dit le Chancelier — « est de voir que la langue aux expressions si multiples, que vous parle la cité des bords du Danube, cœur de notre patrie, continue à être comprise et appréciée par le monde. »

Les débats de Genève.

Quel écho ces paroles ont-elles trouvé à la S. D. N.? Le Chancelier Schuschnigg avait laissé à la tête de la délégation autrichienne le Ministre des Affaires Étrangères, M. Berger Waldenegg, poursuivre à Genève le travail des commissions et des séances et aussi pour terminer les entretiens commencés.

La discussion de la question d'une garantie de l'indépendance autrichienne a été étendue au principe de la non-intervention de l'Étranger dans l'évolution intérieure de l'Autriche.

M. Barthou a soutenu la thèse de la France et de la Petite Entente, suivant laquelle *la Société des Nations elle-même* et non pas seulement les États voisins de l'Autriche, *aurait à conclure un pacte garantissant l'indépendance autrichienne.*

Les débats à Genève ont été particulièrement pénibles.

Voici quels ont été les différents points de vue représentés devant la Société des Nations :

Les dirigeants de Vienne désiraient un renouvellement de la déclaration tripartite de février, mais sous une forme élargie et plus solennelle, avec, si possible, *indication du mécanisme qui jouerait en cas de péril.*

L'Italie voulait conserver la plupart des positions acquises par elle dans le bassin Danubien : influence prépondérante à Vienne, accords de Rome, etc., et former avec ces positions le noyau du futur arrangement pour la protection de l'Autriche.

La Petite Entente était disposée à tout faire pour éviter

l'Anschluss et surtout la restauration des Habsbourg. Elle redoutait qu'à l'emprise germanique se substituât en Europe Centrale une emprise italienne.

La Yougoslavie se montrait particulièrement susceptible sur ce dernier point.

La Grande-Bretagne voulait bien s'occuper de l'affaire de loin, mais sans y mettre directement la main, car elle appréhendait d'être entraînée dans l'engrenage continental.

La France, alliée des États de la Petite Entente, en voie de rapprochement avec l'Italie, garante de l'intégrité autrichienne, ne poursuivant aucun intérêt particulier, cherchait à concilier les contraires et à jouer le rôle ingrat et difficile de Médiateur.

Le 24 septembre 1934, M. Barthou proposa à ses collègues britannique et italien certaine formule pouvant servir de base à une déclaration plurilatérale sur la sauvegarde de l'indépendance autrichienne. La négociation visait à faire entrer la Tchécoslovaquie, la Roumanie et la Yougoslavie dans le nouveau système de garantie auquel ne participaient jusque-là que la France, l'Angleterre et l'Italie.

On aurait ainsi élaboré une sorte de *promesse d'assistance* en faveur de l'indépendance autrichienne et cette promesse aurait été soumise au Conseil de la S. D. N. Mais Rome ne voulait pas de l'ingérence du Conseil.

La Yougoslavie souhaitait au contraire que le Conseil prît lui-même l'indépendance autrichienne sous sa sauvegarde collective.

Le point de vue italien était que le recours préalable et obligatoire à la compétence du Conseil était impossible, en raison du temps nécessaire à la réunion de ce dernier. Rome faisait observer qu'un putsch pourrait réussir et un gouvernement naziste s'installer, avant l'arrivée des délégués à Genève. L'Italie voulait pouvoir se rallier à un texte qui lui permettrait

d'agir à sa guise, en cas de violation du territoire autrichien et elle s'engageait ensuite à soumettre ses actes ultérieurs au Conseil de la S. D. N. ¹.

La Délégation Autrichienne suivit le point de vue italien.

M. Barthou, soucieux de maintenir l'égalité dans les actions diplomatiques des États intéressés dans l'indépendance de l'Autriche, désireux de maintenir les bons rapports commencés avec l'Italie, et ne voulant sacrifier à aucun prix nos liens d'amitié traditionnelle avec la Yougoslavie, s'efforça de trouver à la fois *un accord général avec l'Italie* et un *modus vivendi entre l'Italie et la Yougoslavie*.

Nouvelle déclaration Commune.

Alors que s'est close la quinzième assemblée de la S. D. N., le 16 septembre 1934, on a dû se résigner, en ce qui concerne la question d'Autriche, à constater que le problème est demeuré dans son entier. Il s'agissait non seulement du sort de l'Autriche seule, mais de toute l'Europe Danubienne, et, par elle, de la paix ou de la guerre. Or, il a fallu se borner à préparer l'atmosphère favorable à l'entente bienfaisante et nécessaire; et, encore, ce modeste résultat a-t-il nécessité les efforts, le courage et la persuasion des diplomaties pour dissiper les questions de prestige, les ressentiments, les malentendus, les préventions, les suspicions et les arrière-pensées en jeu.

Ce que l'on a fait, le peu auquel on s'est finalement résigné a consisté en une reprise, en un renouvellement de la déclaration du 17 février 1934, concernant la nécessité de maintenir

1. Nous retrouvons les mêmes objections dans les négociations de l'accord franco-russe du 3 mai 35 et dans les difficultés qui ont retardé la signature de cet accord.

l'indépendance et l'intégrité de l'Autriche, conformément aux traités en vigueur.

« Les grandes Puissances sont tombées d'accord au nom de leurs gouvernements pour reconnaître que la déclaration du 17 février conserve toute sa force et continuera à inspirer leur politique commune. »

Ainsi la S. D. N. ne s'emparait pas de la question, et Rome pouvait considérer que l'événement consacrait sa position avantageuse vis-à-vis de la Petite Entente.

Aucun nouvel accord n'a été conclu sur les modalités de l'assistance à prêter éventuellement à l'Autriche menacée, si bien que les dirigeants autrichiens auraient pu mesurer combien l'aide matérielle des Grandes Puissances pouvait être aléatoire en temps de crise.

Toutefois, la déclaration de l'Italie, de l'Angleterre et de la France, renouvelant leur garantie de l'intégrité et de l'indépendance de l'Autriche, paraît avoir été accueillie à Vienne avec satisfaction. C'est que l'opinion redoutait une déception plus grande encore et, qu'à tout prendre, la déclaration des trois Grandes Puissances, affirmant leur politique commune, constituait un nouveau désaveu éclatant de la politique annexionniste du Reich.

Enfin, pendant les négociations, l'Autriche avait eu l'impression d'être traitée comme une partenaire des Grandes Puissances et sur un pied d'égalité, répondant à la notion de son indépendance.

*La Petite Entente n'a pas adhéré à la Déclaration
du 27 septembre 1934.*

La satisfaction n'a pas été la même pour les États de la Petite Entente, qui n'ont pas adhéré à la déclaration franco-

anglo-italienne, pas plus qu'ils n'avaient adhéré à la déclaration commune du 17 février 1934.

Les raisons pour lesquelles la Petite Entente n'a pas donné son adhésion, auraient été les suivantes :

La décision négative de MM. Titulesco, Benès et Jevtitch constituait un acte de solidarité avec les intérêts permanents de la Petite Entente. Cette dernière ne saurait prendre en Europe Centrale des engagements qui entraveraient sa liberté d'action et qui pourraient remettre sur le tapis la discussion du problème, sur lequel les États du groupement se sont prononcés à plusieurs reprises : « Ni Anschluss, ni Habsbourg », qui sont deux causes de guerre.

D'autre part, la Yougoslavie ne pouvait participer aux déclarations du 17 février et du 27 septembre 1934, sans que ses relations économiques avec l'Allemagne fussent ébranlées. Elle ne pouvait faire d'avances dans la question autrichienne, avant que ses relations avec l'Italie ne fussent améliorées.

Au surplus, disait-on à Bucarest, les déclarations répétées des Grandes Puissances n'ont pas empêché l'assassinat du Chancelier Dollfuss et la tentative dirigée contre l'indépendance autrichienne. Tout le monde est d'accord sur la nécessité d'assurer l'indépendance autrichienne, mais comment y arriver? La réponse n'a pas été donnée à Genève.

Le Livre Brun Autrichien.

Cependant, le 3 octobre, le gouvernement autrichien publia un « Livre Brun » sur le mouvement nazi, sous le titre : *Contribution à l'histoire de la révolte de juillet et de ses antécédents.*

Le livre comporte quatre parties :

1^o un rapide résumé du mouvement national-socialiste en Autriche, jusqu'au putsch ;

- 2° la question de l'aide étrangère aux nazis d'Autriche;
- 3° la journée du 25 juillet à Vienne;
- 4° les événements des provinces.

Un appendice illustré reproduit un certain nombre de documents en fac-simile et aussi l'indécente caricature qu'un journal allemand publia sur l'agonie du Chancelier Dollfus.

La présente brochure — conclut dans sa préface, le commissaire fédéral de la propagande, Colonel Adam, — n'a pas le but de réveiller les souvenirs de querelles et d'événements tragiques par eux-mêmes. Cette publication répond au contraire beaucoup plutôt à l'idée que rien ne peut servir mieux la réconciliation que la pleine lumière.

Berlin n'a pas partagé cette manière de voir. La publication du Livre Brun a provoqué en Allemagne une vive indignation et les journaux officiels ont déclaré que ce n'était vraiment pas le moment d'exhumer toutes ces histoires du passé.

A Vienne, au contraire, la publication a paru donner au gouvernement un regain de popularité.

Reprise à Vienne des activités diplomatiques de Berlin et de Budapest.

Cependant, une certaine recrudescence de l'activité des anciens partis de gauche et de la rivalité qui existe entre les deux principaux éléments qui soutiennent le cabinet Schuschnigg, a causé quelques difficultés au gouvernement autrichien. Budapest et Berlin se sont empressées de spéculer sur ces difficultés et la période qui s'écoule entre la session de Genève en septembre et l'entrevue du chancelier Schuschnigg avec M. Mussolini à Rome, en novembre 1934, sera marquée par une vigoureuse reprise de l'activité diplomatique de la Hongrie et de l'Allemagne en Autriche.

Essai de noyautage du front patriotique.

Un fait nouveau s'est produit en octobre, de nature à modifier du tout au tout la situation intérieure en Autriche : Une tentative a été faite par les chefs des organisations, se réclamant du Nationalisme et du pangermanisme et passant pour pactiser avec l'hitlérisme, en vue de *s'intégrer dans le front patriotique autrichien* et de s'assurer une part d'influence dans la direction des affaires.

Cette tentative n'a d'ailleurs été que le renouvellement de pourparlers, essayés en plein terrorisme hitlérien avec le chancelier Dollfuss. Celui-ci les avait écartés, ayant compris que les partisans de l'entente avec l'Allemagne travailleraient à hâter le glissement de l'Autriche vers le Reich nazi.

Le 27 octobre 1934, l'action de M. Von Papen, ministre de Berlin à Vienne, a réédité la manœuvre. Dix représentants des milieux nationaux et pangermanistes ont demandé à exposer au chancelier Schuschnigg et au vice-chancelier Stahremberg leurs vues sur la situation intérieure de l'Autriche. Parmi les dix représentants, se trouvaient deux hitlériens notoires : M. Reinthaler, chef de la section n° 5 du parti hitlérien d'Autriche, l'ex-maréchal Bardolf, ancien chef du cabinet du prince héritier François-Ferdinand, l'ancien ministre Hueber, transfuge des Heimwehren et ancien chef du parti des grands allemands, et M. Riehl, national-socialiste dissident.

Sur la proposition et en présence d'un des pionniers les plus ardents du mouvement patriotique autrichien, le colonel Adam, les représentants ont été reçus par le Chancelier Schuschnigg et par le Vice-Chancelier Stahremberg. Un communiqué officiel du Ballplatz s'est borné à faire connaître que le chef du gouvernement autrichien et son collaborateur, après avoir

pris connaissance du point de vue des délégués, avaient rappelé que la condition préalable de tout rapprochement avec les pangermanistes devait être une profession de foi active et sans équivoque, en faveur de l'idée autrichienne, de l'indépendance intérieure et extérieure du pays et un ralliement sincère aux efforts du gouvernement actuel; « la voie demeurant ouverte à des prises de contact ultérieures¹ ».

Les capitales de l'Europe se sont émues; — du côté officiel autrichien, on a affecté de n'attacher que peu d'importance à ces conversations, MM. Schuschnigg et le prince Stahremberg ayant voulu seulement, en écoutant les délégués, ne pas encourir la responsabilité de repousser n'importe quel moyen de hâter l'apaisement et la réconciliation.

L'activité diplomatique de la Hongrie.

Le 26 octobre, M. de Kanya, ministre des Affaires étrangères de Hongrie, a fait à son collègue autrichien, M. Berger Waldenegg et au chancelier Schuschnigg, une visite qu'il a renouvelée en novembre. Le chancelier et le ministre des Affaires étrangères autrichiennes ont communiqué à cette occasion des déclarations à l'agence télégraphique hongroise officielle, soulignant l'un et l'autre la satisfaction de l'Autriche de recevoir le Président du Conseil hongrois, en route pour Rome. Ils ont rappelé le développement progressif des relations culturelles et touristiques austro-hongroises, après les premières difficultés de la dislocation de l'ancienne monarchie dualiste. Ils ont rappelé aussi l'importance de l'*entente personnelle*,

1. Des conditions auraient été précisées : 1° répudier les actes du terrorisme passé; 2° s'opposer à toute ingérence étrangère; 3° sortir de l'équivoque et se rallier sans restriction aucune à la doctrine de l'indépendance absolue intérieure et extérieure de l'Autriche; 4° entrer dans le front patriotique non pas en sections, mais individuellement.

réalisée entre M. Goëmbœs et le chancelier Dollfuss et qui, complétée par leur accord avec le président du Conseil italien, M. Mussolini, avait abouti aux pactes de Rome, qui répondaient aux vues si claires du Duce sur les besoins et la reconstruction nécessaire de la région danubienne.

Le chancelier Schuschnigg a insisté particulièrement sur le fait que les pactes de Rome du 17 mars 1934 ne constituaient pas un aboutissement, mais un point de départ et que la coopération italo-austro-hongroise ne visait aucunement la création d'un bloc et ne représentait pas un système d'alliances fermé.

Le chancelier d'Autriche à Rome.

La visite de M. Schuschnigg à Rome a presque coïncidé avec celle du président du Conseil hongrois à Vienne. Le chancelier autrichien était accompagné de son ministre des Affaires Étrangères, M. Berger-Waldenegg. L'officielle *Wiener Zeitung* a comparé le but du voyage à Rome à celui de Florence. La première rencontre était une manifestation politique improvisée, en face d'événements révolutionnaires, tandis que « les formes les plus solennelles ont marqué les conversations de Rome sur la base des accords qui unissent déjà l'Autriche et l'Italie ».

Rarement, la portée d'une manifestation internationale a été définie aussi nettement que dans les discours prononcés à Rome, à l'occasion de la visite du chancelier d'Autriche.

Je retiens tout particulièrement le commentaire donné par la *Wiener Zeitung* du communiqué officiel. Il ressort clairement de ce commentaire, que le but essentiel du voyage de M. Schuschnigg a été de souligner la politique du triangle Rome, Vienne, Budapest.

Depuis la première rencontre des deux chefs de gouvernement, le tableau de l'Europe s'est encore bien modifié. Les nuées d'orage qui pesaient sur le continent n'ont pas disparu et sont devenues, au contraire, plus épaisses et plus noires encore. Il est vrai que les efforts pour la sauvegarde de la paix ont encore augmenté. Le président du Conseil italien a défini, dans son grand discours de Milan, ses vues à ce sujet et, du même coup, fourni d'importantes indications sur les possibilités de l'évolution européenne. Le dernier voyage du président du Conseil hongrois à Rome, avec les conversations autrichiennes qui l'ont accompagné, ont démontré que l'harmonie des trois États ne pouvait être troublée par rien et que ses crampons ont la solidité du fer. Naturellement le voyage à Rome des dirigeants autrichiens suscite une nouvelle série de rumeurs sans fondements. Malgré tout ce qu'on pourra lancer à ce sujet, le but de la visite du chancelier est clair comme le jour. M. Schuschnigg a déclaré bien souvent déjà que les pactes de Rome ne sont pas un aboutissement, mais un point de départ — que le pacte à trois n'est pas un statut exclusif, avec des clauses secrètes et d'obscurcs arrière-pensées, mais un accord de reconstruction économique ouvert à toutes les nations intéressées à la reconstruction de la région danubienne. Sa visite à Rome devra avant tout, confirmer que l'État autrichien attache le plus grand prix à l'amitié italienne et que les deux nations veulent développer en paix leur destin ultérieur. Dans la recherche de tout ce qui peut unir, on cherchera de nouvelles idées créatrices, de nature à renforcer l'œuvre de paix dans l'esprit de la tolérance chrétienne et de la réconciliation. Il va de soi qu'il y a encore là beaucoup à faire et beaucoup à améliorer. Encore une fois il ne s'agit pas à Rome de nouveautés sensationnelles, mais d'un travail pratique de collaboration économique et d'un resserrement des relations culturelles, répondant à des siècles d'échanges intellectuels et artistiques. Notre conviction que la visite des hommes d'État autrichiens à Rome apportera les meilleurs fruits, non seulement pour notre pays, mais pour tout le continent, sera sûrement confirmée par les résultats des négociations romaines.

Indépendance de l'Autriche, développement toujours plus large des rapports économiques entre l'Italie et l'Autriche en s'appuyant sur les protocoles de Rome de mars 1934, à ces divers points de vue, l'attitude du Duce n'a pas varié.

Mais il y a eu un fait nouveau : Pour la première fois, l'Italie

et l'Autriche se sont entendues officiellement sur le développement de leurs relations culturelles¹.

Déjà la récente visite de M. Gœmbœs à Rome avait permis de jeter la base d'importants rapports culturels italo-hongrois. La politique mussolinienne a voulu créer, en union avec la Hongrie et l'Autriche, à l'heure où le danger de l'expansion des doctrines racistes et païennes menaçaient l'Europe, un nouveau front de civilisation chrétienne et occidentale.

Il ne faut pas oublier, d'ailleurs, que l'Autriche est un foyer important de l'intellectualité germanique et que la libre culture allemande s'y est réfugiée — en dehors même des Juifs — en la personne d'écrivains, d'artistes, de savants, qui sont venus sur les bords du Danube pour échapper à l'étouffement national-socialiste. Le foyer viennois de l'intellectualité germanique représente l'esprit gœthien, humaniste, universaliste, qui rend encore possible une solidarité spirituelle entre le germanisme et les autres pays.

En ce sens, la tâche entreprise par Rome et Vienne le 16 novembre 1934 peut contribuer à maintenir au cœur de l'Europe un esprit de collaboration et d'apaisement, sous le signe de l'universalité.

Les conversations franco-italiennes.

Le discours de Milan.

Déjà au mois d'octobre 1934, M. Mussolini, dans son discours de Milan avait adressé à la Yougoslavie des paroles de paix.

1. L'accord culturel a été signé le 3 février 1935 par le Duce et M. Pernter, Secrétaire d'Etat autrichien pour l'instruction publique. Il comprend la création d'un institut italien à Vienne et d'un institut autrichien à Rome; — et l'enseignement de la langue italienne introduit à titre facultatif dans les écoles secondaires et supérieures autrichiennes et à titre obligatoire dans les régions frontières.

« Commençons par l'Est » — avait dit le Duce —. Il est évident qu'il n'y a pas de grandes possibilités d'améliorer nos rapports avec notre voisine d'au delà de l'Adriatique, si l'on continue à inonder les journaux de polémiques qui nous blessent au plus profond de notre chair. La première condition pour qu'une politique d'amitié ne reste pas frigorifiée dans les protocoles diplomatiques, mais descende au cœur des peuples, c'est qu'on ne mette pas en doute la valeur de l'armée italienne, qui a laissé des lambeaux de son corps dans les tranchées du Corso et de la Macédoine et à Bligny, où 600.000 morts ont été sacrifiés à la victoire commune, qui commença à être commune seulement sur les rives du Piave.

Toutefois, nous qui nous sentons et qui sommes forts, nous pouvons offrir une dernière fois une possibilité d'entente, pour laquelle il y a des conditions précises de fait.

Ces conditions précises et essentielles consistaient pour la Yougoslavie à s'abstenir désormais de polémiques de presse désobligeantes et blessantes pour l'armée italienne.

En ce qui concerne l'Autriche, le Duce avait déclaré :

Nous avons défendu et nous défendrons l'indépendance de la République autrichienne, indépendance consacrée par le sang d'un chancelier petit de corps, mais grand par l'âme.

Ceux qui affirment que l'Italie a des vues agressives et veut imposer une espèce de protectorat sur l'Autriche, ou ne sont pas au courant, ou mentent en sachant qu'ils mentent.

Cela ne permet d'affirmer que n'est pas concevable un développement de l'histoire européenne sans l'Allemagne; mais il faut que les cercles allemands ne donnent pas l'impression que l'Allemagne veut se détacher du concert européen.

Enfin, concernant l'Italie et la France :

il n'est pas douteux — avait dit Mussolini — que depuis au moins un an, nos rapports avec la France se sont notablement améliorés.

Ces déclarations furent considérées en 1934, comme revêtant un caractère particulier, au moment où le roi Alexandre de Yougoslavie allait se rencontrer à Paris avec M. Barthou.

La question du rapprochement franco-italien, qui avait fait l'objet quotidien d'informations et commentaires, au moment de la mort tragique de M. Louis Barthou, n'avait pas été reprise depuis la déclaration commune du 27 septembre à Genève.

Mais l'entente franco-italienne demeurait dans les perspectives immédiates et de larges espérances s'étaient ouvertes depuis plusieurs mois, en vue desquelles M. de Chambrun s'efforçait de continuer l'œuvre de M. Henry de Jouvenel.

Le 15 novembre 1934, M. Pierre Laval, au cours d'un exposé à la Commission des affaires extérieures de la Chambre, précisa l'état des conversations franco-italiennes.

La date à laquelle l'Italie avait commencé de comprendre quel danger représentait pour elle l'impérialisme allemand et avait paru se ranger du côté des Puissances conservatrices de la paix, était une date capitale. — Question des armements allemands, question de l'indépendance autrichienne, question de l'organisation du bassin danubien, à toutes ces questions, la France et l'Italie devaient trouver des solutions en commun. La diplomatie française reconnut les droits spéciaux, que dans certains cas, sa situation géographique confère à l'Italie. De son côté, l'Italie admit qu'il était chimérique de s'attacher sur certains points à consolider l'ordre européen, tout en pratiquant sur d'autres points une politique différente. — Pratiquement, cela revenait à dire qu'aucune détente franco-italienne ne répondrait à son objet, si elle ne devait pas être accompagnée d'une entente ou au moins d'une détente italo-yougoslave.

Au surplus, le gouvernement français n'entendait pas se poser en médiateur entre l'Italie et la Yougoslavie. Il s'affirmait simplement prêt à favoriser, dans la mesure où il pourrait en être requis, l'aboutissement d'une négociation qui lui

paraissait être l'indispensable complément de celle qu'il poursuivait lui-même avec le gouvernement italien.

Je n'ai pas à m'occuper dans le cadre de cet ouvrage, spécialement aux problèmes de l'Europe centrale et orientale, de la partie des négociations franco-italiennes relatives aux frontières coloniales et au statut des Italiens de Tunisie, pas plus qu'au différend italo-éthiopien.

En ce qui concerne l'hypothèque que le pacte de Londres du 26 avril 1915, avait constituée au profit de l'Italie, j'ai traité la question dans le tome premier de cette étude¹. J'ajouterai seulement que l'Italie ne pouvait oublier que cette hypothèque avait été levée en grande partie par l'accord du 12 septembre 1919, aux termes duquel la France lui avait cédé environ 120.000 kilomètres de territoire aux confins saharo-tripolitains.

*La déclaration de M. Laval devant la Chambre.
Novembre 1934.*

Le 30 novembre 1934, M. P. Laval profita de la discussion du budget des Affaires Étrangères, pour faire devant la Chambre une déclaration sur la politique extérieure de la France.

La séance de nuit avait commencé par le vote d'une résolution, déclarant que Louis Barthou avait bien mérité de la patrie. Quelques instants après, M. Pierre Laval souligna la solidarité de son action diplomatique avec celle de son prédécesseur : Vœu ardent en faveur d'une collaboration continue franco-italienne; affirmation que cette collaboration ne saurait en rien altérer notre fidélité envers nos alliés, plus particulièrement envers notre allié yougoslave; nécessité d'aboutir à un arrangement destiné à assurer l'indépendance de l'Au-

1. Danube et Adriatique, 1934. Domat Montchrestien, pages 90 et suiv.

triche; continuation des négociations relatives au pacte oriental d'assistance mutuelle; indication que le système des pactes collectifs de sécurité, s'il exclut tout accord étroitement bilatéral, n'a de pointe dirigée contre personne et qu'il est ouvert à tous les intéressés de bonne volonté; manifestation de foi dans la Société des Nations; communauté soulignée des vues de la diplomatie britannique et de la diplomatie française.

Les messages des maréchaux.

De son côté, dans le « Trait d'Union », organe officiel des anciens Combattants français d'Italie, le maréchal Pétain publiait un message, qui fut repris par toute la presse italienne. Dans son message, le Maréchal exaltait les liens fraternels qui unissent les deux Nations et retraçait les événements qui se sont succédé depuis 1914 : la neutralité d'abord, puis l'intervention, et enfin la guerre et la victoire italienne.

Le Maréchal Pétain insistait sur la participation de d'Annunzio et de Mussolini à la campagne en faveur de l'intervention. Il rendait hommage à la valeur des troupes italiennes, en soulignant les caractères de la lutte soutenue par les Italiens contre leurs adversaires.

Le message se terminait par un appel à la solidarité franco-italienne :

Du Rhin au Brenner — écrivait le Maréchal — les deux siècles de paix que le monde latin ait jamais connus, c'est le glaive des légions romaines qui les lui a donnés. Aujourd'hui, aux mêmes frontières, la puissance d'un bloc de cent millions de Latins peut constituer à son tour une des plus sûres garanties de paix. Ainsi, l'intime collaboration de la France et de l'Italie est non seulement inscrite au testament spirituel de nos deux millions de morts, mais elle est plus que jamais nécessaire à l'avenir de l'Europe, de la latinité et de la civilisation méditerranéenne.

En réponse, le Maréchal Badoglio, marquis de Sabotino, publiait dans le même « Trait d'Union » un message ainsi conçu :

La France et l'Italie possèdent des souvenirs de guerre mêlés les uns aux autres de façon indissoluble et qui remontent longuement dans les siècles de l'histoire.

Dans les luttes des temps modernes, quand les peuples revendiquèrent l'indépendance et la liberté, les vicissitudes de la guerre virent les Italiens et les Français combattre aux côtés les uns des autres et verser ensemble le sang pour une même cause et pour un même idéal : en Crimée, à Solférino, à Magenta, à Reims et sur le Piave.

Sur les champs de bataille communs, dans les suprêmes épreuves de la vertu de leurs peuples, la France et l'Italie ont pu apprécier les splendides qualités de leurs combattants respectifs et consolider le sentiment de leur réciproque estime.

Ces souvenirs de fraternité guerrière sont et resteront gravés, sans jamais pouvoir être effacés, dans le cœur des générations présentes et futures des deux pays.

Autres manifestations d'amitié franco-italienne.

D'autres manifestations d'amitié franco-italienne, ont eu lieu : Le 10 décembre, M. Henry Bérenger, délégué du Gouvernement Français à l'inauguration du monument de Cha-teaubriand au Pincio par les Comités France-Italie et Italia-Francia,

a rallumé la flamme entre les 80 millions de Latins, qui de l'Adriatique à la Mer du Nord, montent la garde consciente de l'Occident, honorant ainsi les héros de nos indépendances nationales, ceux qui voulurent l'Italie jusqu'aux Alpes et la France jusqu'au Rhin, ceux qui furent par l'écrit, la parole et l'action les continuateurs de l'épopée méditerranéenne vers un commun idéal.

Fidèles au sang de nos morts et au génie de nos prophètes, nous ne cessons pas d'agir ensemble, de la Ville Lumière à la Ville Éternelle, pour que soit accompli et achevé, le programme d'association et d'amitié franco-italienne, où s'exaltèrent nos jeunesses.

Dans la séance tenue par le Sénat le 18 décembre, M. Henry Bérenger, président de la Commission des Affaires Étrangères et rapporteur du Budget de ce Ministère, s'adressant à M. Laval s'exprimait en ces termes :

Sans doute, bien que l'horizon international ne soit pas désencombré de tous les nuages de guerre, certains événements favorables se sont produits à Genève, qui permettent d'envisager une atmosphère plus respirable pour les peuples en 1935.

Le conflit Hungaro-Yougoslave a été évité, grâce au bon vouloir et au savoir-faire des gouvernements en présence. La Grande-Bretagne et l'Italie se sont rendues dignes de la reconnaissance des peuples par l'autorité tranquille et souple, déployée au Gouvernail de Genève, parmi des récifs, où pouvait à chaque instant s'accomplir le naufrage général de l'Europe.

Et s'adressant plus particulièrement à l'Italie, M. Laval a répondu :

Par sa contribution à l'œuvre collective de Genève, M. Mussolini a donné la mesure de son attachement aux conditions d'entente internationale. C'est sous la même inspiration que j'entends me placer pour lui exprimer ici ma confiance. De notre concordance de vues dépend le maintien en Europe centrale et orientale d'un ordre politique, étroitement lié aux intérêts de la paix européenne. Il y a vingt ans à peine, l'Italie prenait une responsabilité définitive, au moment où se fixait le sort du monde et plus particulièrement celui de la France.

Aujourd'hui, nous avons à prendre avec elle une autre initiative : collaborer en étroite union pour servir la paix.

Propositions et contre-propositions franco-italiennes.

Du côté de l'Italie, de nombreuses raisons motivaient un rapprochement avec la France; — mais les négociations se prolongeaient.

« Le rôle de la France n'est pas de médiation », — avait dit M. Laval devant le Sénat :

M. Mussolini, comme nous, a des amitiés auxquelles il entend rester

fidèle. Sur ce plan supérieur, où nos pensées sont solidaires, peut-il y avoir entre nos deux pays aucun problème, dont les données soient irréductibles ?

Les propositions de la France comprenaient :

1^o Un accord de garantie de l'indépendance de l'Autriche, à signer à Rome par l'Italie, la Yougoslavie et la Tchécoslovaquie et qui resterait ouvert aux signatures de la France, de la Roumanie, de l'Angleterre, de l'Allemagne et de la Hongrie, quand ces deux dernières puissances jugeraient à propos de s'y joindre.

2^o Un engagement que contracteraient les signataires du protocole autrichien de se garantir mutuellement leurs frontières communes.

Le sort de la négociation franco-italienne dépendait en somme de la possibilité de combiner dans l'Europe Centrale la politique de l'Italie avec celle de la France et avec la politique de la Petite Entente.

Le dernier point en discussion était celui de savoir si au lieu d'admettre la Tchécoslovaquie et la Yougoslavie seulement, le pacte danubien éventuel ne devrait pas être étendu à toute la Petite Entente, considérée comme une unité politique.

L'Italie voulait exclure la Roumanie, considérée comme puissance balkanique plutôt que danubienne. Cette exclusion ne pouvait être maintenue, en raison du statut de la Petite Entente, qui stipule que nul membre de ce groupement ne devra assumer en politique étrangère une obligation qui ne serait pas partagée par les deux autres.

Un projet d'accord fut rédigé sur le problème principal, celui de la sauvegarde de l'indépendance autrichienne. Les points essentiels étaient les suivants :

1^o Sous le patronage direct de la France et de l'Italie, les pays, dont le territoire est limitrophe de l'Autriche, garantiront

au premier degré l'intégrité des frontières et l'indépendance politique de l'Autriche.

2^o La France et la Roumanie n'étant pas limitrophes de l'Autriche adhéreront à la Convention en ce sens qu'elles soutiendront d'une manière générale ses clauses, sans encourir au premier degré aucune obligation directe quelconque, en vue d'une action politique.

3^o La nature précise de la participation britannique à cette convention sera réglée, lorsque M. Laval ira à Londres.

Mais de son côté, l'Autriche manifestait un certain sentiment d'amour-propre contre une garantie qui lui serait fournie en partie par les États issus de l'ancienne monarchie austro-hongroise, et la Yougoslavie demeurait sur la réserve.

C'est dans ces conditions que le 3 janvier 1935, M. Pierre Laval est arrivé à Rome, où s'est ouvert un grand chapitre de l'organisation de l'Europe centrale, celui de la collaboration de l'Italie, de la France, de l'Angleterre et des Balkans¹.

L'Autriche après les accords de Rome et de Londres.

Le 10 janvier 1935, le baron Berger-Waldenegg, ministre des Affaires Étrangères d'Autriche, a fait au représentant de l'Agence Havas, à Vienne, la déclaration suivante :

M. Mussolini et M. Laval ont accompli à Rome une œuvre d'une immense importance, dont nous-mêmes attendons beaucoup, du point de vue autrichien et centre européen. Pour ma part, je n'ai jamais cessé, tant dans mes conversations avec votre ministre, M. Gabriel Puaux, et avec M. Preciosi, ministre d'Italie, que dans les entretiens que j'ai eus à Genève, de préconiser le rappro-

1. V. pages 31 et suiv.

chement franco-italien comme la base indispensable de toute amélioration dans la politique européenne. Et l'Autriche s'est toujours efforcée d'y contribuer dans toute la mesure de ses moyens, pour modestes qu'ils fussent.

Le nouvel accord de Rome me fait concevoir les plus solides espérances, notamment quant à une détente durable entre l'Italie et la Yougoslavie, ainsi qu'entre Budapest et Belgrade. L'engagement que prendront les signataires du pacte de non-immixtion réciproque, de ne tolérer sur leur territoire pas plus qu'ailleurs aucun agissement hostile au régime social ou politique de leurs partenaires, aura certainement sur l'aménagement de cette détente une influence décisive, par les moyens qu'il donnera aux gouvernements d'exercer le droit d'asile dans les limites indispensables à la concorde internationale.

Ce que j'apprécie beaucoup dans l'entente franco-italienne, c'est que, dépourvue de toute tendance à la création d'un bloc qui appellerait un contre-bloc, elle constitue au contraire une tentative sincère de provoquer un rapprochement général de tous les États européens.

Le nouveau pacte de Rome me paraît appelé à un grand succès. Nous nous attendons à ce que la France et l'Italie, d'un moment à l'autre, inviteront les autres États à y accéder et, de notre côté, nous n'en resterons pas là, et nous nous emploierons de la façon la plus active à seconder le resserrement des relations et la consolidation des amitiés, à quoi vise l'accord franco-italien.

A la question de savoir si une accession de l'Allemagne aux accords de Rome était à envisager, M. Berger-Waldenegg a répondu :

A mon sens, aucune puissance de bonne volonté ne pourra se dérober. L'Autriche désire sincèrement l'adhésion de l'Allemagne à un pacte de non-immixtion, qui mettrait fin aux dissensions austro-allemandes, sous la forme la plus compatible avec les exigences de l'honneur et du prestige allemands.

Il va sans dire que l'Autriche, qui est la seule partie lésée, n'a point de concessions à faire, ou de conditions à remplir pour obtenir l'adhésion de l'Allemagne.

La visite du Chancelier Schuschnigg à Paris

Cependant, l'Autriche continuait à lutter de toutes ses forces contre le double danger extérieur et intérieur. Le Reich

songeait à l'Anschluss plus ardemment que jamais, et le plébiscite de la Sarre avait exaspéré ses espoirs. La concentration de forces militaires en Bavière prouvait la réalité de la menace; seule la certitude que les grandes puissances occidentales ne se désintéresseraient pas du sort de l'Autriche retenait le Fuhrer et la Reichswehr. L'Italie avait prouvé en juillet 1934 sa volonté de maintenir à tout prix le statu quo; la France demeurait dans l'état d'esprit précisé par les accords de Rome et la Grande-Bretagne venait d'affirmer une fois de plus l'intérêt qu'elle portait à l'indépendance autrichienne.

Ainsi, le danger extérieur paraissait conjuré dans une certaine mesure.

Restait le péril intérieur; — le gouvernement Schuschnigg-Stahremberg devait lutter contre des adversaires de tout ordre, depuis les nazis jusqu'aux social-démocrates et résister aux dissensions intestines qui tendaient à l'affaiblir. Toutefois, aucun parti ne semblait assez organisé pour s'emparer du pouvoir par un coup de force.

Le chancelier déclarait le 19 février 1935, au front patriotique de la Haute-Autriche,

De temps en temps, un changement s'opère dans les moyens de lutte employés. Le dernier mot d'ordre lancé par des conventicules secrets est la nécessité d'un plébiscite en Autriche. Oui, nous sommes partisans d'un plébiscite, mais il y sera procédé quand les Autrichiens le voudront. Quand le moment sera venu, notre première question sera : Qui est partisan de l'assassinat politique et qui ne l'est pas? Qui se déclare partisan du grand Chancelier et dirigeant de l'Autriche qui, conscient du danger, a persévéré jusqu'au dernier moment et qui est tombé, tué par de lâches assassins, la bannière à la main?... C'est par cette question que commencera le plébiscite en Autriche et, quand les choses en seront arrivées à ce point, l'épigraphe suivante sera inscrite au-dessus de ce plébiscite : « l'Autriche aux Autrichiens ».

Les nationaux-socialistes avaient trop perdu de terrain depuis l'assassinat du chancelier Dollfuss pour s'engager dans

la voie d'un plébiscite. Il en était de même pour les social-démocrates, conscients qu'ils ne représentaient plus qu'une minorité et que tout recours à la violence aurait risqué de faire le jeu des nazis. Quant aux légitimistes, ils appréhendaient les complications extérieures d'une restauration et ils redoutaient qu'une tentative en ce sens ne fit perdre à l'Autriche de précieuses sympathies.

C'est dans ces conditions que le Chancelier Schuschnigg entreprit un voyage à Paris. Il a déclaré :

Les négociations diplomatiques auxquelles la France a participé renforcent notre espérance de voir ces pourparlers entre États exercer une influence des plus favorables vers une coopération économique et intellectuelle.

La population autrichienne est pénétrée d'une conviction : c'est que les tâches que nous impose notre époque exigent de chacun un plein don de lui-même à la conception d'un État autrichien. Dans les limites du cadre tracé par cette nécessité, la nouvelle Constitution fédérale assure un régime de pleine liberté dans l'égalité des droits civiques. La lutte pour la sauvegarde de nos caractères ethniques et de notre organisation politique, de même que la lutte contre la crise économique, exige la coopération positive de toutes les classes de la population.

Conscients de cet impératif, nous avons attaché le plus grand prix à ce que par le moyen de la Nouvelle Constitution, s'établît un contact immédiat entre le gouvernement et les diverses couches professionnelles et que par là fussent éliminées toutes les terribles luttes de classe.

De son côté, M. Berger-Waldenegg a ajouté :

Notre séjour à Paris ne nous permettra pas seulement de fournir à la France des indications sur la politique intérieure et extérieure de l'Autriche. Il nous ménagera en même temps une occasion, qui nous est précieuse, d'entendre la pensée de la France sur les questions si capitales d'une vie commune en Europe, qui, précisément à cette heure, alimentent des conversations d'une grande portée.

L'Autriche a été amenée de par sa situation particulière à accentuer son activité à l'endroit de sa politique étrangère. La nécessité nous en était inspirée du fait même que nous ne sommes nullement disposés à être ou à

devenir l'objet passif des courants de la politique étrangère et, qu'au contraire, nous devons nous efforcer d'obtenir que, dans la vie internationale, il soit dûment tenu compte des nécessités de l'État autrichien.

L'Autriche veut vivre libre. C'est avant tout pour tirer les conséquences internationales de cette résolution que M. Schuschnigg a fait le voyage de Paris.

Quels ont été les résultats de sa visite?

Un communiqué officiel a été donné :

Les ministres français et autrichiens ont procédé en commun à un examen de la situation générale, en s'attachant plus spécialement aux conditions qui permettent d'envisager le développement de la confiance et l'affermissement de la paix en Europe centrale.

Ils se sont trouvés d'accord pour reconnaître les avantages que tous les pays intéressés doivent retirer de la conclusion, dans un esprit de complète égalité, du pacte relatif à l'Europe centrale, dont les conversations franco-italiennes de Rome ont posé les principes.

Ils se sont félicités de l'accord des gouvernements français et britannique pour considérer ce projet de pacte comme un élément de sécurité, constituant avec les autres actes de caractère régional, un ensemble indivisible de garanties de paix, susceptibles de faciliter les règlements des problèmes généraux encore en suspens.

Indépendamment de l'heureuse répercussion qu'un tel règlement ne saurait manquer d'avoir sur la situation économique du monde, ils ont considéré les résultats déjà obtenus par les conventions intervenues dans ce domaine entre l'Autriche et divers États d'Europe, dont la France.

Désireux d'assurer dans l'ordre intellectuel un nouveau progrès des relations amicales de la France et de l'Autriche, ils ont été d'accord pour entreprendre prochainement des négociations en vue de développer entre les deux pays les contacts et les échanges dans les domaines scientifique, artistique et littéraire.

De ce communiqué, on peut dégager, si ce n'est des réalisations concrètes et de réelles garanties, du moins, certains

progrès dans le domaine des grands principes sur l'organisation de la sécurité, notamment en ce qui concerne l'interprétation des accords de Rome.

Dans l'aperçu historique que j'ai tracé au début de cette étude, sur les cinq périodes de politique internationale en Europe centrale et orientale de 1919 à 1935¹, j'ai indiqué que l'Allemagne avait demandé des explications sur le sens et la portée du « pacte Danubien » prévu par l'accord de Rome de janvier 1935.

A certaines demandes du Reich, les négociateurs Autrichiens ont suggéré des réponses.

Sur l'obligation de non-immixtion, l'éventualité d'un plébiscite et la restauration des Habsbourg, les vues du Gouvernement autrichien se résumaient ainsi : « Ne nous obligez pas à mettre dans un texte, quel qu'il soit, que nous n'avons pas internationalement le droit de rappeler les Habsbourg, car si nous n'avons pas l'intention de le faire actuellement, le dire serait enlever à notre gouvernement ses meilleurs soutiens en Autriche. »

Sur le pacte de consultation franco-austro-italien, et sur les garanties d'exécution à donner au pacte Danubien, la question était délicate, car en ce qui concerne les rapports à établir entre la S. D. N., les accords de Rome et le pacte Danubien, la France et l'Italie ont toujours différé d'opinion, l'Italie préférant traiter les questions hors de la S. D. N. et la France préférant le contraire. Rien de bien précis n'a pu être établi sur ces points entre la France et l'Autriche.

Dans le domaine des grands principes au contraire, le communiqué des entretiens de Paris entre MM. Schuschnigg et Laval a confirmé un accord entre les ministres autrichien

1. pages 11-41.

et français sur la reconnaissance des avantages que tous les États intéressés devraient retirer de la conclusion dans un esprit de *complète égalité* du pacte relatif à l'Europe centrale.

Enfin, le communiqué a constaté l'accord des gouvernements français et britannique, pour considérer le projet de pacte de l'Europe centrale comme un élément de sécurité : constituant avec les autres actes de caractère régional *un ensemble indivisible de garanties de paix*, susceptible de faciliter le règlement des problèmes généraux en suspens.

*La rupture des clauses militaires du traité de Versailles
et le Réarmement de l'Autriche.*

J'ai donné plus haut les déclarations ministérielles du cabinet Schuschnigg-Stahremberg¹. Dans sa déclaration à la Presse, le vice-chancelier Stahremberg avait dit :

Le traité de Saint-Germain nous a empêchés d'avoir une force militaire, mais, du moins, tout ce que nous pouvions faire dans le cadre des possibilités, a été fait. Nous avons une excellente petite armée, qui a montré qu'on pouvait l'opposer en toute sécurité à tous les adversaires. Les formations auxiliaires constituent un réservoir presque inépuisable, où l'on peut trouver indéfiniment les hommes nécessaires pour assurer la défense du pays.

Au moment où s'est produite la rupture par l'Allemagne des clauses militaires du traité de Versailles, et où le rétablissement du service militaire obligatoire a été proclamé par le Reich, le 16 mars 1935, M. Schmitz, bourgmestre de Vienne, a déclaré, dans un discours prononcé devant la jeunesse patriotique :

Nous n'avons pas encore le service militaire obligatoire, mais il viendra. Alors, nous endosserons avec fierté et enthousiasme l'uniforme du soldat

1. V. pages 216 et suiv.

de la patrie autrichienne, et nos adversaires, même les plus haineux, perdront l'envie de lever la main contre l'Autriche.

Ce point de vue a été celui de tous les patriotes autrichiens. Mais le gouvernement a observé une certaine réserve, soulignant seulement, que, quelles que soient les mesures à prendre en Autriche, il répudierait toute conjonction directe ou indirecte avec l'initiative allemande.

Il était cependant évident que la rupture unilatérale du traité de Versailles par l'Allemagne préoccupait les dirigeants autrichiens, non seulement pour la menace directe qui allait peser sur leur pays, mais pour l'encouragement formidable donné aux espérances nationales-socialistes et pangermanistes, par le réarmement du Reich. Il était non moins évident que la proclamation du Führer lui valait un regain de prestige et qu'il y avait là un danger beaucoup plus grand encore que son triomphe dans le plébiscite de la Sarre.

Aussi le 19 mars, le Gouvernement de Vienne crut devoir lancer dans la *Correspondance politique* un avis officieux comportant les trois propositions suivantes :

1^o L'Autriche considère que la question du réarmement de l'Allemagne ne la regarde pas directement et qu'elle n'a pas à s'immiscer dans les affaires de ses voisins.

2^o Elle a depuis longtemps demandé un renforcement de ses effectifs, pour pouvoir défendre son indépendance contre toute agression.

3^o Elle ne compte pas prendre des mesures de défense avant un accord préalable avec les Puissances intéressées, fidèle pour son compte au principe formel que les relations internationales s'accoutument mal d'initiatives unilatérales.

Cependant le 4 avril le Conseil Fédéral décida de s'adresser à la S. D. N. pour lui demander l'autorisation de rétablir le service militaire obligatoire en Autriche. On envisageait d'ap-

peler sous les drapeaux 4.000 officiers, 4.000 sous-officiers et 30.000 hommes de troupes pour une durée de services de deux ans.

Les réactions de la Petite Entente et de l'Entente Balkanique.

A la suite des événements du 16 mars, une action diplomatique intense fut développée dans les États de la Petite Entente et de l'Entente Balkanique. En ce qui concerne la Hongrie et l'Autriche, tous ces États précisèrent qu'ils étaient décidés à s'opposer par tous les moyens à la rupture unilatérale des clauses militaires des traités en vigueur. J'ai donné¹ la décision commune prise sur ce point par les représentants des deux Petites Ententes.

Attitude de l'Italie.

Cependant l'officieux *Popolo d'Italia* a consacré un article à la nécessité qui s'imposait, suivant l'opinion italienne, d'accorder, sur une base de justice, un nouveau niveau d'armement à l'Autriche, à la Hongrie et à la Bulgarie.

Mieux vaut un acte généreux qu'une décision unilatérale. La révision doit venir comme un acte de conciliation de la part de ceux qui eurent la responsabilité de la paix et ne doit pas être attendue d'un déchaînement de violences et de protestations. La révision amiable des clauses militaires marquera une étape décisive dans la suppression de la discrimination entre vainqueurs et vaincus et ouvrira le chemin à de meilleurs rapports avec la Yougoslavie, la Tchécoslovaquie et la Roumanie. La Bulgarie, elle-même, a une attitude correcte et ses rapports avec ses voisins se sont améliorés.

Je signale pour mémoire, ici, que la question du réarmement de la Hongrie, de l'Autriche et de la Bulgarie a soulevé la question des Détroits, dont la Turquie avait librement accepté

1. pages 40 et suiv.

le règlement à Lausanne. Il ne paraît pas d'ailleurs que les Puissances occidentales se soient montrées disposées à accepter un changement de ce règlement.

Le 26 mai 1935, l'armée autrichienne a été réorganisée sur les bases suivantes :

Incorporation en bloc de l'armée fédérale dans le front patriotique; réforme des formations paramilitaires; abolition du recrutement au titre de ces formations; licenciement des volontaires incorporés après le 1^{er} janvier 1934, à l'exception de ceux qui ont de brillants états de services; élaboration d'un statut unifiant toutes les formations paramilitaires.

Toutes ces mesures visent à l'aménagement d'une transition vers le service militaire obligatoire.

*Les Entretiens de Venise et la Conférence Danubienne.
Le projet de pacte Danubien.*

Les Entretiens de Venise.

Des échanges de vues ont eu lieu, dans le début du mois de mai, à Venise, entre les trois délégations Italienne, Autrichienne et Hongroise. Elles ont eu lieu dans le cadre du travail de préparation d'une Conférence Danubienne, dont la date fixée d'abord au mois de juin 1935 a été ajournée depuis.

Lorsqu'elle se réunira, cette Conférence aura pour tâche :

D'élaborer, sur la base de l'accord franco-italien du 7 janvier 1935, un pacte de non-immixtion dans les affaires intérieures des États danubiens; et de garantir solidement l'indépendance de l'Autriche, par la conclusion de pactes d'assistance mutuelle.

Les préliminaires de Venise semblaient avoir déjà donné un certain résultat, en ce sens que la diplomatie italienne aurait amené la Hongrie à prendre part à la prochaine conférence de Rome. Et pourtant, les résistances de Budapest ne paraissaient pas faciles à surmonter : le problème du réarmement hongrois, la question des minorités, la restauration des Habsbourg, le règlement du différend avec la Yougoslavie sur le terrorisme croate, composaient tout un programme de revendications, à la solution desquelles le gouvernement hongrois de MM. Gœmboes et de Kanya paraissait subordonner et conditionner sa participation à la conférence danubienne de Rome.

Mais la menace allemande est toujours latente, et c'est cette menace latente que les entretiens de Venise et la prochaine conférence de Rome se sont proposé et se proposent d'écarter par une organisation sur des bases stables de la sécurité de l'Europe danubienne.

Une formule du principe de non-immixtion et de non-ingérence a été proposée par M. Suvitch, au cours des entretiens préliminaires de Venise. D'autre part, l'accord franco-italien du 7 janvier, les accords de Londres et de Stresa ont stipulé que l'Angleterre, la France et l'Italie devraient se consulter sur les mesures à prendre, si l'indépendance et l'intégrité de l'Autriche se trouvaient menacées.

Cette formule et ces accords permettront-ils d'envisager toute éventualité et de procéder méthodiquement aux mesures utiles, dans un esprit de collaboration effective entre les États intéressés au maintien de l'ordre général dans la région danubienne?

Il ne faut pas oublier que l'Italie, l'Autriche et la Hongrie sont déjà engagées de leur côté, par trois protocoles politiques et économiques du 17 mars 1934, qui prévoient aussi une

consultation, chaque fois que l'intérêt commun l'exige.

Les entretiens de Venise et la prochaine conférence de Rome devraient donc constituer une importante réalisation de ces protocoles vers la réorganisation de l'Europe centrale.

La préparation de la conférence danubienne est menée par la voie diplomatique. Conformément à l'article 3 de la résolution de Stresa en date du 14 avril 1935, seront invités tous les gouvernements énumérés dans le protocole de Rome du 7 janvier, c'est-à-dire, en dehors de l'Italie et de la France : l'Autriche, la Yougoslavie, l'Allemagne, la Tchécoslovaquie, la Hongrie, la Pologne et la Roumanie.

En somme, toute éventualité, toute menace latente en Autriche trouverait devant elle : un pacte général, s'opposant à toute immixtion dans les affaires intérieures du pays; des mesures concertées, après consultation, entre tous les États intéressés au maintien de la paix; et puis des accords bilatéraux d'assistance mutuelle.

La formule proposée pour le pacte de non-ingérence implique l'engagement formel pour les signataires de ne susciter ni de favoriser aucune agitation, aucune propagande, ayant pour objet de porter atteinte à l'intégrité territoriale ou au régime politique et social d'un des pays contractants.

Les conditions de la Hongrie.

Pendant la 86^e session de la S. D. N., qui s'est ouverte le 18 mai 1935 à Genève, les groupements politiques de la Petite Entente et de l'Entente Balkanique se sont réunis.

Un élément favorable à la préparation de la Conférence Danubienne a été relevé, c'est la liquidation du différend hungaro-yougoslave. Mais, M. de Kanya, ministre hongrois des Affaires Étrangères, a déclaré que la Hongrie ne consen-

tirait pas à se lier par l'assistance mutuelle. Le Gouvernement de Budapest a même posé pour son adhésion à un simple pacte de non-agression, des conditions, notamment en ce qui concerne sa politique théorique du révisionnisme et ses revendications sur l'Égalité des Droits en matière de réarmement.

D'autre part, à Budapest, dans son discours du 18 mai devant la Chambre, le général Gœmbœs a montré l'Europe partagée en deux camps : l'un qui va de l'Est à l'Ouest et qui comprend la France, les Soviets et la Petite Entente; l'autre, du Nord au Sud, groupant déjà la Hongrie, la Bulgarie, avec l'espoir de rallier l'Allemagne, l'Italie et la Pologne. Le seul obstacle qui oppose le Duce au Führer — a dit le général Gœmbœs — c'est la question d'Autriche, mais il y a plus de chances de rapprocher l'Italie de l'Allemagne que de la Petite Entente.

CONCLUSIONS

J'ai donné comme introduction à cette étude la déclaration du 16 avril 1935 de M. Pierre Laval aux membres du Conseil de la S. D. N. : sur le respect de la foi jurée et des règles de la vie internationale; sur l'idéal de paix de la France et sur le programme des négociations engagées à Londres, qui devaient conduire à une organisation solide de la sécurité en Europe.

Les treize points de la politique étrangère du Gouvernement Allemand.

La conclusion logique me paraît être la réponse du Chancelier Hitler, c'est-à-dire l'exposé des treize points de la politique étrangère du Gouvernement allemand, tel qu'il a été donné par le Führer, le 22 mai 1935 : j'ai extrait de ces treize points ceux qui, d'après les communiqués qui ont été donnés par la presse, concernent l'ère des pactes et le problème autrichien.

Le gouvernement du Reich estime qu'il est nécessaire de tracer une ligne claire de démarcation entre le traité de Versailles, qui distingue les nations vainqueurs et vaincus, et la Société des Nations, qui doit être édifiée sur l'égalité de tous ses membres;

Il déclare solennellement que les mesures qu'il a prises se limitent exclusivement aux points qui discriminent le peuple allemand. Ces points ont été publiés. Par contre, il est lui-même convaincu que les autres articles concernant la vie internationale, y compris les clauses territoriales, ne peuvent être dénoncés uni-

latéralement par aucune puissance, et que, par conséquence, ils sont respectés par l'Allemagne ;

Le gouvernement du Reich ne signera aucun traité qui lui paraît inexécutable. En revanche, il observera tout traité conclu librement, même s'il a été signé avant son arrivée au pouvoir. Par conséquent, il respectera toutes les obligations résultant du pacte de Locarno, tant que les autres signataires du pacte se tiendront à ce pacte ;

Le gouvernement du Reich est prêt à participer à un système de coopération collective pour assurer la paix européenne. Mais il estime nécessaire de prévoir la possibilité de la révision des traités pour satisfaire à la loi de l'évolution. Il voit dans le développement ordonné des traités un élément contribuant à assurer la paix et empêchant les explosions ;

Le gouvernement du Reich estime que la coopération européenne ne peut être construite sur des conditions qui lui sont imposées. Il croit que la méthode, en présence des intérêts différents, c'est de se contenter d'un minimum au lieu de faire échouer la collaboration par suite d'un maximum d'exigences. En outre, il est convaincu que l'entente ne pourra se réaliser que pas à pas, en gardant le but présent aux yeux ;

Le gouvernement du Reich est en principe disposé à conclure des traités de non-agression avec chacun de ses voisins, et à compléter ces traités par des clauses tendant à isoler les belligérants et à localiser le conflit ;

Le gouvernement du Reich est prêt à adhérer à une convention internationale qui interdise et rende impossible toute tentative d'immixtion dans les affaires d'autres États. Il demande par contre qu'un tel règlement soit efficace sur le terrain international et que tous les États en profitent. Il estime qu'il est nécessaire de définir l'immixtion.

Dans son discours d'introduction aux 13 points, le Führer a déclaré que l'Allemagne ne s'engagera pas en des pactes d'assistance mutuelle, mais qu'elle n'a ni l'intention, ni la volonté d'intervenir dans la politique intérieure de l'Autriche, ni d'annexer l'Autriche. Le peuple allemand — a dit M. Hitler — et le Gouvernement allemand, en vertu de la solidarité d'une origine nationale commune, désirent que, non seulement les peuples étrangers, mais aussi le peuple allemand jouissent du droit de disposer d'eux-mêmes.

Puis, dans une comparaison de la Suisse avec l'Autriche, M. Hitler a cru devoir faire remarquer qu'en ce qui concerne la Suisse, qui, pour une grande proportion, est aussi allemande, l'indépendance et l'autonomie sont une réalité et que personne ne doute que le Gouvernement helvétique est l'expression légale de la volonté populaire.

Enfin, le Gouvernement allemand a regretté la tension provoquée par le conflit avec l'Autriche, d'autant plus — a dit le Führer — que par là, nos bonnes relations avec l'Italie ont été troublées, alors que nous n'avons aucun conflit d'intérêts avec cet État.

La réponse du Chancelier d'Autriche.

Il est évident que l'impression causée à Vienne par le discours du Chancelier Hitler a été mauvaise. On a été déçu en Autriche dans toutes les espérances qu'on avait pu avoir sur une évolution des dirigeants du Reich, à la suite des derniers événements politiques et diplomatiques de Rome, de Londres et de Stresa. On a compris que le Reich continuerait à définir comme ingérence et immixtion, toutes les actions de secours international, destinées à mettre autant que possible l'Autriche à l'abri de l'annexionisme hitlérien.

Aussi, devant la diète fédérale, et le 29 mai, le Chancelier d'Autriche, M. Schuschnigg, a-t-il répondu au discours du Führer par un exposé d'ensemble de la politique intérieure et extérieure de l'Autriche.

Sur la question de la non-ingérence, il a ajouté :

Nous pourrions fournir à la définition demandée par le Reich les meilleures contributions, à la lumière de ce qui s'est fait chez nous depuis quelques années.

Quant à l'insinuation que le régime actuel de l'Autriche ne repose pas sur le peuple — ce qui est d'ailleurs une affaire purement autrichienne — elle ne doit

pas être discutée, tant qu'on est aussi peu d'accord sur la notion même du régime de force. Et d'ailleurs, l'idée d'une consultation populaire, d'un plébiscite, par laquelle on cherche à intéresser les États démocratiques de l'Occident, vient en réalité trop tard. Nous avons eu notre plébiscite le 25 juillet 1934 (date de l'assassinat du Chancelier Dollfuss) et le résultat de ce plébiscite a été que l'Autriche reste indépendante, à tous égards et dans toutes les directions.

Enfin, sur les rapports austro-italiens, le Chancelier a déclaré:

L'Italie n'a jamais fait la moindre tentative d'intervention dans nos affaires intérieures et la fable de son ingérence est une invention tendancieuse.

La réplique du Duce au Führer.

Dans son discours du 25 mai devant la Chambre italienne, le Duce a répondu, de son côté, aux avances de l'Allemagne, en un sens objectif, réaliste et opportuniste.

Il est dans notre intention, ainsi que nous l'avons déjà communiqué à Berlin, d'inviter l'Allemagne et de la tenir au courant des phases successives de la préparation du pacte Danubien. En ce qui concerne les rapports italo-allemands, il est vrai qu'un seul problème les compromet: celui de l'Autriche, mais il a une importance capitale. Il ne sera d'ailleurs pas inopportun de consacrer ici quelques paroles à ceux qui voudraient nous voir pétrifiés au Brenner, pour nous empêcher de nous mouvoir dans une autre direction.

En tous cas, il faut dire une parole, une fois pour toutes, de la façon la plus explicite, à savoir que le problème de l'indépendance autrichienne est un problème à la fois autrichien et européen, et, en tant qu'européen même, particulièrement italien, mais non pas exclusivement italien. En d'autres termes, l'Italie fasciste n'entend pas circonscrire sa mission historique à un seul problème politique, ni à un seul secteur militaire, tel que celui de la défense d'une frontière, même si elle est très importante, comme celle du Brenner, car toutes les frontières, aussi bien de la Métropole que des colonies, sont indistinctement sacrées; elles doivent être surveillées et défendues contre toute menace, même si elle n'est qu'en puissance.

Nouvelles propositions allemandes.

Depuis le mois de juin 1935, date à laquelle l'esprit des Français a été totalement absorbé par les soucis de la politique financière intérieure, des négociations se sont ouvertes entre Rome et Berlin pour le règlement des questions d'Autriche et d'Éthiopie.

L'Allemagne aurait offert à l'Italie :

1^o de participer à la Conférence Danubienne, à la condition qu'il ne s'agisse que de pactes de non-immixtion et que cette non-immixtion soit égale pour tous; — 2^o de promettre à cette conférence de respecter, quoiqu'il arrive, l'indépendance de l'Autriche; — 3^o de ne pas réclamer l'Anschluss, même si un gouvernement naziste s'instaurait pacifiquement à Vienne et cela, en tous cas, pendant quatre ans.

En contre-partie, l'Italie, à qui ces arrangements apporteraient la possibilité de tenter sa chance en Éthiopie, soutiendrait l'Allemagne sur les autres tableaux politiques européens.

Il semble que l'Italie soit disposée à accepter les propositions du Reich, et les dialogues entre MM. Mussolini et Stanley Baldwin ne sont pas précisément empreints d'une particulière harmonie.

M. Baldwin compte sur les forces de l'organisation internationale pour contenir les aspirations et les appétits de revanche et d'expansion. M. Mussolini tient ce qu'il appelle le langage des réalités.

Les énigmes de demain.

En dernier état de cause, il faut se demander :

— Si l'Italie acceptera un pacte d'assistance mutuelle avec les voisins de l'Autriche;

— Dans quelles limites et dans quelles conditions Rome admettra la participation de Moscou à la politique de l'Europe Centrale?

D'autres questions plus angoissantes se posent encore :

— Les conditions mises par la Petite Entente à la conclusion du pacte Danubien inciteront-elles l'Italie à se tourner du côté de Berlin?

— Le différend entre Rome et Londres sur la question de l'Abyssinie pourrait-il amener le retrait de l'Italie de la S. D. N.; — renforcerait-il éventuellement les éléments d'une Combinaison possible entre l'Italie, l'Allemagne et la Pologne?

Ce sont les énigmes de demain.

TABLE DES MATIÈRES

	Pages
PRÉFACE.....	5
INTRODUCTION.....	9
<i>Un peu d'histoire (1919-1935). — Cinq périodes de politique internationale en Europe Centrale et Orientale. — Les traités. — Vers une fédération européenne. — Situation tragique de l'Europe. — Le pacte à quatre. — La conférence Italo-Austro-Hongroise. — Fascisme et Hitlérisme. — La position de la France. Nouvelle Europe. — La solidarité en Europe centrale et orientale. — Les accords de Rome et de Londres de janvier et de février 1935. — La charte de la solidarité alliée. — Stresa.....</i>	11

PREMIÈRE PARTIE

L'ère des Pactes.

CHAPITRE PREMIER. — <i>Le pacte de la Petite Entente</i>	45
Conventions de 1920 et 1921. — Essai d'Union Centre-Européenne. — Le statut de 1930. — Le pacte du 16 février 1932.	
L'activité diplomatique de la Petite Entente.....	50
Un tour d'horizon en 1934. — Projet d'un pacte méditerranéen. — M. Barthou à Bucarest. — La Conférence de la Petite Entente.	
Réactions étrangères	61
Les déclarations de Prague et de Bayonne.....	65
CHAPITRE II. — <i>Le Pacte oriental.</i>	68
Précisions françaises. — Le débat aux Communes. — La réponse de Bayonne. — Réactions et Impressions, dans les États Baltes, en	

	Pages
Russie, en Allemagne, en Italie, en Pologne. — La grande idée germano-polonaise	87
CHAPITRE III. — <i>L'Entente Balkanique.</i>	
Nécessité et possibilité d'un groupement balkanique. — Histoire du pacte balkanique. — Avant-projet. — Le pacte et ses critiques.	92
CHAPITRE IV. — <i>Le Pacte franco-soviétique d'assistance mutuelle.</i>	
Textes. — Principes. — Interprétations en Russie, en Allemagne, en Italie, en Angleterre, en Europe centrale, en France. — Le voyage de M. Laval à Moscou.	101

DEUXIÈME PARTIE

La question d'Autriche.

PRÉLIMINAIRES.

Quel sera le sort de l'Autriche en 1935? — Les Plébiscites. — Nouvelles perspectives d'Anschluss.....	118
---	-----

PREMIÈRE PÉRIODE. 1922-1932.

Les protocoles de 1922. — L'Anschluss de 1931. — Les protocoles de 1932. La politique française en Autriche.....	125
--	-----

DEUXIÈME PÉRIODE. 1932-1934. — *Le cabinet Engelbert Dollfuss.*

Les partis politiques en Autriche. 136

Le parti socialiste. — Les Heimwehren. — Le parti légitimiste, la question des Habsbourg et le pacte de non-ingérence. — Le parti national-socialiste. — Les chrétiens sociaux.	
---	--

Le drame de l'Autriche. 147

L'insurrection socialiste. — Réactions étrangères.....	152
Le terrorisme hitlérien. — La déclaration de Dollfuss, la note de Vienne	

à Berlin, la réponse allemande, projet de recours à la S. D. N. — La déclaration commune, l'ultimatum Habicht.	
La politique de Rome. — Considérations générales, la déclaration de M. Suvitch, réaction de la Petite Entente. — Les accords Italo-Austro-Hongrois	165
Les solutions de M. Benès. — Solution européenne, solution allemande, solution italienne, solution centro-européenne.....	175
<i>La nouvelle constitution autrichienne.</i>	184
Les encycliques et le Concordat. — L'Autriche ni fasciste ni hitlérienne.	
<i>Nouvelle vague de terrorisme hitlérien.</i>	191
L'entrevue de Venise entre Hitler et Mussolini. — L'entrevue de Vienne entre Dollfuss et Barthou. — Le projet d'entrevue de Riccione.	
Un nouveau cabinet Dollfuss, essais de répression. — Le projet de Riccione.	
<i>L'Assassinat.</i>	198
Le double coup de main sur la Radio et la Chancellerie. — Le communiqué autrichien, le communiqué allemand, Responsabilités, Réactions à l'étranger, en Angleterre, en Italie, en Europe centrale, en Allemagne.	
<i>Le testament politique du Chancelier Dollfuss.</i>	211
TROISIÈME PÉRIODE. 1934-1935. — <i>Le Cabinet Schuschnigg-Stahremberg.</i>	
<i>Le nouveau Cabinet.</i>	213
Difficultés intérieures et extérieures. — Les entrevues de Budapest et de Florence.	
<i>Déclarations ministérielles.</i>	216
Réactions étrangères. — La Petite Entente et L'Italie. — L'Angleterre et l'Italie. — Premiers symptômes de rapprochement franco-italien.	
<i>Le Chancelier Schuschnigg et la S. D. N.</i>	225
Les débats de Genève. — Nouvelle déclaration commune. — La Petite Entente n'a pas adhéré. — Le Livre Brun autrichien.	

Activités diplomatiques de Berlin et Budapest.

231

Essai de noyautage du front patriotique. — L'activité diplomatique de la Hongrie.

Le Chancelier d'Autriche à Rome. Conversations franco-italiennes. 234

Le discours de Milan, octobre 1933. — La déclaration de M. Laval à la Chambre, novembre 1934. — Les messages des maréchaux. — Autres manifestations de rapprochement franco-italien. — Propositions et contre-propositions. — Les accords de Rome et de Londres.

L'Autriche après les accords de Rome et de Londres. 244

Le Chancelier Schuschnigg à Paris. — La rupture des clauses militaires du traité de Versailles et le réarmement de l'Autriche et de la Hongrie. — Réactions de la Petite Entente et de l'Entente balkanique. — Attitude de l'Italie.

Les entretiens de Venise et le projet de pacte Danubien. 253

Les entretiens de Venise. — Les conditions de la Hongrie. — Les combinaisons européennes du général Gœmbec.

CONCLUSIONS. 259

Les treize points de la politique étrangère du gouvernement allemand. La réponse du Chancelier Schuschnigg au discours du Führer. — La réplique du Duce aux avances de l'Allemagne. — Nouvelles propositions allemandes. — Le dialogue Mussolini-Stanley Baldwin. — Les énigmes de demain.



Imprimé en France

TYPOGRAPHIE FIRMIN-DIDOT ET C^{ie}. — MESNIL (EURE). — 1935.



